

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité



PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE (2011-2015)

FASCICULE 1. CONTENU GLOBAL

Conakry, octobre 2012

Ministère du Plan

SOMMAIRE

PREFACE	5
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GLOBAL ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	13
CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL	14
<i>Présentation sommaire de la Guinée</i>	14
1.1.2 <i>Contexte national</i>	14
1.1.3 <i>Contexte régional et international</i>	17
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ARTICULATION	20
1.2.1 <i>Méthodologie</i>	20
1.2.2 <i>Cadre global de planification et gestion du développement, ancrage et articulation</i>	21
1.2.3 <i>Ancrage et articulation</i>	21
DEUXIEME PARTIE : SCHEMA GLOBAL DE DEVELOPPEMENT	24
CHAPITRE I : ORIENTATIONS STRATEGIQUES, AXES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS GLOBAUX	25
<i>Axe 1. Amélioration de la gouvernance et réformes institutionnelles</i>	25
<i>Axe 2. Lutte contre la pauvreté, poursuite des OMD et valorisation des ressources humaines</i>	26
<i>Axe 3. Développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs</i>	27
<i>Axe 4. Développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance</i>	28
<i>Axe 5. Restructuration des forces de défense et de sécurité</i>	29
<i>Objectifs globaux</i>	29
CHAPITRE II : POPULATION ET DEVELOPPEMENT	30
<i>Répartition de la Population</i>	30
<i>Indicateurs sociodémographiques</i>	31
<i>Mouvements migratoires</i>	32
<i>Population active, emploi, chômage</i>	34
<i>Intégration des objectifs de population</i>	35
CHAPITRE III : RETABLISSEMENT ET RENFORCEMENT DES EQUILIBRES MACROECONOMIQUES	36
<i>Evolution récente</i>	36
<i>Perspectives et programme d'action</i>	38
2.3.1.1 <i>Réforme des finances publiques</i>	39
2.3.1.2 <i>Politique monétaire</i>	41
2.3.1.3 <i>Balance des paiements</i>	42
CHAPITRE IV : CROISSANCE ECONOMIQUE	43
<i>Évolution récente</i>	43
<i>Perspectives et stratégie de croissance</i>	44
2.4.2.1 <i>Stimulation de la croissance</i>	44
2.4.2.2 <i>Promotion des PME/PMI</i>	49
2.4.2.3 <i>Développement de la structure de l'économie</i>	50
2.4.2.4 <i>Amélioration de la compétitivité et de la productivité</i>	51
2.4.2.5 <i>Approfondissement du processus d'intégration</i>	52
CHAPITRE V : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ATTEINTE DES OMD	54
2.5.1 <i>Exigence de l'équité</i>	54
2.5.2 <i>Développement humain et accélération des OMD</i>	54
2.5.3 <i>Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes</i>	61
2.5.4 <i>Couverture Sociale</i>	62
CHAPITRE VI : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE	64
2.6.1 <i>Gouvernance administrative</i>	64
2.6.2 <i>Gouvernance économique</i>	65
2.6.3 <i>Gouvernance politique et démocratique</i>	67
2.6.4 <i>Gouvernance judiciaire</i>	69
2.6.5 <i>Réforme des forces de défense et de sécurité</i>	70
CHAPITRE VII : DEVELOPPEMENT DURABLE	71
CHAPITRE VIII: DECENTRALISATION POUR RENFORCER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL	74
CHAPITRE IX : SCHEMA D'INVESTISSEMENT	75
2.9.1 <i>Nouvelle approche d'investissement</i>	75

2.9.2	<i>Investissements sectoriels</i>	79
2.9.3	<i>Investissements Publics</i>	82
	Caractéristiques Générales du Programme 2012-2014	82
	Répartition sectorielle des investissements publics	84
	Répartition Spatiale des Investissements Publics	85
CHAPITRE X : SCHEMA DE FINANCEMENT		85
2.10.1	<i>Schéma global</i>	85
2.10.2	<i>Mobilisation de l'Épargne</i>	87
2.10.3	<i>Mobilisation des Ressources Budgétaires</i>	87
2.10.4	<i>Mobilisation des ressources du système financier</i>	88
2.10.5	<i>Mobilisation du Financement Extérieur</i>	89
	<i>Aide Publique au Développement</i>	89
	<i>Financement extérieur privé</i>	89
CHAPITRE XI : CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN		90
TROISIEME PARTIE : STRATEGIES DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES (SYNTHESE).....		92
CHAPITRE I : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES.....		93
3.1.1	<i>Agriculture</i>	93
3.1.2	<i>Pêche</i>	103
3.1.3	<i>Elevage</i>	105
3.1.4	<i>Forets et sylviculture</i>	108
3.1.5	<i>Energie</i>	110
3.1.6	<i>Mines</i>	113
3.1.7	<i>Transport</i>	116
3.1.9	<i>Industries manufacturières</i>	123
3.1.10	<i>Tourisme et artisanat</i>	124
3.1.11	<i>Commerce</i>	132
3.1.12	<i>Urbanisme et Habitat</i>	136
3.1.13	<i>Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Informations</i>	139
3.1.14	<i>Communications</i>	142
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX		146
3.2.1	<i>Santé et Hygiène Publique</i>	146
3.2.2	<i>Education pré-universitaire</i>	152
3.2.3	<i>Enseignement Technique et Formation Professionnelle</i>	160
3.2.4	<i>Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique</i>	164
	Enseignement supérieur	165
	Recherche scientifique.....	166
3.2.5	<i>Alphabétisation, Education non formelle et Promotion des Langues Nationales</i>	167
3.2.6	<i>Promotion de la Jeunesse</i>	172
3.2.7	<i>Affaires Sociales et Protection des couches vulnérables</i>	174
3.2.8	<i>Genre</i>	176
3.2.9	<i>Arts et Culture</i>	177
3.2.10	<i>Sports</i>	179
CHAPITRE III : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS TRANSVERSAUX		180
3.3.1	<i>Administration publique</i>	180
3.3.2	<i>Administration du Territoire et Décentralisation</i>	181
3.3.3	<i>Justice</i>	183
3.3.4	<i>Environnement</i>	184
3.3.5	<i>Guinéens de l'étranger</i>	191
3.3.6	<i>Défense et Sécurité</i>	191
QUATRIEME PARTIE : PLANS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT (SYNTHESE)		193
REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE.....		194
ZONE SPECIALE DE CONAKRY.....		195
REGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH		195
REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN		196
REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA		197
REGION ADMINISTRATIVE DE LABE		198
REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU		198
REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE		199

COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE	202
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE CONAKRY	203
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH	204
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN	205
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA	206
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE LABE	207
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU	208
COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE	209
ANNEXE : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2011	210

PREFACE

La République de Guinée possède une expérience riche et variée en matière de planification. La Première République a connu quatre plans de développement économique et social : le Plan Triennal 1961-1963 ; le Plan Septennal de 1967-1973 ; le premier Plan Quinquennal 1974-1978 et ; le deuxième Plan Quinquennal de 1981-1985 qui n'a pas été mené à son terme.

Ces différents plans de développement ont eu pour résultats : la modification des structures de l'économie guinéenne, la main mise de l'Etat sur les secteurs clés de l'économie et la dotation du pays en un minimum d'infrastructures économiques et sociales. Des petites et moyennes entreprises industrielles, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie ont vu le jour. Des sociétés minières à capitaux privés se sont implantées. L'enseignement a fourni de nombreux ingénieurs bien formés, notamment dans le secteur agro-pastoral. L'accent a été également mis sur la formation de techniciens moyens à travers diverses écoles professionnelles, telle que l'ENAM

Cette planification, dirigiste et fortement centralisée, a prévalu tout au long de la Première République. Elle sera remplacée à l'avènement de la Deuxième République le 03 avril 1984 par un nouveau concept, celui de « Planification contractuelle et décentralisée ». Cette approche visait à introduire un système de planification basée sur la mise en place d'incitations pour favoriser la réalisation des objectifs du plan et à impliquer les populations, seules juges de leurs besoins dans la fixation des objectifs les concernant. Cette approche ne se concrétisera pas au plan national. C'est le programme d'investissement public triennal glissant qui deviendra la base du développement des secteurs de l'économie guinéenne.

Le Professeur **Alpha CONDE**, en nous engageant à nouveau dans le processus de planification de notre économie nous invite non seulement à avoir une vision de la Guinée à long terme, mais aussi à nous fixer des objectifs d'horizons plus rapprochés et à mettre en place les stratégies adéquates pour atteindre ces objectifs. Ces plans de développement symboliseront notre volonté d'organiser de façon consciente nos activités pour le progrès économique et social de la Guinée.

Quels sont les objectifs du Plan Quinquennal 2011-2015 ?

A sa prise de fonction, le Président de la République a défini cinq principaux objectifs à atteindre pour que la Guinée rejoigne le plus rapidement possible, le cercle dit « Des pays Emergeants ». Ces objectifs, contenus dans son discours d'investiture à la magistrature suprême, sont les suivants :

1. L'amélioration de la Gouvernance et les reformes institutionnelles
2. La lutte contre la pauvreté, la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la valorisation des ressources humaines
3. Le développement des infrastructures économiques et des équipements socio-collectifs
4. Le développement et l'expansion économiques et la promotion des secteurs porteurs de croissance
5. La restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens.

Ces objectifs sont cohérents avec notre Stratégie de Réduction de la Pauvreté et prennent en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations unies.

Pour atteindre nos objectifs de croissance et bâtir un Etat fort et respecté «**Guinea is back** », la réalisation d'un certain nombre de préalable est indispensable dont, entre autres : notre capacité à surmonter les dissensions internes qui peuvent nous assaillir de temps en temps ; notre détermination à promouvoir une justice fiable, prônant la primauté du droit, le respect des libertés individuelles et collectives ; notre

engagement à cultiver les principes de démocratie et de bonne gouvernance et à garantir la sécurité de nos populations et des investisseurs.

Le plan est le cadre qui englobe nos orientations stratégiques, le schéma global de développement que nous ambitionnons, les politiques, les moyens et les programmes d'action sectoriels et régionaux. C'est pourquoi, nous devons disposer d'informations fiables non seulement sur nos réalités internes, mais aussi sur l'environnement économique international et les ressources extérieures mobilisables au cours du plan. Les menaces de récession sur l'économie mondiale sont de plus en plus évidentes à nos yeux, même si leur ampleur est encore difficile à quantifier. Pour nos Etats en développement, elles se traduiront par un fléchissement de nos exportations, un ralentissement des investissements directs étrangers et par un rétrécissement des flux d'aides publiques au développement.

Nos partenaires au développement sont confrontés à la nécessité de réduire de manière drastique le niveau de leur dette publique impliquant une restructuration de leur secteur financier. Notre plan ne doit donc pas avoir un caractère rigide, car l'incertitude sur les ressources extérieures peut modifier nos objectifs et nécessiter un recentrage des stratégies mises en place pour les atteindre.

Le financement du Plan dépendra également de la mobilisation des recettes intérieures propres de l'Etat. Nous allons demander des efforts plus accrus à nos services et régies de recettes. En particulier, j'exhorte les autorités budgétaires à rationaliser le poids des exonérations fiscales dans notre économie et à lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales très répandues dans nos entreprises. Tous les dirigeants d'entreprises doivent s'acquitter correctement de tous les droits et taxes dus à l'Etat.

Pour réussir le pari de la planification, compte tenu de la faiblesse de nos moyens, une utilisation efficace de nos ressources est une impérieuse nécessité. Le succès de nos futurs plans de développement sera à ce prix.

L'élaboration du Plan Quinquennal 2011-2015 a été le fruit d'une large consultation de tous les acteurs de la nation, à tous les niveaux. Il doit nous permettre de valoriser nos immenses potentialités pour accélérer la croissance durable et équitable du pays et améliorer les conditions de vie de nos populations.

En guise de conclusion à cette préface, je soulignerai que ce n'est pas la complexité des techniques d'élaboration, telle l'utilisation de modèles économétriques sophistiqués et de puissants instruments de calcul qui font la qualité d'un plan de développement économique et social. La qualité d'un plan réside dans la manière dont les atouts et les contraintes de l'économie ont été perçus, de l'implication de l'ensemble de la société dans son élaboration et dans le réalisme avec lequel les projections sont faites.

J'invite tous nos compatriotes, résidents ou à l'étranger, à faire preuve d'engagement et de détermination pour atteindre les objectifs que nous nous fixons dans ce Plan Quinquennal de Développement. Nous donnerons ainsi du sens à notre ambition de hisser la Guinée, dans les meilleurs délais, au rang des pays émergents.



Mohamed Saïd FOFANA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

RESUME EXECUTIF

L'élaboration du document du Plan Quinquennal de développement s'est déroulée selon une approche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs du développement dans les secteurs public et privé, les représentants de la population et la société civile aux niveaux national et local. Cette concertation élargie a permis de cerner les défis et les problématiques posées et dégagé des pistes de réflexion complétant l'analyse faite en examinant les documents et informations disponibles.

Partant de l'ampleur des défis à relever et des enjeux dans les différents domaines économiques et sociaux, et plus particulièrement ceux relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le gouvernement a opté pour les cinq axes stratégiques suivants qui représentent le fondement du Plan quinquennal : (i) amélioration de la gouvernance ; (ii) lutte contre la pauvreté ; (iii) développement des infrastructures de base ; (iv) expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance ; (v) restructuration des forces armées et de sécurité.

La méthodologie suivie pour la confection du document du Plan a inclut un certain nombre d'étapes dont l'étude de scénarios de croissance et d'investissement répondant au mieux aux défis du développement économique et social et alliant les exigences des équilibres macroéconomiques et financiers à rétablir. Les différentes options examinées se sont adossées aux projections et prévisions qui ressortent du cadrage macroéconomique "Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI)" utilisant des variables relatives au contexte économique et financier aussi bien intérieur qu'extérieur.

Il en est résulté un schéma global du Plan exprimant les choix qui ont été retenus pour le quinquennat et qui ont orienté la définition des priorités et objectifs sectoriels ainsi que l'élaboration des plans régionaux de développement.

Les projections et politiques retenues dans le schéma global sont résumées dans les points suivants :

1. le taux de croissance du PIB réel, projeté selon une approche graduelle tenant compte de l'effort que nécessite la mobilisation progressive des investissements et la capacité d'absorption, est de 6,1% en moyenne annuelle sur les cinq années du Plan. La croissance ainsi projetée devrait évoluer du niveau de 1,9% estimé pour 2010, à 4% en 2011, et 8,1% en 2015.

La croissance de la production, tenant compte d'un certain nombre de facteurs, notamment les potentiels naturels et humains, la nécessité de diversifier l'économie, et les objectifs sociaux, sera portée par l'agriculture (5,8% de progression en moyenne), l'élevage (5%), la pêche (5,1%), les mines (5,9%), le secteur manufacturier (6,3%), l'eau et l'électricité (7,8%), les BTP (9,4%), le commerce (6,1%), et le transport (6%). D'autres secteurs productifs tels que le tourisme et l'artisanat contribueront également à la formation du PIB et à la création de richesses.

2. En tenant compte du croît démographique qui resterait vraisemblablement élevé (3,1%), la croissance de la production devrait résulter en une progression du PIB par habitant de l'ordre de 2,8% en moyenne et à prix constants. Vers la dernière année du Plan, la croissance du PIB par habitant pourrait s'élever à 4,7%, et continuer à des rythmes plus élevés les années suivantes.

3. La structure du PIB devrait se consolider davantage. Elle verra une amélioration de la contribution des secteurs porteurs de croissance, et qui devront, de ce fait attirer des volumes d'investissement croissants. A ce titre, il est projeté que le secteur primaire y contribuera à raison de 21,6% (dont agriculture 14,2%), le secteur secondaire 33,6% (dont mines 14,3%), et le secteur tertiaire 36,9%.

4. Le schéma de croissance nécessitera une utilisation optimale des capacités de production existantes, la création de nouvelles capacités, l'exploitation des potentialités naturelles et humaines disponibles et la promotion des activités ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et un impact significatif sur l'emploi, les revenus, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

5. La mobilisation d'un niveau élevé d'investissement est un élément clé du schéma de développement. La croissance économique projetée requiert un volume d'investissement total de l'ordre de 57434 milliards de FG durant toute la période du Plan, soit environ 7669 millions USD. Cela représente une moyenne annuelle de 11487 milliards GNF, dont 5324 milliards d'investissement public (46%) financé par les ressources budgétaires propres et l'aide publique au développement, et le reste, soit 6162 milliards, devant représenter les interventions du secteur privé (54%).

6. La mobilisation d'un tel volume d'investissement permettra d'améliorer significativement le taux d'investissement qui devrait passer de 17,1% du PIB en 2010 à 22,3% en 2011 et 29,1% à la dernière année du Plan.

7. Les revenus budgétaires devraient évoluer de manière à répondre aux besoins pressants d'investissement public et les dépenses de fonctionnement. Selon les estimations du cadrage macroéconomique et compte tenu des activités économiques qui redémarrent et s'intensifient dans les secteurs miniers et non miniers, les recettes pourraient atteindre 18,3% du PIB en 2011, contre 15,3% en 2010, et évoluer ainsi graduellement pour se hisser à un niveau proche de 20,5% à la fin du Plan.

8. La croissance et l'investissement, pour être soutenus et soutenables, seront appuyés par les mesures relatives au renforcement de la gestion des finances publiques, et la politique monétaire visant la réduction de l'inflation, le renforcement des réserves en devises et la stabilisation du taux de change.

9. Parmi les orientations globales, il est important de souligner la nécessité d'assurer une croissance durable qui préserve l'environnement, et équitable qui bénéficie à toutes les catégories sociales et notamment, les couches défavorisées, les femmes, les jeunes à la recherche d'emploi, et les zones géographiques les plus démunies. Cela favorisera la préservation de la paix sociale, l'unité et la réconciliation nationales.

10. L'allocation des ressources publiques entre les secteurs et les régions, d'une part, et la promotion et les incitations relatives aux interventions du secteur privé, d'autre part, sont envisagées dans ce cadre, de manière à relancer les activités d'investissement public et privé dans les secteurs prioritaires, notamment le développement rural, les infrastructures d'électricité, d'eau potable et de routes, les secteurs prometteurs comme les mines, ainsi que les activités convergeant vers la réalisation au moins des principaux objectifs du millénaire pour le développement à l'échéance de 2015.

11. Dans la mesure où les axes formant la SRP sont intégrés dans le document du Plan, l'accélération de la mise en œuvre du DSRP 2011-2012 pourrait ainsi créer des conditions plus favorables à la réalisation des OMD et des déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTE au cours de 2012 et faire bénéficier le pays de l'allègement d'une dette qui pèse lourdement sur ses ressources.

12. Le Plan de développement met un accent particulier sur la consolidation du rôle du secteur privé dans l'expansion économique. Il est aussi essentiel d'intensifier les dépenses publiques, dans le sillon du Programme d'Actions Prioritaires formant le contenu en actions immédiates de la première année du Plan, pour développer les infrastructures de base, améliorer la gouvernance, et accélérer le progrès social.

13. Le programme des investissements publics (PIP) 2012-2014, constitue une composante essentielle du Plan. Le volume des investissements publics annuel est intégré dans le budget de l'Etat. Pour l'année 2012, ces investissements sont estimés à 4900 milliards GNF, dont 2634 milliards à financer par le Budget National de Développement (BND) et 2268 milliards à couvrir par l'apport des partenaires techniques et financiers/PTF (FINEX). Les ressources publiques allouées aux secteurs se présentent comme suit : (i) Energie, eau urbaine, hydraulique : 34,7% ; (ii) Transport, travaux publics, urbanisme, habitat : 34,3% ; (iii) Développement rural et secteurs sociaux : 18% ; (iv) Administration générale et sécurité : 10,8%. Etant donné que le PIP est un exercice glissant, les investissements détaillés par secteur et programme pour 2015 seront précisés dans le PIP 2013-2015.

14. Les préalables à la croissance sont analysés de manière approfondie dans le document du Plan. Ces préalables se situent au niveau de la gouvernance politique, administrative, économique et judiciaire. Des mesures de court et moyen terme sont envisagées pour instituer un Etat de droit respectueux des droits humains et garantissant la sécurité et la justice pour tous. Il en va de même pour les mesures concernant l'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME/PMI.

15. Le développement humain et l'amélioration du bien être de la population étant la finalité du processus du développement, le Plan identifie les actions nécessaires pour répondre à la demande sociale pressante, réduire de manière tangible la pauvreté et accélérer les OMD.

16. Les politiques sectorielles économiques et sociales sont présentées et comprennent des objectifs spécifiques et des plans d'action. La sécurité alimentaire représente un axe majeur de la politique agricole. L'amélioration de l'offre d'électricité pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises et l'extension du réseau routier est un objectif essentiel du secteur des infrastructures. La promotion de l'emploi et de sources de revenus constitue une priorité dans la politique relative aux PME/PMI. L'exploitation rationnelle des ressources naturelles et l'utilisation des revenus ainsi générés pour promouvoir le développement social et communautaire constituent le fondement de la nouvelle politique minière du gouvernement. Les politiques sociales sont orientées vers la réalisation du maximum de cibles des OMD. Certains secteurs devraient préciser davantage leurs stratégies et plans d'action. Des indicateurs de performance sont aussi nécessaires pour guider la mise en œuvre et le suivi. Cela fera partie du travail de réajustement et actualisation du Plan au fur et à mesure de son exécution. Des plans régionaux de développement intégrant les activités au niveau local et communautaire ont été préparés en parallèle à l'élaboration du Plan global et en cohérence avec ses orientations et schéma de financement.

17. Le document du Plan contient une stratégie de financement explorant les possibilités de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, publiques et privées, et diversifiant les sources de financement.

18. Un cadre opérationnel de mise en œuvre du Plan est aussi envisagé. Il comprend des mesures pour assurer un dispositif de suivi/évaluation efficace selon le principe de gestion axée sur les résultats. Dans ce contexte, il est envisagé de mettre en place un mécanisme de coordination du processus de développement devant organiser et renforcer le partenariat entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers d'une part, et le gouvernement et le secteur privé et la société civile d'autre part.

19. Le pays devra compter en premier lieu sur ses propres ressources financières en mobilisant l'épargne nationale aussi modeste soit elle, en assurant une progression continue des recettes fiscales, et en organisant et facilitant le financement bancaire des activités du secteur privé.

20. Le financement extérieur reste cependant essentiel. La mobilisation de l'investissement direct étranger dans les secteurs miniers et non miniers sera déterminante pour boucler le schéma de financement du Plan.

21. L'apport de l'aide publique au développement et des ONG est tout aussi indispensable pour appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre du Plan et l'atteinte de ses objectifs. Le gouvernement et ses partenaires devront intensifier les efforts de coopération pour asseoir un véritable partenariat fondé sur les cinq principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Cela nécessite entre autres des engagements de la part des autorités nationales pour améliorer la gouvernance et rétablir un climat de confiance, et des PTF traditionnels et émergents d'accroître leurs contributions, d'aligner leurs ressources et opérations sur les priorités dégagées par le Plan, d'éviter la conditionnalité de l'aide, et d'harmoniser leurs pratiques et procédures.

INTRODUCTION

Le Plan quinquennal de développement s'inscrit dans le cadre stratégique Guinée Vision 2035 en cours d'élaboration. Il marque une étape importante dans la consolidation de l'ordre institutionnel et le renforcement de l'environnement démocratique qui a porté le nouveau Président élu au poste de commandement. Il constitue une étape cruciale du processus de développement socio-économique du pays après des années de turbulences politiques et d'insécurité, de crise de la croissance économique et de régression sociale.

En renouant avec la planification stratégique, régulatrice du processus de développement, le gouvernement a voulu donner au pays un cadre cohérent de gestion du développement afin de rompre avec le pilotage à vue, le manque de vision, et les actions improvisées.

L'œuvre de construction nationale est longue, difficile et complexe. Elle se fait de manière séquentielle, avec des adaptations régulières des orientations, des outils ainsi que des modalités d'action, en fonction des expériences du passé, du contexte du moment et des aspirations des populations.

Le pays a accumulé des retards énormes. Les indicateurs économiques, financiers et sociaux prennent une ampleur inquiétante. La gouvernance souffre de maux profonds. La pauvreté et la précarité se sont aggravées. L'horizon d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement s'est éloigné. Et la jeunesse du pays est poussée vers le désespoir et le désarroi.

Le Plan qui s'inscrit dans ce nouvel environnement politique veut créer une nouvelle dynamique de développement, donner de l'espoir et ouvrir des perspectives. Les objectifs visés sont à la mesure de l'ambition et des attentes des populations guinéennes. Il vise l'adoption d'une politique économique et sociale équilibrée, une croissance forte et des investissements accrus qui garantissent l'accès à des services publics de meilleure qualité, la création d'emplois et de sources de revenus pour les familles, notamment les plus défavorisées, la réduction tangible de la pauvreté et de ses implications sur la nutrition, la mortalité maternelle et infantile, et l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé. Le Plan accorde une grande priorité à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus et du pouvoir d'achat et à la réduction des inégalités et disparités entre les catégories socio-professionnelles, entre les hommes et les femmes et entre les régions. Il s'agit là des principaux défis de la prochaine étape du fait qu'ils représentent des facteurs déterminants pour rattraper le peloton des pays de la région.

La Guinée ne manque pas d'atouts pour y parvenir. Les ressources humaines et naturelles dont elle dispose seront mises à profit et exploitées de manière rationnelle pour en tirer le meilleur bénéfice pour le pays et ses citoyens. Cela requiert de prime abord un Etat fort, impartial et respectueux des droits humains et des valeurs de justice et d'équité. Cela exige aussi une gestion rigoureuse, responsable et axée sur les résultats.

Le gouvernement, conscient des défis et des enjeux, est déterminé à aller de l'avant, pour remettre le pays au travail et à l'effort, combattre la mauvaise gouvernance, la corruption, le népotisme, la malversation et l'impunité qui ont longtemps miné l'administration publique, annihilé l'autorité de l'Etat et poussé les populations à la méfiance, au doute et au laisser aller.

Il est urgent d'agir. Car aux défis auxquels le pays est confronté à l'intérieur, s'ajoutent les contraintes dictées par la globalisation des économies, les compétitions rudes, la course effrénée vers l'acquisition de matières premières et de parts de marchés, et les incertitudes qui planent sur l'économie mondiale du fait de la crise économique et financière qui sévit dans les pays industrialisés.

La Guinée doit bâtir une économie forte et réaliser une croissance solide, soutenue et durable, dont le moteur est le secteur privé. Pour y parvenir Elle doit construire les infrastructures de base, promouvoir le capital humain et renforcer les capacités, donner aux femmes un rôle accru dans le développement, mobiliser l'énergie et l'ingéniosité de tous ses enfants, et assurer une gestion appropriée de ses richesses naturelles, tout en préservant son environnement.

Le pays doit prendre en main son propre destin, s'affranchir de l'esprit d'assistanat et compter d'abord sur ses ressources propres. Il doit également développer ses liens de coopération avec les pays du continent Africain qui constitue son prolongement stratégique, et s'engager davantage dans les initiatives visant l'intégration des économies de la sous-région. La Guinée peut aussi compter sur la coopération et le partenariat qui seront renforcés avec le reste du monde.

C'est dans ce contexte que le Plan de développement a été élaboré. Il a opéré des choix, défini des priorités et tracé des politiques globales, sectorielles et régionales à même de relever les défis et répondre à la demande sociale pressante. Le Plan a aussi identifié les moyens financiers et les mécanismes de mise en œuvre afin de garantir les conditions optimales à sa réussite.

La stratégie tracée représente le fruit d'un travail de longue haleine fondé sur la participation massive de toutes les parties prenantes compte tenu de la dimension consultative de l'œuvre de développement et de la recherche de la plus grande adhésion à ce projet de société, gage de son succès.

La teneur du Plan, les programmes retenus et les ressources allouées sont la résultante des consultations nationales et régionales d'une part, et l'arbitrage qui a été fait par le Gouvernement d'autre part.

Concrétisant la vision du développement national et représentant le cadre de référence dans lequel s'intègrent toutes les actions du gouvernement, le Plan de développement est l'instrument fédérateur des interventions du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Les acteurs socio-économiques et les partenaires au développement sont appelés à orienter leurs opérations vers les priorités tracées dans le Plan afin de contribuer efficacement à la réalisation de ses résultats et objectifs.

Le Plan de développement comprend trois fascicules : "contenu global", "contenu sectoriel" et "contenu régional". Le "contenu global" objet du présent document présente les orientations stratégiques globales, le schéma d'investissement et de financement, la synthèse des politiques des secteurs et des régions et le cadre opérationnel pour la mise en œuvre, alors que les deux autres fascicules donnent une présentation détaillée des dimensions sectorielle et régionale du développement projeté.

Le programme des Investissements publics 2012-2014, préparé en même temps que le Plan de développement, contient les programmes et projets publics prioritaires retenus selon les objectifs et orientations du Plan.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE GLOBAL ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL

Présentation sommaire de la Guinée

La République de Guinée est un pays côtier situé en Afrique de l'Ouest (7°30 de latitude Nord et 15° de longitude Ouest). Elle couvre une superficie de 245.857 KM² et est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord-Ouest par la République de Guinée Bissau, au Nord par le Sénégal et la République du Mali, au Nord Est par le Mali, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par le Libéria et la Sierra Léone.

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles: la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons: la saison des pluies (mai à octobre) et la saison sèche (novembre à avril). Ces deux saisons sont plus ou moins marquées selon la région.

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en huit régions: Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, N'Zérékoré et Conakry, la capitale qui constitue une Zone Spéciale.

1.1.2 Contexte national

Le Président de la République et le gouvernement issus des élections démocratiques de novembre 2010 héritent d'un pays qui traverse d'énormes difficultés au triple plan politique, économique et social.

Aujourd'hui, la Guinée figure parmi les pays les plus pauvres du monde, après plus de 53 ans d'exercice de sa souveraineté. Son économie est délabrée et la situation sociale au plus bas. Cet échec est imputable à la gestion calamiteuse des ressources et des hommes, et l'environnement peu propice au triple plan politique, institutionnel et socio-économique.

Au plan politique et institutionnel

Au niveau politique, le processus qui a conduit aux élections a enregistré une tension entre les acteurs politiques ayant entraîné de nombreux affrontements entre les militants et sympathisants des différents partis politiques qui se sont soldés par des pertes en vie humaine et une dégradation du climat de confiance entre gouvernants et gouvernés.

L'Etat n'a pas pu jouer pleinement son rôle d'arbitre impartial, les populations découragées ont choisi le repli identitaire vers leurs communautés d'origine. Peu à peu les partis politiques ont commencé à se former et à évoluer sur des bases purement ethniques mettant en danger l'unité nationale. Malgré la présence de plus de cent partis politiques sur le terrain, tous les regroupements se sont fait essentiellement sur des bases régionalistes ou ethniques.

Le Conseil National de Transition (CNT) qui fait actuellement office de parlement est un regroupement de personnes connues pour leur intégrité choisies par les autorités de la transition. L'institution est composée de citoyens recrutés à travers le pays et la diaspora pour faciliter la transition. Mais l'absence de parlementaires élus sur une base démocratique reste un problème à résoudre. Les préparatifs sont en cours pour organiser ces élections dans les meilleurs délais.

Les élections locales et communales transparentes n'ont pas été faites depuis plusieurs décennies. L'incompétence notoire de la majorité des présidents de Commune était un frein au développement des localités. Ils ont été remplacés récemment par des personnes nommées par le nouveau gouvernement. Des élections transparentes et crédibles au niveau local sont programmées début 2012. Elles sont indispensables pour assoir une culture démocratique et un Etat de droit.

Après une longue période d'instabilité et de crise économique, les guinéens ont élu en novembre 2010 un Président au suffrage universel libre et démocratique. L'investiture a eu lieu le 22 décembre 2010. Elle a été suivie par la formation d'un nouveau gouvernement. Pour les nouvelles autorités, il est impératif de recoudre le tissu social, de taire les rivalités et faire la paix entre les fils du pays pour qu'ils travaillent la main dans la main pour la construction d'une nation moderne, solidaire et apaisée.

La réconciliation entre toutes les composantes de la société, la justice et l'équité sont la préoccupation majeure du gouvernement, car la paix sociale et l'harmonie entre les communautés sont essentielles à la mise en place d'un cadre de développement économique et social viable pour les décennies à venir.

Pour que le changement et le développement économique et social soient une réalité, il y a d'autres préalables à réunir. L'administration publique doit s'atteler à l'instauration d'un Etat de droit, au respect des principes de bonne gouvernance, et au respect des droits humains. Il est aussi essentiel d'organiser des élections législatives, communales et locales crédibles, transparentes et inclusives, de garantir l'implication et la participation effective de toutes les composantes de la nation dans un cadre démocratique ouvert à tous. C'est à ce prix fort que la paix sociale, l'harmonie et la concorde nationale reviendront et que le développement se fera. Lors de son allocution à la nation le 2 Octobre 2011, évoquant la question des élections législatives en vue, Monsieur le Président de la République a réaffirmé son engagement en ces termes :

« Aucun obstacle n'est insurmontable, aucune divergence ne peut résister devant notre attachement commun à la liberté et au respect des lois. Je souhaite, en tant que garant du respect de la Constitution, que tous les partis politiques participent à cette élection et que tous les électeurs aient la possibilité de voter. La transparence et la crédibilité de cette élection est un gage supplémentaire pour notre pays tant sur le plan intérieur qu'extérieur ».

Au plan économique et social

Sur le plan économique et social, la croissance s'est ralentie, l'inflation s'est accrue à des niveaux sans précédent, la pauvreté s'est aggravée, les conditions de vie dégradées et les dépenses publiques dans les secteurs sociaux réduites.

En outre, la mal gouvernance s'est installée avec son train d'improvisation, de corruption, de mauvaise gestion, d'abus de biens sociaux et de déficits alarmants. Les finances publiques étaient mises à rude épreuve. En effet, l'accroissement des dépenses militaires et l'augmentation de la masse salariale des fonctionnaires se sont soldés par un accroissement exorbitant des dépenses publiques. Les recettes fiscales ayant stagné du fait de la contraction des activités économiques et d'une gestion inappropriée des deniers publics, le déficit budgétaire s'est creusé d'une année à l'autre. Les contrats pluriannuels passés par la junte militaire entre 2009 et 2010 totalisent 2,2 milliards de dollar américain, soit 50% du PIB au mépris de toutes les procédures de passation des marchés publics. Le déficit budgétaire était essentiellement financé par des avances de la Banque Centrale et par une accumulation d'arriérés de paiement de la dette.

A ces difficultés se sont rajoutées les contraintes dictées par un environnement économique et financier international marqué par les effets encore présents de la crise de 2008, le renchérissement des prix mondiaux des produits alimentaires et du carburant, les récentes crises financières en Europe et Amérique du Nord, l'endettement faramineux et la récession économique qui menacent les pays occidentaux.

L'insuffisance des politiques économiques et sociales de la première République s'est traduite par le délabrement de l'économie au milieu des années 80. En dépit des nombreuses réformes mises en œuvre et des acquis incontestables enregistrés à partir de 1985, début de la seconde République, les

mutations annoncées et le développement économique et social qui devaient les accompagner n'étaient pas au rendez-vous en fin 2008 à l'arrivée de la junte militaire du CNDD au pouvoir.

La Guinée avait inexorablement glissé dans la catégorie des « Etats fragiles », en raison de la déliquescence des institutions qui avaient été vidées de leur substance, l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, et la détérioration des infrastructures de base et des conditions de vie des populations. Autant de facteurs qui ont favorisé l'émergence sur la scène politique des syndicats et de l'armée.

Le pays qui avait pourtant bien démarré son processus de développement par des taux de croissance moyen de 4% avec des stratégies emblématiques tels que le Programme National de Développement Humain (PNDH), la Guinée vision 2010 et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au début des années 2000, est tombé progressivement dans un marasme économique doublé d'une profonde crise sociale et politique entre 2001 et 2010.

L'irruption de la junte militaire sur la scène politique a contribué en deux années à dérégler tous les paramètres économiques et sociaux du pays, accentuer les déséquilibres macroéconomiques et provoquer l'isolement du pays par rapport au reste du monde.

La Guinée sous sanctions internationales entre 2008 et 2010 pour raison de coup d'état a doublement subi le choc lié au manque de ressources extérieures. Isolée, la junte militaire au pouvoir, ne recevant plus de ressources de l'étranger et confrontée à des pressions de toute part va suspendre les versements au titre de la dette extérieure et multiplier la masse monétaire pour faire financer les dépenses publiques.

Ces mesures inflationnistes entraineront la réduction du pouvoir d'achat des ménages, la dépréciation de la monnaie nationale face aux devises étrangères et l'amenuisement des réserves de change. L'activité économique s'est comprimée et la croissance a chuté à des niveaux rarement atteints auparavant.

La dégradation des conditions de vie des populations a atteint un niveau insupportable et entraîné une forte crispation du climat social. L'ampleur de la dégradation de la situation sociale est illustrée par l'Indice de Développement Humain (IDH) estimé à 0,345 en 2010.

La Guinée est de ce fait classée 156^{ème} sur 182 pays. De surcroît, la pauvreté s'est largement aggravée depuis 2002 dans toutes les zones géographiques du pays avec ses implications négatives sur la consommation, la nutrition, l'accès aux services sociaux de base et la cohésion sociale. Si les tendances persistent et sans un effort gigantesque de la part du gouvernement, des partenaires au développement et du secteur privé, la Guinée ne réussira pas son pari de réduire l'extrême pauvreté et la faim à l'échéance de 2015.

La mission des autorités est maintenant de parachever la transition grâce à l'organisation d'élections législatives et de proposer aux guinéens, un projet de société crédible, tenant compte des réalités socio-économiques du moment et des aspirations profondes des différentes couches de la population. Il est aussi essentiel de faire baisser les tensions intercommunautaires et de recoudre le tissu social à travers une équitable répartition des avantages et des richesses nationales du pays entre les communautés sans exclusive, de lutter contre la pauvreté en facilitant l'accès des populations aux services sociaux de base notamment à l'eau courante, à l'électricité, à l'éducation, à la santé et à la sécurité alimentaire.

Il est également primordial de promouvoir les secteurs porteurs de croissance, d'améliorer les infrastructures et de renforcer le secteur privé. Enfin, il faut sécuriser les populations en restructurant les forces de défense et de sécurité en réduisant leurs effectifs et en les cantonnant dans les casernes

afin qu'elles ne soient plus une menace pour les populations et la démocratie, encore moins une source d'inquiétude pour les investisseurs étrangers.

1.1.3 Contexte régional et international

La plupart des pays de l'OCDE présentent aujourd'hui de nombreux signaux alarmants qui pourraient menacer la croissance mondiale. L'endettement des Etats, des ménages et des entreprises, l'essoufflement de la croissance, le chômage grandissant, la recapitalisation des banques, représentent autant de défis à surmonter et demanderaient certainement du temps avant que la situation économique et financière se stabilise et la croissance revienne. Cet état de fait pourrait impacter dans une certaine mesure le financement public fourni par les gouvernements d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon aux pays en développement, sans que cela soit nécessairement le cas pour les investissements privés en provenance de ces mêmes pays du fait du processus de délocalisation, de la recherche de nouvelles niches d'affaire et de profit, et des potentialités qui existent dans bon nombre de pays en développement, notamment les pays émergents et l'Afrique. Il est évident aujourd'hui que le centre de gravité de la croissance s'est déplacé de l'occident vers les pays émergents d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique.

Même si la crise économique globale a impacté certains pays émergents orientés vers l'exportation et dont les marchés financiers sont exposés aux risques boursiers, les économies africaines, asiatiques et latino-américaines restent globalement en mode de croissance soutenue bien qu'en dessous des pics atteints en 2007 et 2008.

Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique a figuré parmi les régions du monde qui ont enregistré une forte croissance. Actuellement, à l'échelle globale, la moitié des économies avec une croissance de plus de 7% se situent en Afrique. Certains pays africains majeurs, comme précédemment en Asie, sont en passe de construire un tissu économique et social qui peut les transformer en pôles de croissance et de profit. La globalisation continue du capital a assidûment attiré des investisseurs et entreprises vers des marchés africains à fort potentiel.

L'Afrique offre un terrain d'opportunités à long terme semblable à celui qui a transformé les économies asiatiques. Elle dispose de richesses minérales considérables dont l'exploitation à nos jours n'a fait qu'entamer les vastes gisements. Les estimations évaluent les ressources minières africaines à 15000 milliards de dollars américains. En plus, l'Afrique offre de nombreuses autres opportunités d'investissement, de croissance et de création de richesse. Le continent englobe 60% des terres arables mondiales non cultivées et a de nombreuses autres ressources non minérales. C'est en effet une des régions du monde les plus riches en termes de biodiversité avec de grandes réserves d'eau non exploitées.

De surcroît, une autre ressource de l'Afrique réside dans l'émergence d'un nouveau marché de près d'un milliard de consommateurs, car sur les dix dernières années, la consommation a représenté un quart du PNB annuel régional ; ce qui dénote une demande intérieure forte notamment dans les secteurs du transport, des infrastructures, de la construction et de l'agriculture. C'est cette demande intérieure qui a d'ailleurs mis le continent relativement à l'abri des chocs extérieurs induits par les crises économiques et financières internationales. Les groupements économiques créés, les zones de libre-échange, les efforts visant la création d'union monétaire, et les accords passés au niveau bilatéral entre les pays africains ont facilité les échanges commerciaux et stimulé les économies.

La croissance du revenu par tête est en progression continue dans la plupart des pays du continent. Elle est estimée atteindre une moyenne de 5.7% entre 2011 et 2015, ce qui favoriserait davantage la consommation des ménages et l'élargissement du marché intérieur.

Par ailleurs, tandis que l'évolution démographique des pays développés décrit un vieillissement de la population, celle de l'Afrique illustre une population jeune et aussi de plus en plus éduquée. Si la croissance démographique actuelle se maintient, dans trente ans l'Afrique aura une population active plus importante que celle de la Chine ou de l'Inde. Cela représente un atout supplémentaire à même d'accélérer le développement.

Le PNB du continent se situant à 1600 milliards de dollars est aujourd'hui égal à celui du Brésil ou de la Russie. Mais le continent africain dans sa globalité est en train d'enregistrer des avancées significatives démontrées par le progrès économique impressionnant des dix dernières années. L'image d'un continent miné par la mauvaise gouvernance, la famine et la misère est en train de changer radicalement.

Alors que les flux de capitaux vers l'Afrique se concentrent sur les marchés les plus importants en l'occurrence l'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, l'Ile Maurice et l'Egypte, des « pays émergents de demain » comme le Nigeria, le Kenya, le Ghana et la Guinée sont tout autant sinon parfois plus attractifs. A titre d'exemple le Nigeria, pays le plus peuplé et deuxième exportateur de pétrole du continent pourrait dépasser l'Afrique du Sud dans cinq ans en maintenant ses taux de croissance actuels. Il n'en demeure pas moins que globalement et en comparaison avec les pays du sud-est asiatique, l'Afrique a peu attiré l'attention des investisseurs, et est restée un terrain inexploité d'opportunités.

Nonobstant les progrès indéniables réalisés, en termes globaux, sur le plan de la gouvernance et du climat des affaires, beaucoup reste à faire pour que l'Afrique soit réellement attirante pour les investissements. Il est établi que les pays qui enregistrent la plus forte croissance et attirent les flux de capitaux étrangers sont ceux qui ont engagé et réussi des réformes politiques et macroéconomiques, créé un environnement propice aux investisseurs et engagé des mutations économiques importantes plus particulièrement des réformes monétaires, juridiques, commerciales, fiscales et financières.

L'amélioration des termes de l'échange, l'intensification de la coopération avec les pays du sud, et la création de conditions de confiance et de partenariat constituent la nouvelle donne en Afrique. Les échanges des pays du continent avec le reste du monde et notamment les nouveaux pays émergents du groupe 'BRIC' jouent un important rôle pour le développement du continent. Il est attendu qu'en 2015, les échanges Afrique-BRIC représenteront 530 milliards de dollar, soit une augmentation de plus de 350%, dépassant en valeur les échanges bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Europe.

Même si l'Afrique est encore vue comme un continent en souffrance, beaucoup reconnaissent les opportunités qu'elle offre voyant en elle la prochaine zone de croissance. Les industries extractives, l'agriculture, les industries manufacturières, le secteur financier et les télécommunications sont indéniablement les secteurs porteurs de cette croissance

Il est clair que certains défis restent, mais à en juger par la multiplication et la diversification de fonds d'investissements spécialisés sur l'Afrique, il est réaliste de demeurer optimiste quant aux investissements productifs sur le continent. Toute stratégie sérieuse à long terme des gouvernements, des compagnies et des multinationales doit nécessairement inclure l'Afrique.

Sur le plan de la coopération internationale

Le retour de la Guinée à la normale a ouvert le champ à une diplomatie dite « offensive » symbolisée par le slogan « la Guinée est de retour » qui vise à redorer l'image du pays et à nouer de nouveaux partenariats à travers le monde.

Les partenaires bi et multilatéraux et les ONG apportent un appui précieux dans des secteurs aussi diversifiés que le développement rural, l'éducation, la santé, l'agriculture, la lutte contre la pauvreté, la réalisation d'infrastructures, la protection de l'environnement, et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

La Guinée entretient des relations d'amitié et de coopération avec la quasi-totalité des pays du monde. Des relations privilégiées sont tissées plus particulièrement avec les pays du continent africain. La Guinée est membre de l'Union Africaine, de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de plusieurs organisations sous régionales telles que l'Union du Fleuve Mano, l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Elle est également membre d'une multitude d'organisations internationales dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'implication de la CEDEAO dans la résolution de la crise en Guinée a eu un impact positif sur les guinéens et la perception qu'ils ont de leur appartenance à l'organisation sous régionale. En effet, la CEDEAO a joué un rôle de premier plan dans la normalisation de la situation en Guinée, en s'y investissant financièrement et politiquement. Les guinéens croient de plus en plus à la marche vers l'intégration en Afrique de l'Ouest, une intégration qui signifie une appartenance à un marché plus vaste avec des opportunités d'échanges et d'épanouissement des populations plus larges.

La Guinée a accueilli des milliers de réfugiés et continue à recevoir des immigrants de la sous-région traduisant ainsi son ouverture, avec des populations accueillantes qui aspirent voir un jour leur pays devenir un pôle de développement régional.

En effet, l'exploitation judicieuse de ses multiples ressources minières fera de la Guinée un espace de rencontre et d'échange. Il n'y pas de doute que son intégration à la ZMAO sera une réalité et que la CEDEAO évoluera vers une Union des Etats dans laquelle la Guinée aura toute sa place.

La Guinée prendra une part plus active dans les activités des organisations sous régionales plus particulièrement en matière d'aménagements hydro agricoles et hydroélectriques.

Le pays sera plus actif dans la mise en œuvre des programmes régionaux de la CEDEAO et de l'UA tels que : les infrastructures, les travaux d'aménagement, la gestion des cours d'eau, la gestion de l'environnement, les programmes de jeunesse, la recherche agronomique et forestière, le réseau ouest africain des organisations paysannes et le réseau ouest africain de l'élevage. Le pays participera à l'interconnexion des réseaux électriques et routiers. Autant d'initiatives et de programmes qui contribueront à stimuler les activités économiques dans le pays.

Ainsi, au niveau régional et international, l'optimisme pour la Guinée est de mise, car elle continue à enregistrer une croissance forte et un dynamisme économique et commercial de nature à réduire d'éventuelles retombées négatives de la crise des économies occidentales sur le pays.

Ces faits majeurs auront des répercussions notables sur la trajectoire politique, économique et sociale de la Guinée pendant les années à venir.

C'est dans ce contexte qu'est élaboré ce plan quinquennal de développement qui mesure le poids des défis, l'ampleur des enjeux, mais aussi les opportunités qui sont malgré tout réelles et qui sont à saisir.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE ET ARTICULATION

Le Plan définit les objectifs à atteindre, les priorités qui en découlent et les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. La problématique réside donc dans la recherche de la meilleure rationalité de l'action de l'Etat, des opérateurs économiques privés, et de l'ensemble des intervenants et parties prenantes afin d'atteindre le niveau de progrès recherché.

Le plan de développement se veut être un cadre global de gestion et d'organisation de l'ensemble des efforts et actions de développement du pays. Il est conçu de manière à appréhender la problématique du développement dans sa globalité, apporter des solutions aux nombreux problèmes d'ordre économique, social, humain et institutionnel posés, et refléter plus particulièrement les préoccupations et les attentes de la population. Ainsi, le plan de développement représente le cadre de référence pour la mobilisation des ressources, l'allocation du financement aux secteurs, programmes et régions, et l'alignement de toutes les opérations de développement, dont celles des partenaires au développement, aux priorités et objectifs contenus dans le Plan.

C'est dans ce cadre, que tout au long du processus d'élaboration du Plan de développement une approche participative aussi large que possible a été suivie dans le but d'asseoir le contenu du Plan sur une base solide de consensus et d'adhésion de toutes les composantes de la société. Le document du Plan est la résultante des contributions, opinions et propositions de tous les départements ministériels, les institutions nationales, le secteur privé, et la société civile au double plan national et local.

Outre l'aspect participation, la formulation du Plan de développement a pris en considération les exigences dictées par le contexte national et l'évolution de l'environnement international tels que décrits plus haut, ainsi que les implications sur l'économie du pays et son financement.

Pour faire du Plan une véritable Loi-Programme, une attention particulière a été accordée à l'articulation du document du Plan par rapport aux documents et instruments majeurs du gouvernement dont le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Programme d'Investissements Publics (PIP), le Budget de l'Etat, le Cadrage Macroéconomique, les Stratégies Sectorielles, les Plans Régionaux et Locaux, et les estimations des interventions du Secteur Privé.

1.2.1 Méthodologie

La méthodologie suivie pour l'élaboration du Plan s'est articulée autour de sept phases principales, à savoir :

- phase organisationnelle comprenant la mise en place du cadre institutionnel et l'élaboration du chronogramme ;
- phase de collecte de l'information, d'examen des documents existants, de diagnostic économique et social, de projections macroéconomiques préliminaires, et d'étude des scénarii et options possibles. La cartographie du recensement général de la population et de l'habitat de 2010 a permis d'obtenir une base de données géo-référencées disponibles dans le pays jusqu'au niveau de la plus petite localité. Le RGPH en cours de préparation permettra d'actualiser les données et de faire de meilleures projections et réajustements au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution du Plan ;
- phase de détermination des orientations globales et du schéma de développement à la lumière des directives du Comité National de Planification et du gouvernement concernant les projections macroéconomiques ;
- phase des travaux décentralisés comprenant les projections détaillées, les travaux des commissions techniques sectorielles et régionales et le processus de concertation ;
- phase de synthèse et de validation itérative comprenant le travail de rédaction, d'estimation des coûts, de programmation et d'arbitrage ;

- processus d'adoption du document du Plan : Comité National de Planification, Conseil Interministériel, Conseil des Ministres, Conseil Economique et Social (CES), et le CNT (Assemblée Nationale) ;
- promulgation de la Loi sur le Plan Quinquennal par le Président de la République.

1.2.2 Cadre global de planification et gestion du développement, ancrage et articulation

Cadre de planification et gestion du développement

Il comprend les instruments suivants :

- la Vision Prospective
- le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social
- le DSRP
- les Stratégies Sectorielles et leurs Plans d'Actions Détaillés
- les Plans Régionaux et Préfectoraux de Développement
- le Programme pluriannuel d'Investissements Publics
- le Budget annualisé de Développement

La Vision prospective "Guinée, 2035" définit le choix de Société que le Peuple de Guinée veut bâtir à l'horizon d'une génération.

Le Plan Quinquennal représente la première séquence de mise en œuvre de la Vision. Il constitue le cadre de référence global pour les interventions des acteurs publics et privés dans le processus de développement socioéconomique du pays.

Le DSRP vise d'une part l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE et, d'autre part, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De ce fait, il représente un instrument d'opérationnalisation du Plan quinquennal.

Les Stratégies sectorielles, s'inscrivant dans les orientations globales du Plan quinquennal, constituent un cadre spécifique guidant le développement harmonieux de l'ensemble des secteurs et domaines économiques, sociaux, institutionnels et culturels.

Les Plans régionaux et préfectoraux, émanant de la base, présentent les actions de développement local en conformité avec les stratégies sectorielles et le schéma global de développement du Plan national.

Le Programme d'investissements publics (PIP), actuellement triennal glissant, traduit les actions de développement du secteur public inscrites dans les stratégies sectorielles en projets selon une démarche reflétant les priorités du Plan de développement et les sources de financement. Le PIP pourrait évoluer pour couvrir le même horizon temporel que le Plan.

Le Budget National de Développement (BND), annualisé, est un instrument assurant la cohérence entre les besoins d'investissement et les ressources disponibles. Il permet d'allouer les fonds budgétaires et d'aide publique au développement aux différents projets retenus dans le PIP sur une base annuelle. Et pour une meilleure rationalisation des choix budgétaires, il a été institué pour certains secteurs (éducation, santé, travaux publics, développement rural) un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT). Il est prévu de généraliser cette expérience à l'ensemble des secteurs.

1.2.3 Ancrage et articulation:

Le **cadre macroéconomique**, contenant les projections et prévisions de croissance, d'investissement, l'évolution des recettes de l'Etat ainsi que les indicateurs de la politique fiscale,

monétaire et financière, a constitué une base essentielle pour la définition des orientations globales et du schéma de développement retenus par le Plan.

Les priorités sectorielles et régionales découlent de ce schéma global d'une part, et des politiques et besoins exprimés par les différents secteurs et les acteurs à la base, d'autre part. Un travail de conciliation entre ce qui est souhaitable et ce qui est faisable a été effectué. Les objectifs que le Plan ambitionne en matière de croissance, d'investissement, d'emploi, de revenu, et de progrès social tiennent compte de la nécessité de rétablir et maintenir les équilibres macroéconomiques et financiers, et d'améliorer la gouvernance politique, administrative, économique et judiciaire qui représente un préalable à la durabilité du processus de développement et à la croissance équitable.

La **Stratégie de Réduction de la Pauvreté** revêt une importance particulière. Elle est élaborée en des phases successives depuis février 2000 en vue d'améliorer les conditions de vie des populations, élargir les opportunités d'emploi et de revenu pour les pauvres et réaliser les OMD à travers l'accélération de la croissance économique et l'amélioration qualitative et quantitative des services sociaux de base. La SRP n'a pas pu réaliser ses objectifs du fait du contexte politique difficile du pays, des problèmes de gouvernance, de la rareté des ressources financières et des contraintes liées à la coordination et au suivi régulier. L'absence d'un cadre global de plus long terme intégrant la problématique de développement dans son ensemble, et dans lequel aurait dû s'inscrire la SRP, a aussi pesé lourdement sur l'efficacité de cette stratégie dédiée à relever un des principaux défis du pays.

Le DSRP contient dix indicateurs retenus comme déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Sur les dix indicateurs, six ont été atteints. Il s'agit des indicateurs relatifs à l'amélioration de la base de données sur la pauvreté, la mise en place d'un cadre règlementaire pour les institutions de micro-finance, la publication du rapport annuel de l'Agence nationale pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, l'amélioration du taux brut de scolarisation au primaire, le recrutement d'enseignants, et l'amélioration du taux de couverture vaccinale. Les quatre indicateurs qui n'ont pas été atteints concernent la mise en œuvre satisfaisante de la SRP, l'audit des grands marchés publics, l'amélioration du taux des consultations prénatales et la finalisation de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Soucieux de respecter ses engagements, le gouvernement s'est engagé à entreprendre les actions nécessaires afin de consolider les progrès accomplis dans ce cadre et atteindre les autres indicateurs en vue de bénéficier des avantages d'allègement de la dette de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Le Plan quinquennal de développement, englobant les politiques macroéconomiques, sectorielles et régionales, ambitionne une croissance forte, soutenue et équitable, bénéficiant aux populations pauvres; une amélioration tangible de l'environnement politique, juridique, institutionnel et humain; et des avancées significatives en matière de progrès social. Le Plan contient un schéma d'investissement intégrant le PIP, des indications d'interventions du secteur privé, et une stratégie de financement, de mise en œuvre et de suivi. Ainsi, le Plan élargit la base qui a servi à l'élaboration de la SRP, et lui offre le cadre global nécessaire à son exécution.

Le Plan quinquennal intègre l'ensemble des actions et objectifs contenus dans le DSRP 2011-2012 et élargit les investissements à un vaste champ d'intervention supportant les politiques économiques, sociales, sectorielles et régionales impactant directement l'atteinte des OMD. Ce faisant, le Plan créera de meilleures conditions pour la mise en œuvre de la SRP et la réalisation de ses objectifs.

Le DSRP 2011-2012, dont les trois axes font partie intégrante des cinq axes stratégiques représentant le fondement et la teneur du Plan, sera renforcé comme instrument spécifique de lutte contre la pauvreté et d'achèvement des OMD. L'axe 1 du DSRP (gouvernance et capacités institutionnelles)

correspond en effet, aux axes 1 et 5 du Plan (bonne gouvernance et réforme de l'appareil de défense et de sécurité). Le deuxième axe du DSRP (croissance et opportunités d'emploi) correspond aux axes 3 et 4 du Plan (expansion économique et infrastructures). Quant à l'axe 3 du DSRP (amélioration/accès aux services sociaux de qualité) il concorde avec le deuxième axe du Plan (lutte contre la pauvreté).

Le gouvernement maintiendra la cohérence entre le Plan quinquennal et la SRP 2013-2015. Pour ce faire, il faudra cadrer et centrer la SRP dans le contexte plus large du Plan quinquennal pour éviter les chevauchements et dédoublements éventuels des politiques et actions à entreprendre. A cet effet, la SRP sera recentrée autour de l'axe principal du Plan (lutte contre la pauvreté). Cela nécessitera un ensemble d'actions et de mesures nécessaires à l'atteinte des OMD. Ces actions et mesures seront agencées autour des points suivants : (i) stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) promotion et intégration des programmes sociaux ; (iii) les pré requis pour atteindre le point d'achèvement/IPPTE ; (iv) les mesures relatives à la FRPC. Afin d'assurer les meilleures conditions de réussite de la SRP, il ya lieu de formuler une stratégie complète et cohérente d'accélération des OMD comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. Ces composantes formeront le contenu de la future SRP.

Une SRP conçue autour de l'atteinte OMD et dotée d'un plan d'actions et d'un schéma de financement pour sa mise en œuvre, en concordance avec le schéma global de financement du Plan, assurera l'adéquation, la cohérence et la complémentarité avec la teneur et les objectifs de ce dernier. Mieux, cette approche fera du DSRP un instrument efficace d'opérationnalisation du Plan quinquennal. Conçus ainsi, les deux documents gagnent en complémentarité et synergie.

Le **PIP** triennal glissant est l'instrument de mise en œuvre du plan quinquennal dans sa dimension investissement public. Il englobe l'ensemble des projets dans les infrastructures de base et le développement social, et définit le schéma global de financement public (BND et FINEX). Ses coûts annualisés et la cadence de réalisation de ses projets orienteront l'allocation des ressources publiques aux secteurs. Etant conçues en concordance avec les données du cadrage macroéconomique, les projections d'investissement contenues dans le PIP sont cohérentes avec le Plan quinquennal dans son volet interventions dans le secteur public. Actuellement le PIP porte sur la période 2012-2014. C'est le prochain PIP 2015-2017 qui intégrera donc le détail des investissements publics de la dernière année du Plan. Comme il est mentionné plus haut, le PAP, auquel s'ajoutent les projets en cours, constitue les interventions de la première année du Plan.

Les **stratégies sectorielles** sont formulées sur la base des orientations et objectifs globaux du plan quinquennal et sont reflétées dans le document du plan. Les coûts et projets afférents aux stratégies sectorielles sont intégrés au PIP.

Les **plans régionaux** sont formulés sur la base des stratégies sectorielles tout en reflétant les spécificités régionales. Le contenu en projets des plans régionaux est en partie intégré au PIP. Certains projets à spécificité locale devront requérir un financement supplémentaire par les collectivités locales et/ou les ONGs.

Les opérations du **secteur privé** (opérateurs nationaux et investissement direct étranger) seront essentielles pour la réalisation du plan quinquennal. Le secteur privé sera le moteur de la croissance, de création d'emploi et de stimulation des sources de revenu. Il devrait intervenir dans les divers secteurs productifs, dont l'agriculture, les mines, les PME et PMI, et les services. Le plan donne des indications quant aux investissements attendus du secteur privé et définit la politique dans ce domaine pour assurer une contribution effective de ce secteur au développement économique et social.

DEUXIEME PARTIE : SCHEMA GLOBAL DE DEVELOPPEMENT

Le schéma de développement est conçu comme une réponse cohérente aux différents défis de l'économie et de la société. Il définit les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années sur les plans économique, financier, institutionnel, social et démographique. Il définit les politiques pour assurer la stabilisation de l'économie nationale et accélérer la croissance. Il apporte la solution aux problèmes auxquels sont confrontées les populations guinéennes, notamment, en matière de gouvernance, de pauvreté et d'insécurité alimentaire, de chômage et de sous-emploi des jeunes, de manque d'électricité, d'eau, de routes et d'infrastructures essentielles à une bonne qualité de vie et au développement soutenu et durable. Le principal enjeu du Plan quinquennal réside dans la lutte contre la pauvreté endémique et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. L'ensemble des actions et programmes à mettre en œuvre sont essentiellement orientés vers ces objectifs.

CHAPITRE I : ORIENTATIONS STRATEGIQUES, AXES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS GLOBAUX

Les orientations stratégiques du Plan quinquennal sont définies sur la base des axes prioritaires énoncés par le Président de la République dans son discours programme au moment de sa prise de fonction, à savoir:

- l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles ;
- la lutte contre la pauvreté, la poursuite des OMD et la valorisation des ressources humaines ;
- le développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs ;
- le développement et l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance ;
- la restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens.

Le choix de ces axes prioritaires se justifie par la situation politique, économique, sociale, institutionnelle et sécuritaire trouvée au moment de la prise de fonction du nouveau gouvernement, les défis et les enjeux qui en découlent, et au premier plan la grave dégradation du niveau de vie des populations illustrée par l'ampleur de la pauvreté et ses conséquences sur les revenus des familles, la satisfaction des besoins de base en matière d'alimentation, d'éducation, de soins, de logement salubre, et d'accès à un travail décent et à d'autres services publics tels que l'eau potable et l'électricité.

Axe 1. Amélioration de la gouvernance et réformes institutionnelles

La bonne gouvernance administrative, économique et judiciaire est un préalable au développement et à la croissance soutenus. L'échec des stratégies et programmes de développement initiés au cours de la décennie écoulée et le marasme économique et social qui en a découlé sont attribués en grande partie à la mauvaise gouvernance. Les crises politiques que la Guinée a connues, et plus particulièrement le vide institutionnel créé par la junte militaire après la suspension de la Constitution et la dissolution de l'Assemblée Nationale, ont abouti à l'instabilité institutionnelle et à l'affaiblissement de l'Etat. La situation socio-politique s'est considérablement détériorée et la mauvaise gouvernance, le népotisme et les passe-droits étaient érigés en système de gouvernement.

Le pays était confronté à des déficiences et lacunes notoires concernant l'Etat de droit, l'appareil judiciaire, le cadre institutionnel, juridique et réglementaire et la gestion des ressources publiques. Cette situation préoccupante a empêché de mettre en œuvre les programmes et les ressources pour combattre la pauvreté très répandue à travers le pays. A cela, s'ajoutent les difficultés de mobilisation des investissements publics et privés, les sanctions internationales illustrées par le gel de l'assistance extérieure, et l'absence de progrès dans les infrastructures économiques et les équipements socio-collectifs ; autant de facteurs qui ont considérablement freiné la croissance et rendu encore plus difficiles les conditions déjà précaires de la grande majorité de la population.

Au niveau déconcentré, les administrations régionales et préfectorales fonctionnent au ralenti. La décentralisation de la gestion des finances publiques, n'a été effective qu'en 2011. Les crédits alloués arrivent difficilement et de manière irrégulière. La passation des marchés se fait au niveau national au détriment des régions, et celle-ci souffre de l'insuffisance de l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de transparence.

Les ressources collectées au niveau local sont nettement insuffisantes pour la réalisation d'actions prioritaires en faveur de la population. Malgré cette situation qui freine le développement, certaines autorités locales ne se privent pas de faire mains basses sur une partie de ces maigres recettes et ce, en toute impunité.

Les ressources minières et forestières ne profitent pas pleinement aux populations dans les zones où elles sont extraites. Les contrats et conventions d'exploitation sont négociés au niveau central sans implication des autorités locales et des populations.

La gestion calamiteuse des finances publiques a pesé lourdement sur le budget de l'Etat. Alors que les recettes se sont amenuisées, les dépenses se sont accrues à des niveaux qui ont aggravé les déficits publics et alourdi considérablement l'endettement extérieur et intérieur. Parallèlement, les interventions de l'Etat dans les secteurs sociaux se sont réduites à des minimas empêchant tout progrès et même annihilant les quelques acquis antérieurs.

Il est par conséquent urgent d'agir pour mettre fin aux mauvaises pratiques qui avaient cours jusqu'ici dans la gestion des affaires publiques, renforcer le cadre institutionnel, juridique et réglementaire, bannir les pratiques d'exclusion et d'injustice, remédier à l'absence de dialogue avec les composantes de la société civile et le secteur privé, et rétablir la confiance dans les différents rouages de l'Etat.

Axe 2. Lutte contre la pauvreté, poursuite des OMD et valorisation des ressources humaines

Les tendances négatives sur le plan social sont nombreuses et concernent à la fois les questions liées à l'accessibilité et à la qualité de l'éducation, de la santé, à l'insécurité alimentaire, à l'assainissement, bref aux conditions de vie des populations.

Ces préoccupations peuvent être résumées par la problématique des OMD qui ont connu une lenteur manifeste de mise en œuvre des actions y afférentes se traduisant par peu de progrès significatifs. Si des actions immédiates et appropriées ne sont pas prises, la plupart des OMD ne seront probablement pas réalisés en 2015 comme le prévoit la Déclaration du Millénaire. En effet, l'état de réalisation des objectifs n'est pas uniforme dans la mesure où si la tendance actuelle se maintient, l'objectif 1, réduire de moitié le taux de pauvreté, ne serait pas atteint. Par rapport à l'autonomisation des femmes (objectif 3), le chemin à parcourir est encore long tant le statut social des femmes devrait être revu et amélioré : mutilations génitales féminines, éducation de la jeune fille, mariage précoce etc. Certains objectifs relatifs à la santé, à savoir les objectifs 4, 5 semblent difficile à atteindre. Cependant, les objectifs 2, assurer l'éducation primaire pour tous, et 6, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies pourraient être atteints du fait que l'environnement est potentiellement favorable.

Aussi, l'aggravation de la pauvreté dans les villes et les campagnes fragilise les ménages et déstabilise l'équilibre social. De surcroît, l'exode rural s'est intensifié, la qualité de la vie notamment dans la capitale s'est détériorée, le grand banditisme et la criminalité se sont accrues, et le trafic de drogue et la prostitution frappent de plein fouet la jeunesse. La multiplication des diplômés sans emplois, l'oisiveté chronique des jeunes sans éducation, le chômage des adultes, mettent en péril la paix sociale.

La récession économique à laquelle est confronté le pays, conjuguée aux difficultés qu'éprouvent les entreprises est à l'origine des effets pervers qui ne sont pas prêts de s'estomper.

Quatre personnes sur cinq sont soit inactives, soit à la recherche d'un emploi. Le chômage et le sous-emploi sont très élevés au niveau des jeunes qui représentent 52% de la population totale. Un autre défi pour la Guinée est celui de la maîtrise de sa démographie. En effet, l'accroissement exponentiel de la population pourrait grandement hypothéquer l'objectif de réduction de moitié du nombre des pauvres d'ici 2015 si le rythme de création de richesses n'accélère pas.

Au niveau des régions et préfectures, l'exode rural et le mouvement de population vers la capitale privent les préfectures et les régions des compétences utiles à leur développement. En effet, face à Conakry où se concentre l'essentiel des unités industrielles, de l'administration, des emplois tertiaires et des services sociaux, il n'existe au niveau des régions, aucune métropole d'équilibre. L'exode rural vide les villages de leurs bras valides entraînant un abandon des champs et la baisse de la production agricole.

Cette baisse de la production expose les populations à l'insécurité alimentaire et aux risques de famine. La substitution du riz local par le riz importé dans les campagnes illustre la forte dépendance vis-à-vis de l'étranger et l'aggravation de la situation. La précarité s'est accentuée dans certaines régions qui sont devenues de véritables poches de pauvreté par la force de divers facteurs combinés tels que : la sécheresse, l'exode rural, les mauvaises récoltes, les opportunités d'emploi qui s'amenuisent. Il devient urgent, par conséquent, d'accorder une haute priorité au développement de l'agriculture et à la promotion du monde rural où vivent plus des deux tiers de la population pauvre.

Malgré les nombreux investissements en matière d'éducation et de santé, de fortes disparités régionales existent en matière d'accès aux services sociaux de base. Les postes de santé et écoles des zones rurales éloignées manquent de tout. Les enseignants et agents de santé refusent systématiquement de rejoindre leurs postes d'affectation. Les populations se considèrent comme étant littéralement abandonnées par l'Etat. Dans certaines régions, l'absence de l'Etat a favorisé le développement du vol de bétail et la présence de coupeurs de routes. Des situations qui sont de sérieuses menaces pour les régions et préfectures.

Axe 3. Développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs

La Guinée demeure très sous-équipée en routes, chemins de fer, aéroports, ports, et aussi en infrastructures hydrauliques et énergétiques. Le réseau hydrographique très dense (1165 cours d'eau codifiés) peut développer un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à 6000 MW pour une énergie annuelle garantie de 19300 GWH/an. A ce jour, seulement 2% de ce potentiel est mis en valeur bénéficiant à moins de 18% de la population. En plus, la Guinée dispose de ressources bio-massiques, estimées à 30 millions de m³ de bois par an, un potentiel solaire de 4,8 Kwh.m²/jour, avec un gisement éolien qui offre une vitesse moyenne de vent de 3m/s et des énergies fossiles (pétrole, gaz, uranium) aux indices très prometteurs.

Malgré ces potentialités, le pays affiche des niveaux de performance énergétiques les plus faibles de la sous-région car les moyens de production, de transport et de distribution souffrent d'insuffisances notoires. La dégradation des équipements de production et de distribution, la mauvaise exploitation des moyens de production thermique, la vétusté des réseaux de l'intérieur et la forte proportion de réseaux hors-normes sont les principales entraves au développement du secteur. Un programme d'investissement hydroélectrique est en cours de mise en œuvre comprenant, notamment deux grands projets, à savoir le complexe hydroélectrique Souapiti/Kaléta et le projet de barrage à usage multiple de Fomi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique énergétique, le gouvernement prendra en considération les aspects stratégiques suivants : (i) le poids de la facture énergétique et du financement des infrastructures énergétiques ; (ii) la préservation et le développement des ressources nationales ; (iii) la sécurité et la diversité de l'approvisionnement ; (iv) le prix de l'énergie ; (v) la protection de

l'environnement ; et (vi) l'assistance aux populations éventuellement affectées par les projets hydrauliques et hydroélectriques.

En outre, les infrastructures de transport nécessitent une amélioration significative étant donné leur rôle clé dans le développement socio-économique. Un programme d'investissement sera mis en œuvre pour développer le réseau routier et ferroviaire, et les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Axe 4. Développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance

La réalisation de taux de croissance économique élevé et soutenu est un préalable à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le pays dispose de richesses naturelles diversifiées qui doivent être exploitées de manière rationnelle pour augmenter la production, diversifier les activités et créer des opportunités d'emploi et de revenu pour les populations urbaines et rurales, en assurant en même temps une distribution appropriée des investissements entre les secteurs et les régions du pays.

Les activités économiques du secteur rural sont essentielles pour réaliser l'autosuffisance et la sécurité alimentaire, et développer le monde rural. La Guinée présente une grande diversité de milieux et de grandes potentialités agricoles. On estime à six millions d'hectares la superficie cultivable dont 16% seulement sont exploités, essentiellement en culture pluviale. Le potentiel de terre irrigable est évalué à 364000 ha dont 81000 ha aménagés. Ceci prouve que l'agriculture reste essentiellement de type traditionnel, non équipée, vivrière et de survie. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des terres cultivées, et en général, de petite taille, entre 0,3 et 0,5 ha. Cela démontre les énormes possibilités qui s'offrent pour développer ce secteur avec bien entendu des moyens financiers, du savoir-faire, et une panoplie d'actions relatives à la commercialisation, l'infrastructure adéquate, et la vulgarisation des techniques.

L'élevage est la deuxième activité du secteur rural après l'agriculture. Il concerne 283000 familles d'éleveurs et procure des revenus à 30% de la population rurale. Les effectifs du cheptel sont estimés à 4,7 millions de bovins, 1,5 millions d'ovins, 1,8 millions de caprins, 86000 porcins et 20 millions de volailles. L'élevage repose sur des pâturages naturels riches et variés d'environ 70000 km² et comporte près de 350 espèces fourragères. Malgré son importance socio-économique, l'élevage n'attire qu'un faible montant d'investissement public et privé (1,8% des investissements publics affectés au secteur agricole).

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture demeure à un état rudimentaire avec des captures limitées et des revenus insuffisants du fait des politiques définies mais non mises en œuvre, du financement réduit, du sous-équipement du secteur, de l'absence d'encadrement, et de la mauvaise gestion des institutions qui en sont responsables.

Le développement de l'agriculture et de la pêche sera accompagné par des infrastructures appropriées, notamment le désenclavement des exploitations agricoles, l'équipement des petits pêcheurs, la facilitation de la commercialisation et les services de vulgarisation et d'encadrement.

Le secteur minier n'a pas utilisé pleinement les grandes potentialités naturelles qui le distinguent de la quasi-totalité des autres secteurs. Il est tout aussi caractérisé par des contraintes qui freinent son essor et réduit sa contribution au développement économique et social de la nation. Une de ces contraintes se trouve dans l'abandon total de la recherche géologique et minière depuis 1990. De surcroît le secteur est confronté à la grande faiblesse de l'administration minière. La convention minière type n'est pas entrée en vigueur, les insuffisances du code minier avant les amendements qui lui étaient apportés tout récemment, le manque de suivi et contrôle des activités minières, et les capacités limitées de l'administration minière. Le secteur a un avenir prometteur devant lui. Il représente une source essentielle de croissance de la production nationale, d'emplois directs et indirects, de recettes en

devises, de revenu pour l'Etat, et d'effets leviers qu'il peut exercer sur d'autres domaines d'activités économiques. Un défi majeur réside dans l'absolue nécessité de promouvoir une véritable Industrie Minière Guinéenne transformant localement nos immenses ressources et appuyant les activités productives des populations des localités d'implantation de ces industries minières.

D'autres secteurs n'ont pas connu l'essor souhaité. Le gouvernement ambitionne de les réanimer et de leur apporter l'appui nécessaire en créant les conditions favorables à leur développement. L'industrie manufacturière, les BTP, le tourisme et l'artisanat sont les domaines qui verront une évolution remarquable au cours des prochaines années et une contribution accrue, aux côtés des autres secteurs, à la production nationale, la création de richesses, d'emploi et de revenu.

Axe 5. Restructuration des forces de défense et de sécurité

L'insécurité est devenue une question récurrente en Guinée ces dernières années. Les vols de véhicules, les cambriolages des domiciles, les vols à la tire, les agressions physiques, les viols, les trafics de mineurs, et le trafic des stupéfiants sont devenus courants.

Le recrutement massif de jeunes sans éducation et en difficulté avec leurs familles ou avec la loi dans l'armée, fait peser des soupçons - plus ou moins fondés de connivence entre les forces de l'ordre et les malfrats. C'est à juste raison que des mesures urgentes sont prises pour restructurer, assainir et extirper les indésirables des forces de défense et de sécurité.

Le regain de banditisme trouve aussi, une explication dans les conséquences de la longue crise économique vécue par la plupart des ménages et par l'absence d'un dispositif formel de sécurité sociale pouvant venir en aide aux plus défavorisés. Ainsi, face à l'insuffisance des effectifs des forces de l'ordre, de simples racketteurs sont devenus au fil des ans des bandits de grand chemin opérant parfois avec des armes de guerre.

Du fait de la tendance à la paupérisation des populations guinéennes, les prochaines années ne seront pas exemptes d'agressions diverses, plus ou moins violentes si le redressement économique tant attendu ne vient pas à temps.

La restructuration des forces de défense et de sécurité est indispensable à la quiétude sociale et au retour de la confiance des partenaires étrangers

Objectifs globaux

En cohérence avec les cinq axes prioritaires définis plus haut, le Plan de développement se fixe des objectifs globaux à atteindre qui consistent à :

- mettre en place un Etat de droit respectueux des droits humains
- renforcer la crédibilité et l'autorité de l'Etat et réformer l'administration publique pour en faire un instrument efficace au service des citoyens et de l'économie
- réaliser une croissance économique solide, soutenue et durable
- promouvoir l'agriculture et le développement rural
- réduire la pauvreté et réaliser les objectifs du millénaire pour le développement
- élever le revenu de l'ensemble de la population et améliorer ses conditions de vie
- accroître les opportunités d'emploi et de revenu des populations, notamment les couches vulnérables
- améliorer les infrastructures et assurer l'accès des populations à des services sociaux de qualité
- renforcer les capacités humaines et promouvoir les femmes et les jeunes
- réduire les inégalités et disparités régionales
- lutter contre le VIH/SIDA.

Ces objectifs seront soutenus par des politiques macroéconomiques et des stratégies et programmes sectoriels appropriés, contenus dans le présent document.

CHAPITRE II : POPULATION ET DEVELOPPEMENT

La Guinée était pro nataliste au cours des vingt premières années de son indépendance. A partir de 1980, le Gouvernement a changé d'attitude, après s'être aperçu qu'il n'était pas possible d'ignorer indéfiniment la dimension population dans le développement. C'est ainsi que les travaux d'un Groupe Interministériel d'Experts Nationaux en matière de Population (GIENP), créé en 1991, ont débouché sur l'élaboration et l'adoption en 1992, d'une déclaration de politique nationale de population.

La politique nationale de population de la Guinée prend en compte ces corrélations nécessaires entre les variables démographiques et les facteurs socio-économiques et culturels. Elle repose sur la reconnaissance des droits des individus, des couples et des groupes sociaux définis et garantis par la Loi Fondamentale. Elle a pour objectif essentiel la valorisation des ressources humaines à travers des actions visant à réaliser un équilibre entre la population et les ressources disponibles.

Répartition de la Population

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitation réalisé en décembre 1996, la population était de 7 156 406 contre 4 660 582 habitants en 1983, soit un taux d'accroissement annuel intercensitaire de 3,1%. A ce rythme, la population guinéenne est estimée à 11,3 millions d'habitants en 2011. Si cette tendance se maintient, la population atteindra en l'an 2015, 15 millions d'habitants, dont une forte proportion de femmes (51,1%) et de jeunes de moins de 15 ans (45,6%). Les enfants de 0 à 18 ans représentent à eux seuls, plus de la moitié de la population totale (53,5%).

La population est essentiellement rurale (70%). Celle urbaine, en nette progression est évaluée à 30%.

La population guinéenne est répartie entre les régions naturelles du pays comme suit: Basse Guinée (20,4%), Moyenne Guinée (22,9%), Haute Guinée (19,7%), la Guinée Forestière (21,7%). La zone spéciale de Conakry abrite 15,3% de la population totale.

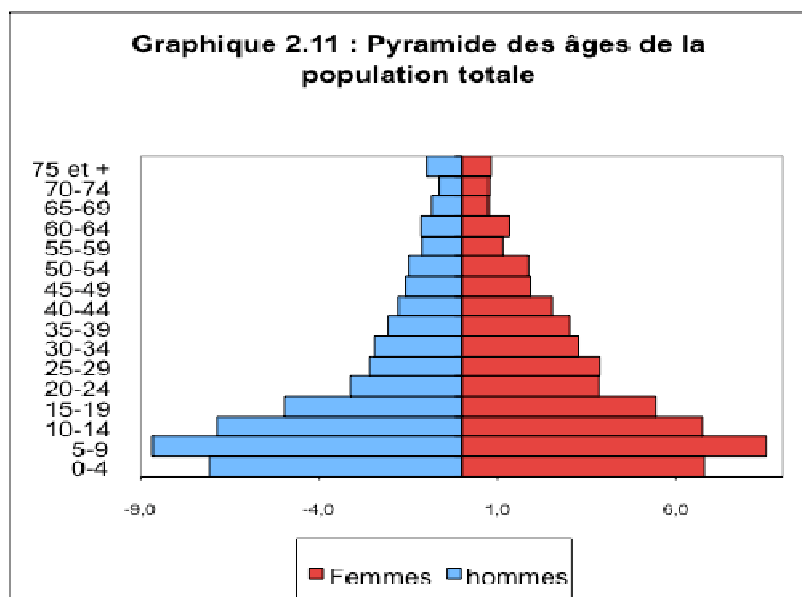
L'examen de la structure de la population par groupe d'âges et par sexe révèle au prime abord la prédominance de la population féminine à tous les âges. Les femmes représentent 51,1% de la population totale (96 hommes pour 100 femmes).

La population guinéenne est très jeune. Environ 46% de la population est âgée de moins de 15 ans.

L'examen de la pyramide des âges révèle les caractéristiques suivantes :

- une base large, conséquence d'une forte natalité
- un sommet rétréci, témoignant d'une forte mortalité aux âges avancés

Le groupe d'âge 15-64 ans qui correspond aux âges d'activité représente près de 50% de la population totale, et la population âgée de plus de 65 ans représente 4,5% de la population totale.



Indicateurs sociodémographiques

La Guinée est un pays à forte natalité et à fécondité élevée, caractérisée par des maternités précoces et une proportion importante de femmes en âge de procréer. Le taux brut de natalité est estimé à 38,4‰ et l'indice synthétique de fécondité à 5,7 enfants par femme. Le retard économique, les normes sociales et culturelles, l'insuffisance d'informations sur les méthodes de régulation des naissances ainsi que des infrastructures sociales favorisent cette descendance élevée.

L'espérance de vie estimée en 2010 reste faible (54,00 ans). L'amélioration de ce ratio nécessite des efforts soutenus au cours des années à venir, notamment en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des services de santé. La mortalité demeure élevée. Cela s'est traduit par des taux bruts de mortalité pour l'ensemble du pays de 14,2‰ (RGPH-96). Les niveaux de mortalité infantile en 2005 (91‰) et infanto - juvénile (163‰) demeurent encore élevés par rapport à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne, en dépit de la mise en place du Programme Élargi de Vaccination, de Soins de Santé Primaire et de Médicaments Essentiels (PEV/SSP/ME). Le paludisme représente la première cause de morbidité.

En outre, l'analphabétisme toucherait près de 70% des femmes et 50% des hommes. Ces taux n'ont pratiquement pas évolué au cours des trois dernières années. Les indicateurs de l'éducation ont enregistré, néanmoins, quelques améliorations. Le taux de scolarisation a connu une progression continue pour atteindre 85% pour les garçons et de 77% pour les jeunes filles. Cependant, la qualité de l'éducation reste encore très médiocre.

Aussi, la Guinée est caractérisée par un faible degré d'urbanisation (30%) avec une répartition spatiale déséquilibrée. En effet, 51,2% de la population urbaine habitait dans l'agglomération de Conakry (1.094.075 habitants) selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996.

Par ailleurs, il n'existe au niveau des régions, aucune métropole d'équilibre face à Conakry où se concentre l'essentiel des unités industrielles, de l'administration, des emplois tertiaires et des services sociaux.

L'insalubrité de l'habitat demeure encore un des traits marquants du cadre de vie de la majorité des guinéens en 2008. Toutefois, l'amélioration de la gestion et le renforcement de la fiabilité de

L'approvisionnement des populations en eau potable ont bien été intégrés dans les priorités du gouvernement au cours de ces dernières années.

Cependant, en termes de régularité et de qualité de la distribution d'eau, la situation s'est sensiblement dégradée, notamment à Conakry. En effet, dans plusieurs quartiers de la ville, la desserte se limite à quelques heures seulement, deux à trois jours par semaine. De 2002 à 2007 le taux d'accès est passé respectivement de 62% à 73% dans l'ensemble du pays.

Mouvements migratoires

La migration constitue la troisième variable de la dynamique d'une population, après la natalité et la mortalité. Les mouvements migratoires influent sur la répartition spatiale de la population et, dans la majorité des cas, participent des stratégies de survie tant au niveau individuel qu'à celui des ménages. D'où la nécessité de la prise en compte de la migration dans toute politique de développement en général, et celle démographique en particulier.

S'agissant des caractéristiques générales de la migration en Guinée, il y a lieu de souligner que les premiers mouvements migratoires importants en Guinée semblent remonter à l'indépendance du pays, en 1958. La mise en place de nouvelles institutions politiques d'alors, avec notamment un pouvoir central fort, d'inspiration socialiste, a contraint nombreux Guinéens à l'exil vers les pays voisins (Sénégal et Côte d'Ivoire notamment). Le changement politique intervenu suite au décès du premier président en 1984, marque l'avènement d'un nouveau régime caractérisé par le libéralisme économique et la démocratisation de la vie publique. Ce fait marquant a favorisé le retour de nombreux Guinéens qui vivaient à l'étranger et a renforcé la mobilité interne des populations. Même s'il n'existe pas de statistiques officielles, on estime par exemple à plus de deux millions le nombre de Guinéens vivant au Sénégal.

Les migrations récentes en Guinée, quoique touchant en grande partie des Guinéens, ont été considérablement influencées par les conflits sociopolitiques des années 1990 enregistrés au Liberia et en Sierra Leone, et plus récemment, en Côte d'Ivoire au début des années 2000. Du coup, la région frontalière à ces pays (la Guinée Forestière) a enregistré un flux important de réfugiés venant de ces pays totalisant 600000 personnes.

La migration est un phénomène très sélectif. Les données du RGPH-II de 1996 montrent que la migration touche essentiellement les individus de 5-45 ans en général, mais de façon plus importante ceux de 20-45 ans que les autres, traduisant ainsi le fait que la migration est essentiellement une affaire d'adultes. Les raisons sont diverses et varient en fonction de l'âge : confiage et scolarité pour les jeunes, emploi (recherche, mutation) et amélioration des conditions de vie pour les adultes.

Concernant les zones d'immigration, zones d'émigration et facteurs associés, on note que la proportion des migrants durée de vie¹ est passée de 15,4 % à 14,5 % de 1983 à 1996.

L'analyse des taux nets de migration durée de vie montre qu'en Basse Guinée, les préfectures sont des zones d'immigration moyenne. Elles sont bénéficiaires dans leurs échanges avec les autres préfectures de la Guinée. Boké doit ce gain à la présence de cités industrielles de Kamsar et de Sangarédi, Fria à celle d'un complexe industriel important. Les préfectures de Boffa, Dubréka, Télimélé et Kindia sont des zones d'émigration. Pour les trois premières, cette situation serait attribuable à leur faible niveau de développement, tandis que pour Kindia, cela serait dû à sa position de ville-carrefour.

¹ Un migrant durée de vie est tout individu dont la préfecture de résidence pendant la période de référence, est différente de sa préfecture de naissance.

La Moyenne Guinée est une région d'émigration car toutes les préfectures y sont déficitaires dans leurs échanges. Les zones de forte émigration sont les préfectures de Pita, Dalaba, Mamou, Labé et Tougué, alors que Koundara et les autres préfectures sont des zones d'immigration. C'est l'une des conséquences de la dégradation de l'écosystème dans cette partie du pays. Notons que Gaoual et Koundara sont des préfectures qui regorgent d'énormes potentialités agricoles (riz, arachide, etc.).

La Haute Guinée présente une situation presque identique à celle de la Moyenne Guinée. Entre la préfecture de Kérouané, zone de forte immigration, et celle de Kouroussa, zone de forte émigration, toutes les autres préfectures connaissent une émigration moyenne. Kérouané bénéficie des échanges migratoires internes du fait de la présence de la ville diamantifère de Banankoro qui attire de nombreux chercheurs de diamant. Kouroussa doit sa particularité au fait qu'elle est le foyer de l'onchocercose en Guinée. Pour les autres préfectures, le milieu physique reste peu propice à l'agriculture et explique le peu d'attrait qu'elles exercent sur les migrants. À cela s'ajoute la tradition commerçante des peuples de la Haute Guinée, qui les pousse à des déplacements fréquents susceptibles d'aboutir à une installation définitive dans les zones d'accueil.

En Guinée Forestière, en dehors des préfectures de Beyla et de Kissidougou, zones d'émigration nette, toutes les autres préfectures sont moyennement attractives. Cette région a d'immenses potentialités agricoles qui font d'elles l'un des greniers du pays. Le développement de nombreuses plantations, telles que celles de la SOGUIPAH, y a favorisé l'essor des cultures de rente : l'hévéa, le café, le palmier à huile, etc.

Enfin, avec un taux net de migration de 45 % en 1996, Conakry est la zone d'immigration par excellence. Elle doit cette situation à ses fonctions administratives et économiques.

En termes de tendances, notons que la mobilité interne en Guinée pourrait conduire à un déséquilibre démographique régional important ainsi qu'à un vieillissement et une féminisation des régions d'émigration nette que sont la Moyenne Guinée et la Haute Guinée. Les villes pourraient connaître un essor sans précédent, ce qui aura pour conséquence l'aggravation des problèmes sociaux et économiques.

Par ailleurs, l'importance des flux migratoires internes en Guinée suggère quelques recommandations. Les potentialités économiques inégales entre régions étant à la base des migrations observées, l'adoption de programmes de développement régional axés sur les activités génératrices de revenus permettra de retenir les populations dans les zones d'émigration nette. En outre, des études approfondies sur les causes et conséquences de la migration doivent être réalisées afin de mieux cerner les contours de ce phénomène si peu étudié en Guinée.

Quant à la contribution de la migration au développement socioéconomique, on remarque que, selon les résultats de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) de 2003, plus d'un ménage guinéen sur trois (36,1 %) a reçu un transfert (en espèces ou en nature) au cours des 4 derniers mois ayant précédé l'enquête. De fortes disparités sont enregistrées entre les régions. La Moyenne Guinée et la Basse Guinée enregistrent les proportions les plus élevées de ménages ayant reçu un transfert (51,8 % et 44,1 %, respectivement). La Guinée Forestière (près de 24 %) est la région naturelle qui reçoit moins de transfert.

Les transferts reçus sont plus importants en milieu rural (près de 39 %) et dans les centres urbains de l'intérieur (32,5 %). Plus de la moitié des bénéficiaires (55,1 %) sont des femmes résidant principalement en milieu rural (61,3 %), notamment en Moyenne Guinée (69,3 %).

En 2003, les montants des transferts reçus (quelle que soit la provenance de ces transferts) par les ménages sont évalués à 238,4 milliards de FG (soit près de 40 millions US\$) dont 131,1 milliards de

FG en espèces, 41,1 milliards de FG en produits alimentaires et 66,1 milliards sous d'autres formes en nature soit une moyenne annuelle de 327.818 FG (55 US\$ environ) par ménage.

Les transferts reçus en espèces sont importants à Conakry (42,4 milliards de FG), en Moyenne Guinée (38,2 milliards de FG) et en Basse Guinée (33,7 milliards de FG), plus particulièrement dans les régions administratives de Boké (25,4 milliards de FG), Kindia (19,8 milliards de FG), Mamou (14,4 milliards de FG) et Labé (12,3 milliards de FG). Une autre caractéristique de ce type de transfert, c'est le volume qu'il représente pour le milieu rural (62,7 milliards de FG).

La migration participe ainsi à stratégies de survie des populations. De ce point de vue, elle contribue de manière non négligeable au développement socioéconomique. Toutefois, l'évaluation de la contribution de la migration au processus de développement socioéconomique est difficile à évaluer sans des données fiables sur le phénomène, comme c'est le cas en Guinée. C'est pour cette raison, qu'il est opportun d'entreprendre des enquêtes pour disposer d'informations et de données pour une meilleure intégration de la migration dans les politiques et programmes.

Population active, emploi, chômage

Selon les données fournies par l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté 2007-2008, réalisée par l'Institut National de la Statistique dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le taux d'activité global de la population est estimé pour l'ensemble du pays à 78,7 %. Cette préparation de la population rurale dans l'emploi pourrait être justifiée par le faible niveau de scolarisation et le faible taux d'urbanisation. Ce taux d'activité est plus élevé en milieu rural (89,6%) qu'en milieu urbain (58,2%). Selon le sexe, le taux d'activité des femmes (80,9%) est plus élevé que celui des hommes (76,2%).

L'enquête montre aussi que l'évolution du taux d'activité par groupes d'âge et sexe révèle (i) une précocité de l'emploi (le taux d'activité à 15-29 ans est de 73% chez les femmes et 60,8% chez les hommes) (ii) un départ tardif du marché du travail plus remarquable pour les hommes qui ont un taux d'activité de 67,4% à 65 ans et plus contre 41,1% pour les femmes.

La répartition des travailleurs par branche d'activité indique que 68,4% des travailleurs sont occupés dans l'agriculture, la chasse, la cueillette et l'exploitation forestière, 15,5% dans le commerce et 16,1% dans les autres branches d'activité. Dans le même ordre, la répartition de la population occupée par statut de l'emploi indique que c'est parmi les jeunes que l'enquête a enregistré plus d'aides familiaux et d'apprentis dont l'âge varie de 15 à 30 ans.

L'enquête démontre, par ailleurs, que le principal refuge des actifs occupés se trouve dans les micro-entreprises formelles ou informelles (près de 9 travailleurs sur 10). Les individus et les ménages emploient 5,4% des actifs occupés alors que seulement 3,1% des travailleurs sont engagés par l'Administration. Les grandes entreprises privées offrent du travail à 3,4% des actifs.

Sur un autre plan, l'enquête révèle que la population active en situation de chômage était estimée à 1,3% en 2007, avec Conakry qui se démarque par un taux de 4,3%. Si le chômage peut sembler peu élevé, le sous-emploi, par contre, est très élevé ; il touche 9,1% de la population active au niveau national (7,5% pour les hommes et 10,5% pour les femmes).

Un autre indicateur qui mérite une attention particulière, c'est le taux de dépendance économique qui est défini comme le rapport entre le nombre d'inactifs et le nombre d'actifs. Cet indicateur exprime la charge économique (en terme d'inactifs) supportée par chaque actif. Au niveau de l'ensemble du pays, le taux de dépendance est de 40,8 % autrement dit, 100 actifs supportent le poids économique de 40,8 individus inactifs.

Ces informations globales indiquent des défis importants de l'emploi en Guinée qui sont, entre autres : (i) la croissance rapide de la population active (15-54 ans) et (ii) l'insuffisance de performances économiques pour absorber l'ensemble des demandeurs d'emplois. Les projections démographiques indiquent un accroissement considérable des jeunes au-delà de 2015.

C'est pourquoi, le plan doit relever les performances économiques du pays qui conditionnent, tout à la fois, les effets directs d'emploi et la dynamique des initiatives privées qui reposeront sur des opportunités d'investissement et de développement d'activités créatrices d'emplois.

En d'autres termes, le plan devra prévoir des programmes dont la mise en œuvre permettra de :

- faire du bonus démographique une opportunité en vue d'atteindre les objectifs de développement fixés, ce sur la base de trois conditions : (i) un système éducatif de qualité, (ii) une baisse de la fécondité qui diminuera le taux de dépendance, et (iii) la réduction de l'écart d'inégalité dans la distribution des revenus ;
- promouvoir le développement durable avec l'augmentation des performances économiques pour élargir les chances de création d'emplois ;
- initier et mettre en œuvre des programmes à haute intensité de main d'œuvre ;
- renforcer l'offre de formation professionnelle et technique ; et
- assurer l'adéquation entre formation et emploi.

Intégration des objectifs de population

L'exclusion pendant longtemps de la variable démographique du champ de la planification, comme facteur intrinsèque du développement a contribué à aggraver les problèmes que le système de planification cherche à résoudre. C'est pourquoi, un des défis majeurs auxquels la Guinée doit faire face, au cours de la mise en œuvre du plan quinquennal est la maîtrise de sa démographie.

Pour cela, il faudra prendre en compte de manière explicite les objectifs de la politique de population ci-après dans les différents objectifs du présent plan quinquennal :

- intégrer les variables démographiques aux programmes socio-économiques ;
- porter le taux de natalité à un niveau soutenable par les familles et la société ;
- réduire la mortalité ;
- maîtriser les migrations et le processus d'urbanisation ;
- améliorer le niveau l'alimentation des populations ;
- développer l'éducation des différentes couches de la population ;
- élever la qualification de la main d'œuvre, les niveaux de l'emploi et du revenu des populations et en assurer une répartition équitable ;
- améliorer l'habitat ;
- protéger et sauvegarder l'environnement ;
- assurer l'intégration de la femme et des jeunes au processus de développement ;
- protéger les groupes vulnérables ; les enfants, les jeunes, les personnes du troisième âge et les handicapés ;
- améliorer la connaissance des problèmes de population ;
- assurer une large sensibilisation des différentes couches sociales aux problèmes et politiques de population ;
- promouvoir un développement équilibré des régions en rapport avec leur contexte démographique.

Pour y arriver, l'élaboration et l'utilisation de projections nationales de population de type « aide à la décision » constituent la première étape incontournable de prise en compte réelle de la variable population dans les politiques sectorielles. C'est pourquoi, le présent plan dispose de telles projections.

Ces projections seront largement diffusées, reconnues et utilisées par tous les acteurs et les secteurs. Elles doivent constituer en effet une base unique de référence pour la fixation des objectifs de l'ensemble des secteurs, y compris les objectifs identifiés dans les stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre de la pauvreté.

Dans le cadre de l'intégration, l'accent devrait aussi être mis sur l'élaboration d'objectifs sectoriels tenant compte entre autres (i) des estimations de la taille et des caractéristiques prévues de la population, particulièrement en ce qui concerne le sexe, les groupes d'âge, la répartition selon le lieu de résidence, (ii) l'augmentation des divers besoins (éducation, santé, logement, consommation...) engendrée par la croissance de la population et sa composition par sexe et âge (iii) des effets que peuvent avoir les migrations des zones rurales vers les zones urbaines sur le niveau de répartition du revenu, la production, la consommation et l'investissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan quinquennal, il est envisagé de réviser la Politique Nationale de Population et d'actualiser le Programme National d'Action en matière de population en vue d'une meilleure prise en compte de la dynamique de population et de son interdépendance avec les besoins des jeunes, de la santé de la reproduction et de l'égalité des sexes.

CHAPITRE III : RETABLISSEMENT ET RENFORCEMENT DES EQUILIBRES MACROECONOMIQUES

L'économie du pays a longtemps souffert, et plus particulièrement au cours des trois dernières années, de la mauvaise gouvernance économique et financière qui s'est soldée par une aggravation des déficits, une dépréciation aigue du Franc Guinéen et une inflation galopante sous l'effet conjugué de la rareté des ressources budgétaires, l'expansion incontrôlable de la masse monétaire, les marchés publics contractés de gré à gré notamment pendant la transition avec le régime militaire, la réduction drastique de l'aide extérieure qui en est résultée, le poids de la dette extérieure, la contraction des investissements privés et conséquemment la décélération du rythme de production.

Le présent chapitre présente une revue de la situation macroéconomique au cours des dernières années et les perspectives d'évolution ainsi que les politiques à mettre en œuvre dans les finances publiques et les secteurs monétaire et financier au cours des cinq années du Plan.

Evolution récente

La décennie 2000-2010 a été caractérisée par des difficultés économiques ponctuées de troubles sociaux et de changements au sommet de l'Etat qui ont gravement affecté le processus de développement économique, social et politique du pays.

A partir de l'an 2000, on assiste à un ralentissement de la croissance économique qui n'a été que de 2,6% en moyenne durant la décennie, avec une croissance négative (-0,3%) en 2009 contre un objectif de 5,3% dans le DSRP. En même temps et malgré la contraction des activités économiques, le pays a connu une poussée inflationniste sans précédent atteignant 39,1% en glissement annuel en 2006, contre 3% en 2000. Une telle situation a laminé le pouvoir d'achat des ménages, aggravé la situation des populations démunies, et occasionné des grèves et des revendications d'ordre social et politique.

Le ralentissement de la croissance économique, accompagné d'une augmentation de la population de 3,2% par an, n'a permis ni la mobilisation de ressources suffisantes pour l'Etat, ni l'amélioration des revenus de la population pour atténuer la pauvreté et améliorer les conditions de vie. Au contraire, l'incidence de la pauvreté s'est aggravée et les poches de pauvreté se sont multipliées. La population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée, en effet, de 49,1% en 2002 à 58% en 2010.

Tableau 1: Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques et sociaux

Indicateurs/Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population (en millions habitants)	8,8	9	9,3	9,6	9,9	10,2	10,6	10,9
Taux de croissance de la population (%)	2,8	3,1	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
PIB prix constant 2003 (milliards FG)	6841	7001	7211	7390	7520	7892	7870	8022
Taux de croissance du PIB réel en %	1,2	2,3	3,0	2,5	1,8	4,9	-0,3	1,9
PIB par habitant (milliers GNF)	780,6	901,7	1145,9	1565,1	1742,8	2021,6	2085,8	2476,0
PIB par habitant (\$US)	393,04	397,6	314,8	297,3	417,0	439,8	437,0	413,5
PIB/ habitant (variation en %)	-1,9	-0,9	-0,2	-0,7	-1,4	1,7	-3,4	-1,2
Taux d'inflation (glissement fin déc.) en %	14,8	27,6	29,7	39,1	12,8	13,5	7,9	20,8
Taux d'investissement (en % du PIB)	19,8	22,8	23,3	22,4	19,2	21,3	16,4	17,1
Encours de la dette (en % du PIB)	97,7	91,1	109,4	109,6	74,7	68,8	66,6	67,6
Réserves de change en mois d'importation	2,0	1,8	1,5	0,8	0,4	0,6	1,1	0,7
Recettes courantes de l'Etat (% du PIB)	11	11,5	14,5	16	14,3	15,7	15,4	15,3
Dépenses courantes (% du PIB)	13,6	12,5	11,4	13,4	11,3	13,4	16,5	20,5
Solde (dons exclus) en % du PIB	-8,3	-6,5	-1,6	-2	-0,9	-1,7	-8,3	-14,3
Taux de pression fiscale (% du PIB)	11,0	11,5	14,5	14,6	13,5	15,7	15,4	16,4
Taux de chômage (Conakry) en %	7,9	-	-	-	15	-	-	-
Taux de chômage (autres villes) en %	6,7	-	-	-	3,2	-	-	-
Taux de sous-emploi en %	19,8	-	-	-	9,1	-	-	-
Incidence de la pauvreté en %	49,1	-	-	-	53	54,3*	55*	58*
Sévérité de la pauvreté en %	8,1	-	-	-	8,1	8,6*	8,8*	10,2*
Profondeur de la pauvreté en %	17,2	-	-	-	17,6	18*	18,5*	20,1*
Accès à l'eau potable en %	61,9	-	-	-	73,8	-	-	-
Utilisation de l'électricité en %	18,8	-	-	-	18,1	-	-	-
Taux brut de scolarisation au primaire en %	74	77	79	77,6	78,6	78,7	77,5	78,3
Parité filles/garçons au primaire	0,72	0,76	-	0,81	0,83	0,82	0,83	0,87
Taux d'alphabétisation des adultes en %	28,8	-	-	-	34,5	-	-	-
Taux de mortalité des enfants < 5 ans (1000 naissances vivantes)	177**	-	163	-	-	-	-	-
Taux de mortalité des enfants < 1 an (1000 naissances vivantes)	98**	-	91	-	-	-	-	-
Taux de mortalité maternelle (100 000 naissances vivantes)	528**	-	980	-	-	-	-	-
Taux d'insuffisance pondérale < 5 ans en %	20,8	-	-	-	-	26,1	-	-

Source : Ministère du Plan/DNP/INS

* : Estimation

** : EDS 1999

En matière de Finances publiques, le coup d'Etat militaire de fin 2008 et les sanctions internationales marquées par une réduction drastique des financements extérieurs ont entraîné l'abandon de la discipline budgétaire et l'usage de la planche à billets. Les mesures prises entre 2008 et 2010, ont accentué les déséquilibres macroéconomiques.

C'est dans ce contexte difficile qu'ont pris fonction les nouvelles autorités. L'élaboration du présent plan quinquennal 2011-2015 vise avant tout le rétablissement des équilibres macroéconomiques rompus, la reprise de la croissance et l'avènement d'une économie stable et performante à l'horizon 2015.

En ce qui concerne plus particulièrement les finances publiques, leur évolution s'est caractérisée par des indicateurs alarmants du fait de la politique inappropriée et déficiente qui a été suivie. Avant 2008, la gestion des finances publiques de la Guinée affichait de piètres résultats, mais la discipline budgétaire était globalement respectée. Les dépenses publiques ont quasiment doublé entre 2007 et 2010, passant de 15,2 à 29,6 % du PIB. Deux facteurs expliquent cette expansion budgétaire massive. La masse salariale est passée de 4,1 à 5,4% du PIB sur la période 2008-2010 en raison des recrutements successifs effectués par la fonction publique, des augmentations de salaires et des avancements et promotions dans l'armée. Des décisions qui affecteront la masse salariale tout au long du quinquennat.

L'effondrement de la discipline budgétaire est surtout dû au fait qu'après le coup d'Etat militaire, l'exécutif a abandonné les contrôles réguliers des engagements budgétaires ayant abouti à la signature de centaines de contrats pluriannuels, de gré à gré pour la plupart.

Les contrats signés entre 2008 et 2010 portaient sur environ 2,2 milliards de dollars dont environ 45% concernaient le secteur de la défense pour la construction de casernes et l'achat d'équipements et de véhicules militaires. Le reste étant consacré à des secteurs tels que la construction de routes et l'acquisition de véhicules pour l'administration.

Pour redresser la situation, la stratégie des nouvelles autorités consiste à rétablir tout d'abord les contrôles élémentaires sur les finances publiques en faisant respecter les règles et réglementations existantes et en engageant une réforme complète de la gestion des finances publiques.

Le système fiscal guinéen est faible. Sa restructuration et son renforcement sont nécessaires pour permettre à l'Etat de générer les ressources dont il a besoin pour le financement du plan quinquennal.

Les ressources fiscales sont principalement générées par le secteur des mines (26,5%), le commerce extérieur (16%) et les taxes sur les carburants "TSPP" (14%).

L'accroissement des recettes fiscales constitue ainsi un défi majeur que la Guinée doit relever au cours de la mise en œuvre du Plan.

L'amélioration de la performance de l'économie, grâce aux réformes structurelles en cours, et la bonne gestion des finances publiques faciliteront la réalisation des conditions requises pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endettés (PPTE) à la mi-2012. Arrivée à cette étape, la Guinée sera éligible à un allègement important de sa dette. Des ressources qui servaient préalablement au remboursement de la dette, seront alors dégagées et rendues disponibles pour le financement des actions de développement inscrites au plan quinquennal.

Perspectives et programme d'action

Le gouvernement envisage de mettre en œuvre un cadre macroéconomique crédible et cohérent avec les objectifs de redressement des finances publiques et de stabilisation monétaire d'une part, et la nécessité de relancer la croissance et atteindre les OMD, d'autre part.

Le scénario macroéconomique projeté aidera également la Guinée à évoluer vers les critères de convergence de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO).

Dans ce cadre, des mesures ont déjà été prises au cours de la première année du Plan, et continueront dans les années suivantes, pour rétablir graduellement les équilibres macroéconomiques qui représentent une condition essentielle devant asseoir les fondamentaux de l'économie sur une base durable. Cela permettra d'assurer la stimulation de la croissance et sa soutenabilité, la restructuration du tissu productif et sa diversification, la promotion des activités exportatrices génératrices de devises, et l'élargissement de la base fiscale devant garantir un accroissement progressif des ressources budgétaires à la lumière des besoins croissants de financement des dépenses publiques.

En effet, la période du plan quinquennal sera marquée par l'acuité des pressions exercées sur les finances publiques, eu égard à la nécessité de répondre aux besoins sociaux pressants et d'accroître les dépenses d'infrastructure, et les investissements productifs.

Sur cette base, et conformément aux choix définis par le gouvernement autour des cinq axes de développement prioritaires, une attention particulière sera accordée à une meilleure efficacité de la gestion des finances publiques et au renforcement de la politique financière et monétaire.

2.3.1.1 Réforme des finances publiques

La Guinée a adopté en juillet 2008 une stratégie de réforme globale de la gestion de ses finances publiques, élaborée avec l'aide du FMI. Le plan d'action qui s'y rapporte est ambitieux : il comporte 115 mesures couvrant toutes les phases du cycle budgétaire. Mais sa mise en œuvre n'avait pas encore débuté au moment où l'instabilité politique a détourné l'attention des autorités vers d'autres priorités.

Cette stratégie sera mise en œuvre à partir de l'année 2012, avec l'appui des partenaires techniques et financiers à travers la mobilisation d'une assistance technique importante.

A plus court terme, les autorités entendent rétablir la discipline budgétaire sur la base de la législation, de la réglementation et des systèmes existants avant de lancer un programme plus vaste de réforme de la gestion des finances publiques.

Quatre priorités stratégiques ont été définies par le gouvernement pour la première phase de stabilisation:

- les engagements conditionnels (audit des contrats passés et prise de mesures appropriées pour chaque cas)
- le contrôle des engagements (respect strict des procédures et de la discipline budgétaire)
- le contrôle des mouvements de liquidités (le Trésor a une parfaite maîtrise des flux de liquidités des ministères, départements et agences)
- la stimulation de la mobilisation des recettes intérieures et extérieures et l'unicité de caisse (maîtrise de la discipline budgétaire, Transparence budgétaire, Publication du budget 2011).

Durant la période du plan quinquennal, il s'agira de reformer les fondements de la gestion des finances publiques, de s'attaquer aux faiblesses du système de passation des marchés publics, d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières, de renforcer la surveillance interne et externe de l'utilisation des fonds publics, de maîtriser la gestion des ressources humaines, la modernisation de l'administration fiscale, et la réduction de la dette à travers le réalisation des conditions sous l'initiative PPTE et l'atteinte du point d'achèvement en 2012.

Rétablir une gestion plus efficace des finances publiques

Depuis le début de l'année 2011, la gestion des finances publiques s'est faite selon le principe d'unicité de caisse conjugué à l'exécution des dépenses sur la base des recettes disponibles.

À fin 2011, les recettes budgétaires intérieures ont atteint 5988,95 milliards GNF (avec une contribution de 90,12% des recettes fiscales et 9,87% des recettes non fiscales), contre 4154,88 milliards en 2010 (dont 95,67% pour les recettes fiscales 4,33% pour les recettes non fiscales).

Par rapport aux prévisions, les recettes budgétaires de 2011 ont connu une plus-value de 455,25 milliards GNF (avec un surplus de 179,23 milliards pour le secteur minier, et 276,02 milliards pour les secteurs non miniers).

Quant aux dépenses totales, elles ont atteint 8909,08 milliards GNF à fin 2011 (dont 64% en faveur des dépenses courantes, 36% pour les dépenses en capital), contre 8041,10 milliards en 2010 (avec 69% des dépenses courantes, 31% pour les dépenses en capital).

Par rapport aux prévisions, les dépenses totales de 2011, ont enregistré une augmentation de 1412,45 milliards GNF (dont 70,24% pour le compte des dépenses courantes et 29,76% pour les dépenses en capital).

Cette situation dégage un déficit budgétaire (hors dons) de 2920,13 milliards GNF à fin 2011, contre un déficit de 3886,22 milliards il y a un an. Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB s'établit ainsi à 8,9% en 2011 (hors dons base engagement).

Ces efforts de rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de leur évolution conformément aux ressources disponibles vont se poursuivre durant la période du plan quinquennal. Le schéma de développement du plan quinquennal est essentiellement bâti autour de la logique d'équilibre des finances publiques.

La priorité sera accordée aux dépenses destinées, à l'amélioration de la gouvernance économique et politique, la production agricole et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures essentielles (électricité, eau, routes), l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la santé, la promotion des femmes et des jeunes, le développement durable et la restructuration des forces de sécurité et de défense.

Projection des recettes

Il est prévu que les recettes fiscales augmentent de manière significative entre 2011 et 2015. L'accroissement des recettes sera le résultat d'une politique rigoureuse de promotion des finances publiques. En effet, la réforme du système fiscal, le renforcement des capacités de gestion des finances publiques, la réduction de l'évasion fiscale, la motivation des agents de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'enregistrement de nouvelles entreprises évoluant dans le secteur informel, auront pour impact, un accroissement substantiel des recettes fiscales.

L'accroissement de la surveillance et des contrôles, ainsi que le rétablissement de la discipline budgétaire contribueront à la réduction des déperditions de recettes.

Il est prévu que les recettes non fiscales augmentent progressivement avec les ventes de concessions minières, les prises de participation de l'Etat et la création de sociétés de patrimoine. L'allègement de la dette au titre de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2012, donnera, au pays des ressources additionnelles pour le financement du Plan.

Projection des Dépenses

Les prévisions de dépenses de l'Etat tiennent compte des exigences de remboursement de la dette publique, de l'allocation des dotations nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des différents services publics, et les fonds réservés au financement des investissements publics contenus dans le Plan.

Il est prévu que l'allègement de la dette au titre de l'IPPTE à partir de 2012, réduise le volume de transferts en direction de l'étranger au titre des remboursements de la dette (principal et intérêts). La rationalisation des effectifs de la fonction publique et de l'armée grâce au recensement biométrique et les mises à la retraite des personnes ayant droit, permettront de faire des économies. La réduction des transferts et subventions aux établissements publics et la privatisation des unités peu ou pas rentables sont envisagées.

Renforcement de la surveillance et contrôle des finances publiques

Le pays dispose d'un grand nombre d'institutions en charge de l'inspection et de la surveillance interne de la gestion des deniers publics. Mais l'efficacité de ces institutions demande à être significativement améliorée.

L'inspection générale d'Etat, l'inspection générale de finances publiques et les inspections sectorielles ont toutes des faiblesses structurelles. Aucune ne dispose de ressources financières adéquates pour être opérationnelle. Elles dépendent de la bonne volonté de l'exécutif pour fonctionner normalement. Les résultats des audits n'ont souvent aucun effet, renforçant ainsi le sentiment d'impunité dans le pays.

La chambre des Comptes de la Cour Suprême créée depuis 1991 n'est toujours pas opérationnelle. Son mandat, son organisation et ses procédures n'ont jamais été fixés par Décret.

Le pays a grandement besoin que les institutions de surveillance et de contrôle soient réhabilitées, renforcées et rétablies dans leurs droits pour asseoir une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques. L'éthique et la transparence dans la gestion sont indispensables au développement d'un Etat moderne.

Par ailleurs, le renforcement des finances publiques et la maîtrise du déficit budgétaire requièrent une meilleure affectation des ressources, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la réduction des dépenses militaires, l'exécution des dépenses sur la base des crédits et régulations accordés à chaque secteur, la suppression des opérations extra-budgétaires en recettes et en dépenses, l'application systématique du principe d'unicité de caisse et du compte unique du trésor (application de la Loi L/2011/002/CNT du 29 mars 2011, portant principes généraux de gestion par le Trésor public des fonds appartenant à des organismes publics, autres que l'Etat), et ce en vue d'accroître le rendement des dépenses publiques. En outre, le prochain quinquennat verra l'approfondissement de la budgétisation par objectifs dans le cadre des CDMT pour la rationalisation des dépenses budgétaires et atteindre un niveau optimal d'efficacité des dépenses. Ceci requiert, également, la maîtrise des dépenses récurrentes et, plus particulièrement, la rémunération dans le secteur public ainsi que la limitation du recours au financement budgétaire par des emprunts auprès du secteur bancaire et l'émission de bons de trésor pour éponger les liquidités excessives et couvrir les besoins de financement public.

2.3.1.2 Politique monétaire

Mesures de stabilisation

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique monétaire appropriée et en coordination avec la politique budgétaire, la Banque Centrale a pris en 2011 des mesures vigoureuses pour limiter l'accroissement de la masse monétaire et réduire l'inflation. Ces mesures incluent:

- l'augmentation du taux des réserves obligatoires de 9,5% à 17% (le 23 mars 2011), puis à 22% (le 19 octobre 2011);
- le relèvement du taux directeur de 16,7 à 22% ;
- le déplafonnement des montants des dépôts sur les comptes sur livret afin d'encourager la mobilisation de l'épargne nationale ;
- la création d'un comité de programmation monétaire dont l'objectif est de donner une plus grande lisibilité à la conduite de la politique monétaire et de change ;
- la relance des opérations du marché interbancaire de change en vue de diminuer la pression sur la demande globale de devises ;
- la signature des instructions portant réglementation de l'activité des bureaux de change et des établissements de transfert d'argent ;

Ces différentes mesures ont eu pour effet la réduction de la liquidité du système bancaire de 34% et la baisse de l'endettement du trésor auprès du système bancaire. Ces indicateurs confirment une décélération imputable en partie à l'impact des efforts liés à l'exécution des dépenses publiques sur la base des recettes disponibles et le non recours de l'Etat à l'emprunt auprès du système bancaire.

Cependant, face à une demande de devises plus importante que prévu, le franc guinéen s'est déprécié de 18,8% et 5% en moyenne pour l'année 2011 par rapport respectivement au dollar et à l'euro sur le marché officiel.

En outre, en raison du renchérissement des prix des produits de base, le niveau général des prix à la consommation devrait passer, en glissement annuel, de 20,8% en décembre 2010, à 21,1% en décembre 2011. Les dernières estimations de l'inflation à fin novembre 2011 indiquent un niveau inférieur à 20%. L'objectif à l'horizon 2015 est de réduire le taux d'inflation à un niveau inférieur à 5%.

Mesures en faveur de la croissance

Au cours du Plan quinquennal, la BCRG veillera au maintien du cadre et de la poursuite des mesures de la facilité de réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclu avec le FMI et la Banque Mondiale en 2007 et ce, en vue d'un renforcement de la stabilité des prix, de la monnaie et du système financier, ainsi que la création d'un environnement favorable à la reconstitution des réserves de change et au développement d'instruments de financement du secteur privé, en particulier à travers la réforme du secteur de la micro-finance qui est un instrument important de réduction de la pauvreté à travers le financement de petits projets ciblant les femmes, les jeunes et les petits exploitants et entrepreneurs.

En outre, les banques primaires devront être à même de créer des facilités et des nouveaux produits permettant l'octroi de crédits aux PME/PMI à des conditions favorables. Le handicap d'accès au crédit qui frappe la croissance et la survie de 80% des PME /PMI sera ainsi levé.

Par ailleurs, la maîtrise des équilibres financiers suppose également la promotion des produits de l'épargne, la diversification des institutions financières crédibles, l'extension du réseau bancaire dans les régions, et le renforcement du secteur des assurances.

2.3.1.3 Balance des paiements

La situation de la balance des paiements de la Guinée traduit la forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur. Face à cette dépendance, des efforts seront déployés par le gouvernement pour redynamiser les secteurs moteurs de croissance notamment : les mines, l'agriculture, l'élevage, la pêche et les autres secteurs dont les contributions à la production nationale relèveraient la compétitivité des produits locaux et diversifieraient les exportations.

Par rapport à 2010, les flux commerciaux enregistrés en 2011 avec le reste du monde, indiquent une progression plus élevée pour les importations que pour les exportations, soit 11,8% et 8,8% respectivement. Il en est résulté une baisse du taux de couverture des importations par les exportations s'élevant à 98% en 2011 contre 105% en 2010. La balance commerciale s'est légèrement détériorée, dégageant un solde négatif de 38,92 millions de USD en 2011 contre un solde positif de 66,26 millions USD pour 2010.

La structure du commerce extérieur du pays et les fluctuations des prix mondiaux ont beaucoup impacté la situation de la balance des paiements. S'agissant des importations, leur coût s'est accru de manière significative en 2011 du fait de la hausse des cours mondiaux du pétrole et des principaux produits de base dont le riz, l'huile de palme et l'huile d'arachide. A l'opposé, les produits exportés ont connu un accroissement important, notamment en ce qui concerne l'or (5,6%), le diamant (12,9%) et l'alumine (19,7%). Mais cela n'a pas compensé le renchérissement de la facture d'importation.

Les pressions qui se sont exercées sur la balance des paiements, la politique monétaire inappropriée et les dépenses publiques au cours des années écoulées se sont soldées par un amenuisement des réserves de change qui ont atteint leur bas niveau (moins d'un mois d'importation).

La préservation des équilibres financiers extérieurs requiert, d'une part, une meilleure organisation des circuits et du système d'importation et, d'autre part, la diversification et le développement des exportations afin de contenir le déficit courant à des niveaux tolérables. La concrétisation de cet objectif nécessite également l'amélioration de la confiance des investisseurs et le renforcement de la capacité de l'économie à drainer des investissements étrangers tout en leur assurant une meilleure affectation afin de stimuler la production nationale et élargir son étendue.

Concomitamment, les efforts doivent se poursuivre en matière d'allègement de la dette extérieure qui demeure préoccupante, même si on note une légère baisse en 2011 suite à l'apurement de certains arriérés. L'encours de la dette publique commise ou garantie par l'Etat s'est élevé à 3062 millions de dollar (soit 67,6% du PIB) à fin 2010 et 2988 millions USD (soit 65% du PIB) à fin 2011. En attendant l'allègement de la dette dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP II, le gouvernement a initié des opérations visant à apurer les arriérés de paiement vis-à-vis des institutions internationales. L'apurement des arriérés représente pour la plupart des bailleurs de fonds une condition à la reprise de leurs opérations dans le pays. Des actions ciblées seront entreprises au cours de la prochaine période pour l'amélioration de la structure de la dette extérieure et se prémunir des effets des chocs extérieurs.

Un financement extérieur consistant demeure indispensable pour la stabilisation du cadre macroéconomique et même pour faciliter la mise en œuvre de la SRP et l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE. Des négociations avec les IFI entamées depuis début 2011 ont abouti à des programmes d'appui budgétaire et de renforcement des capacités des institutions de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques de développement économique et social.

CHAPITRE IV : CROISSANCE ECONOMIQUE

Évolution récente

Le contexte difficile que la Guinée a connu tout au long de la décennie écoulée a pesé lourdement sur l'évolution du secteur réel qui a affiché des performances médiocres. La croissance du PIB a, en effet, évolué en dents de scie et est restée à des niveaux faibles, bien en deçà des exigences du développement économique et social. En termes réels, la croissance a progressé à un rythme inférieur à 3% en moyenne au cours de la décennie.

La croissance économique de la Guinée est fortement tributaire des secteurs agricole et minier. L'importance des secteurs agricole et minier et la faible diversification de la production font que l'économie nationale demeure sensible aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières et aux aléas climatiques.

Le secteur primaire a globalement progressé de 3% en moyenne en prix constants au cours des cinq dernières années, contribuant pour près de 21% au PIB (dont 14% pour l'agriculture). Le secteur secondaire, dont les mines, a enregistré une évolution très modeste malgré ses grandes potentialités. La valeur ajoutée de ce secteur a en effet affiché une moyenne annuelle inférieure à 3% sur les cinq années, mais sa contribution au PIB reste importante aux environs de 33% (dont 15% générés par l'exploitation minière et le reste provenant essentiellement des BTP). Quant au secteur tertiaire, englobant le commerce et le transport, entre autres, il a pratiquement stagné, du fait du marasme économique et social du pays au cours des dernières années. Les activités du tertiaire demeurent cependant le principal contributeur au PIB, soit près de 38%. Les droits et taxes à l'importation ont contribué pour une part non négligeable de 8% en moyenne au cours de cinq dernières années.

L'agriculture est principalement vivrière et ses activités sont restées concentrées sur le riz, la banane, la patate douce, le fonio, l'arachide, la mangue, et l'ananas. Mais elle a récemment amorcé une

tendance à la diversification avec la relance de la culture du coton, et le développement de l'hévéa et des palmeraies. L'intensification de la culture du riz et d'autres produits alimentaires et le soutien des pouvoirs publics aux paysans et exploitants agricoles, seront poursuivis et renforcés, ce qui permettra au pays de se rapprocher de l'objectif de sécurité alimentaire et de réduire les importations des produits de base.

L'exploitation minière n'a pas atteint un rythme satisfaisant compte tenu des ressources avérées que recèle le sous-sol guinéen. Le pays dispose en effet de 30% des réserves mondiales de bauxite et est un des principaux pays riches en minerais de fer, or et diamant. L'accélération de la croissance dépend, à court terme, de l'évolution future de la production minière et de sa contribution aux recettes publiques, et à plus long terme, de la stimulation de la plus-value des autres secteurs, et de l'élargissement de la base du développement économique.

Une des caractéristiques de l'économie du pays réside dans l'ampleur du secteur informel qui occupe 86% des actifs et embrasse un large volume d'activités dans le commerce, l'artisanat, l'agriculture, et le transport. Le secteur formel étant essentiellement limité aux mines et à quelques activités de services.

Un des défis majeurs pendant les cinq prochaines années sera de formaliser les activités informelles afin d'élargir l'assiette fiscale et générer de nouvelles ressources pour le développement.

Perspectives et stratégie de croissance

2.4.2.1 Stimulation de la croissance

La stratégie de développement du Plan Quinquennal repose sur la reprise graduelle de l'activité économique, la diversification des sources de production et la réalisation d'une croissance forte qui sera stimulée par une dynamisation de l'ensemble des secteurs du primaire, secondaire et tertiaire.

Nonobstant la diversification recherchée des investissements et de la production, le gouvernement mise sur l'agriculture et les mines pour tirer la croissance et stimuler l'économie étant donné les potentiels importants dont ils disposent et les effets multiplicateurs qu'ils peuvent induire. Le développement de l'agriculture et des mines devra contribuer significativement à l'accroissement des recettes publiques et l'amélioration des revenus des ménages, notamment dans le monde rural, afin de réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie.

Grâce aux mesures incitatives prises par les pouvoirs publics au début de 2011, la relance de la production agricole est désormais une réalité. Les subventions de l'Etat aux producteurs vivriers à travers l'importation d'engrais et de produits phytosanitaires à prix abordables, la reprise de la culture de certains produits d'exportation tels que le coton, illustrent la volonté politique de supporter l'agriculture.

Quant au secteur minier, tous les espoirs sont permis avec le lancement programmé de nombreux projets en cours d'étude et de développement notamment :

- projet Global Alumina Corporation avec pour partenaires BHP-Billiton, Dubaï et Mudabala pour la production de 10 millions de tonnes de bauxite et 4 millions de tonnes d'alumine à Sangaredi. Il coûtera 4,5 milliards USD ;
- projet Dian-Dian avec pour partenaire Rusal pour la production de 13,4 millions de tonnes de bauxite et 2,8 millions de tonnes d'alumine. Il coûtera 4 milliards USD ;
- projet de construction d'une usine d'Alumine à Kamsar avec pour partenaires Alcoa et Rio Tinto/Alcan pour une production initiale de 1,5 millions de tonnes d'Alumine avec la possibilité d'extension jusqu'à 3 millions de tonnes à partir de la bauxite produite par CBG. Il coûtera 1 milliard USD ;

- projet Dabola /Tougué avec pour partenaire l’Iran pour la production de 10 millions de tonnes de bauxite et 1 millions de tonnes d’alumine. Il coûtera 4 milliards USD ;
- projet d’Usine d’Alumine de Boffa avec comme partenaire BHP-Billiton pour la production de bauxite et d’alumine ;
- projet de bauxite de Gaoual avec pour partenaire Alliance Mining Corporation, une société australienne pour la production de bauxite et d’alumine dont les études de faisabilité sont à un stade avancé ;
- quatre projets d’extraction de fer en phase de développement à Simandou avec Rio-Tinto, au Mont Nimba avec BHP-Billiton, à Kalia dans Faranah avec la Société australienne BellZone et à Zogota dans Nzérékoré avec la Société BSGR.

La mise en œuvre de ces projets miniers permettra de créer des emplois directs qui sont estimés à 7300 durant la phase de construction, et 20000 durant la phase d’exploitation².

Des actions sont nécessaires pour assurer une plus grande intégration des activités minières dans l’espace économique du pays, une utilisation judicieuse des revenus minières pour accélérer la croissance et le développement économique et social, et faire bénéficier l’ensemble de la population des fruits de la croissance. Le gouvernement et les compagnies minières devront établir de commun accord un plan d’investissement et un chronogramme des activités d’exploration, d’exploitation et de transformation, notamment concernant la bauxite, l’alumine, l’aluminium et le fer, et ce pour une meilleure transparence et visibilité dans le secteur.

Sur cette base, le taux de croissance du PIB projeté selon une approche graduelle tenant compte de l’effort que nécessite la mobilisation des investissements se situe, en prix constants, au niveau de 6,1% en moyenne annuelle sur les cinq années du Plan. Cette croissance sera portée par l’agriculture (5,8% en moyenne annuelle), l’élevage (5%), la pêche (5,1%), la sylviculture (2,6%), les mines (5,9%), le secteur manufacturier (6,3%), eau et électricité (7,8%)³, BTP (9,4%), commerce (6,1%), transport (6%).

La structure du PIB devra se consolider davantage. Elle verra une amélioration de la contribution des secteurs porteurs de croissance, et qui devront, de ce fait attirer des volumes d’investissement croissants. A ce titre, il est prévu que le secteur primaire y contribuera à raison de 21,6% en moyenne annuelle (dont agriculture 14,2%), secteur secondaire 33,6% (dont mines 14,3%), secteur tertiaire 36,96%, le reliquat étant la part des Droits et Taxes à l’Importation (7,88% du PIB).

² Estimation du DSRP 2011-2012

³ Le secteur eau et électricité devrait contribuer plus fortement à la croissance étant donné les investissements attendus dans ce domaine prioritaire, mais les réalisations de 2011 ont été en deçà des prévisions ce qui a affecté la croissance moyenne du secteur sur les 5 ans du Plan. Cependant les perspectives pour les autres années restent prometteuses.

Tableau 2: Indicateurs du PIB

<i>Indicateurs/année</i>	2010		2011	2012	2013	2014	2015
PIB aux prix constants en milliards de FG 2003	8022		8339,4	8795,8	9342,05	9981,04	10788,49
Croissance du PIB	1,9%		4,0%	5,5%	6,2%	6,8%	8,1%
<i>Composantes du PIB (en pourcentage de croissance)</i>							
Secteur primaire	3,2%		4,5%	5%	5,1%	5,7%	6,2%
Secteur secondaire	2,3%		4,5%	6,8%	7,3%	8,5%	9,5%
Secteur tertiaire	1,3%		3,2%	4,3%	5,8%	6%	7,3%
Droit et Taxes à l'importation	-0,2%		4,0%	7,1%	7%	7%	10,7%
PIB en milliard FG, prix courants	27118		32790	39288,5	43640,7	48516,7	54717,4
PIB en million US\$, prix courants (à titre indicatif)	4529		4608,7	5061,1	5838,2	6394,6	7105,3

Source : cadrage macroéconomique du 12/12/2011, Ministère du Plan.

Une telle croissance est indispensable pour que l'économie puisse créer des richesses et des revenus de nature à relever le défi de réduction de la pauvreté, réduire l'ampleur du chômage et sous-emploi, réaliser des avancées significatives dans l'atteinte des OMD, et promouvoir le développement rural et l'équilibre entre les régions.

La croissance de la production résulterait en une amélioration significative du PIB par habitant de l'ordre de 2,8% en moyenne et à prix constants, après le recul des revenus enregistrés au cours des cinq dernières années. Elle aiderait à réaliser des progrès tangibles de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des guinéens.

Des actions seront entreprises pour que les fruits de la croissance bénéficient au plus grand nombre et plus particulièrement les pauvres et les couches de la population démunies grâce, entre autres, à une allocation judicieuse des ressources aux secteurs cibles et aux zones géographiques défavorisées, et à l'intégration des femmes et des jeunes dans les activités productrices.

Tableau 3: Evolution des principaux indicateurs sociaux

<i>Indicateurs/année</i>	2010		2011	2012	2013	2014	2015
Croissance du PIB/habitant à prix constants	-1,2%		0,7%	2,2%	2,9%	3,4%	4,7%
PIB/habitant en milliers de GNF	2473		2900,8	3162,2	3429,5	3685,8	4069,2
PIB/habitant en US\$ (à titre indicatif)	413		407,7	431,5	458,8	485,8	528,4
Taux de pauvreté	58%		57%	53%	49%	45%	40%

L'objectif de croissance économique s'appuiera sur l'élargissement de la base productive et la diversification de l'économie à travers l'exploitation de nouveaux gisements de bauxite, de fer, l'exploitation pétrolière, la construction de centrales hydroélectriques, de routes et d'un chemin de fer trans-guinéen, le renforcement des capacités des ressources humaines et l'éducation civique des citoyens pour un changement réel des mentalités.

Le taux de croissance tient compte de la conjoncture internationale et repose essentiellement sur les hypothèses suivantes :

- une augmentation de la valeur ajoutée des industries extractives au taux annuel moyen de 5,9% en termes réels, grâce à l'expansion de l'exploitation de nouvelles ressources (pétrole) et de nouveaux gisements (bauxite, fer, diamant, or), la tendance à la hausse des principales matières premières produites par le pays, ainsi que l'application des dispositifs du nouveau code minier ; une augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur du développement rural au taux annuel moyen de 5,3%, grâce à l'accroissement des rendements à l'hectare et de la production céréalière résultant de l'appui affiché des autorités à l'agriculture ;
- une évolution du secteur eau et électricité de 7,8% grâce à l'installation de nouvelles centrales hydro-électriques, la construction de barrages et de retenues d'eau ;
- le développement du Bâtiment et des Travaux Publics dégagera une croissance de l'ordre de 9,4% en moyenne annuelle ;
- une amélioration de la valeur ajoutée du secteur des services qui évoluerait à un taux moyen de 5,3% porté par le commerce (6,1%) et le transport (6%) ;
- l'accroissement de la productivité dans les industries manufacturières PMI et PME grâce à la relance des entreprises et à la modernisation des équipements ;
- favoriser la concurrence dans l'attribution des marchés publics.

L'objectif de croissance intègre également le commerce international. Il suppose une évolution de l'ensemble des exportations de marchandises au taux annuel moyen de 17,8% en incluant les produits miniers. Un défi majeur réside dans la nécessité de diversifier les produits d'exportation non miniers en vue de minimiser les risques de volatilité attachés à la demande extérieure et aux prix internationaux. L'agriculture, tout en assurant la sécurité alimentaire du pays, peut dégager un surplus de production exportable, et les industries agro-alimentaires et manufacturières ont un fort potentiel non encore exploité qui pourrait renforcer le secteur des exportations. La stratégie future consiste à bâtir des pôles industriels autour des sites miniers afin de transformer une partie des matières premières actuellement exportées à l'état brut, d'accroître la valeur ajoutée de ce secteur stratégique et créer des effets d'entraînement sur les autres secteurs.

Quant aux prévisions des importations, elles prennent en compte les besoins de l'économie, notamment les équipements, les produits semi-finis et les intrants pour accroître la production nationale. Sur cette base les importations de biens et services évolueront au taux de 19,1% en moyenne⁴.

L'évolution des importations cadre avec la structure de croissance qui comporte une augmentation projetée de la production céréalière et agricole en général qui devrait engendrer une réduction des importations de produits alimentaires notamment du riz. Par contre, l'expansion des secteurs énergétique, minier et manufacturier nécessitera une hausse des importations des hydrocarbures, des équipements et de la technologie. Les importations vont par conséquent continuer à progresser plus rapidement que les exportations. Ce qui ne permet pas d'améliorer, dans le moyen terme, le ratio de couverture des importations par les exportations.

Pour la concrétisation des objectifs fixés en matière de croissance, le schéma de développement préconise l'intensification de l'effort d'investissement. Le volume d'investissement total augmentera de près de 25,8% en moyenne annuelle pour atteindre 29,1% du PIB en 2015, contre 17,1% en 2010. De cet effort d'investissement, il est attendu que le secteur privé minier et non minier prendra la plus grosse part avec une progression des investissements de l'ordre de 20,4% en moyenne annuelle répartie entre les opérateurs miniers (18,5%), les autres entreprises (33,5%), et les ménages (16,3%).

⁴ Sur la base des importations et exportations exprimées en GNF

La stratégie de développement économique envisagée repose sur la mise en œuvre d'une approche de croissance basée sur une exploitation rationnelle des richesses naturelles, l'expansion des activités des secteurs et des filières non ou insuffisamment exploitées, l'orientation de la production vers les activités de PME/PMI à forte intensité de travail, tout en développant graduellement les activités à fort contenu technologique, peu consommateurs d'énergie et préservant l'environnement.

Cette approche est basée sur l'amélioration de l'efficacité du système productif, le renforcement des capacités des entreprises notamment agricoles et industrielles, le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, et l'appui aux jeunes promoteurs dans la création et le pilotage de projets.

L'expansion du tissu productif nécessite en même temps le desserrement des contraintes qui ont longtemps pesé sur la production et freiné l'élan de croissance. Ceci concerne particulièrement les infrastructures routières, énergétiques et de télécommunications, le désenclavement des zones de production, le système de crédit, la qualification de la main d'œuvre, le pouvoir d'achat des consommateurs locaux, les circuits de distribution, et le commerce extérieur.

Par ailleurs, l'accélération du rythme de croissance et l'expansion économique permettront d'élargir l'assiette fiscale, l'accroissement du revenu par habitant, le rattrapage des pays de la région et la création d'une nouvelle dynamique devant permettre au pays de quitter le groupe des pays les moins avancés et se rapprocher progressivement du niveau des pays émergents.

La concrétisation de ces objectifs requiert une amélioration de l'environnement des affaires notamment à travers une révision radicale du système d'investissement en créant les conditions et incitations de nature à orienter l'investissement vers les régions de l'intérieur et encourager plus particulièrement l'investissement ayant un impact optimum sur l'emploi, les sources de revenu des ménages, le développement communautaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

Cette orientation suppose, également, l'adaptation du cadre institutionnel et juridique pour promouvoir les connaissances, le savoir-faire et les technologies dans les secteurs à forte productivité et à compétitivité élevée, notamment les industries manufacturières.

Le secteur manufacturier, qui demeure à l'état embryonnaire du fait d'une politique peu encourageante, peut et doit jouer un rôle significatif dans le renforcement du tissu productif, la création d'emploi, la génération de recettes fiscales et de revenus pour la population, et la promotion des exportations. Des mesures seront prises à cet effet, mais dans l'immédiat, il faudra identifier rapidement les unités industrielles et de transformation dont les activités se sont estompées au cours des décennies écoulées en vue de les réhabiliter et les mettre de nouveau dans le circuit de production.

Par ailleurs, la réalisation d'un niveau de croissance élevé nécessite la mise en place de stratégies sectorielles intégrées de nature à concrétiser la transformation structurelle de l'économie à travers la modernisation des secteurs traditionnels, l'exploitation de toutes les potentialités humaines et naturelles, et l'orientation des investissements vers les secteurs à forte employabilité surtout pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et professionnel.

De surcroît, l'accélération du rythme de croissance requiert l'amélioration de la productivité globale des facteurs et le renforcement de sa contribution à la croissance. Ceci est d'autant plus vrai que la productivité constitue un déterminant essentiel de la compétitivité et contribue, dans une large mesure, à l'amélioration du revenu et la création d'emploi.

La Guinée aspire durant la période à venir à créer une dynamique de croissance susceptible de réaliser un saut qualitatif permettant de créer les meilleures conditions à la modernisation de l'économie nationale, la diversification des sources de croissance, l'ancrage de la culture de l'effort, du travail, de

l'innovation, et la maîtrise du savoir et des nouvelles technologies. Cette stratégie s'articule autour des cinq axes suivants:

- promotion des PME/PMI ;
- développement de la structure de l'économie ;
- amélioration de la compétitivité et de la productivité ;
- approfondissement du processus d'intégration de l'économie ;
- promotion des investissements publics et privés

2.4.2.2 Promotion des PME/PMI

Partout dans le monde, les PME/PMI constituent les véritables leviers du développement économique. Elles possèdent des vertus spécifiques au regard de leur poids dans la création d'emplois et de richesses, dans la production des biens et services, de la flexibilité et souplesse de gestion et de production.

En Guinée, les PME constituent plus de 90% des entreprises sur la base de la définition du Code des investissements.

On distingue généralement 3 catégories d'entreprises :

- les grandes entreprises, bien structurées et ayant un statut juridique. Leurs domaines d'intervention sont aussi bien les BTP, le transport maritime, la téléphonie mobile, l'import-export, les services et l'industrie ;
- les entreprises de taille moyenne qui opèrent dans la distribution, l'hôtellerie, la restauration ou les services ;
- les entreprises du secteur informel ou qui se situent à la lisière de cette catégorie et qui exercent dans le petit commerce, l'artisanat et les services aux particuliers. Elles sont les plus nombreuses et la plupart ne sont pas enregistrées et ne tiennent pas de comptabilité.

Etat actuel de l'environnement des PME/PMI

Beaucoup d'efforts ont été déployés par les autorités pour améliorer l'environnement des affaires, développer l'investissement local et attirer l'investissement étranger.

Le Code des investissements promulgué le 3 janvier 1987 a permis une évolution du cadre juridique et institutionnel régissant les investissements privés, la levée des discriminations entre investisseurs nationaux et étrangers, la garantie du transfert de capitaux, et l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers. Mais les réformes engagées pour améliorer le développement économique par le secteur privé n'ont pas donné les résultats escomptés. Les investissements restent en effet insuffisants par rapport aux exigences du développement.

Aujourd'hui, le développement des PME/PMI se heurte à d'importants problèmes et facteurs de blocage qui sont attribués à la situation spécifique des entreprises, mais aussi et surtout à l'environnement général du pays :

- le manque de visibilité de la politique nationale d'investissement ;
- les problèmes liés à la gouvernance ;
- la faible performance du système financier ;
- les retards considérables accumulés en matière d'infrastructures de base ;
- l'insécurité foncière ;
- le manque de structures d'appui et d'encadrement ;
- la non disponibilité d'informations fiables relatives aux marchés ;
- le manque de coordination entre les divers acteurs concernés ;
- la concurrence grandissante de l'économie informelle ;
- les problèmes de sécurité des personnes et des biens.

Amélioration de l'environnement des PME/PMI

Une panoplie de mesures seront mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires en général et promouvoir les PME/PMI en particulier. Ces mesures sont synthétisées comme suit :

- instituer un véritable partenariat public-privé basé sur le dialogue permanent dans un cadre opérationnel de concertation, l'association des organisations représentatives du secteur privé à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre, et le soutien de l'Etat au renforcement des capacités des organisations professionnelles (Patronat, Chambres Consulaires, Associations Professionnelles) ;
- assurer la stabilité règlementaire, renforcer et sécuriser le cadre juridique et judiciaire afin d'éviter les abus de pouvoirs et les fraudes, et améliorer la résolution des litiges commerciaux, et faire respecter les décisions de justice ;
- poursuivre la simplification et la rationalisation du système fiscal, supprimer les exonérations ad hoc, alléger la fiscalité en faveur des entreprises à caractère social et envisager une fiscalité attractive ;
- assurer une transparence totale du système douanier et simplifier les procédures de dédouanement ;
- organiser le secteur des importations afin de ne pas pénaliser la production nationale ;
- élaborer un code de déontologie, d'éthique et de bonne conduite à l'usage des agents des impôts et des douanes ;
- améliorer la coordination entre les Départements Ministériels ;
- instituer un véritable guichet unique de création d'entreprises dans la capitale et les régions ;
- améliorer les infrastructures économiques (réseau routier, voies ferrées, facilités portuaires, énergie, zones industrielles) ;
- améliorer les dispositions régissant le marché du travail à travers la révision du code du travail, et renforcer les qualifications des ressources humaines ;
- faciliter l'accès au financement et diversifier les financements alternatifs (crédit bancaire, sociétés mutuelles, sociétés de leasing, crédits d'aide à l'auto-emploi, micro-finance, capital risque) ;
- œuvrer à la création de banques de développement pour rendre plus abordable le coût du crédit.

2.4.2.3 Développement de la structure de l'économie

L'accroissement et la soutenabilité du rythme de production et la création de nouvelles sources de croissance exigent le développement de la structure de l'économie dans le sens de l'édification d'une économie moderne innovante et préservant l'environnement. Cette orientation suppose le renforcement de la recherche et de l'innovation en développant les domaines liés à la science, à l'ingénierie, aux nouvelles technologies, à la recherche scientifique, à l'économie de l'environnement et aux services à haute valeur ajoutée.

Dans ce cadre, l'action portera sur l'exploitation de toutes les potentialités dans les domaines susmentionnés ainsi que l'identification de nouvelles activités qui ont un grand potentiel d'exportation et une capacité d'adaptation à la demande mondiale.

Cette orientation suppose également le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises, notamment PME/PMI, le développement et la maîtrise des nouvelles technologies ainsi que le développement des technologies existantes à travers l'encouragement des entreprises au renouvellement de leurs moyens de production, à la modernisation des procédés de fabrication, à l'intensification des programmes de formation professionnelle et leur adaptation à l'évolution de l'économie et aux exigences du marché du travail.

Le développement du secteur des services offre de grandes potentialités compte tenu des effets d'entraînement que des domaines tels que le commerce, le tourisme, le transport routier, aérien et maritime, et les technologies de communication peuvent créer, et étant donné l'importance de ce secteur en général pour la création de nouvelles sources de croissance et d'emploi.

A cet égard, l'effort sera axé sur la mise en œuvre d'un programme exhaustif pour l'expansion et la modernisation du secteur des services par le développement du cadre institutionnel et réglementaire, la mise en place d'un système d'information spécifique au secteur, et la facilitation de l'accès au système de crédit.

En parallèle, la stratégie de développement nécessite le renforcement des politiques sectorielles à travers la définition de priorités adossées à des objectifs ciblés et supportés par des plans d'action comprenant des indicateurs objectivement vérifiables pour mesurer les progrès réalisés et agir à temps pour corriger les insuffisances dans la mise en œuvre.

A cet égard, l'action sera orientée principalement vers le développement du secteur agricole pour l'établissement d'une agriculture ayant la capacité de s'adapter aux évolutions, bénéficiant des produits de la recherche scientifique, répondant aux exigences qualitatives et quantitatives du marché local et extérieur, et capable d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire du pays. La Guinée a un grand potentiel hydraulique et agricole qui lui permet à la fois de nourrir sa population et dégager un excédent pour l'exportation. Cela permettra en retour de générer des devises pour financer les intrants et les équipements nécessaires au développement et à la modernisation du secteur dans ses différents volets (production culturale, élevage, pêche et sylviculture)

La croissance économique sera soutenue par le développement des infrastructures économiques grâce au développement des projets et programmes des secteurs comme l'eau, l'électricité, le transport, et les routes. Dans cette optique, le Gouvernement a débloqué, dans le cadre de la mise en œuvre du PAP, environ 21,7 milliards de FG pour la fourniture d'eau, et 6,5 milliards de FG pour la remise en bon état de la ligne de 110 KVA de Donkéya. D'autres projets d'infrastructures sont envisagés dans le PIP triennal glissant 2012-2014 et les années suivantes.

2.4.2.4 Amélioration de la compétitivité et de la productivité

La période à venir connaîtra la mise en œuvre de réformes visant l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la gouvernance politique, économique et judiciaire, la promotion d'une administration au service du citoyen, et l'initiation d'actions ciblées pour améliorer la compétitivité de l'économie. Ces orientations seront concrétisées par l'adoption d'une nouvelle approche d'investissement et de création d'entreprises basée sur la révision du code des investissements qui devra accorder des incitations spécifiques aux secteurs prometteurs, notamment l'agriculture, l'industrie de transformation, les opérations de protection de l'environnement, et les activités favorisant à la fois la croissance, l'emploi et le développement local.

En parallèle, les réformes seront axées sur l'encadrement des promoteurs, la mise en place de pôles de compétitivité associant les entreprises, les centres de recherche et les établissements de formation pour créer des relations de complémentarité et de synergie entre ces différentes structures.

Les réformes porteront également sur l'établissement de normes pour rapprocher la qualité des produits agricoles et industriels des standards internationaux, la création de nouveaux espaces spécialisés dans les services financiers, technologiques et commerciaux devant soutenir les activités de production, tout en veillant au développement et à l'aménagement des zones industrielles.

Des efforts seront nécessaires pour harmoniser de la réglementation économique avec les législations modernes des pays développés, accroître l'efficacité de la politique financière et améliorer la qualité des services financiers.

Les actions futures porteront également sur la facilitation de l'exercice de l'activité économique à travers la réduction des monopoles, la promotion de la concurrence et du partenariat public-privé pour créer des entreprises de référence dans des secteurs stratégiques, notamment énergie, production agro-alimentaire, et transformation des produits miniers.

Par ailleurs, l'action se poursuivra pour le rétablissement et la consolidation des équilibres macroéconomiques afin de soutenir les fondamentaux de l'économie et améliorer sa compétitivité à travers la maîtrise de l'inflation, la stabilité de la monnaie nationale, l'augmentation des réserves en devises, la maîtrise des déficits budgétaires et de la balance des paiements, ainsi que la réduction de la dette publique.

L'amélioration de la productivité exige la valorisation du facteur humain à travers le développement des compétences, l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et d'enseignement technique et professionnel, la promotion de la recherche et développement, et l'amélioration du climat de travail et du consensus social.

En parallèle, l'approfondissement des réformes structurelles se poursuivra dans le sens de l'amélioration de l'environnement dans lequel opère le secteur privé et l'approfondissement de l'intégration de l'économie guinéenne dans son espace sous régional et régional.

Afin d'assurer l'amélioration substantielle de la productivité globale des facteurs, il est envisagé d'assurer :

- la fourniture de l'électricité et de l'eau aux entreprises et aux ménages dans une large partie du territoire national ;
- la réforme du système judiciaire pour mettre fin à la corruption, l'impunité et la mal gouvernance ;
- le renforcement des capacités de gestion, de suivi et de contrôle des finances publiques ;
- la promotion du secteur privé et l'intensification de l'investissement étranger.

2.4.2.5 Approfondissement du processus d'intégration

Dans toutes les Constitutions élaborées par la Guinée de 1958 à nos jours, "l'attachement du peuple de Guinée pour la cause de l'unité africaine et de l'intégration sous-régionale" a été affirmé.

Cet engagement jamais démenti en faveur de l'intégration régionale s'est traduit par la participation très active de la Guinée à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) devenue après l'Union Africaine et à la plupart des organisations sous-régionales.

Cette politique d'intégration a pris une dimension toute particulière au cours des vingt dernières années suivant une volonté commune de la Guinée et les pays de son voisinage d'imprimer un nouvel élan aux efforts d'intégration dans une logique de paix, de solidarité et de coopération renforcée.

La Guinée a accueilli sur son sol des centaines de milliers de réfugiés du Libéria, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire, démontrant ainsi l'importance de la paix dans la politique de bon voisinage de la Guinée.

Sur le plan économique, de par sa position géographique en bordure de l'océan atlantique, la Guinée constitue une porte pour les échanges avec les pays voisins enclavés comme le Mali. De par ses

immenses potentialités agricoles, hydrauliques et minières, elle est amenée à jouer un rôle économique de premier plan vis-à-vis de ses voisins.

En matière d'énergie et d'agriculture irriguée, le Sénégal, la Gambie, le Mali et le Niger dépendent beaucoup de fleuves qui prennent leur source en Guinée et qui ont permis de grands aménagements (barrages de Manantali et de Sélingué).

La Guinée a besoin du marché de ses voisins pour ses entreprises dont le décollage devrait être favorisé par le développement des infrastructures communes avec les pays voisins.

Dans le cadre du respect des engagements communautaires, la Guinée a choisi de s'associer dans une union douanière qui postule une réorientation du commerce en faveur des partenaires communautaires. Cela s'est traduit par l'harmonisation des documents douaniers, notamment la déclaration en douane, la nomenclature douanière et le certificat d'origine. De même, le commerce frontalier s'est vite développé avec les pays voisins.

Au regard des progrès somme toute modestes dans le processus d'intégration de la CEDEAO, dans un contexte de mondialisation, que les six Etats de la Communauté à monnaie nationale, la Gambie, le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée, ont adopté une approche d'intégration monétaire. Dans ce cadre, la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) a été créée le 20 avril 2000. Selon cette approche, la ZMAO et l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest regroupant huit pays devront à terme être fusionnées pour créer une monnaie commune avec une banque centrale unique.

Pour jeter les bases de l'union monétaire de la ZMAO et faciliter la convergence des économies de ces pays, un institut intérimaire, l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) a été créé en janvier 2001 pour suivre et évaluer le respect des critères de convergence (au nombre de dix), la formulation des cadres de politique monétaire et des taux de change, la conception de la monnaie unique, et la promotion des activités liées aux systèmes de paiement.

La situation d'ensemble de la ZMAO est caractérisée par la difficulté de respecter la totalité des critères de premier rang relatifs au taux d'inflation, au niveau du déficit budgétaire, au financement du déficit budgétaire, et aux réserves extérieures. En conséquence, le lancement de la monnaie unique a été reporté à 2015.

La Guinée poursuivra ses efforts pour accélérer l'intégration sous-régionale. Cela est essentiel pour l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté, la stabilité dans la région, la fin des mouvements de réfugiés, et l'arrêt de la dégradation de l'environnement et des infrastructures.

A un niveau plus large, le processus de l'intégration à l'économie mondiale dans le cadre de l'OMC sera poursuivi au cours de la prochaine période à travers la réalisation d'avancées significatives dans:

- la libéralisation du commerce extérieur ;
- la simplification des procédures dans ce domaine ;
- l'harmonisation des taux et du nombre des tarifs avec les normes de l'OMC ;
- l'application d'actions ciblées pour améliorer progressivement la compétitivité de l'économie nationale ;
- la réduction du coût des transactions et des délais relatifs aux transactions;
- l'appui aux entreprises pour l'accès aux marchés extérieurs ;
- le renforcement et la diversification des exportations;
- l'intégration dans les réseaux mondiaux ;
- la promotion du produit guinéen ; et

- et l'organisation du secteur des importations.

En outre, des efforts seront déployés pour faciliter l'accès des entreprises guinéennes aux sources de financement favorable, cibler les investisseurs de renommée mondiale pour consolider la confiance dans l'économie nationale et améliorer son image dans les milieux internationaux, et organiser une campagne de marketing visant à attirer davantage d'investissements directs étrangers dans l'industrie, l'agriculture et les services.

CHAPITRE V : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ATTEINTE DES OMD

Le développement et l'expansion économique supposent une croissance forte et soutenue pour tirer le processus du développement vers le haut et notamment le développement social. L'objectif est de favoriser l'équité dans la distribution des fruits de la croissance, transformer la croissance en résultats tangibles pour réduire la pauvreté, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, renforcer le rôle de la femme dans le développement, et promouvoir la jeunesse en lui créant des perspectives d'éducation, de formation, d'emploi, de loisir et d'épanouissement.

2.5.1 Exigence de l'équité

La croissance économique, malgré son importance cruciale, n'est pas une fin en soi. Elle doit être en effet inclusive pour garantir les conditions d'équité et ne devrait pas se traduire par le creusement des inégalités et disparités entre les catégories socioprofessionnelles de la société et les régions du pays. Pour ce faire, la croissance doit déboucher impérativement sur la création d'emploi et de revenu dans les zones défavorisées aussi bien urbaines que rurales, et générer des recettes croissantes pour l'Etat qui permettrait ainsi d'assurer un financement accru du développement social.

La croissance doit aussi permettre l'amélioration palpable des conditions de vie de la population ainsi que l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et notamment la réduction significative de la pauvreté.

Le gouvernement accordera également une grande attention à la qualité de la croissance qui dépend, entre autres, de la qualité des investissements privés, et au développement durable, c'est-à-dire qui préserve l'environnement, l'écosystème et le cadre de vie.

Enfin, elle doit être diversifiée, bien structurée et répartie entre les secteurs productifs selon les objectifs de développement visés.

C'est à ces conditions que l'on peut transformer la croissance et son corollaire la création de richesse en développement économique et social qui bénéficie équitablement à toutes les composantes et couches de la population.

2.5.2 Développement humain et accélération des OMD

A l'instar des autres pays du monde, la Guinée a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ceci constitue à la fois un engagement et un défi pour le gouvernement et ses partenaires au développement. Ces objectifs se recoupent largement avec ceux de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et servent de cadre d'orientation de toutes les initiatives et interventions en faveur du développement et la réduction de la pauvreté. Le plan quinquennal intègre l'atteinte des OMD comme un des indicateurs de la réussite de sa mise en œuvre.

Situation présente

Nonobstant des progrès en matière d'éducation, de genre, de santé infantile et de quelques cibles telles que celles liées à l'eau potable, les efforts en matière de réalisation des OMD restent globalement insuffisants.

Le bilan de la mise en œuvre des OMD⁵ traduit le contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée; un contexte marqué entre autres par les problèmes de gouvernance, la détérioration de l'environnement politique, l'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, le ralentissement du rythme d'investissement et de croissance, et l'insuffisance manifeste des services socio-économiques de base.

L'analyse de la situation sociale indique clairement, qu'en dépit des efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires au développement, les résultats restent encore en deçà des espoirs dans les différents secteurs sociaux pour l'atteinte des OMD.

En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 49% en 2002 à 58% en 2010. Le chômage et le sous-emploi sont très prononcés, particulièrement dans les villes, et l'on assiste à la prolifération d'activités informelles initiées par les populations dans le cadre de leurs stratégies de survie.

La détérioration de l'état nutritionnel de la population se traduit notamment par une prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans qui est passée de 25,8% en 2005 à 27% en 2008 dénotant une poussée de la malnutrition. Le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an contre la rougeole a connu une baisse, passant de 85,3% en 2007 à 65,4% en 2008. Le nombre de centres de santé reste encore non satisfaisant au niveau national, malgré sa légère évolution (de 399 en 2007 à 410 en 2009).

Le taux de mortalité infanto-juvénile est toujours élevé (163‰ en 2005), malgré une baisse sensible, et reste plus important en milieu rural (204‰) qu'en milieu urbain (133,8‰).

La mortalité maternelle est très élevée (980 pour 100 000 naissances vivantes en 2005), malgré une proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié en hausse.

Par rapport au VIH la prévalence est estimée à 1,5%. Par ailleurs, des progrès importants ont été réalisés en matière de traitement, permettant de doubler la proportion de la population au stade avancé de l'infection ayant bénéficié de médicaments antirétroviraux entre 2007 (22,5%) et 2008 (52%).

Dans le secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation au niveau national est passé de 79% en 2007- 2008 à 77% en 2008 - 2009 contre un objectif de 83%. Chez les filles, ce taux est passé de 71% en 2007- 2008 à 70% en 2008 - 2009.

Le taux d'accès à l'électricité au niveau national est resté faible (18,1%) avec une grande disparité entre les milieux de résidence : urbain (68,9%) et rural (2%). Le taux d'accès à l'eau potable, bien qu'en progression, n'a été que de 73,8% en 2007, soit une augmentation de 11,6 points de pourcentage en cinq ans.

En matière d'élimination des disparités entre les sexes, les femmes restent peu responsabilisées au sein de la fonction publique et des institutions républicaines (taux avoisinant 20%).

⁵ voir Rapport National sur les OMD, Guinée 2009

Quant à la gestion durable des ressources environnementales, les progrès sont peu palpables. Si l'accès à l'eau potable a enregistré des progrès, en revanche, le secteur de l'assainissement enregistre une forte régression depuis 1994 ; seuls 12% de la population disposent de latrines et la situation est également préoccupante en ce qui concerne les conditions de logement en milieu urbain.

Si les tendances observées se maintiennent, aucun OMD ne peut être atteint par le pays à l'échéance de 2015.

Au regard de ces contreperformances, et en vue d'accélérer les efforts visant la réalisation des OMD, des efforts substantiels seront déployés dans le cadre de la SRP notamment en matière d'investissements accrus dans les secteurs ayant un impact direct sur ces objectifs, à savoir éducation, santé infantile et reproductive, genre et équité, eau et assainissement, énergie, développement rural, aménagement urbain, technologies de l'information et des communications, et gestion durable de l'environnement.

En outre, les OMD ne sauraient être atteints sans que les défis majeurs suivants ne soient relevés :

- amélioration de la gouvernance et notamment gestion rigoureuse, transparente et efficace des deniers publics ;
- réalisation d'une croissance économique forte, soutenue, diversifiée et créatrice d'emploi et de sources de revenu ;
- régulation et redistribution des fruits de la croissance, en faveur des couches les plus pauvres et les plus vulnérables dont les femmes, les enfants et les jeunes ;
- développement des infrastructures économiques de base, particulièrement l'eau, l'électricité, les routes, les pistes et les télécommunications ;
- renforcement des capacités des pauvres, des femmes et des jeunes ;
- coordination effective des politiques de développement et notamment celles impactant les OMD ;
- mise en place d'un système opérationnel de suivi/évaluation des OMD basé sur des statistiques complètes, fiables et accessibles à tous ;
- processus de prise de décision en temps réel pour surmonter les obstacles, corriger les carences et agir de façon continue en fonction des exigences de la situation.

A la lumière de ce qui précède, une panoplie de politiques et d'actions seront mises en œuvre au cours de la période du Plan. Ces politiques et actions sont présentées dans la matrice suivante. Elles sont adossées aux cibles spécifiques des OMD et le suivi de leur mise en œuvre sera fondé sur les indicateurs identifiés à cet effet.

Tableau 4: matrice de politique d'accélération des OMD⁶

Cibles	Indicateurs	Politiques à mettre en œuvre
Objectif 1 : REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM		
1 A : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	1. proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national 2. indice d'écart de la pauvreté nationale 3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	- Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités - Développement des infrastructures de base - Promotion d'une croissance économique forte et soutenue et créatrice d'emploi spécialement pour les femmes et les jeunes - Régulation et redistribution des fruits de la croissance en faveur des couches défavorisées et vulnérables
1 B. Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	1. taux de chômage et sous-emploi 2..proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée	- Promotion de l'initiative privée - Adéquation formation/emploi - Incitation à la formalisation d'entreprises - Création d'un cadre favorable à l'investissement direct étranger - Conception, élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de promotion du secteur privé - Promotion des activités génératrices de revenus en faveur des jeunes - Renforcement des capacités des institutions en charge de la promotion et de l'accompagnement des initiatives liées à l'emploi
1 C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	1. prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 2. proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	- Création d'un cadre d'assistance durable au développement des enfants dans les zones de forte pauvreté - Elaboration d'une politique nationale des cantines scolaires - Renforcement de la capacité du département de la technologie alimentaire de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry pour la fortification de denrées locales pour parer aux carences en vitamine qui font souvent défaut dans l'alimentation des enfants - Renforcement de la sécurité alimentaire et préparation et gestion des crises en vue d'améliorer le statut nutritionnel des groupes vulnérables et réduire la prévalence de la malnutrition chronique et aigue - Sensibilisation des mères et gardiennes d'enfants sur les méthodes de protection de l'enfant contre les risques d'insuffisance pondérale - Renforcement de la surveillance nutritionnelle - Sensibilisation sur le changement d'habitudes alimentaires - Promotion du développement du secteur rural à travers la maîtrise de l'eau, le désenclavement des zones de production et l'appui aux filières végétales et animales - Promotion de la pêche artisanale et de la pisciculture - Mise en place de stocks alimentaires de sécurité et d'une stratégie d'approvisionnement
Objectif 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS		
Cible 2A : D'ici 2015, donner à tous les enfants, filles et garçons, les moyens d'achever un cycle complet d'études	1. Taux net de scolarisation dans le primaire 2. Proportion d'élèves ayant commencé la 1ere année d'études primaires qui terminent l'école primaire	- Développement des infrastructures scolaires et augmentation du nombre d'enseignants - Développement des capacités pédagogiques des maîtres, amélioration du ratio élève et la qualité de l'apprentissage

⁶ Source : Rapport national sur les OMD, République de Guinée, Système des Nations Unies, 2009

Cibles	Indicateurs	Politiques à mettre en œuvre
primaires	3. Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des écoles primaires au niveau national, de manière à assurer partout le cycle complet du primaire - Implication accrue de la société civile dans les questions relatives à l'éducation, et plus particulièrement en matière de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur d'une scolarisation systématique des enfants, des filles en particulier - Fidélicisation des enseignants dans les zones rurales et/ou pauvres - Revalorisation de l'école et du métier d'enseignant à travers des moyens et stratégies pertinents, de manière à rendre la fonction d'enseignant plus attractive - Ces actions s'inscrivent dans le programme Education Pour Tous qui constitue le cadre d'intervention de tous les acteurs du secteur de l'éducation
Cible 3A : Eliminer les disparités entre sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	<p>Objectif 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'égalité des sexes aux niveaux de tous les cycles d'enseignement, de l'emploi, des postes de responsabilité et des fonctions de commandement - Promotion de la scolarisation des filles et de l'alphabétisation des femmes - Augmentation de la proportion de femmes parmi les enseignants, pour encourager davantage la scolarisation des filles - Prise en compte de la problématique Genre dans les stratégies de développement économique et social - promotion de l'autonomisation des femmes et des stratégies visant à l'allègement des tâches pour les femmes - Application du Code de la famille - Promotion d'un allègement des pesanteurs socioculturelles défavorables aux femmes - Promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes 	<p>Objectif 4 : REDUIRE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme élargi de vaccination, soins de santé primaire et médicaments essentiels - programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant - programme national de lutte contre le paludisme - programme de lutte contre les carences nutritionnelles (vitamine A, iode et fer, déparasitage) - programme de bonnes pratiques alimentaires chez le jeune enfant - programme de lutte contre le sida - multiplication et renforcement des activités IEC/SR, de consulting et d'animation de proximité spécifiques sur les IST et le VIH à l'attention des adolescents et des jeunes - mise en œuvre d'une politique de soins de santé secondaires et tertiaires
Cible 4A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans	<p>Objectif 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité infantile juvénile (enfants de moins de 5 ans) 2. Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an) 3. Proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole 	<p>Objectif 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratuité de la césarienne - renforcement des capacités d'intervention du programme national maternité sans risques - mise en place et dynamisation des mutuelles à base communautaire pour les risques liés à la grossesse et à l'accouchement - adoption de l'approche de la consultation prénatale recentrée (prévention de l'anémie chez la femme enceinte) - introduction de l'enseignement de la santé de la reproduction dans les écoles de santé
Cible 5A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<ul style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité maternelle 2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 	
Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici 2015	<ul style="list-style-type: none"> 1. Taux de contraception 2. Taux de natalité parmi les adolescents 3. Couverture de soins prénatals (fréquence des visites) 4. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale 	

Cibles	Indicateurs	Politiques à mettre en œuvre
Cible 6A : D'ici 2015, avoir enrayer la propagation du VIH et commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 2. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 3. Proportion de la population de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH 4. Taux de scolarisation des enfants rendus orphelins par le SIDA par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - distribution de contraceptifs au niveau communautaire - utilisation de nouvelles molécules en matière de traitement préventif intermittent - distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide - poursuite de l'intégration effective des soins post-abortum dans les hôpitaux nationaux, régionaux, préfectoraux et les centres de santé - mise en œuvre de ressources consécutives pour les diverses actions - révision et amendement des normes et procédures ainsi que les modules de formation en santé de la reproduction - intégration effective de la PF dans les soins post-abortum au niveau des hôpitaux nationaux et
Objectif 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES		
Cible 6B : D'ici 2015, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population au stade avancée de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux 	<ul style="list-style-type: none"> - d'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières années, grâce aux stratégies mises en œuvre. Des efforts demeurent nécessaires pour relever les défis résumés ci-après : - réduction plus importante des comportements à risque - amélioration et plus grande diffusion des connaissances au sujet des IST et du VIH, notamment chez les jeunes de 15 à 24 ans - implication plus marquée du secteur privé, de la société civile et des agents des services à base communautaire dans la lutte contre les IST et les SIDA - Meilleure coordination des interventions sur le terrain - intégration des activités de programme de lutte contre le SIDA dans le paquet d'activités des centres et postes de santé
Cible 6C : D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et autres grandes endémies et commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 2. proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 3. proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludiques appropriés 4. incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 5. proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation 	<p>Le pays dispose d'une politique nationale de lutte contre le SIDA, le paludisme et les autres maladies. Néanmoins plus d'effort devrait être fait pour approvisionner les services en médicaments essentiels spécifiques aux endémies ciblées (VIH, tuberculose, paludisme) et redynamiser la collaboration entre secteurs public et privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre les IST et le SIDA
Objectif 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE		
Cible 7A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales	<ol style="list-style-type: none"> 1. proportion des zones forestières 2. émission de CO2 (total, par habitant et pour 1 dollar du PIB) .Note : en 2007, le taux d'émission de CO2/hbt était de 0,2t ; émissions de méthane : 0,6t ; émissions de peroxyde d'azote : 1,13t ; soit un total de 1,93t/hbt. 3. consommation de substances appauvrissant la couche 	<ul style="list-style-type: none"> - conception et élaboration d'une politique environnementale pertinente et opérationnelle - renforcement de la législation et renforcement de son respect scrupuleux à tous les niveaux et dans tous les domaines - prise en compte effective des variables de gestion environnementale durable dans les stratégies de développement - ratification des amendements des Protocoles, notamment ceux de Copenhague et de

Cibles	Indicateurs	Politiques à mettre en œuvre
	d'ozone 4. proportion de stocks de poissons vivants dans des milieux biologiques sains 5. proportion de ressources d'eau totales utilisées 6. proportion de zones terrestres et marines protégées 7. proportion d'espèces menacées d'extinction	Beijing en matière de consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone - renforcement de la politique de développement et de la fourniture des services d'eau potable - assainissement de la gestion du sous-secteur - renforcement de la planification et du développement des infrastructures - élaboration et mise en œuvre d'une politique et d'un programme d'assainissement ambitieux, passant, entre autres, par l'implication des collectivités à la base et des autres partenaires ainsi que la promotion des initiatives privés dans ce secteur. - utilisation des technologies appropriées pour valoriser les ordures dans les grands centres urbains
Cible 7B : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	1. proportion de population utilisant une source d'eau potable améliorée 2. proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	- accroissement de la viabilisation des zones d'habitation et amélioration des systèmes d'assainissement - intégration de la dynamique urbaine dans les politiques de développement - promotion d'activités économiques en milieu rural afin de ralentir l'exode rural - promotion d'une politique de l'habitat rural et urbain - intégrer l'aménagement des périphéries urbaines marginalisées dans les priorités gouvernementales et planifier et gérer l'expansion des centres urbains
Cible 7C : Améliorer sensiblement, d'ici 2015, les conditions de vie de la population habitant des taudis	1. proportion des citadins vivant dans des taudis	
Objectif 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT		
Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés	1. montant de l'aide reçue en % du PIB 2. proportion de l'aide bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 3. proportion de l'aide bilatérale des pays du CAD/OCDE qui est déliée 4. proportion de l'aide allouée au renforcement des capacités commerciales 5. pays ayant atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'IPPTTE 6. allègement de la dette annoncé au titre de l'IPPTTE 7. service de la dette, en % des exportations de biens et services	- amélioration de la gouvernance interne - respect des engagements de la part des pays développés - prévisibilité de l'aide pour une meilleure programmation - amélioration des capacités d'absorption de l'aide - mise en œuvre effective des principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide - meilleure orientation de l'aide pour faire face à la crise économique et financière globale - respect des accords commerciaux internationaux
Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme		
Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier les TIC, soient accordés à tous	1. nombre de lignes fixes pour 100 habitants 2. abonnées à un service de téléphone mobile pour 100 habitants 3. nombre d'utilisateurs d'internet pour 100 habitants	- Poursuite de la mise en œuvre de la politique des postes et télécommunications : - accroissement de la couverture téléphonique et de l'accès à l'internet - amélioration de la qualité des services - Accès à la fibre optique - Amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services des TIC - Amélioration des infrastructures favorables au développement des TIC

2.5.3 Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

Les jeunes de moins de 35 ans représentent plus de 74 % de la population guinéenne dont 55 % ont moins de 20 ans selon l'enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté (EIBEP) en 2003. Cette proportion sera une donnée constante dans la pyramide des âges pour les deux prochaines décennies.

Le chômage touche 15 % de ceux qui ont atteint un niveau d'éducation du secondaire, 42% de ceux qui ont achevé l'enseignement technique professionnel et près de 61% des nantis d'un diplôme universitaire. Pour les filles diplômées, 85,7% ne trouvent pas d'emplois contre 61% des garçons de même niveau.

En dehors des jeunes scolarisés, le désœuvrement et le manque d'occupation touche 70% des moins de 25 ans quelque soient le niveau d'instruction et le lieu de résidence.

En milieu rural, les jeunes vivent différemment la situation de chômage et de sous emploi et usent de différents modes de comportements et d'actions pour y faire face.

Le chômage et le sous-emploi des jeunes s'expliquent en partie par l'inadéquation entre la formation offerte par les institutions de formation et les besoins de l'économie guinéenne. Ils s'expliquent également par les limites d'emploi dans le secteur public et l'étroitesse du secteur privé formel qui n'offre que peu d'opportunités d'embauche.

Les problèmes de la jeunesse représentent un défi majeur pour les années à venir. Ces problèmes sont le fait de l'inaction des pouvoirs publics vis-à-vis des jeunes et de leurs préoccupations, de la mauvaise qualité des systèmes d'éducation et de formation, et du peu d'opportunités d'embauche offertes par le secteur privé durant de longues années. Le manque de perspectives d'emploi, l'absence de cercles de dialogue et d'encadrement en dehors des structures scolaires, les frustrations, la précarité et les conditions de vie difficiles ont exacerbé les problèmes accumulés au fil du temps. Une telle situation représente une bombe à retardement qui doit être désamorcée au plus vite en usant de tous les moyens disponibles.

La mise en place d'institutions telles que le fonds d'appui à l'emploi des jeunes, n'a pas permis de répondre efficacement au problème d'emploi des jeunes. Le plan stratégique de développement de la jeunesse pour la décennie, établi en 2010, doit être revu afin d'identifier les projets les plus pertinents qui pourraient être mis en œuvre d'ici 2015.

A titre d'exemple, le secteur agro-industriel est un gisement formidable de création d'emplois directs et indirects pour les jeunes dans la mesure où toute une série d'emplois découle de la production, transformation, stockage, transport, conditionnement et commercialisation des produits agro-alimentaires. Il en va de même pour d'autres secteurs créateurs d'emploi jeune et attrayant pour la jeunesse tels que le tourisme, les technologies de l'information et l'artisanat modernisé. Cela reste toutefois tributaire de l'investissement dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse afin d'améliorer ses qualifications.

Le gouvernement prend très au sérieux les questions de jeunesse et en fait une grande priorité au cours de ce quinquennat. Il entend agir très vite pour donner aux jeunes la sensation d'appartenir à une patrie, une nation qui fait de leur bonheur le sens de son existence.

La politique de promotion des jeunes au cours des cinq années du Plan s'articule autour des axes suivants :

- engager 10 000 jeunes diplômés sans emplois dans la promotion de l'éducation et de la santé en milieu rural ;
- créer des emplois rapides grâce à l'ouverture de grands chantiers de travaux publics de construction de routes, de barrages, de chemins de fer et d'assainissement pour les jeunes non scolarisés et physiquement aptes;
- associer les jeunes diplômés des universités dans les nouveaux projets miniers, la promotion de l'agriculture et la formalisation des entreprises informelles ;
- occuper les jeunes dans des actions sociales et humanitaires ;
- créer un service civique national ;
- doter les jeunes de ressources adéquates pour créer des projets à travers le Fonds d'emplois jeunes et promouvoir les activités génératrices de revenus;
- améliorer la qualité de l'enseignement public et réduire les coûts de l'éducation pour les familles démunies ;
- renforcer les programmes de formation professionnelle et technique et d'apprentissage de petits métiers;
- adapter la formation aux besoins de l'économie;
- mener une campagne "emploi jeunes" auprès des entreprises privées;
- promouvoir l'accès aux nouvelles technologies de l'information ;
- assurer une coordination effective des politiques et interventions des différents départements ministériels et les institutions en charge de la jeunesse.

2.5.4 Couverture Sociale

Le système de sécurité sociale et son financement ont toujours constitué un motif de préoccupation pour le gouvernement.

En effet, la couverture sociale est très faible, sur le double plan de la population couverte et des branches gérées.

Actuellement, on distingue schématiquement deux régimes qui sont gérés respectivement par le Budget National et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Le Budget National, par le biais de la Division des Pensions Civiles et Militaires, gère le régime dédié aux travailleurs relevant du statut général de la Fonction Publique (les fonctionnaires et les militaires). Ce régime comporte deux branches seulement, à savoir les pensions et les prestations familiales. Il a la particularité d'être jusqu'à présent, un régime non contributif, dans la mesure où il n'est pas financé par des cotisations. C'est un régime gratuit et cela explique en partie le bas niveau des prestations servies.

La CNSS, pour sa part, gère un régime qui comporte quatre (4) branches : les pensions, les risques professionnels, les prestations familiales et la maladie. Elle gère également un fonds d'action sanitaire et sociale.

Ce régime couvre en principe :

- Tous les travailleurs soumis au code du travail ;
- Les salariés de l'Etat et des collectivités publiques, auxiliaires et contractuels, qui ne font pas partie d'un cadre permanent d'une administration publique et ne relèvent pas du statut général de la fonction publique ;
- Les élèves des écoles professionnelles ;
- Les stagiaires et les apprentis ;
- Les personnes placées dans les centres de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle ;

- D'autres catégories de personnes, en cas de création de régimes spéciaux de sécurité sociale pour certains secteurs professionnels.

Il faut noter, toutefois, que seule la première catégorie, à savoir les travailleurs régis par le code du travail, est active auprès de la CNSS, ce qui contribue à réduire le taux de couverture sociale.

A l'inverse du régime appliqué aux travailleurs de la fonction publique, le régime géré par la CNSS est un régime contributif, qui repose sur les cotisations payées par les employeurs et les travailleurs, au titre des parts patronales et ouvrières, pour le financement des quatre (4) branches.

Ces cotisations sont calculées sur la base de taux définis pour chaque branche et appliquées au salaire brut mensuel du travailleur. Ces taux sont les suivants :

- **pour les pensions : 6,5 %**, dont 4 % à la charge de l'employeur et 2,5 % à la charge de l'employé ;
- **pour les risques professionnels : 4 %** entièrement à la charge de l'employeur ;
- **pour les prestations familiales : 6 %** entièrement à la charge de l'employeur ;
- **pour l'assurance maladie : 6,5 %** dont 4 % à la charge de l'employeur et 2,5 % à la charge de l'employé.

Au total donc, le régime est financé à hauteur de 23 % de cotisation sur le salaire brut de l'employé, dont 18 % à la charge de l'employeur et 5 % à celle du travailleur.

L'assiette des cotisations évolue à l'intérieur d'une fourchette comportant un plancher et un plafond.

Les limites de cette fourchette ont évolué ces dernières années pour passer progressivement d'un plancher de 75 000 à 200 000 FG et d'un plafond de 400 000 à 1 500 000 FG.

Cette évolution, couplée avec une gestion financière assainie, une meilleure mobilisation des ressources financières, une meilleure sécurisation des recettes, une mise en œuvre concluante de diverses réformes, a permis à l'Institution de réaliser des performances significatives dans le paiement des prestations et dans la restauration du climat de confiance entre elle et les assurés sociaux.

Au nombre de ces performances, on peut noter :

- le paiement régulier et sans retard, de toutes les prestations à chaque échéance ;
- la bancarisation progressive du paiement des pensions ;
- l'apurement des dettes envers les retraités, les veuves et les rentiers, par le paiement de l'intégralité des arriérés de pensions et de rentes, accumulés au fil des années difficiles.
- la revalorisation, à hauteur de 30 %, de toutes les pensions et de toutes les rentes ;
- la hausse de 100 % du montant mensuel des allocations familiales.

Un autre élément non négligeable ayant contribué à l'accroissement des ressources financières de la Caisse, est sans nul doute l'augmentation du nombre des assurés sociaux cotisants.

Aujourd'hui, la CNSS compte 360 employeurs actifs réguliers, qui payent les cotisations pour 51 000 assurés cotisants.

Elle compte également 13 711 retraités, 1 919 rentiers (accidentés du travail) et 128 475 allocataires (enfants bénéficiaires des allocations familiales).

Malgré cela, le niveau de la couverture sociale par la Caisse reste très faible. Des efforts doivent donc être faits pour accroître le nombre des assurés cotisants, à partir du potentiel existant. En effet, sur 7 195 entreprises immatriculées, seulement 1 945 sont en activité et seuls 360 payent régulièrement les cotisations sociales. Les perspectives de l'accroissement du nombre des cotisants sont assez prometteuses, avec les chantiers des méga projets qui vont s'ouvrir dans le pays.

Il faut ajouter aux assurés de la CNSS, les retraités de la fonction publique pour se faire une idée du niveau de la couverture sociale dans le pays, estimée entre 2 et 3 % de la population.

Il est de ce fait, nécessaire d'accélérer les études engagées par le gouvernement pour asseoir un véritable régime contributif au niveau des travailleurs de la fonction publique, afin de gérer au bénéfice des fonctionnaires, au moins les mêmes branches que celles qui sont couvertes par la CNSS.

Il faudrait également poursuivre les études entreprises par la CNSS dans l'optique de l'élargissement progressif de la couverture sociale aux secteurs non structurés, tel que celui de l'informel, même si à ce niveau subsistent quelques contraintes comme la précarité du revenu des travailleurs à emploi instable, ou l'insuffisance de revenu constant permettant l'adhésion à un régime contributif.

CHAPITRE VI : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE⁷

La gouvernance est un des domaines qui a connu une dégradation continue au cours des deux décennies écoulées. La mauvaise gouvernance qui s'est généralisée à la quasi-totalité des rouages de l'Etat a constitué le principal frein au développement économique et social du pays. C'est aussi à la mauvaise gouvernance que l'on attribue la dilapidation des ressources publiques, l'amenuisement des investissements et par ricochet la décélération de la croissance, l'aggravation de la pauvreté et des problèmes sociaux, et le climat de défiance entre gouvernants et gouvernés.

Une amélioration significative de la gouvernance est devenue une nécessité absolue pour créer un véritable Etat de droit respectueux des droits humains, garant de la sécurité et de la justice pour tous, et une administration publique intègre, impartiale et au service du citoyen et de l'économie.

2.6.1 Gouvernance administrative

La gouvernance administrative s'inscrit dans le cadre de la réforme de la fonction publique et est articulée autour des principales actions suivantes :

- le renforcement de la transparence dans le recrutement, l'emploi, les rémunérations, la motivation et la retraite. Tout comme la réforme du code du travail, la maîtrise des effectifs à travers le recensement biométrique des fonctionnaires et contractuels ;
- le renforcement des mécanismes de solidarité institutionnelle (CNSS, pension, SMIG) ;
- le renforcement des capacités des acteurs sociaux (syndicats et institutions de règlement de conflits sociaux) ;
- la mise en place d'un Tribunal de travail ;
- la définition d'un cadre institutionnel à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'administration publique pour une bonne gouvernance ;
- le renforcement de la décentralisation et la gouvernance locale ;

⁷ Extraits du document de stratégie de réduction de la pauvreté 2011-2012 (avril 2011)

- le renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la corruption ;
- le renforcement du cadre institutionnel.

2.6.2 Gouvernance économique

Les actions préconisées par le Gouvernement dans le cadre du document portent essentiellement sur :

- l'audit trimestriel des marchés publics de plus de 100 millions de Francs Guinéens et de la publication régulière des résultats et du recouvrement;
- le renforcement des capacités de conception, de planification et d'analyse stratégique ;
- le renforcement des capacités de production de l'information statistique tant au niveau national qu'au niveau des Départements ministériels, qu'au niveau déconcentré à travers la mise en œuvre du Plan d'action 2009–2013 de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;
- l'amélioration des capacités de programmation, de gestion et de suivi des finances publiques
- mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des actions de développement impliquant les élus locaux et la société civile ;
- l'amélioration de la capacité d'absorption des fonds.

Amélioration de la politique budgétaire et de la fiscalité :

Les mesures suivantes sont envisagées:

- le respect scrupuleux du principe de l'unicité de caisse avec la fermeture des comptes spéciaux et le transfert des soldes créditeurs sur les comptes principaux du trésor ;
- l'exécution du budget sur base caisse assortie d'un plan de trésorerie mensuel piloté par un Comité de trésorerie ;
- le respect rigoureux du pouvoir d'ordonnancement des Ministères en les responsabilisant davantage dans la gestion des budgets qui leurs sont alloués;
- la relance des Cellules « Cadre des Dépenses à Moyen Terme » (CDMT) et leur élargissement à l'ensemble des Départements ;
- la contractualisation des principaux postes au niveau des régies de recettes (Douanes, Impôts) ;
- le contrôle de toutes les importations de marchandises ;
- l'interdiction de toutes les exonérations ad hoc et le renforcement du contrôle sur les exonérations conventionnelles;
- l'amélioration du recouvrement des recettes administratives notamment celles liées à la téléphonie mobile ;
- le respect des procédures de passation des marchés publics ;
- rendre opérationnelle la chambre de commerce et d'industrie.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes prioritaires de la gestion des finances publiques, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre un certain nombre de mesures allant dans le sens de l'amélioration du système des finances publiques. Les mesures prioritaires identifiées sont résumées ci-dessous :

- appliquer la Loi Organique Relatives aux Lois des Finances ;
- réviser la Nomenclature Budgétaire ;
- appliquer le Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- réviser le Plan Comptable de l'Etat ;
- établir des Balances Générales fiables et rattraper le retard des Lois Règlement ;
- réaliser l'audit des marchés publics ;
- œuvrer pour la mise en place du Compte Unique du Trésor ;

- assainir les fichiers solde et fonction publique ;
- établir une feuille de route claire pour compléter le diagnostic et assurer une cohérence globale entre les nombreuses initiatives en cours pour une meilleure efficacité de celles-ci lors de leur mise en œuvre ;
- apurer le solde débiteur du Trésor à la BCRG et les arriérés intérieurs.

Renforcement de la statistique

Le Gouvernement a adopté en 2008, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique dont le plan d'action révisé couvre la période 2011-2015. La SNDS repose sur quatre axes stratégiques:

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du système statistique national ;
- l'amélioration de la couverture et de la qualité de la production statistique ;
- le renforcement des capacités du système statistique national en ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'amélioration de la diffusion, de l'archivage des données par l'utilisation des NTIC.

La mobilisation de 34,3 millions USD auprès des PTF pour la mise en œuvre de la SNDS dont le coût global est de 44,2 millions USD.

Lutte contre la corruption et l'impunité

La corruption et les pratiques assimilées constituent des obstacles au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Les études menées sur ce fléau indiquent que les opérateurs économiques versent 500 milliards de Francs Guinéens en pots de vin par an et consacrent beaucoup de temps à comprendre les règles qui régissent les services du fisc et des douanes qui changent perpétuellement.

Ces quatre dernières années, des audits ont été réalisés au niveau des finances publiques et qui ont abouti à des recouvrements. En 2007, un audit de 13 contrats d'achat de plus de 100 millions de Francs Guinéens par marché a été mené; les résultats ont été publiés en 2008.

Dans cette démarche de renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques et de lutte contre la corruption, le Gouvernement a instauré un système d'audit trimestriel qui constitue un des éléments parmi les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. A ce titre, un Comité interministériel de recouvrement des créances de l'Etat a été mis en place. Ce Comité a pu recouvrer un montant de 138 782 271 394 GNF pour le compte du Trésor, des impôts et de la coopération. A cela, s'ajoutent les sessions de formation pour les corps de contrôle de l'Etat.

Pour renforcer et maximiser les résultats, le Gouvernement préconise les axes d'intervention ci-après :

- le renforcement du cadre institutionnel de l'Agence Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (ANBGLC) par l'adoption et la promulgation de la loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne, les dispositions des Conventions de l'ONU et de l'Union Africaine (UA) relatives à la lutte contre la corruption ;
- l'élaboration du projet de loi-programme portant Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption ;
- la réalisation d'une enquête pour situer le niveau de la corruption dans le pays ;
- l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), du processus de Kimberly et de la Convention de Rio, par le renforcement du partenariat entre tous les acteurs concernés (administration, institutions privées, société civile, population rurale et collectivités décentralisées) ;

- le renforcement des capacités du bureau des plaintes de l'ANBGLC et la mise en place au niveau décentralisé d'espaces de dénonciation publique de cas de corruption et pratiques assimilées ;
- la poursuite de l'installation des antennes régionales de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en vue de compléter la chaîne de partenariat avec la société civile dans le contrôle citoyen des ressources locales et la lutte contre le phénomène de la corruption au niveau décentralisé ;
- l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de mobilisation citoyenne contre le phénomène de la corruption à travers la vulgarisation des Conventions, des textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre la corruption y compris le contenu du budget de l'Etat et les règles et procédures de passation des marchés ;
- la poursuite du projet relatif à l'amélioration du cadre de passation des marchés publics (CPAR) ;
- la poursuite des audits dans tous les services centraux et déconcentrés ; et
- la vulgarisation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) en vue de l'adhésion rapide de la Guinée à ce mécanisme de bonne gouvernance.

2.6.3 Gouvernance politique et démocratique

La faiblesse de l'Etat se manifeste par son incapacité à promouvoir le développement. Depuis plus d'une décennie, le pays est confronté à de nombreux défis notamment, le relâchement des règles du jeu politique, la détérioration des rapports entre les communautés, la dégradation des infrastructures économiques et sociales et un manque d'autorité coercitive et de légitimité politique.

Les objectifs visés en matière d'amélioration de la gouvernance politique et démocratique sont : i) le renforcement de la participation des acteurs politiques et de la société civile au processus démocratique à travers l'organisation des élections législatives, communales et communautaires libres et transparentes et; ii) l'amélioration de la qualité du travail des institutions chargées de conduire le processus démocratique.

Les axes stratégiques d'intervention pour atteindre ces objectifs portent sur:

- le renforcement des capacités du Conseil National de Transition (CNT) ou de l'Assemblée Nationale à travers l'appui à la réforme constitutionnelle et sa vulgarisation dans tout le pays ;
- la réforme institutionnelle et le renforcement de la CENI afin de prendre en compte la participation effective des acteurs politiques aux actions de promotion de la démocratie ;
- le renforcement des capacités de la Haute Autorité de la Communication (HAC) par la nouvelle loi sur la presse promulguée en juin 2010⁸, pour lui permettre de jouer correctement son rôle de régulation du fonctionnement des médias ;
- la consolidation de la paix par un dialogue national accru à travers le renforcement des cadres et instances de concertation civilo-militaire telles que les coordinations régionales, préfectorales et les confessions religieuses ;
- le renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle et de la Cour des comptes en juridiction indépendante afin de renforcer la transparence des résultats des votes et les dépenses publiques ; et
- la mise en place de mesures correctionnelles contre les violations faites au cours de la période électorale.

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale, il est envisagé de construire la démocratie et assurer la paix, de renforcer la vie associative et la vie politique à travers la formation sur leurs droits et leurs obligations des citoyens et des militants des partis politiques avant, pendant et après la période de transition.

Consolidation de la paix pour un dialogue national accru

La mise en place de mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de consolidation de la paix s'avère primordiale. En outre, ces mécanismes devraient être conjugués avec le système d'alerte précoce qui permet d'identifier les sources potentielles et réelles de conflit, de suivre l'évolution des signes précurseurs et de formuler des recommandations appropriées.

Les mesures pouvant concourir à la consolidation de la paix sociale se résument comme suit :

- le renforcement du dialogue civilo-militaire ;
- la concertation et la promotion du dialogue entre les composantes dynamiques de la Nation à travers le renforcement des capacités du Conseil Economique et Social dans ce domaine et des autres cadres et instances de concertation
- la mise en place d'un cadre national permanent de dialogue et de réconciliation tant au niveau national qu'au niveau déconcentré composé de représentants de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, médias, forces de défense et de sécurité) ;
- l'élaboration d'un plan national de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de consolidation de la paix ;
- la mise en place d'un système d'alerte, de prévention des conflits tant au niveau national qu'au niveau déconcentré appuyé par des entités qui composent les communautés à la base (coordinations de sages, confessions religieuses, médias, femmes, jeunes, sécurité et défense) ;
- la formation continue des forces de défense et de sécurité aux questions des droits de l'homme et du droit humanitaire ;
- la déconcentration de la structure du Médiateur de la République au niveau régional et préfectoral ;
- la vulgarisation des textes relatifs au rôle et responsabilités du Médiateur ;
- le renforcement des capacités des Organisations de la société civile notamment celles qui œuvrent dans la promotion de la paix, la protection des droits humains et le respect du droit humanitaire.

Promotion des guinéens de l'étranger

La Guinée dispose d'une forte et dynamique communauté de ressortissants à l'étranger. Cette communauté est, pour diverses raisons, peu impliquée dans le développement du pays. Cependant, dans sa volonté d'organiser et d'accroître leur participation à l'effort national de développement, le Gouvernement a créé un Département ministériel spécialement dédié à cette question.

La volonté de changement du Gouvernement vise à asseoir les fondements de réalisation d'une société homogène, unie et solidaire. Cette volonté touche à la fois les compatriotes vivants sur le sol guinéen aussi bien que ceux des Guinéens à l'étranger.

Une attention particulière est donc à accorder aux Guinéens de l'étranger de manière à les reconforter dans leurs sentiments d'appartenance à la mère patrie, de faciliter le retour pour ceux qui le désirent, d'assurer protection et encadrement pour ceux qui vivent dans des conditions difficiles dans leur pays de résidence et faciliter leur insertion dans le circuit.

Les Guinéens de l'étranger peuvent contribuer effectivement au développement économique et social du pays. La capacité de la diaspora à financer des projets de développement au pays (par exemple dans leurs villes ou villages d'origine) grâce à la mise en valeur d'une partie de leurs

économies demande à être exploitée. De surcroît, et au-delà des aspects financiers, les Guinéens de l'étranger disposent d'une large expérience de savoir-faire, de connaissance et un réseau relationnel qui peuvent être très utile au développement de la Guinée.

Mais nos compatriotes de l'étranger méritent une attention particulière sur plus d'un plan. Nombre d'entre eux sont confrontés à des difficultés d'ordre légal, matériel, financier et social, etc. D'autres sont exposés à un nouveau type de problèmes plus aigus selon le contexte politique et sécuritaire dans lequel ils vivent, comme ce fût le cas, récemment, en Lybie, Côte d'Ivoire et Angola, et les efforts que cela a induit pour les rapatrier d'urgence et d'offrir un minimum de conditions d'accueil au retour. De surcroît, la situation de la diaspora guinéenne se caractérise par les éléments suivants :

- manque de recensement exhaustif ;
- inexistence de banque de données sur les compétences ;
- absence de consulats généraux dans les zones de grandes concentrations ;
- absence de canaux officiels de transfert des avoirs des migrants ;
- manque de mesures incitatives pour l'investissement ;
- anarchie dans la délivrance des documents administratifs ;
- méfiance entre les guinéens de l'étranger et nos missions diplomatiques ;
- non respect des problèmes liés aux accords d'immigration.

Le Gouvernement, conscient des enjeux et des contraintes ainsi posés, envisage la mise en place d'une politique cohérente de promotion et d'encadrement de la diaspora dont les axes majeurs se déclinent comme suit :

- Création d'un Haut Conseil des Guinéens de l'étranger en tant qu'organe consultatif ;
- Mise en place des conseils des Guinéens de l'étranger dans les différents pays de résidence ;
- Recensement des Guinéens de l'étranger par catégories socio-professionnelles ;
- Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour l'adoption d'une politique de propriété foncière en faveur des Guinéens de l'étranger ;
- Organisation de forums, de tables rondes et de journées porte ouverte en faveur des Guinéens de l'étranger ;
- Application d'une bonne gestion du flux migratoire.
- Mise en place d'un mécanisme pour contrôler le flux des transferts financiers vers la Guinée ;
- Mise en place d'une banque des données des compétences (transferts de technologie et logistique).

2.6.4 Gouvernance judiciaire

Une justice libre qui dit le droit est un gage de développement pour les investissements dans un environnement sécurisé et viable pour les investisseurs et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

L'objectif visé en matière de gouvernance judiciaire est le renforcement de la crédibilité et de l'autorité de la justice en vue de la rendre indépendante, intègre et accessible à tous.

Les actions à mener portent essentiellement sur les aspects suivants :

- la mise en application du statut de la Magistrature ;
- l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Conseil de discipline.
- le relèvement du budget du secteur de la Justice qui se situe à un niveau très bas : environ 1% du budget national ;

- le redéploiement et la motivation, par des mesures discriminatoires positives, des effectifs (magistrats et auxiliaires) au niveau des Cours et Tribunaux notamment, des Préfectures et Régions ;
- la mise en place d'un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice ;
- le renforcement des capacités de l'Ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en vue d'une bonne exécution des décisions de justice ;
- la promotion des droits de l'homme ;
- la mise en place de l'institution nationale indépendante des droits de l'homme ;
- la reconstruction des Palais de Justice.

Promotion des droits de l'homme

Au regard des événements qui ont endeuillé le pays entre 2006 et 2010 et compromis, dans une large mesure, son développement, la promotion et la protection des droits fondamentaux de la personne deviennent une question centrale de gouvernance. Les droits de la personne humaine ont un caractère universel et indissociable. Leur respect et leur protection sont à la base de la paix sociale et sont une condition pour assurer le développement de toute société.

Les mesures prises pour favoriser la promotion des droits de l'Homme sont les suivantes :

- créer un bureau de défense des droits de l'Homme ;
- mettre en place des programmes d'initiation aux principes des droits de l'homme à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- introduire dans les programmes scolaires l'enseignement des principes des droits de l'Homme, de gestion des conflits et de consolidation de la paix ;
- garantir l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété et les conditions de travail ;
- améliorer les conditions carcérales de tous les détenus notamment les femmes et les mineurs;
- faire respecter les procédures de convocation, de garde à vue et de détention ; et
- mettre en œuvre la Convention Internationale sur les Droits de l'Homme.

2.6.5 Réforme des forces de défense et de sécurité

Les événements survenus dans le pays suite à la prise du pouvoir par l'Armée le 23 décembre 2008 illustrent à quel point la situation sociopolitique et, par ricochet, la situation sécuritaire, étaient fragiles dans le pays. Cela a conduit les autorités à inscrire au rang de leurs priorités la réforme des forces de défense et de sécurité à travers un certain nombre de mesures tendant à renforcer la discipline en leur sein et à créer un climat de paix et de sécurité pour tous.

A ce jour, les dépenses militaires atteignent 10% du Produit Intérieur Brut, environ 37% du budget de l'Etat. L'objectif principal du Gouvernement est de réduire de façon progressive et régulière les dépenses militaires afin de les ramener à des proportions raisonnables. Ce processus pourrait aller au-delà de la période couverte par le présent document.

En somme, l'objectif recherché par la réforme des forces de défenses et de sécurité est double : consacrer une part prépondérante du budget de l'Etat au financement des secteurs prioritaires (Education, Santé, Routes, Agriculture) grâce à la réduction des dépenses militaires, et assurer l'intégrité du territoire national tout en protégeant les personnes et leurs biens.

Les mesures ci-après sont envisagées pour atteindre ce double objectif :

- la prise en charge par certains partenaires d'une partie non négligeable du coût de la réforme ;
- l'élaboration d'un plan de réforme étalé sur une période d'au moins cinq (5) ans ;
- la poursuite de la restauration des cantonnements et de la construction des infrastructures pour permettre aux forces de défense et de sécurité de vivre en caserne conformément au règlement militaire ;
- l'appui logistique et la formation des officiers, sous-officiers et hommes de troupes aux principes républicains de la bonne gouvernance et de la démocratie ;
- la clarification du statut des forces de défense et de sécurité par corps d'armée, leur professionnalisation par corps de métier ainsi que la revalorisation de leurs conditions de travail et de rémunération ;
- l'amélioration du processus de recrutement sur une base pluriethnique et en respectant les textes qui le régissent ;
- l'intégration de l'éducation civique dans le programme de formation des nouvelles recrues ;
- le dégagement de certains cadres des forces de défense et de sécurité vers des fonctions honorifiques ou du domaine réservé (Représentations diplomatiques, Institutions internationales) ;
- la réinsertion dans la vie socioéconomique des éléments libérés ;
- la poursuite et l'intensification de la lutte contre le trafic de drogue, la prolifération des armes légères et le trafic d'enfants ;
- la création d'un service social et de mutuelles de solidarité par entité (Armée, Gendarmerie, Police) ;
- la promotion et le renforcement de la participation des forces de défense et de sécurité au processus électoral, au dialogue, à la réconciliation et aux actions de développement humain durable ;
- le renforcement du dialogue civilo-militaire à travers notamment des séminaires sur les relations civilo-militaires ;
- la participation aux missions de défense et de sécurité dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU et des Organisations régionales et sous régionales ;
- le renforcement de l'intégration sous régionale et régionale de l'assistance technique et de la coopération internationale en matière de défense et de sécurité ;
- la professionnalisation de la police de proximité communautaire et locale ;
- le renforcement de la sécurité de proximité des populations par le recrutement d'un nombre suffisant de policiers ;
- la restructuration et la redynamisation du corps des sapeurs-pompiers en renforçant ses moyens en personnel et en matériels ;
- l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation du statut de la police ; et
- le renforcement du corps de la Garde Républicaine et des Gardes Forestiers

CHAPITRE VII : DEVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte et les défis critiques actuels en matière de développement durable de la Guinée, ne peuvent être ignorés par les pouvoirs publics, les acteurs économiques et la population, au risque de compromettre dangereusement la qualité de vie des générations actuelles et futures et aller à l'encontre des engagements pris au niveau international.

Depuis le Sommet de Rio (1992) et sur la base du constat de dégradation continue des ressources naturelles, la communauté internationale a mis l'accent sur la nécessité pour les pays, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies qui tiennent compte des principes de développement durable tels que définis par l'Agenda 21 de chaque pays. Ce programme stipule que « le développement durable n'est possible qu'à travers une vision intégrée qui associe les composantes

sociales, économiques et environnementales dans une démarche qui implique tous les groupes d'acteurs». Cette approche s'est renforcée au fil des années à travers les grandes conférences internationales et l'adoption de conventions et plans d'actions qui en découlent. Aujourd'hui, l'intégration des exigences environnementales dans les politiques de développement économique et social est soutenue par de nombreux acteurs et est considérée par de nombreuses agences de coopération comme un signe de bonne gouvernance.

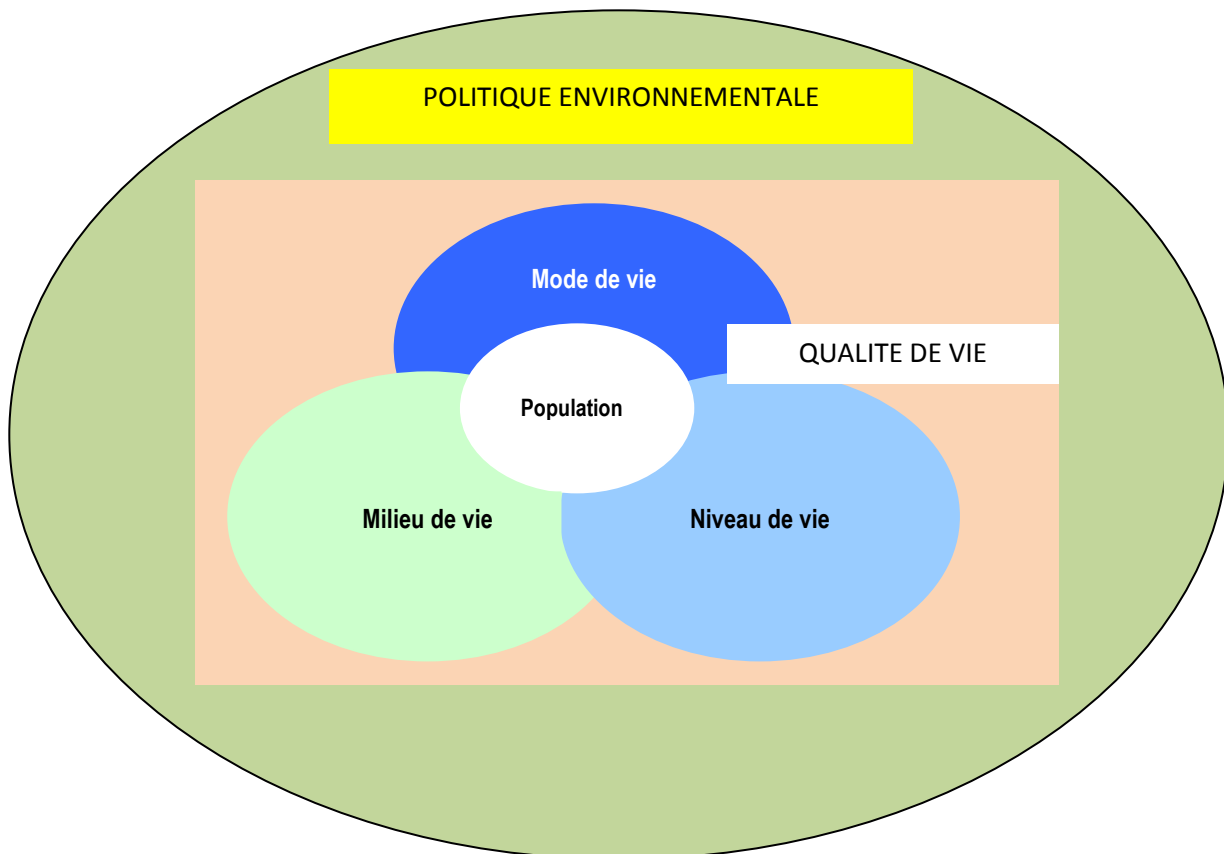
Dans ce cadre, des mesures ont été prises en matière d'environnement visant à la fois la relance de la production et le renversement des tendances dues à la mauvaise Gouvernance. Ces mesures concernent(i) la gestion globale de l'environnement où des actions multiples ont été effectuées ou sont en cours (codes de l'environnement, des forêts, de l'eau ; ratification de conventions, amélioration du système d'information environnementale), (ii) la gestion durable des sols, (iii) la préservation de la diversité biologique, (iv) la lutte contre la déforestation et les pollutions et, (vi) la protection de l'environnement.

Cependant, les politiques de développement qui ont été initiées dans divers secteurs ont eu des impacts négatifs sur l'environnement. En effet les politiques qui ont été mises en œuvre dans des secteurs autres que l'environnement, étaient fondées sur des décisions accordant une importance insuffisante aux considérations d'écologie et d'environnement. De même, l'insuffisance générale des connaissances sur les liens entre la politique économique et l'environnement constitue un handicap réel qui empêche d'étendre progressivement l'évaluation des effets sur l'environnement à l'ensemble des projets sectoriels et d'évaluer l'impact des mesures macro-économiques sur l'environnement. Les secteurs qui ont le plus d'impact sur l'environnement sont : le secteur agropastoral, les mines, l'énergie, les infrastructures routières, l'habitat, l'artisanat, l'industrie et l'hydraulique.

Ainsi, pour répondre aux aspirations des populations, le plan quinquennal 2011-2015 est basé sur une vision globale et intégrée, qui fait de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique, dans un objectif de développement durable. Celui-ci implique, dans un cadre de responsabilité collective et partagée, tous les acteurs socio-économiques (administration - collectivités locales - secteur privé - société civile – institutions de financement, scientifiques et universitaires).

C'est donc partant de cette exigence internationale et pour apporter des réponses appropriées aux problèmes posés à la prospérité de sa population, que le Gouvernement a décidé d'articuler la politique environnementale autour des trois piliers indissociables pour une meilleure qualité de vie, à savoir :

- **Le mode de vie**, qui représente la dimension sociale, incluant la manière d'être, les façons de vivre, les pratiques sociales et les aspects culturels.
- **Le milieu de vie**, ou "l'ensemble des facteurs physiques, chimiques et biologiques avec lesquels les populations entretiennent des relations dynamiques". C'est la dimension environnementale du développement (eau, air, sol, sous-sol).
- **Le niveau de vie**, ou la dimension économique, englobe, entre autres, l'utilisation des ressources qui nous entourent, la production de biens et services, les activités de communication et de distribution, ainsi que les marchés de consommation.



Le plan quinquennal 2011-2015 fait de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique, dans un objectif de développement durable. Celui-ci implique, dans un cadre de responsabilité collective et partagée, tous les acteurs socio-économiques.

Face à l'importance que revêt la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour le développement socio-économique du pays, de nombreuses actions sont entreprises.

Des politiques, stratégies et plans d'action ont été préparés et adoptés ainsi que plusieurs textes législatifs et réglementaires. Les textes les plus pertinents adoptés en la matière sont : le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), la Lettre de Politique de Développement Agricole, la Stratégie et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Politique et Stratégie Nationale de Gestion des Ressources en Eau.

Au plan sous-régional et régional, la Guinée est partie prenante à plusieurs accords multilatéraux adoptés entre 1999 et 2005 pour faire face aux multiples contraintes environnementales qui entravent le développement du continent. On peut citer entre autres : la Politique de l'eau de la CEDEAO, la Politique agricole, la Politique environnementale de la CEDEAO.

Les stratégies de protection du milieu naturel, de l'environnement urbain et rural

Celles-ci portent essentiellement sur (i) l'accroissement de la proportion des aires protégées (ii) l'application du plan national de protection des forêts avec implication directe des habitants et exploitants dans leur gestion (création d'associations forestières d'intérêt collectif) (iii) le renforcement de la protection des espèces menacées (iv) le renforcement de la protection des sources et des lits des cours d'eau contre l'assèchement (v) la refonte et l'actualisation des textes existants en vue de combler les lacunes en la matière, ainsi que la couverture de certains domaines prioritaires non encore couverts par le droit de l'environnement (vi) le renforcement de l'éthique

environnementale, en focalisant les actions de sensibilisation sur les populations cibles prioritaires : décideurs publics et privés, élus, médias, femmes, enfants et populations rurales(vii) renforcement de la coopération internationale selon une approche nationale concertée et coordonnée et (viii) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des projets.

Les activités seront orientées vers : (i) une gestion judicieuse et durable portant sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement, les sols et la lutte contre la déforestation et les feux de brousse ; (ii) la protection des forêts, des aires protégées, des bassins versants, des écosystèmes marins et côtiers, les pêcheries et les ressources en eau ; (iii) favoriser la sylviculture pour permettre de maintenir et de retrouver la diversité floristique et faunique des forêts, notamment en encourageant les propriétaires à conserver et à accroître leurs besoins en leur offrant de la formation et du soutien ; (iv) encourager la mise en place de mesures visant l'aménagement durable des forêts, notamment par le soutien des organismes réalisant des travaux sylvicoles respectueux de l'environnement et visant la réhabilitation des forêts ; (v) soutenir la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour (a) la Recherche et le développement (R&D) en partenariat avec les universités et (b) le transfert technologique forestier avec des structures pilotes ; (vi) augmenter les superficies traitées sous la supervision de professionnels de la forêt afin d'améliorer la qualité des forêts et accroître les compétences en sylviculture) et ; (vii) la prise en compte des études d'impact environnemental dans la réalisation de tous les programmes et projets publics ou privés.

Le financement des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal est estimé à 44 millions de \$US.

CHAPITRE VIII: DECENTRALISATION POUR RENFORCER LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL

Le renforcement et l'approfondissement du processus de décentralisation se sont opérés depuis 2005, essentiellement à travers l'achèvement de la mise en forme de certains textes légaux :

- la finalisation du projet de code des collectivités décentralisées qui regroupe en un seul document 87 textes législatifs et réglementaires ;
- la formation de 48 agents en administration, gestion des collectivités et techniques de gestion des élections ;
- la production et la promulgation de deux lois régissant la vie des associations, groupements, mutuelles et coopératives.

La décentralisation a constitué par ailleurs un chantier important dans lequel se sont investis les projets et programmes notamment le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Programme de Développement Social Durable de la Haute et Moyenne Guinée (PDSD/HMG) qui visent le renforcement des capacités locales de gouvernance, de planification et de gestion, ainsi que l'appui aux organisations de la société civile, aux investissements locaux et aux plans de développement local.

La décentralisation souffre encore de faiblesses au nombre desquelles on note l'inadéquation des textes législatifs en vigueur, le déficit en matière de capacités des administrateurs territoriaux, l'insuffisance et l'irrégularité des allocations budgétaires aux administrations territoriales et le manque d'infrastructures.

Les enjeux actuels en matière d'administration du territoire se trouvent au niveau de:

- l'organisation d'élections communautaires libres et transparentes ;
- l'approfondissement du processus démocratique qui repositionne la société civile et l'Etat dans leurs rôles et responsabilités respectifs ;

- la promotion du développement local participatif en favorisant la transparence dans la gestion des affaires locales ;
- la reconversion de l'administration de commandement actuelle en administration de développement ;
- la restauration de l'autorité de l'Etat ;
- la formation des administrateurs locaux et ;
- l'évolution des textes législatifs.

Il s'agit par conséquent de trouver des solutions adéquates qui incluent principalement:

- l'élaboration et la promulgation des décrets d'application du Code des Collectivités Locales;
- la dotation des administrations territoriales déconcentrées en crédits de fonctionnement;
- l'actualisation des textes législatifs et règlementaires ;
- le renforcement des capacités des exécutifs locaux en matière d'élaboration et d'exécution du budget local, d'affectation des ressources, de passation des marchés et de contrôle du service fait ;
- le renforcement des capacités des élus locaux en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et de sécurité ;
- l'opérationnalisation des espaces de dialogue entre les administrateurs, les administrés et les organisations de la société civile et ;
- la promotion du développement régional et local axé sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces actions seront intégrées dans la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation en cours d'élaboration.

CHAPITRE IX : SCHEMA D'INVESTISSEMENT

2.9.1 Nouvelle approche d'investissement

Les années passées ont été caractérisées par l'évolution de la consommation finale privée et publique à un rythme généralement supérieur à celui du PIB réel, dégageant de ce fait des montants insuffisants pour l'investissement.

Au cours de la période du Plan quinquennal, la consommation évoluera à des niveaux plus acceptables en vue de dégager une épargne croissante en fonction des besoins de financement de l'économie et plus particulièrement des investissements.

Le tableau suivant donne des indications sur l'évolution de la consommation et de l'investissement (en milliards GNF):

Tableau 5: Ressources/emplois du PIB (milliards GNF)⁹

	2010		2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL 2011-2015
PIB	27118		32791	39288	43640	48517	54717	218954
Importations	10781		13968	17039	19759	22937	26760	100464
Total Ressources	37899		46759	56328	63400	71454	81478	319418

⁹ Source: Cadrage macroéconomique du 12/12/2011, Ministère du Plan

Consommation finale	24080		27410	33131	36290	39984	44901	181716
Publique	3551		3722	4484	4973	5386	5851	24416
Privé	20529		23688	28647	31317	34598	39049	157299
FBCF	4634		7328	9288	11347	13555	15916	57434
Administration	1826		2333	3504	5290	7031	8463	26621
Privée	2809		4995	5784	6057	6523	7453	30812
Mines ¹⁰	1748		3166	3456	3504	3835	4191	18152
Autres Entreprises	394		668	1076	1264	1358	1788	6154
Ménages	667		1161	1252	1289	1330	1474	6506
Variations de stocks	2,4		5,15	7,64	9,42	11,35	14,78	48
Exportations	9183		12016	13902	15754	17903	20646	80221
Total Emplois	37899		46759	56328	63400	71454	81478	319418
Pour Mémoire								
Epargne nationale en % du PIB	11,2%		16,4%	15,7%	16,8%	17,6%	17,9%	16,9
Taux d'Investissement en % du PIB	17,1%		22,3%	23,6%	26%	27,9%	29,1%	25,8
Dont: Public	6,7%		7,1%	8,9%	12,1%	14,5%	15,5%	11,6
Privé	10,4%		15,2%	14,7%	13,9%	13,4%	13,6%	14,2

Source : Ministère du Plan, cadrage macroéconomique, 12/12/11

La promotion de l'investissement et la création d'entreprises constituent un des piliers du développement du fait que l'investissement représente le principal facteur d'absorption des demandes croissantes d'emploi et compte tenu de son rôle primordial dans l'amélioration du revenu des citoyens.

Le gouvernement envisage, durant la période du Plan, d'augmenter progressivement le taux d'investissement pour répondre aux exigences de l'étape décisive que connaît le pays en matière de développement économique et social. Il s'agit d'insuffler une dynamique nouvelle aux investissements à travers l'expansion de la capacité d'absorption, la mobilisation des ressources d'investissement, l'allocation adéquate de ces ressources, l'accélération du rythme des réformes financières et institutionnelles, et la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Cette nouvelle approche de l'investissement consacre l'émergence nécessaire d'une nouvelle génération d'investisseurs dotés d'audace et d'initiative afin d'explorer les sources d'investissement productif, rentable et créateur d'emplois et de revenus pour la population. Outre l'exploitation des opportunités et des activités à forte valeur ajoutée pour booster l'économie, l'accent sera mis sur la création de projets dans les domaines prometteurs aussi bien au niveau des secteurs traditionnels que dans les nouveaux secteurs. On trouvera dans la partie réservée aux stratégies sectorielles les actions envisagées et les investissements nécessaires.

Sur cette base, l'investissement total devra évoluer progressivement pour atteindre un volume global de 57434 milliards de FG durant toute la période du Plan, soit une moyenne annuelle de 11487 milliards, dont 5324 milliards d'investissement public financé par les ressources budgétaires propres et le FINEX, et le reste, soit 6162 milliards sous forme d'investissement des opérateurs privés (ménages, PME/PMI, mégaprojets miniers, IDE). Les investissements dans le secteur des mines sont projetés à un niveau total pour les cinq années du Plan de 18152 milliards de FG, soit environ 2438 millions USD (soit une moyenne annuelle de 3630 milliards GNF, ou 488 million USD).

¹⁰ Source: Cadrage macroéconomique du 12/12/2011. Estimation des investissements miniers faite avec le FMI sur la base de projections réelles compte tenu de certains facteurs limitatifs d'ordre technique impactant le volume de production au cours des premières années du Plan.

La mobilisation d'un tel volume d'investissement permettra d'améliorer significativement le taux d'investissement qui devrait passer de 17,1% du PIB en 2010 (soit 6,7% pour le secteur public, et 10,4% pour le privé) à 22,3% en 2011 (7,1% et 15,2%), et 29,1% à la dernière année du Plan. Ceci représente une moyenne annuelle de près de 26%, un niveau satisfaisant dans la mesure où il permet une croissance forte tout en préservant les équilibres financiers et évitant les pressions inflationnistes.

L'accroissement de l'investissement sera soutenu par (i) la consolidation du rôle du secteur privé dans l'effort de développement après le fléchissement enregistré au cours des trois dernières années et (ii) la relance de l'investissement public dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux afin de dynamiser l'activité économique et lutter efficacement contre la pauvreté. Les investissements privés seront principalement orientés en priorité vers les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emploi, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, et l'industrie manufacturière.

Les arguments en faveur d'un accroissement de l'intérêt des investisseurs se trouvent dans les éléments d'appréciation suivants :

- le retour à l'ordre institutionnel et la stabilité politique qui devrait se consolider après les élections législatives ;
- le renforcement de la sécurité à travers le territoire ;
- l'amélioration attendue de l'environnement des affaires dans le pays ;
- l'importance des avantages comparatifs dans les secteurs agricoles et miniers compte tenu de l'abondance des ressources naturelles de nature à attirer les investisseurs ;
- les projets en cours et ceux projetés pour l'amélioration de l'infrastructure routière, la desserte en électricité, les progrès dans le secteur des communications, et le programme projeté pour la création de zones industrielles ;
- les divers projets en cours de réalisation par des compagnies étrangères comprenant des activités d'exploitation et d'exploration dans divers domaines du secteur minier.

Tableau 6: Investissements en milliard de FG

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% du total
Investissement total (FBCF)	7328	22,3	9288	23,6	11347	26	13555	27,9	15916	29,1	57434	100%
Investissement Public	2333	7,1	3504	8,9	5290	12,1	7031	14,5	8463	15,5	26621	46,4%
Dont PAP	1409 ¹¹	4,3										
Inv. Public sur BND	1594	4,9	1877	4,8	3533	8,1	5156	10,6	6467	11,9	18627	32,4%
Inv. Public sur FINEX	739	2,25	1627	4,2	1757	4	1875	3,9	1996	3,7	7994	13,9%
Investissement Privé	4995	15,2	5784	14,7	6057	13,9	6523	13,4	7452	13,6	30811	53,6 %
Dont :												
Mines	3166	9,7	3456	8,8	3504	8	3834	7,9	4191	7,7	18151	31,6%
Autres Entreprises	668	2	1076	2,7	1264	2,9	1358	2,8	1788	3,3	6154	10,7%
Ménages	1161	3,5	1252	3,2	1289	3	1330	2,7	1474	2,7	6506	11,3
Pour mémoire												
PIB en Milliards GNF	32791		39288		43640		48516		54517		218752	

Tableau 6 bis : Investissements en millions de \$ US

	2011		2012		2013		2014		2015		TOTAL	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% du total
Investissement total (FBCF)	1030	22,3	1267	23,6	1518	26	1787	27,9	2067	29,2	7669	100%
Investissement public	328	7,1	478	8,9	708	12,2	927	14,5	1099	15,5	3540	46,4%
Dont PAP	198	4,3										
Inv. Public sur BND	224	4,9	256	4,8	473	8,1	680	10,6	840	11,9	2473	32,4%
Inv. Public sur FINEX	104	2,3	222	4,2	235	4	247	3,9	259	3,7	1067	13,9%
Investissement privé	702	15,2	789	14,7	810	13,9	860	13,4	968	13,7	4129	53,6%
Dont :												
Mines	445	9,7	472	8,8	469	8	505	7,9	544	7,7	2435	31,6%
Autres entreprises	94	2	147	2,7	169	2,9	179	2,8	232	3,3	821	10,7%
Ménages	163	3,5	171	3,2	172	2,9	175	2,7	191	2,7	872	11,3%
Pour mémoire												
PIB	4609		5361		5838		6395		7079		29282	
PIB/habitant	408		459		485		514		554		2282	
Taux de Change US\$-GNF	7115		7328,5		7475		7587,1		7701		7441,3	

Source : données reconstituées à partir du cadrage macroéconomique du 12/12/2011

¹¹ Montant révisé dans Loi de Finance Rectificative de 1275 à 1409 milliards GNF

2.9.2 Investissements sectoriels

Au niveau sectoriel, les investissements dans les secteurs de l'agriculture, élevage et pêche devront s'intensifier pour diversifier la production, évoluer graduellement vers l'objectif d'autosuffisance et de sécurité alimentaire et améliorer de façon tangible les revenus des paysans et exploitants agricoles. Des programmes et projets seront mis en œuvre dans ce cadre par les PME, et l'Etat prendra les mesures et dispositions nécessaires pour venir en appui aux petits exploitants agricoles via la fourniture d'intrants à prix abordable, les services de vulgarisation et la facilitation de l'accès au crédit.

Il est attendu que les entreprises évoluant dans le secteur minier développeront leurs opérations d'exploitation de bauxite, fer, or et diamant, encouragées ainsi par les énormes richesses du sous-sol guinéen et les prix attractifs du marché international. Les nouvelles opérations des compagnies minières devraient se traduire par un accroissement significatif des investissements dans ces secteurs.

Au cours des prochaines années, les projets d'exploration menés par des compagnies de renommée internationale s'intensifieront et il est attendu que certains projets entrent en activité avant la fin du Plan actuel. Sur la base des indices décelés à ce stade, le secteur pétrolier pourrait également représenter une nouvelle opportunité pour l'investissement et la création de richesse.

Par ailleurs, les efforts se déploieront durant les années à venir afin d'accélérer le rythme de création d'entreprises et de projets dans le secteur industriel en encourageant les promoteurs locaux, les guinéens de l'étranger, et les investisseurs étrangers à investir dans les industries manufacturières qui offrent des potentialités importantes non encore exploitées.

Par ailleurs, les investissements dans le secteur des industries non manufacturières vont s'accroître au cours de la période du Plan. Cet accroissement est motivé essentiellement par la hausse attendue des investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau à financer essentiellement par l'Etat dans l'objectif d'assurer une bonne desserte en électricité et eau potable aux habitants de la capitale et chefs lieux des gouvernorats dans un premier temps, avant d'étendre le réseau progressivement à tout le territoire national au cours du prochain Plan 2016-2020.

La période du Plan connaîtra également une évolution appréciable de l'investissement dans le secteur des services marchands, plus particulièrement dans le commerce, le transport et les communications. Ceci est de nature à renforcer l'orientation vers l'amélioration de la part de ces secteurs dans la formation du PIB.

En effet, et au niveau du secteur du transport, la période du Plan sera caractérisée par l'exécution de nombreux projets dans les domaines du transport routier, aérien, ferroviaire et fluvial/maritime.

Pour ce qui est du secteur des communications, il est attendu que les opérateurs de téléphonie mobile développent leurs activités pour étendre le réseau à tout le territoire national, ce qui contribuera à l'évolution des investissements privés dans ce domaine important pour la stimulation des activités économiques. Parallèlement, les pouvoirs publics prendront les dispositions institutionnelles et réglementaires pour promouvoir de nouveaux investissements dans l'économie numérique à forte valeur technologique.

Les investissements publics, au titre des équipements socio collectifs, évolueront à un rythme croissant durant la période du Plan pour favoriser le développement social et humain.

Une attention particulière sera accordée à la distribution adéquate des investissements entre les régions et les localités, notamment en ce qui concerne les investissements publics dans les

infrastructures de base et les équipements collectifs. Les pouvoirs publics au niveau central, régional et préfectoral prendront des dispositions de nature à encourager les opérateurs privés à créer des projets productifs et créateurs d'emploi dans les régions de l'intérieur, et favoriseront plus particulièrement les activités de développement rural et communautaire. Ceci découle de la détermination du gouvernement à diffuser le développement à l'intérieur du pays pour promouvoir un développement régional équilibré.

Tableau 7 : Allocation des enveloppes sectorielles d'investissements publics du Plan Quinquennal 2011-2015 (Milliards GNF)

SECTEURS ET SOUS-SECTEURS	2 0 1 1			2 0 1 2			2 0 1 3			2 0 1 4			2 0 1 5			2 0 1 1-2 0 1 5		
	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL	BND	FINEX	TOTAL
DEVELOPPEMENT RURAL	320	289	609	263	652	915	706	697	1 403	1 024	738	1 762	1 280	784	2 064	3 592	3 160	6 752
Agriculture	212	199	411	257	449	706	468	479	947	678	508	1 186	848	539	1 387	2 463	2 174	4 637
Élevage	3	10	13	0	23	23	7	24	32	11	26	37	14	27	41	36	110	146
Pêche	30	12	41	1	26	27	66	28	94	96	29	125	120	31	151	313	126	439
Forêts / Hydraulique villageoise	75	69	143	4	155	158	165	165	330	239	175	414	299	186	485	781	749	1 530
MINES-INDUST-EAU-ENERGIE	300	108	408	343	247	590	662	261	924	960	277	1 237	1 201	294	1 494	3 466	1 187	4 653
Mines-Géologie-Environnement	17	16	32	2	36	37	37	38	74	53	40	93	66	42	108	174	171	345
Industrie-PME-Commerce-Artisanat	10	5	15	13	12	24	22	11	34	33	12	45	41	13	54	118	53	172
Eau Urbaine	117	7	124	140	16	156	258	17	275	374	18	392	468	19	486	1 357	76	1 433
Energie	140	60	200	167	136	303	308	145	454	447	154	601	559	163	722	1 620	659	2 279
Hydraulique	12	21	33	15	47	63	26	50	77	38	53	92	48	57	104	140	228	368
Hotellerie-Tourisme	5	0	5	6	0	6	11	0	11	16	0	16	19	0	19	57	0	57
INFRASTRUCTURES	958	286	1 243	1 140	640	1 780	2 115	689	2 803	3 066	729	3 796	3 833	774	4 607	11 112	3 118	14 229
Urbanisme-Habitat	514	40	554	612	91	703	1 135	97	1 233	1 646	103	1 749	2 058	109	2 167	5 966	441	6 407
Travaux Publics	410	178	588	490	400	890	906	428	1 334	1 314	453	1 767	1 643	481	2 124	4 763	1 940	6 703
Transports / Meteo	25	29	54	30	65	95	55	69	125	80	73	154	100	78	178	291	315	605
Télécom / Postes	8	39	47	9	83	92	18	94	112	26	100	125	32	106	138	92	422	514
SOCIAL	287	221	509	345	497	842	634	532	1 166	919	564	1 483	1 149	599	1 747	3 334	2 413	5 747
Santé / Affaires Sociales	71	88	159	85	199	284	157	213	370	228	225	453	284	239	524	825	964	1 789
Santé Publique	35	85	121	42	192	235	78	206	284	113	218	331	141	232	372	408	934	1 342
Affaires sociales	36	3	39	43	6	49	79	7	86	115	7	122	144	8	151	417	31	447
Éducation	176	87	263	212	194	406	388	208	596	562	220	782	703	234	937	2 040	943	2 983
Enseig. Pré-Universitaire	83	70	153	99	157	257	183	168	351	265	178	444	332	189	521	962	764	1 726
Enseignement Sup / Recherche Scientifique	76	13	88	91	29	119	166	31	197	241	32	273	301	34	335	874	139	1 013
Enseignement Technique/Formation Profes	17	4	21	21	8	30	39	9	48	56	10	65	70	10	80	203	41	244
Autres Secteur social	40	46	87	48	104	152	89	112	201	129	118	247	162	125	287	469	506	974
Communication-Culture	19	0	19	22	0	22	41	0	41	60	0	60	74	0	74	216	0	216
Jeunesse et Sports	22	46	68	26	104	130	48	112	160	70	118	188	87	125	213	253	506	759
ADM. DECENTRALISATION	205	101	306	240	229	469	453	245	698	657	259	917	822	275	1 097	2 378	1 109	3 487
Administration Générale	168	101	269	196	229	425	372	245	617	540	259	799	674	275	950	1 951	1 109	3 060
Décentralisation/ Sécurité	37	0	37	44	0	44	81	0	81	118	0	118	147	0	147	427	0	427
Amén. Territoire/Décentralisation	29	0	29	34	0	34	63	0	63	92	0	92	115	0	115	333	0	333
Sécurité	8	0	8	10	0	10	18	0	18	26	0	26	32	0	32	94	0	94
Droits et Taxes sur Finex	137	0	137	163	0	163	302	0	302	438	0	438	547	0	547	1 586	0	1 586
Total allocations des Inv. Publics (cadrage)	2 206	1 006	3 212	2 634	2 264	4 898	4 872	2 424	7 296	7 065	2 567	9 632	8 831	2 726	11 557	25 607	10 987	36 594
PIP	2 206	1 006	3 212	2 634	2 268	4 902	3 987	1 351	5 338	7 554	2 816	10 370	8 831	2 726	11 557	25 212	10 167	35 379
Ecart (montant restant à programmer)	0	0	0	0	-4	-4	885	1 073	1 958	-489	-5 383	-738	0	0	0	395	820	1 216
FBCF administration	1 655	679	2 333	1 975	1 528	3 504	3 654	1 636	5 290	5 298	1 733	7 031	6 623	1 840	8 463	19 205	7 416	26 622
FBCF Secteur privé			4 995			5 784			6 057			6 523			7 453			30 812
TOTAL FBCF PQ			7 328			9 288			11 347			13 554			15 916			57 434

Note: (i) Taux appliqués pour déduire FBCF (75% sur BND et 67,5% sur FINEX)

(ii) Il reste un montant de 1216 milliards GNF à programmer dans PIP de 2012 à 2015 pour être conforme aux projections du cadrage

2.9.3 Investissements Publics

Plan d'Actions Prioritaires 2011

Pour la première année du Plan, 2011, le budget d'investissement sur ressources propres est estimé à 3260 Milliards GNF dont 2238 Mds sur BND et 1022 Mds sur FINEX. Les ressources budgétaires propres sont essentiellement affectées à la réalisation des projets du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour 1409 Milliards GNF répartis comme suit :

- sécurité alimentaire : 25 Mds
- secteur de l'eau : 67 Mds
- secteur de l'électricité : 771 Mds
- secteur des routes : 289 Mds
- secteur de la justice : 14 Mds
- secteur de l'éducation : 7 Mds
- secteur de la santé : 58 Mds
- secteur de la sécurité : 178 Mds

Programme 2012-2014

Pour les années suivantes, les projets dans les différents secteurs sont intégrés dans le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui couvre actuellement la période 2012-2014. Le PIP est élaboré sur la base des informations recueillies à l'issue des conférences de programmation et de la documentation fournie par les projets.

Conformément aux critères de sélection mentionnés ci-dessus, les dossiers des projets sont examinés pour s'assurer de la qualité des actions proposées, en termes d'impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Pour les projets en cours d'exécution, l'inscription est déterminée par les performances enregistrées au cours des années précédentes en termes d'absorption des crédits alloués et d'exécution physique. Ces performances sont consignées dans les rapports d'activités de l'année (n-1) et des programmes d'activités élaborés par les Unités de Gestion des Projets et/ou les Bureaux d'Ingénieurs Conseils chargés de la supervision.

Pour les nouveaux projets sur Financement extérieur, la programmation financière est conditionnée essentiellement par la disponibilité d'un accord de financement dûment signé. Quant aux projets financés uniquement sur BND, l'inscription est subordonnée à l'existence d'une étude de faisabilité bancable (ou concluante) et dont l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations est avéré.

Les projets en recherche de financement sont inscrits au PIP pour les deux dernières années conformément aux priorités des départements techniques.

Caractéristiques Générales du Programme 2012-2014

L'enveloppe globale du PIP 2012-2014 s'élève à 20608 milliards GNF dont 23,8% de cette enveloppe, soit 4901 milliards GNF sont programmés pour la première année. Les enveloppes de la deuxième et troisième année sont de 7554 milliards GNF et 10369 milliards GNF respectivement.

L'augmentation significative des dépenses d'investissement d'une année sur l'autre s'explique par les besoins grandissant en fonction des objectifs et priorités du Plan. Pour l'année 2012, les dépenses d'investissement inscrites au budget de l'Etat se présentent comme suit :

- Dépenses sur ressources propres : 2641 milliards GNF, soit près de 20% d'augmentation par rapport à 2011. Ces dépenses comprennent :
 - le financement de projets entièrement couvert par le budget de l'Etat à hauteur de 2313 Milliards, soit 88% ;
 - le financement des contreparties FINEX de différents projets pour 275 Milliards, soit 10,5% ;
 - les fonds IPPTE pour les secteurs bénéficiaires de l'Initiative s'élèvent à 54 Milliards, soit 2% des ressources intérieures.

- Dépenses sur financement extérieur : 2268 Milliards GNF, soit une augmentation de 125% par rapport à 2011. Ces dépenses sont financées comme suit :
 - Prêts : 752 Milliards GNF, soit 33%
 - Dons : 1515 Milliards GNF, soit 67%

La répartition sectorielle du budget d'investissement 2012 se présente comme suit : (BND + FINEX) :

- Développement Rural : 460 Milliards GNF (9,4%)
 - Energie, Eau, Mines : 1740 Milliards GNF (35%)
 - Infrastructures : 1689 Milliards GNF (35%)
 - Secteur Social : 377 Milliards GNF (8%)
 - Administration/Décentralisation : 531 Milliards GNF (11%)
 - Droits et Taxes : 114 Milliards GNF (2,3%)
- TOTAL : 4901 Milliards GNF**

Les projets bénéficiant sur ressources intérieures des plus fortes allocations budgétaires en 2012 sont :

- Campagne agricole : 202 Milliards
- Aménagement 10000 ha de plaine : 25 Milliards
- Construction du barrage Kaléta : 527 Milliards
- Acquisition de centrales électriques 100 MW : 342 Milliards
- Infrastructures capitales régionales : 250 Milliards
- Réhabilitation hôpital Donka : 46 Milliards
- Etudes micro barrages : 32 Milliards
- Adduction d'eau : 37 Milliards

Etat du Financement Extérieur du PIP

Le volume de financement extérieur du Programme d'Investissements Publics montre l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des projets et programmes.

Tableau 8: financement extérieur du PIP 2012-2014 (en million GNF)

Etat du financement	ANNEES							
	2012		2013		2014		2012-2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Financement acquis	2.052.647	90,5	870.978	64,46	2,085.430	74	5.009.055	77,85
Financement Partiel. Acquis	215.110	9,5	75.482	5,59	153.264	5,4	443.856	6,90
Financement en négociation	-		4.400	0,32	-	-	4.400	0,07
Financement à rechercher	-		400.308	29,63	576.907	20,5	977.215	15,19
TOTAL	2.267.757	100	1.351.168	100	2815601	100	6.434.526	100

Il ressort de ce tableau que 77,85% (5.009 milliards GNF) du financement extérieur du coût total du programme sont acquis et 444 milliards GNF soit 6,9% de ce financement partiellement acquis.

Le montant des financements en cours de négociation se chiffre à 4 milliards GNF, soit 0,07%. Celui des financements à rechercher représente quant à lui 15,19%, soit 977 milliards GNF.

Répartition sectorielle des investissements publics

L'analyse sectorielle du PIP montre que le secteur du développement rural bénéficie de 1.591 milliards GNF, soit 7,72% de l'enveloppe globale du PIP avec le sous-secteur agriculture pour 1.059 milliards, soit 66,56% du total du secteur.

La part du secteur secondaire est de 7.473 milliards, soit 36,26% du total du PIP. L'énergie bénéficie de 6.620 milliards, soit 88,58% du total du secteur. Ce montant intègre le financement des projets de construction du barrage de Kaléta (240,5 MGW) et des micro barrages.

Le secteur des infrastructures est financé à hauteur de 32,7% de l'enveloppe globale du PIP (6.741 milliards GNF) avec les Travaux Publics pour 4.406 milliards, soit 65,35% du total des infrastructures. Les grands projets de reconstruction des garnisons militaires et d'aménagement de routes, notamment, Labé-Sériba-Madina-Gounass, Matoto- Dabompa, Autoroute Tombo-Gbessia, expliquent cette importante allocation.

Les allocations du secteur social se chiffrent à 2.709 milliards GNF, soit 13,15 % du total du PIP avec 635 milliards GNF, soit 23,46% de l'enveloppe sectorielle pour l'Enseignement Pré Universitaire, 559 milliards, soit 20,64% pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, 359 milliards, soit 13,26% pour la Santé et 144 milliards soit 5,7% pour l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

En effet, les trois sous-secteurs de l'Education connaîtront le démarrage du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), en vue de la poursuite des actions entreprises dans le cadre du Programme Education Pour Tous (EPT), la construction et l'équipement des 8 Ecoles Régionales des Arts et Métier (ERAM), la réalisation d'infrastructures nouvelles au sein des Institutions d'enseignement supérieur et la construction/équipement des bâtiments du système éducatif et de la bibliothèque universitaire centrale au Centre directionnel de Koloma. Pour le sous-secteur de la santé, il faut signaler le démarrage des travaux de réhabilitation des hôpitaux nationaux (Donka et Ignace Denn).

Le secteur de l'Administration générale renferme des projets sur ressources propres visant à construire et/ou réhabiliter les infrastructures administratives, communales et préfectorales, et des projets et programmes sous tutelle des Ministères de l'Economie et des Finances, du Plan et de la Coopération Internationale. Ces projets sous tutelle constituent l'essentiel des prévisions du secteur (1.980 milliards, soit 9,6%) avec la construction des infrastructures administratives des ministères centraux à Conakry et à l'intérieur du pays, et le démarrage de la deuxième phase du Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV).

Au-delà des enveloppes qui dénotent de la priorité accordée par le Gouvernement à certains secteurs comme les infrastructures, l'Eau urbaine, l'Energie et le Social, il ressort de l'analyse du PIP 2012-2014, que dans le cadre de la réforme du Secteur de la Sécurité, le Gouvernement envisage de poursuivre les projets de construction/réhabilitation des casernes militaires.

Répartition Spatiale des Investissements Publics

L'analyse de la répartition spatiale du PIP fait ressortir une plus forte concentration des investissements en Basse Guinée (16,9%) de l'enveloppe globale, suivie de la zone spéciale de Conakry (13,14%), la Moyenne Guinée (3,4%), la Guinée Forestière (3,03%) et la Haute Guinée (3,01%).

Les projets à cheval entre deux ou plusieurs régions (divers Guinée) représentent 13,24% de l'enveloppe et ceux dont les activités sont réparties à travers toute la Guinée atteignant 47,23% du total.

A l'exception des projets des catégories « divers Guinée » et « toute Guinée », les investissements sont décroissants de 2012 à 2014, ce qui dénote une tendance à poursuivre uniquement les projets en cours dans ces régions au cours de la période.

Toutefois, comme le PIP est triennal et glissant (c'est-à-dire révisé chaque année), les nouvelles actions qui seront initiées en fonction de la capacité d'investissement de l'Etat seront progressivement prises en compte, ce qui pourrait modifier cette tendance.

S'agissant de la zone spéciale de Conakry, la concentration des investissements s'explique par les grands travaux de reconstruction des casernes et d'aménagement entrepris dans les domaines de la voirie urbaine de Conakry, de l'eau et de l'énergie, ainsi que la réalisation d'infrastructures sociales comme la réhabilitation des grands hôpitaux de la ville, la construction d'une bibliothèque universitaire centrale et des bâtiments du système éducatif au centre directionnel de Koloma.

La répartition des investissements publics 2012-2014 entre les régions administratives est présentée dans le tableau suivant

Tableau 9 : Répartition spatiale des investissements publics (en million GNF) :

Régions	2012	2013	2014	Total
Basse Guinée	728952	720055	2033953	3482960
Moyenne Guinée	138511	244535	326202	709248
Haute Guinée	91870	200771	328361	621002
Guinée Forestière	64979	203064	356926	624969
Divers Guinée	321430	803017	1605156	2729603
Toute Guinée	2360629	2353297	5018839	9732765
ZS Conakry	1194961	813190	699832	2707983
Total PIP national	4901332	5337929	10369269	20608630

CHAPITRE X : SCHEMA DE FINANCEMENT

2.10.1 Schéma global

Le schéma de financement du Plan de développement se base sur la consolidation des ressources propres du pays qui exige, d'une part, l'intensification progressive de l'épargne nationale qui devrait représenter sur le long terme une source de financement adéquate pour réduire la forte dépendance de l'aide extérieure et, d'autre part, l'approfondissement des réformes des finances publiques et le renforcement du système bancaire afin de préserver les équilibres financiers globaux.

Tableau 10: Financement de l'Economie pendant la période du Plan quinquennal¹²

Besoins et Ressources (Milliards GNF)	2011-2015
Total Besoins	74446
Dont :	
<i>Investissement Total (FBCF)</i>	<i>57434</i>
Variation de stock	48
Principal de la dette	6654
Accroissement des réserves de change	10310
Total Ressources	74446
Dont :	
Epargne Nationale	37239
Financement Extérieur	37207
<i>Dont :</i>	
<i>IDE</i>	25136
Dons	7733
<i>Prêts/Tirages sur projets</i>	4338

Les prévisions relatives au schéma de financement du Plan quinquennal tablent sur un besoin de financement de l'ordre de 74446 milliards GNF. Ce besoin de financement répond à la nécessité de financer l'investissement, de rembourser la dette et d'accroître les réserves de change. L'enveloppe globale du programme d'investissements public et privé, dans le cadre de ce schéma, est estimée à 57434 milliards GNF.

La couverture du besoin de financement requiert la mobilisation d'un volume de financement important à générer par des sources tant intérieure qu'extérieure. Un des facteurs de réussite de cette entreprise de développement réside dans la capacité de la Guinée à rendre disponible ces divers financements et les affecter à des programmes et projets en conformité avec les priorités et objectifs définis.

Les orientations du financement intérieur de l'économie se fondent sur l'amélioration progressive de l'épargne nationale afin d'accroître sa contribution au financement des différents agents économiques compte tenu de la relance de l'activité économique, notamment l'investissement. L'amélioration escomptée du niveau de l'épargne nationale suppose, principalement, la maîtrise du rythme de la consommation totale et la maîtrise du déficit budgétaire.

A ce titre, la politique des finances publiques se basera sur la consolidation de la part des ressources propres, l'allègement des charges de l'endettement public et l'optimisation de l'affectation des ressources publiques compte tenu de la pression importante que subira le budget de l'Etat.

Les interventions du budget cadrent, ainsi, avec les priorités du schéma de développement du Plan ayant trait, en général, à l'amélioration de l'efficacité de l'intervention publique au niveau économique et social ainsi qu'à l'exécution des programmes et des projets de développement dans les délais impartis.

En outre, le financement intérieur de l'économie repose sur la maîtrise de l'intervention du système financier visant la mobilisation des crédits et des participations nécessaires au soutien du rythme de la croissance et à la couverture des besoins d'investissement tout en veillant au maintien des équilibres financiers. Dans ce contexte, le système financier constituera un axe fondamental du financement de l'économie parallèlement à l'incitation des entreprises à mobiliser les ressources adéquates.

¹² Source des données : en partie cadrage macroéconomique

Le financement extérieur, public et privé, reste cependant indispensable pour réaliser les taux de croissance projetés et assurer le progrès social escompté, compte tenu de l'insuffisance du financement intérieur.

2.10.2 Mobilisation de l'Épargne

Le schéma de développement du Plan suppose la consolidation de l'épargne nationale au niveau de 37239 Milliards GNF ce qui consolidera sa contribution à la couverture des besoins de financement globaux. Le taux d'épargne devrait atteindre 16,9% du PIB en moyenne annuelle.

Tableau 11: Evolution de l'épargne nationale, Milliards GNF et % du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Montant	5381	6158	7351	8532	9816	37239
% du PIB	16,4%	15,7%	16,8%	17,6%	17,9%	16,9%

La progression de l'épargne nationale requiert une attention particulière à la préservation des équilibres globaux grâce à l'intensification des efforts de rationalisation de la consommation privée et la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques malgré les difficultés prévues au niveau des dépenses de fonctionnement ordinaire des services publics ainsi que la consolidation de l'intervention de l'Etat dans les domaines économique et social.

A cet égard, l'action portera sur le renforcement de l'épargne institutionnelle par la maîtrise du déficit budgétaire à travers la hausse des recettes propres.

2.10.3 Mobilisation des Ressources Budgétaires

La politique des finances publiques se caractérise par l'amélioration de l'équilibre global du budget de l'Etat à travers l'accroissement des ressources propres, la maîtrise des dépenses et la réduction de l'endettement en dépit des pressions qui vont s'exercer sur le budget.

Les prévisions des finances publiques s'inscrivent dans le cadre des objectifs globaux du schéma de développement, en particulier, ceux concernant l'accélération du rythme de la croissance économique, l'impulsion de l'investissement public dans les infrastructures de base, et le renforcement des interventions publiques dans le développement social.

En parallèle, les efforts visant à garantir l'efficacité de l'intervention du budget de l'Etat seront intensifiés dans le sens de la mise en œuvre des réformes relatives aux finances publiques, notamment le CDMT instaurant la gestion budgétaire par objectif, et la modernisation du système fiscal pour améliorer le rendement de l'impôt.

Tableau 12: Ressources budgétaires (milliards GNF)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Recettes Totales	5989	7602	8684	9739	11190	43204
Secteur minier	1562	1489	1677	1932	2279	8939
Secteur non minier	4427	6113	7007	7807	8911	34265
Dons	381	2056 ¹³	1711	1763	1823	7734

¹³Dons affectés : 1515 ; Dons non affectés : 49 ; Allègement CDP/PPTE : 323 ; Subventions fonds judiciaires PPTE et IADM : 171

Les recettes budgétaires pour la durée du Plan s'élèveront, ainsi, 43204 milliards GNF, soit près de 20% du PIB en moyenne annuelle. La réalisation de cet objectif reposera sur un accroissement de la pression fiscale (en élargissant l'assiette de l'impôt) pour atteindre près de 20% à la dernière année du Plan, soit un taux proche des exigences des critères de convergence de la CEDEAO.

En outre, les prévisions des dépenses publiques pour la période du Plan supposent la rationalisation des dépenses publiques, notamment la réduction significative de la part des dépenses militaires, tout en veillant à la concrétisation des objectifs du schéma de développement, la poursuite du renforcement des interventions à caractère social, la valorisation des ressources humaines en plus de la mobilisation des ressources visant la consolidation de l'activité économique et l'amélioration de la qualité des prestations administratives, ainsi que la réalisation des projets et programmes de développement notamment dans les infrastructures.

Tableau 13: Dépenses publiques (milliards GNF)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Dépenses Totales	8909	11565	14459	17045	19371	71349
Dépenses courantes	5677	6649	7156	7406	7807	34695
Dont intérêts de la dette	580	662	669	949	986	3846
Dépenses en capital	3228	4914	7296	9632	11557	36627
Dont						
FINEX	1006	2264	2424	2567	2726	10987
BND	2206	2634	4872	7065	8831	25608

Les dépenses publiques globales du Plan s'élèveront à 71349 milliards GNF (32,6% du PIB), dont 34695 milliards en dépenses courantes et 36627 milliards en dépenses en capital. L'encours de la dette publique devra diminuer progressivement pour s'élever à 33,6% du PIB à la dernière année du Plan contre 67,6% en 2010.

2.10.4 Mobilisation des ressources du système financier

Le Plan vise le renforcement du rôle du système financier compte tenu de l'accroissement des besoins de financement des différents agents économiques, notamment les entreprises, et tout en veillant à adapter l'évolution de la masse monétaire au rythme de la croissance économique en vue d'assurer la maîtrise de l'inflation conformément aux objectifs fixés. Les contributions du système bancaire serviront, en priorité, au financement des investissements productifs dans l'ensemble des secteurs économiques. Quant aux crédits alloués aux ménages, ils s'accroîtront à un rythme conforme aux objectifs fixés en matière d'évolution de la consommation privée.

La prévision des ressources du système financier sera fondée sur l'évolution de la masse monétaire à un rythme conforme aux besoins de croissance du PIB, à la maîtrise de l'inflation et la stabilisation du taux de change.

Le Plan vise, parallèlement, la consolidation des fonds propres des banques compte tenu des objectifs fixés en matière de renforcement de leur assise financière conformément aux normes de gestion prudentielle définies par la BCRG.

2.10.5 Mobilisation du Financement Extérieur

Le Plan veillera à exploiter les meilleures opportunités disponibles pour accroître l'APD dans le cadre de la coopération bi et multilatérale. Le Plan prévoit également la mobilisation d'importantes ressources, d'origine privée, sous forme d'investissements directs étrangers qui représentent une source de financement appropriée car sans répercussions sur l'endettement extérieur.

Tableau 14: Financement extérieur¹⁴

Estimation du Financement Extérieur (Milliards GNF)	2011-2015
Déficit Extérieur Courant	20243
Remboursement Principal de la Dette	6654
Accroissement des réserves de change	10310
Total Besoins	37207
Dons	7733
Prêts/tirages sur projets	4338
IDE	25136
Total Ressources	37207

Sur cette base, les besoins de financement extérieur du Plan sont estimés à 37207 milliards GNF. La couverture de ces besoins requiert la mobilisation de financement (net) dans le cadre de la coopération bi et multilatérale de l'ordre de 12071 milliards GNF (7733 milliards sous forme de dons, et 4338 milliards sous forme de prêts), et la mobilisation d'investissements directs étrangers à hauteur de 25136 milliards GNF, et ce pour les cinq années du Plan.

Aide Publique au Développement

Compte tenu du montant important de remboursement de la dette extérieure et le financement nécessaire des projets d'investissement public, l'APD requise devra atteindre un niveau minimum de 12071 milliards GNF pour les cinq années du Plan, soit 2414 milliards GNF par an en moyenne, ce qui représente l'équivalent de 325 millions US\$ en décaissements¹⁵.

Le recours au financement extérieur public sera assuré dans des limites tolérables concernant l'endettement, en visant en priorité l'APD à titre de dons et de prêts concessionnels.

Il est tout aussi primordial d'œuvrer à atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE, qui devrait permettre l'annulation de près de 800 millions USD au titre de l'encours de la dette auprès des créanciers du Club de Paris, et 1,6 milliard USD auprès des créanciers multilatéraux. Un tel allègement de la dette mettra la Guinée dans une position très favorable à la réalisation de ses objectifs de développement, notamment les OMD, qui devraient bénéficier en priorité des ressources rendues ainsi disponibles. Dans ce cadre, le Plan table sur un allègement significatif de la dette à partir de 2012, comme cela est mentionné dans le tableau 12.

Financement extérieur privé

Les besoins de financement extérieur privé du Plan sont estimés à 25136 milliards GNF, soit une moyenne annuelle de 5027 milliards ou 675 million US\$. La mobilisation d'une telle enveloppe est possible étant donné les programmes d'investissement des opérateurs économiques, notamment les sociétés minières.

La stratégie en matière d'attraction des investissements directs étrangers consistera, outre la poursuite de l'amélioration de l'environnement de l'investissement d'une manière générale, en l'orientation des investissements en priorité vers les industries extractives, l'agriculture, le secteur énergétique, les industries de transformation, et le tourisme/hôtellerie. La stratégie de financement extérieure privé nécessite le renforcement et la diversification des opérations de promotion, de

¹⁴ Source des données : cadrage macroéconomique du 12/12/2011

¹⁵ Selon les données de l'OCDE, les versements de l'APD à la Guinée se sont élevés à 318 millions USD en 2008.

marketing et de communication avec les firmes étrangères dans les pays à capacité d'investissement importante à travers l'organisation de réunions d'information en Guinée et à l'étranger et l'utilisation des canaux diplomatiques à cet effet. Par ailleurs, la couverture des besoins de financement requiert la mobilisation de ressources d'origine privée à travers l'incitation des entreprises et des banques à réaliser ce genre d'opérations, en visant entre autres, les fonds d'investissements étrangers, dans le but de consolider et compléter l'effort de l'Etat à fournir les ressources de financement nécessaires à l'économie dans la mesure de ses moyens.

CHAPITRE XI : CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

La mise en place d'un système de suivi-évaluation du Plan quinquennal de développement 2011-2015 découle du besoin pour le gouvernement, l'administration, les institutions républicaines, les populations, la société civile, les opérateurs économiques, les partenaires techniques et financiers et les ONG, de pouvoir être informés, tout au long du processus de mise en œuvre, sur les réalisations et les progrès accomplis envers l'atteinte des objectifs visés. Le suivi-évaluation constitue, de ce fait, un aspect essentiel de la bonne gouvernance, du processus de prise de décision et de la gestion axée sur les résultats. Il permet ainsi, de corriger et d'actualiser les politiques et plans d'action et de réajuster l'allocation des ressources en fonction des progrès réalisés et des problèmes rencontrés.

Le système de suivi-évaluation permet en outre de responsabiliser les différents intervenants et de fournir des informations précises sur les actions du gouvernement en rendant ces informations disponibles et accessibles à tous les acteurs. Un rapport sur l'état d'exécution du Plan et les réajustements, si nécessaires, sera préparé annuellement par le Ministère du Plan et soumis au gouvernement, à l'organe législatif et au Conseil Economique et Social.

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation constitue donc une réponse aux insuffisances notoires qui ont entaché les phases de mise en œuvre des stratégies et programmes durant ces dernières années. Ce dispositif permettra de rendre compte de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'indicateurs de performance qui renseignent sur l'efficacité, l'efficacé et, l'impact des stratégies, des programmes et projets de développement.

Le Gouvernement doit pouvoir se servir des éléments fournis par le système suivi-évaluation pour affiner ou réajuster sa politique et ses stratégies.

Le système de suivi permet à cet égard de :

- suivre la mise en œuvre des activités entreprises par rapport à la programmation des investissements ;
- suivre et mesurer le résultat de ces activités par rapport aux cibles fixées ;
- suivre et mesurer l'efficacité et l'efficacé des activités entreprises vis-à-vis des objectifs visés ;
- préparer des rapports réguliers à soumettre aux différents intervenants.

Et dans une approche de performance, le suivi va se focaliser sur un certain nombre d'indicateurs clé sélectionnés à chaque niveau (ressources financières, intrants, produits, résultats) sur la base de leur pertinence vis-à-vis des résultats recherchés et des objectifs poursuivis dans les domaines considérés prioritaires.

Quant au système d'évaluation, il vise à suivre, mesurer et à analyser l'impact de la mise en œuvre des plans d'actions sur les résultats recherchés, l'impact des stratégies sur les objectifs sectoriels. Ainsi, les éléments fournis par le système d'évaluation permettront d'adapter, si nécessaire, la politique et les stratégies.

Pour l'opérationnalisation du suivi-évaluation, un dispositif institutionnel de suivi-évaluation sera mis en place, comprenant :

- au **niveau central**, le **Comité National de Planification** présidé par le Premier Ministre, et comprenant outre les départements ministériels, le Conseil Economique et Social et l'Organisation de la Société Civile, pilotera le processus de suivi de la mise en œuvre du Plan quinquennal. Il veillera aussi à la cohérence des activités de coordination de l'aide au développement accordée dans le cadre du Plan de développement. Le secrétariat technique du Comité National de Planification est assuré par le Ministère du Plan.
- un comité interministériel, rattaché au Comité National de Planification, est chargé du suivi de la politique financière. Son secrétariat technique est assuré par le Ministère de l'Economie et des Finances.
- au **niveau sectoriel**, cinq **comités de pilotage** autour des axes suivants : 1) Gouvernance ; 2) Développement local ; 3) Développement social ; 4) Développement des infrastructures; et, 5) Renforcement de la défense et sécurité.
- aux **niveaux régional et préfectoral**, les **comités de planification** qui assureront la coordination des activités de développement et assistés par des **cellules techniques** de suivi-évaluation pilotées par les directions régionales et préfectorales du Plan, sous l'autorité des gouverneurs et des préfets et avec la participation effective des services déconcentrés

Le gouvernement veillera à ce que l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social soient associées à l'examen des rapports de suivi et évaluation de l'action gouvernementale en matière de développement économique et social.

Les partenaires au développement seront conviés aux réunions du Comité National de Planification selon les sujets à débattre et seront membres des structures de pilotage au niveau sectoriel et régional mentionnés plus haut. Les dispositions en cette matière seront précisées ultérieurement. Les différents partenaires seront régulièrement informés de l'état d'avancement de l'exécution du Plan de développement.

En plus des mécanismes de coordination globale présentés plus haut, chaque département, institution et structure assurera la mise en œuvre et le suivi/évaluation de leurs propres stratégies et programmes conformément à leurs mandats respectifs. Les informations découlant de ce suivi/évaluation technique doivent remonter sous forme de rapports réguliers au Comité National de Planification. Un lien devra être établi avec les groupes thématiques actuellement constitués et pilotés par les partenaires techniques et financiers et les départements ministériels concernés.

En outre, compte tenu de l'importance de l'aide publique au développement dans le financement du Plan, une meilleure coordination de l'aide devient une nécessité impérieuse et constitue à cet égard l'une des tâches prioritaires à réaliser. On arrivera ainsi, à travers la maîtrise de l'ensemble des actions de programmation, de mobilisation des ressources, d'exécution des projets et programmes de développement et du renforcement du partenariat à une plus grande rationalisation du processus de développement.

Le Gouvernement assurera le pilotage des mécanismes de coordination avec les partenaires techniques et financiers. La nature de ces mécanismes et leurs termes de référence seront convenus en accord entre le gouvernement et les partenaires, et ce conformément à la Déclaration de Paris et le Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

De même, le Gouvernement mettra en place un cadre de concertation avec le secteur privé et la société civile en vue de favoriser le dialogue, répondre aux préoccupations des opérateurs économiques, et promouvoir un partenariat public/privé solide. Des dispositions concernant les différents aspects traités dans cette section seront définis par texte réglementaire.

**TROISIEME PARTIE : STRATEGIES DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES
(SYNTHESE)**

CHAPITRE I : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS ECONOMIQUES

3.1.1 Agriculture

Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25 pourcent sont exploités et moins de 10 pourcent cultivés annuellement. Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000 millimètres; les ressources en eau de surface et souterraine sont importantes; sur 364.000 ha de terres irrigables, seuls 30.200 ha sont partiellement aménagés. Les superficies aménagées du système de cultures inondées sont faibles par rapport au potentiel: 20 pourcent pour les bas-fonds, 6 pourcent pour les plaines intérieures, 3 pourcent pour les plaines d'arrière mangrove et 10 pourcent pour les plaines de mangroves. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements.

L'agriculture guinéenne est du type extensif, dominée par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants agricoles. Les exploitations de type familial occupent 60 pourcent de la population et représentent 95 pourcent des terres, en général de taille entre 0,3 et 0,5 ha. Elle est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95 pourcent des superficies emblavées et sa production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille - agriculture de subsistance.

Les produits agricoles représentent respectivement 11 pourcent et 17 pourcent des exportations et des importations du pays. Le sous-secteur des cultures végétales domine l'agriculture guinéenne avec 65 pourcent de la production.

La riziculture est la principale spéculation agricole avec 80 pourcent des exploitations, 67 pourcent des superficies emblavées, 65 pourcent des besoins céréaliers, et 37 pourcent de la population active. Les autres spéculations vivrières importantes sont le maïs, le fonio, l'arachide et le manioc.

Politique Nationale de Développement de l'Agriculture, vision 2015

La Politique Nationale de Développement de l'Agriculture (PNDA) vision 2015 fait suite à la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne dictée par les Lettres de Politique de Développement de l'Agriculture et la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage.

La PNDA se présente en trois axes stratégiques, à savoir : le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire ; l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et l'amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire; et le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

Les orientations stratégiques de la PNDA sont traduites en termes d'objectifs dans le Plan National d'Investissement et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Le PNIASA est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Le PNIASA répartit les composantes et sous-composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau et en augmentant la productivité pour réduire la pression sur les ressources naturelles (ii) diversifier les productions

vivrières autre que le riz , (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agro-business, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer concomitamment et significativement les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous-programmes et composantes.

Programme 1 “ Développement durable de la riziculture” : il s'articule autour des sous-programmes suivants :

Sous programme 1.1 : Promotion de l'irrigation et de la gestion de l'eau et des sols

Objectif : Augmenter et sécuriser la production rizicole par la maîtrise de l'eau et sa gestion à la parcelle pour garantir les investissements nécessaires à l'intensification

Résultats : de nouveaux aménagements avec maîtrise totale de l'eau sur 70 000 ha et la réhabilitation de 30 000 ha en riziculture ont été réalisés

Sous programme 1.2: Appui à l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricoles

Objectifs: Améliorer la production, la distribution et l'utilisation des intrants et équipements agricoles nécessaires à la modernisation des exploitations et à l'intensification des systèmes rizicoles.

Résultats : mettre progressivement sur le marché à la disposition des producteurs les semences, fertilisants, herbicides nécessaires à l'accroissement de la production de paddy de 61% en année 5 du PNIASA couvrant ainsi 110% des besoins nationaux et dégageant un surplus de près de 118000 tonnes commercialisables sur les marchés sous-régional et international.

Sous programme 1.3: Amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole

Objectifs : contribuer à l'amélioration de la productivité et des conditions de transformation du riz local

Résultats : des programmes de recherche et de conseil agricole permettent de lever les contraintes à l'amélioration de la productivité et de la transformation du riz local et répondent à la demande des producteurs.

Sous-programme 1.4 : Développement des capacités d'accès aux marchés agricoles

Objectif: Créer les conditions favorables à la commercialisation et à la transformation de la production nationale de riz sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux

Résultats: (i) les principales zones de production et de commercialisation du riz sont désenclavées, (ii) les capacités de décorticage sont renforcées de 600 000 tonnes (dont 70% en industriel et 30% en artisanal); (iii) la qualité du riz répond aux exigences du marché national, sous régional et international.

Programme 2 “diversification de la production pour la sécurité alimentaire et amélioration de la nutrition des populations” : il comprend les sous-programmes suivants :

Sous-programme 2.1 : Développement des cultures vivrières et de rente autres que le riz

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité d'un marché national diversifié des produits vivriers permettant de satisfaire la demande des populations et de rémunérer correctement les producteurs.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont: améliorer la production et la productivité des filières vivrières de diversification au niveau des régions de la Haute, de la Basse, de la Moyenne Guinée, et de la Guinée forestière.

La filière manioc

Résultat 1 : la production de manioc est doublée de 2011 à 2015 en faisant passer les rendements de 5/6 tonnes à 10 tonnes.

Résultat 2 : La transformation, la conservation et le stockage du manioc sont améliorés facilitant un accroissement de la commercialisation et de la consommation dans les centres urbains.

La filière maïs

Résultat 1 : la production de maïs passe de 120 000 tonnes en 2005 à 250 000 tonnes en 2015 en accroissant les rendements de 1,5T à 2,5T en 2015.

Résultat 2 : de nouvelles opportunités commerciales liées à la production de nouveaux produits de base (éthanol, farine non fermentée, aliments pour animaux et volaille, etc.) sont développées.

La filière igname

Résultat : la productivité annuelle de l'igname est accrue de 2t/ha

La filière fonio

Résultat 1 : la production de fonio s'est accrue de 25% en passant de 115 000 tonnes en 2007 à 150 000 tonnes en 2016

Résultat 2 : La transformation, la conservation et le stockage du fonio sont améliorés, facilitant un accroissement de la commercialisation et de la consommation dans les centres urbains.

La filière pomme de terre

Résultat : les rendements passent de 20 à 30t/ha de 2012 à 2016.

La filière arachide

Résultat 1: la production d'arachide passe de 60 700 ha à 120 000 ha d'ici 2016 en augmentant les rendements de 1,3 à 2,5 tonnes à l'hectare d'ici 2016.

Résultat 2 : la transformation de l'arachide d'huilerie est améliorée et participe à l'approvisionnement des marchés urbains.

Sous-programme 2.2 : Développement des filières pêche et aquaculture

Objectifs : Le programme vise à accroître les productions halieutiques nationales tout en améliorant la préservation des ressources en vue de couvrir les besoins de consommation de la population par les offres provenant des différents sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture à savoir les filières (i) pêche industrielle, (ii) pêche artisanale maritime, (iii) pêche artisanale continentale et (iv) pisciculture.

Composante Développement de la filière pêche artisanale maritime

Résultat 1: les produits de la pêche artisanale maritime sont accrus de 75 000 à 100 000 tonnes en 2015.

Résultat 2 : les écosystèmes côtiers et les potentiels halieutiques sont préservés et restaurés.

Composante Développement de la filière pêche continentale

Résultat 1 : la production de la pêche continentale est accrue de 10 000 à 12 000 tonnes en 2015, soit un accroissement de 2.000 tonnes.

Résultat 2 : les écosystèmes fluviaux et les potentiels halieutiques sont préservés et restaurés.

Composante Développement de la pêche industrielle

Résultat 1 : La contribution de la pêche industrielle à l’approvisionnement des populations passerait de 50 000 tonnes de poisson congelé en 2010 à 100 000 tonnes en 2015, soit un accroissement de 50.000 tonnes.

Résultat 2 : Les infrastructures de conservation de poisson et les moyens de distribution sont améliorés.

Composante Développement de la pisciculture

Résultat : la production piscicole est multipliée par dix, passant de 200 tonnes en 2010 à 2000 tonnes en 2015.

Sous-programme 2.3 : Développement des filières animales

Objectif global : accroître la disponibilité et l’accessibilité des produits animaux afin d’améliorer la contribution du secteur de l’Élevage à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus supplémentaires au niveau des acteurs des filières concernées.

Composante 1 : Développement des filières d’élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volaille, mini-élevage)

Résultat 1 : Les productions nationales de viandes et d’œufs issues des filières courtes sont accrues et couvrent l’essentiel des besoins de consommation de la population. La production de viandes de petits ruminants, porcins et volailles atteindra 51.300 tonnes en 2015. La production d’œufs, quant à elle passera de 5.600 tonnes en 2008 à 36.800 tonnes en 2015.

Résultat 2 : Les produits animaux mis sur le marché sont plus abondants, salubres, compétitifs et diversifiés

Composante 2 : Développement de la filière viande bovine

Résultat 1 : Les productions nationales de viande bovine ont augmenté et couvrent l’essentiel des besoins de consommation de la population. La production de viande bovine a atteint 132.800 tonnes.

Résultat 2 : Les viandes bovines commercialisées sont plus abondantes, salubres et compétitives.

Composante 3 : Développement de la filière lait

Résultat : La production laitière est améliorée et couvre une partie importante des besoins de consommation de la population. La production laitière nationale passera de 125 millions de litres en 2008 à 184 millions de litres en 2015.

Composante 4 : Développement de la filière apicole

Résultat : La filière apicole est structurée, les quantités de produits apicoles ont augmenté et leur qualité est améliorée. La production apicole estimée à 1.026.000 litres de miel en 2008 devra atteindre 1.736.000 litres en 2015.

Sous-programme 2.4 : Développement des produits forestiers non ligneux

Objectif : mieux valoriser les produits forestiers non ligneux pour accroître leur contribution dans la sécurité alimentaire et l’augmentation des revenus des populations guinéennes tout en préservant l’équilibre des écosystèmes forestiers.

Résultat : les circuits de collecte, de commercialisation et la contribution, en termes économiques et financiers des produits forestiers non ligneux sont mieux maîtrisés.

Sous-programme 2.5 : Amélioration de la gestion de la sécurité alimentaire

Objectif : réduire la dépendance et contribuer aux efforts déployés au niveau gouvernemental pour trouver des solutions durables.

Objectifs spécifiques : i) protéger les moyens de subsistance des plus vulnérables après un conflit ou une catastrophe suite à des conflits sociaux, ii) préparer aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets ; iii) reconstituer les moyens de subsistance dans les zones de plus grandes vulnérabilité ; iv) réduire la faim chronique et la malnutrition et/ou la dénutrition , v) renforcer les capacités du pays à lutter contre la faim en l'appuyant à développer durablement des programmes destinés à protéger la sécurité alimentaire et nutritionnelle, faire de l'assistance alimentaire et nutritionnelle un investissement productif dans les communautés rurales.

Résultats :

- les communautés ont leurs besoins d'urgence évalués ;
- les moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition sont reconstitués ;
- les bureaux de stratégies et de développement des ministères techniques du développement rural (Gouvernement) de lutter contre la faim et préparés aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets ;
- les capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires du pays et des communautés touchées sont reconstruites ;
- les besoins alimentaires et nutritionnels des personnes touchées par le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies sont satisfaits ;
- Les stratégies de transfert de responsabilités claires pour trouver des solutions au problème de la faim répondant à l'initiative nationale sont élaborées ;
- Les capacités du pays à formuler, gérer et appliquer des politiques, programmes et outils visant à prévoir et à atténuer la faim sont renforcées.

Sous programme : 2.6 : Amélioration de la situation nutritionnelle des populations vulnérables

Objectif global : réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim. Les objectifs spécifiques portent sur l'augmentation de la disponibilité et la consommation d'aliments nutritifs afin de : i) réduire de 25% à 12% l'insuffisance pondérale, ii) réduire de moitié la proportion de la population victime d'insécurité alimentaire, iii) éliminer virtuellement la carence en vitamines (A et iode) et réduire de moitié l'anémie des enfants d'âge préscolaire de 79 à 39%, les femmes enceintes de 63 à 31%.

Résultats : Tous les citoyens guinéens accèdent à une alimentation et à une nutrition adéquates permettant de prévenir la malnutrition à tous les stades critiques du cycle de vie (enfants d'âge préscolaire et scolaire, femmes enceintes et allaitantes, adolescentes) tout en éliminant les discriminations à l'encontre des filles et des femmes et l'exclusion des groupes marginalisés.

Sous-programme 2.7 : Amélioration de la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Objectif : La mise en place d'un dispositif - Comité National de la Sécurité Alimentaire en Guinée (CNSA) - de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes a pour objectif de prévenir, identifier et gérer le plus efficacement possible les crises alimentaires, de réduire sur le moyen et le long termes leur occurrence et à en réduire l'intensité par une amélioration des performances et des conditions de fonctionnement des filières qui devait se traduire par une augmentation des productions et un développement des échanges.

Programme 3 : ‘Promotion des exportations agricoles et de développement de l’agrobusiness’

Objectifs : Ce programme a pour objectif global d’améliorer la compétitivité des filières agricoles d’exportation sur les marchés sous-régionaux et internationaux en vue de contribuer à l’équilibre de la balance commerciale de la Guinée et d’augmenter les revenus des acteurs. Il s’articule en 3 sous-programmes :

Sous-programme 3.1 : Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations agricoles et le développement de l’agro-business

Objectif : Ce sous-programme vise à améliorer l’environnement des affaires pour le rendre plus attractif aux investisseurs locaux et internationaux, en développant un cadre légal et réglementaire favorable et en renforçant les capacités des prestataires de services publics et privés utiles au développement des filières.

Résultat 1 : Un code des investissements révisé offrant un régime privilégié aux investisseurs dans le secteur agricole, de la pêche, de l’élevage et de la foresterie est disponible.

Résultat 2 : Les textes réglementaires dont les normes sanitaires et de qualité relatifs aux différents produits d’exportation sont diffusés, appliqués et contrôlés.

Résultat 3 : Un bail-type agricole facilitant l’accès aux réserves foncières avec des possibilités et garanties d’accès est disponible.

Résultat 4 : Un système de crédit adapté au secteur de l’agro-industrie et agrobusiness est mis en place et les rôles et responsabilités des acteurs sont mieux définis.

Sous-programme 3.2: Amélioration des performances des filières d’exportation (agriculture, pêche, élevage, produits ligneux et non ligneux)

Objectif : Ce sous-programme vise à améliorer les performances techniques et économiques des filières ciblées afin d’accroître les exportations agricoles et contribuer ainsi à l’amélioration des revenus des populations et de la balance commerciale. Il porte sur les composantes suivantes :

Composante filières agricoles

Objectif : L’objectif de ce sous-programme est d’améliorer les exportations de produits agricoles de la Guinée aussi bien au niveau du marché sous régional qu’international.

La filière palmier à huile

Résultat 1 : En Basse Guinée: les superficies de palmeraies familiales et industrielles sont accrues de 9 000 ha en 2005 à 15 000 ha en 2015 et la production d’huile de palme a atteint 20 000 tonnes.

Résultat 2 : En Guinée forestière : Près de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales d’une capacité de 10T ont été mises en valeur, et la production a atteint 60 000 tonnes d’huile de palme en 2015.

La filière coton

Résultat: produire 65 000 tonnes en 2015, dont : (i) en Haute Guinée : 55 000 tonnes ; (ii) en Moyenne Guinée : 10 000 tonnes à Gaoual/Koundara/Mali.

La filière anacarde

Résultat : produire 20000 t de noix de cajou en 2015

La filière café

Résultats attendus : - accroître les superficies de caféier arabica en passant de 1 500 ha à 5 000 en 2015 en Moyenne Guinée ; passer de 25 000 tonnes café en 2005 à 60 000 tonnes d’ici 2015 en Guinée Forestière, soit une production de 75 000 t de café et cacao en 2015

Les produits horticoles

L'objectif est de promouvoir les cultures horticoles qui constituent un domaine où la Guinée a des perspectives de croissance importantes en mettant l'accent sur les filières porteuses notamment : le haricot vert, la tomate cerise, le melon, le petit piment, l'ananas, la mangue.

Résultats : Exporter environ 15 000 tonnes de légumes de diversification à l'horizon 2015 dont : piment, haricot vert, tomate cerise, melon

Haricot vert

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la mise à niveau des installations de marché réalisées à l'aéroport de Conakry (terminal, chambres froides, équipements appropriés de manutention, véhicule frigorifique etc.), (ii) de la culture du haricot vert Bobby et extra fin, (iii) la maîtrise technique sur toute la chaîne (production, post-récolte et expédition) nécessitant des investissements par les PME dans les dispositifs de production, de conditionnement et de transport.

Tomate cerise

Principales interventions : elles porteront sur : (i) le renforcement des capacités de production et de conditionnement en termes de formation professionnelle et de développement de savoir-faire technique visant le positionnement des opérateurs de taille moyenne y compris certaines unions de producteurs sur ce créneau très porteur et exigeant, (ii) l'introduction de variétés performantes de tomates de culture hivernale résistantes au transport, aux ennemis et maladies des cultures.

Melon

Principales interventions : elles porteront sur : (i) la recherche d'opérateurs internationaux à même de développer des partenariats fructueux avec des unions de producteurs dans les deux zones à fort potentiel de développement : la Basse Guinée et la Haute Guinée, (ii) la réhabilitation du port de Benty indispensable à l'exportation du melon produit depuis la zone de Fandié (Forécariah), (iii) l'amélioration des conditions d'exportation par vol charter depuis Kankan considérée comme la zone la plus propice (richesse du sol en oligo-éléments) en synergie avec la mangue, la pastèque et d'autres produits, (iv) l'amélioration variétale pour l'utilisation des variétés à haut rendement répondant à la demande internationale et aux conditions de transport notamment par voie maritime.

Petit piment

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) l'épuration et la diffusion des trois meilleures variétés de petit piment appréciées sur les marchés du Sénégal et de la Sierra Leone (Komè, Dow-Banga et Nenkenkorö) en association avec la variété QPM jaune de maïs et de riz NERICA, (ii) l'introduction et l'évaluation des meilleures variétés exotiques répondant au marché mondial (piment d'oiseau, piment d'Espelette), (iii) l'appui aux groupements féminins spécialisés dans la transformation des produits agricoles pour la production de piment bien séché et moulu très prisé sur le marché international, (iv) l'organisation de tests d'exportation sur le marché international, (v) le développement d'une filière bio avec une certification Ecocert (amélioration variétale, promotion de technologies intensives à travers la recherche, le conseil agricole, la réhabilitation et/ou l'amélioration des infrastructures d'accès aux marchés).

Ananas

Principales interventions : elles porteront sur (i) l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants, (ii) l'amélioration du sous équipement des producteur (découchage, sous-solage, matériels d'irrigation), (iii) l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.

Banane

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l'amélioration de la production de qualité de banane et plantain en passant de 16 000 tonnes en 2005 à 68 000 tonnes d'ici 2015 en Guinée forestière et de 1500 t à 10000 t pour la même période en Basse Guinée par :

- l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants,
- l'amélioration du sous équipement des producteurs
- l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.

Mangue

Principales interventions : elles porteront sur : (i) le renouvellement des plantations, (ii) la réduction des pertes post récolte très élevées par l'entreposage réfrigéré, (iii) l'exonération des matériaux d'emballage, (iv) la réduction des coûts des conteneurs maritimes.

Horticulture urbaine et périurbaine

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) l'amélioration de la gestion de la qualité des productions horticoles périurbaines à travers notamment la formation et la mise en place de structures de gestion de la qualité pour améliorer la compétitivité des produits horticoles de la sous région; (iii) la mise en place d'infrastructures de conservation et de conditionnement.

Composante filières animales

Résultat: les niveaux de production et de commercialisation des animaux et de leurs produits augmentent sensiblement et de nombreuses petites et moyennes entreprises sont créées.

Sous-programme 3.3 : Développement des infrastructures de transformation, de conservation, de commercialisation et d'accès au marché

Le sous-programme comprend quatre composantes : (i) développement des infrastructures agricoles, (ii) développement des infrastructures de pêche et de l'aquaculture, (iii) développement des infrastructures de l'élevage, (iv) développement des infrastructures de produits forestiers

Composante Développement des infrastructures agricoles

Principales Interventions : elles porteront sur : (i) la mise en place d'un marché sous-régional d'échanges commerciaux à Koundara basé sur les atouts et les potentialités de la Guinée, du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Gambie; (ii) la construction ou réhabilitation de 3000 km de pistes rurales ; (iii) la promotion et le renforcement des capacités de transformation et de conservation semi-artisanale par l'appui aux unions et groupements de producteurs à mettre en place de petites unités de conservation; (iv) l'appui institutionnel pour la relance des unités agro-industrielles existantes après étude de faisabilité (huilerie de Dabola, conserverie de Mamou, usine de jus de Kankan et Salguidia, etc.). (v) la facilitation de l'émergence du secteur privé national dans l'acquisition des moyens de transport des produits agricoles.

Composante Développement des infrastructures de Pêche et de l'aquaculture

Résultat : la relance des exportations des produits de la pêche corrélée à l'amélioration de leur qualité sanitaire est effective.

Composante 3 : Développement des infrastructures d'élevage

Résultats : La qualité et la valeur ajoutée du lait et des produits laitiers mis sur le marché sont améliorées.

Composante 4 : Développement des institutions et services innovants

Résultats : les systèmes d'agriculture contractuelle et d'incubateurs d'entreprises sont développés.

Programme 4 : ‘Promotion de la gestion durable des ressources naturelles’

Objectifs : L’objectif du programme est d’améliorer et de sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l’environnement dans toutes ses composantes.

Sous programme 4.1. : Aménagement des écosystèmes forestiers/fauniques et reboisement forestier

Résultat 1: des plans de gestion durable des écosystèmes forestiers sont réalisés.

Résultat 2: un réseau d’aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes incluant les écosystèmes marins, les mangroves, les montagnes est défini et aménagé.

Sous programme 4.2 : Gestion de la valorisation des produits forestiers

Les produits forestiers ligneux

Résultat 1: La valorisation et l’utilisation durable des produits forestiers ligneux est promue.

Résultat 2: la subvention et l’utilisation du gaz domestique pour la réduction de l’utilisation du charbon de bois est améliorée.

Les produits forestiers non ligneux

Résultat 1: un système de collecte et de suivi statistique sur les produits forestiers non ligneux est établi et leurs valeurs en termes économique et financier, leur usage, le volume de leurs prélèvements, les quantités et la valeur monétaire de leur exportation sont connues.

Résultat 2: la transformation, la conservation et la commercialisation sont organisées et appuyées.

Sous programme 4.3 : la sécurisation foncière

Résultats : un système de gestion foncière favorisant la durabilité des investissements est mis en place.

Principales interventions : elles porteront sur : (i) l’élaboration et la promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR);(ii) la diffusion et la vulgarisation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural et des textes d’application et leur traduction dans les langues nationales ; (iii) la mise en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales, (iv) la promulgation de la loi d’Orientation Agro-sylvo-pastorale, (v) la mise en place d’un projet pilote de sécurisation foncière couvrant 40 Communautés Rurales de Développement.

Sous programme 4.4 Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques

Objectif : créer les conditions d’une exploitation durable et non conflictuelle des ressources pastorales en vue d’améliorer les conditions de vie des populations.

Résultat 1 : la base productive de l’élevage est préservée.

Résultat 2 : les ressources génétiques sont améliorées et contribuent à la productivité du bétail.

Sous programme 4.5 : Amélioration de la fertilité des sols

Résultat : La fertilité des sols agricoles connaît une amélioration substantielle.

Sous programme 4.6 Appui à la gestion des ressources halieutiques

Résultat : les ressources halieutiques sont mieux maîtrisées et leur exploitation mieux gérée.

Sous programme 4.7 Changements Climatiques

Résultat : Le PANA est mis en œuvre afin d'aider les populations à prévenir et à s'adapter aux changements climatiques

Programme 5 : ‘Amélioration de la qualité des services agricoles et appui aux organisations de producteurs’

Objectifs : (i) améliorer la qualité des services agricoles en vue de répondre à la demande des producteurs (ii) développer les capacités des producteurs et de leurs organisations en vue d'améliorer leur participation à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement rural.

Sous-programme 1 : Amélioration de la qualité des services agricoles

Composante 1.1 : Amélioration de la qualité des services publics : de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture

Résultats attendus : des services publics agricoles de recherche, de conseil rural, de planification et de contrôle et réglementation sont fonctionnels sont capables de répondre aux besoins des populations rurales.

Composante 1.2 : Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole

Résultats : le secteur privé émerge dans le secteur agricole et joue son rôle dans les fonctions qui lui sont dévolues en termes d'approvisionnement, de production, de commercialisation, d'offres de services agricoles.

Composante 1.3 : Appui à l'amélioration du financement du secteur rural

Résultats : une offre durable de services financiers soutenant les filières agricoles et accompagnée par des mesures incitatives est développée de façon soutenue et professionnelle.

Sous programme 2 : Développer les capacités des producteurs et de leurs organisations

Résultat : les OP sont dotées des capacités institutionnelles requises pour participer au dialogue politique et à la planification du développement.

Programme 6 : ‘Coordination du financement et gestion de la mise en œuvre du PNIASA’

Résultat 1 : le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les OP, la Société civile partagent un cadre interministériel de dialogue stratégique, d'orientation et de prise de décision relatif à la mise en œuvre de la politique nationale de développement agricole à travers le PNIASA

Résultat 2 : La planification des priorités de réalisation des interventions, l'approbation des budgets et plans de mise en œuvre, la mobilisation des ressources, le suivi évaluation sont réalisés en commun entre les représentants de toutes les parties prenantes du PNIASA.

Résultat 3 : Les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement disposent d'un cadre propice de dialogue pour se concerter sur des questions particulières à caractère stratégique, politique ou opérationnel ayant un déterminisme sur la mise en œuvre de la PNDA à travers le PNIASA

Résultat 4 : La dispersion notoire des projets et programmes actuellement mis en œuvre ou formulés dans les cinq (5) prochaines années dans chaque filière est revue en fonction des priorités du PNIASA afin de les mettre en complémentarité et les orienter vers la réalisation des objectifs et impacts attendus au niveau des programmes du PNIASA desquels ils relèvent.

Principales interventions :

- mise en place d'une Unité de Coordination et de Gestion du PNIASA (UCGP)
- mise en place d'une Cellule communication
- mise en place d'un Comité Technique de Pilotage pour chaque Programme (CTPP)
- mise en place d'un Cadre Technique de Concertation (CTC) Etat /Partenaires Techniques et financiers dans chaque programme.

Au niveau régional : Mise en place d'un Conseil Régional de Concertation présidé par le Gouverneur ou son représentant et comprenant le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture, des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Plan, les Directeurs régionaux sectoriels, les représentants régionaux des BSD et du SNSA, les représentants des points focaux de sécurité alimentaire, les responsables des organisations socioprofessionnelles, des ONG, les représentants des PME et les chargés de projets des PTF.

Au niveau préfectoral: Mise en place d'un Conseil Préfectoral de Concertation. Il sera composé des Directeurs préfectoraux sectoriels, les représentants préfectoraux des PTF, les points focaux de la sécurité alimentaire, les représentants des CRD et des Sous-préfets, les représentants des ONG, les représentants des PME, les Secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées, le représentant des OP des zones concernées.

Le budget pour la mise en œuvre du PNIASA pour la période 2011-2015 est estimé à environ 1 milliard d'USD.

Tableau 15: coût des programmes du PNIASA de 2011-2015 (en millier USD)

Programmes	Coût estimatif
Développement durable de la riziculture	558 120
Diversification pour la sécurité alimentaire	184 427
Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness	159 090
Promotion de la gestion durable des ressources agricoles	137 337
Amélioration de la qualité des services et appui aux organisations de producteurs	26 000
Coordination Gestion de la mise en œuvre du PNIASA	6 000
TOTAL	1070 974

3.1.2 Pêche

Avec une façade maritime longue de 350 km, un plateau continental d'environ 56 000 km², de nombreux estuaires et forêts de palétuviers, la Guinée est une zone d'activités biologiques intenses et de reproduction par excellence de poissons. Cependant, la productivité biologique naturelle de ses eaux jadis évaluée à 5,1 t/h et le potentiel halieutique, estimé à environ 250 000 tonnes par an, toutes espèces confondues ne font que chuter progressivement à cause du développement excessif de la capacité de pêche, de l'intensité de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) et de la faible maîtrise de la capacité de pêche à cause de la piraterie et des mauvaises pratiques de pêche.

Le principal objectif de la politique de surveillance des côtes guinéennes est de veiller à l'exploitation durable des ressources.

La stratégie de mise en œuvre de cette politique passe par les deux programmes ci-après :

- le programme de surveillance côtière et ;
- le programme de surveillance hauturière.

Une étude récente conduite par des ONG internationales de protection de la nature et de l'environnement, a montré que le piratage des ressources halieutiques dans les eaux guinéennes génère un chiffre d'affaires illégal d'environ 110 Millions de dollars US par an au détriment du Trésor public. Environ 35 000 tonnes de produits halieutiques (le 1/3 de la production) sont frauduleusement prélevées chaque année, par les pirates au préjudice du pays.

La pêche illicite non déclarée et non réglementée ne se traduit pas seulement en termes de perte de recettes pour le Trésor public, mais plus gravement encore en termes de destruction des écosystèmes marins, des zones de reproduction des poissons et la dégradation de l'environnement.

La contribution directe de la Pêche à l'économie nationale : recettes non fiscales (compensations des accords de pêche, vente de licences à des armateurs privés, taxes diverses) est estimée à 2 % des recettes non fiscales. Elle reste dérisoire par rapport au potentiel qu'aurait généré ce secteur s'il était bien géré.

Deux types de pêches se pratiquent en Guinée : la pêche artisanale et la pêche industrielle. La pêche artisanale compte environ 2500 barques motorisées réparties dans 120 ports de débarquement le long du littoral et dans les îles. Elle débarque annuellement 70 000 tonnes de poisson représentant 60% des captures toutes espèces confondues pour le marché local et les unités de traitement pour l'exportation. Le nombre de personnes exerçant la profession de pêcheur artisan est établi autour de 80 000. Ils feraient vivre environ un million de personnes soit 10% de la population.

La pêche industrielle est exclusivement pratiquée par des navires étrangers. Environ 140 navires essentiellement des chalutiers de fond battant différents pavillons pêchent officiellement chaque année dans les eaux guinéennes moyennant l'achat de licences de pêche. La production débarquée par cette flotte pour la consommation intérieure ne serait que de 15 000 Tonnes/ an le reste étant destiné à l'exportation. La faiblesse des quotas débarqués explique en partie la rareté du poisson sur les marchés locaux.

Le Gouvernement œuvrera pour l'adoption d'une politique d'approvisionnement du marché en produits halieutiques.

L'aquaculture est peu développée en Guinée, malgré l'importance du potentiel et la pluviométrie importante. Cependant, elle commence à prendre progressivement forme en Guinée Forestière et en Haute guinée grâce à des projets pilotes financés par le Japon, l'AFD et la BAD.

L'interdiction de l'exportation des produits agricoles et halieutiques décidée en 2007 a porté un coup fatal à la petite industrie naissante de transformation et d'exportation du poisson : faillites , chômage. Dans le cadre du plan quinquennal, l'appui au sous-secteur permettra de relancer les exportations vers l'Union Européenne et l'Asie.

Au titre des contraintes de développement du secteur de la Pêche figurent :

- le vieillissement des cadres et de l'expertise nationale face à l'incompétence des nouvelles recrues qui n'ont pas le niveau requis pour assurer la relève. La mauvaise répartition des effectifs essentiellement concentrée au siège où 90 % des fonctionnaires n'ont pas de bureau et ne travaillent pas ;
- le laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) observée ces dernières années et le manque de rigueur dans la gestion des infrastructures de

pêche, la faiblesse de la recherche halieutique et la politisation excessive des organisations et associations de pêche érigée en cartels de pression, la faible structuration de la pêche artisanale.

Pour faire de la pêche un secteur générateur d'emplois et porteur de croissance, il faut lever les contraintes ci-dessus et revoir le mode de gestion du sous secteur.

Dans l'immédiat :

- former des spécialistes en économie maritime, gestion des pêcheries et sciences halieutiques pour assurer la relève ;
- redéployer le personnel dans les zones de production ;
- renforcer et rendre plus efficace la surveillance de la zone maritime ;
- redéfinir les relations entre l'Etat et les associations de professionnels de la pêche ;
- renégocier à la hausse les quotas de débarquement de la pêche industrielle ;
- organiser la pêche artisanale en instaurant un mécanisme d'accès qui limite l'arrivée de nouveaux pêcheurs ;
- encourager l'implantation d'entreprises privées de pêche.

A court terme :

- développer la pisciculture en milieu rural ;
- relancer les unités de traitement et l'exportation du poisson. ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services techniques de la pêche (contrôle de qualité, recherche halieutiques, informations statistiques, études économiques) ;
- moderniser et rentabiliser la gestion du patrimoine bâti public que sont les infrastructures de pêche existantes ;
- appuyer la création de sociétés mixtes de pêche industrielles avec prise de participation de l'Etat.

Dans le long terme :

- construire 3 grands ports de pêche industrielle sur le littoral (Benty, Kamsar, Boffa) ;
- construire des unités de traitement, de transformation et de conservation des produits halieutiques sur le littoral ;
- construire des infrastructures de conservation et de stockage du poisson ;
- protéger l'écosystème marin ;
- renforcer les capacités de suivi, contrôle et surveillance des pêches (recherche et surveillance).

En 50 ans, le secteur a connu une trentaine de grands projets en faveur des pêcheurs dont les impacts sont méconnus faute d'évaluation ex-post. Une lettre de politique de développement de la pêche a été élaborée avec l'appui de la FAO. Les plans d'actions préparés dans ce cadre ainsi que les projets de pêche identifiés dans le cadre du PNIASA sont pris en compte par le plan quinquennal.

3.1.3 Elevage

Les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires au développement depuis la relance du secteur de l'Elevage en 1987 ont abouti en 1996 à la naissance d'un dispositif tridimensionnel comprenant une administration allégée se recentrant sur ses fonctions régaliennes, un réseau de prestataires de services privés et des groupements d'éleveurs organisés autour d'objectifs socio-économiques.

Ce dispositif en trépied a, depuis lors, pris en charge la mise en œuvre des programmes et projets de développement de l'Élevage, notamment le PRSE, le PAFPA, le PARC, le PACE, la composante Élevage du PNSA, le PCCPGB de Famoïla, le PRODABEK, le PASEL et le PROGEBE entre 1996 et 2010. Ces programmes et projets ont permis plusieurs réalisations dans divers domaines, dont le renforcement institutionnel, l'amélioration de la santé animale, le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux, la structuration du milieu éleveur, l'appui au secteur privé, la sécurisation du cheptel, l'amélioration de l'alimentation du bétail, l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage.

Les réalisations faites se sont traduites par une amélioration de la production animale avec des effectifs qui sont passés respectivement de 2,2 millions de bovins, 612.000 ovins, 729.000 caprins, 46.000 porcins et 9 millions de volaille en 1995 à 2,9 millions de bovins, 846.000 ovins, 1 million de caprins, 59.000 porcins et 12 millions de volaille en 2000. Ces effectifs sont estimés en 2010 à 4,9 millions de bovins, 1,6 millions d'ovins, 1,9 millions de caprins, 95.000 porcins et 21 millions de volaille avec une production de 86.000 tonnes de viande, 139.000 tonnes d'équivalents lait et 10.697 tonnes d'œufs.

Contraintes : Plusieurs contraintes gênent encore le développement du secteur :

Contraintes liées aux producteurs : (i) faible niveau de technicité ; (ii) faible niveau de développement des filières courtes ; (iii) faible niveau de développement de l'association agriculture-élevage ; (iv) accès de plus en plus difficile aux ressources communautaires.

Contraintes institutionnelles : (i) faiblesse des moyens affectés aux services techniques ; (ii) manque de personnel dans certains postes d'élevage ; (iii) insuffisance des services rendus aux éleveurs ; (iv) manque de structures d'animation pour la formalisation et le suivi des groupements d'éleveurs ; (v) faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs (OPE) ; (vi) faible partenariat des OPE avec les organisations professionnelles au niveau sous-régional ; (vii) faiblesse du système d'information de l'élevage ; (viii) insuffisance des aménagements pastoraux (points d'eau, pâturages améliorés, etc.) ; (ix) inexistence d'un système de financement adapté ; (x) faible diffusion des textes relatifs au code de l'élevage et au code pastoral et l'insuffisance des textes d'application ; (xi) insuffisance des compétences dans certains domaines spécifiques comme les analyses et les évaluations économiques, ainsi que les études d'impact des programmes de développement ; (xii) faible prise en compte des préoccupations des femmes dans les programmes de développement.

Politique et objectifs

La politique de développement du secteur de l'élevage est articulée autour des axes suivants :

- sécurité alimentaire en termes d'accroissement de la quantité, de la qualité et de la régularité du disponible en denrées d'origine animale ;
- amélioration des revenus des éleveurs et agriculteurs par le soutien des spéculations animales les plus adaptées ;
- protection de l'environnement à travers la vulgarisation de nouvelles normes et techniques d'élevage.

L'objectif global poursuivi est d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des produits animaux afin d'améliorer la contribution du secteur de l'Élevage à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par la génération de revenus supplémentaires au niveau des acteurs des filières d'élevage.

Les objectifs spécifiques : (i) développer les productions animales ;(ii) développer les PME et la commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) améliorer la gestion des ressources pastorales et génétiques animales ; (iv) améliorer la qualité des services.

Stratégie du secteur

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), vision 2015, qui inclut la politique nationale de développement de l'élevage, dégage trois grands axes stratégiques pour le développement du secteur agricole à l'horizon 2015, à savoir :

- le renforcement de la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire ;
- l'accroissement des revenus agricoles par le développement des opportunités économiques et une amélioration de l'accès au marché dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- le développement des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements.

Les programmes fédérateurs identifiés pour la mise en œuvre des orientations stratégiques définies concernent pour le secteur de l'élevage :

- le développement des productions animales (filières viande, lait, aviculture, apiculture) ;
- le développement des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement des capacités des organisations professionnelles, du secteur privé et des services de l'élevage ;
- le développement du marché d'approvisionnement et de distribution des intrants et équipements d'élevage ;
- le programme de prévention et de gestion des crises ;
- l'identification et le renforcement d'un système de financement du secteur.

Résultats escomptés :

les productions nationales de viandes et œufs sont augmentées et couvrent l'essentiel des besoins de consommation de la population ; la production laitière est améliorée et couvre une partie importante des besoins de consommation de la population ; la filière apicole est structurée, les quantités de produits apicoles sont augmentées et leur qualité est améliorée ; de nombreuses petites et moyennes entreprises sont créées et les produits animaux mis sur le marché sont plus abondants, salubres, compétitifs et diversifiés ; la base productive de l'élevage est préservée ; les ressources génétiques sont améliorées et contribuent à la productivité du bétail ; les capacités d'intervention des services publics sont renforcées ; les capacités techniques et managériales des organisations d'éleveurs et opérateurs privés du secteur sont renforcées ; le financement du secteur est amélioré ; le cadre législatif et réglementaire du secteur est amélioré ; le système d'information éducation communication (IEC) est opérationnel ; des actions spécifiques à chaque résultat sont identifiées. Elles sont présentées en détail dans le fascicule 2 des stratégies sectorielles, chapitre élevage.

Tableau 16 : Récapitulation des coûts des interventions (en milliers de GNF)

N°	Domaines d'intervention	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1	Développement des productions animales	13760000	171147024	215726136	50322500	21777500	472733160
2	Développement des PME, de la commercialisation du bétail des produits animaux	2873500	113587100	79990000	15689000	300000	212439600
3	Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques	19146420	28629530	31739320	11068730	6500000	97084000
4	Amélioration de la qualité des services	9482000	119137759	30736759	68961759	42075065	270393342

5	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie sectorielle	1140000	20844010	27475000	10850000	9600000	69909010
	Total	46401920	453345423	385667215	156891989	80252565	1122559112

3.1.4 Forêts et sylviculture

Les forêts guinéennes sont fortement menacées. Depuis quelques années, elles reculent et sont remplacées par des forêts secondaires. Les principales causes de cette mutation sont : les feux de brousse, l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation minière, la croissance démographique, le surpâturage, le non respect des dispositions du code forestier et l'élevage. Ainsi toutes les forêts guinéennes peuvent être considérées comme secondaires, elles incluent les forêts denses humides, les forêts denses sèches, les mangroves et les savanes. A l'intérieur de ces forêts on peut rencontrer les principaux types de forêts tropicales secondaires trouvées dans toutes les parties du monde à savoir : les forêts secondaires après exploitation, les forêts secondaires dans des jachères laissées par l'agriculture itinérante, les forêts secondaires remises en état, les forêts secondaires après incendie et les forêts secondaires après l'abandon d'autres utilisations des terres.

La Guinée est partie à la plupart des accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) tant au niveau régional, qu'international. Il faut citer notamment : les conventions cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur la désertification, sur la diversité biologique, sur les polluants organiques persistants et sur les zones humides internationales.

La problématique de la question forestière en Guinée revient non seulement à reconnaître son couvert forestier riche et complexe, mais aussi montrer que c'est à partir des ressources biologiques forestières que la population tire la plus grande partie des biens économiques de première nécessité, notamment les produits alimentaires de cueillette, de chasse, les matériaux de construction, les plantes médicinales, le bois de chauffe, le bois d'œuvre et les noix de cola (la production nationale de bois a été de 105.000m³ en 1994-1995, OGUIB). Les scieries couvrent 1 à 2% de la consommation nationale soit environ 3.000m³ (DNEF).

Selon la monographie biologique de la Guinée (1997), les différents types de formations forestières couvrent 13 189 000 ha soit 53,63 % du territoire national. Ces formations comprennent 250 000 ha de mangroves, 700 000 ha de forêts dense humide, 1 600 000 ha de forêts denses sèche et forêt claire, 10 639 000 ha de savane boisée.

La Guinée possède des écosystèmes forestiers variés : mangroves, forêts (humides, mésophiles et d'altitude), forêts sèches, une faune et une flore diversifiées, ainsi qu'une pluviométrie particulièrement abondante. Il existe des sites de grand intérêt écologique : les aires protégées d'une part, dont certaines sont reconnues au niveau international, et le littoral d'autre part.

Pour l'essentiel, les sites protégés de renommée mondiale se situent en Guinée Forestière : il s'agit de Diécké, Déré et de Ziama (forêts humides), des Monts Nimba et de Béro et d'une dizaine d'autres petites forêts. Les autres sites sont la forêt de Kounounkhan, vaste forêt primaire mésophile de la Guinée Maritime, le Parc national de Badiar en Moyenne Guinée, le Parc national de Mafou en Haute Guinée, la forêt de Déré en Guinée Forestière. Sur le littoral, six aires de mangroves sont répertoriées comme zones humides d'importance internationale.

Le classement a eu un effet incontestable sur la protection du couvert forestier bien qu'il subsiste des coupes et des défrichements clandestins. Certaines superficies des forêts ont été constituées en domaine classé, c'est-à-dire des superficies qui ont fait l'objet d'un acte officiel de classement qui les soustrait à certains usages comme les défrichements pour les besoins agricoles.

Le classement des forêts a débuté depuis 1936 (époque coloniale) et a continué après l'indépendance pour subir une réduction notoire à partir de 1985. Les sites riches en biodiversité ont obtenu depuis le temps colonial différents statuts de protection. La protection des ressources naturelles se base essentiellement sur 162 forêts classées (1.182.133 ha), représentant environ 4,8% du territoire national. Les aires protégées avec actuellement un statut de gestion conservatoire sont les réserves de Biosphère (Monts Nimba de 145.200 ha, Massif du Zياما de 112.300 ha), la réserve de la Biodiversité de Kankan (~ 530.000 ha), les parcs nationaux (Badiar -38.200 ha-, Haut Niger - 55.400 ha, Mafou 52.400 ha.), la réserve de faune de Kankan (538.000 ha) (DNEF, 2006) ; les sites RAMSAR s'élèvent à 16.

S'y ajoutent les Aires Protégées Transfrontalières Bafing-Falémé et Kogon-Corubal-Rio Nunez, les zones périphériques des aires protégées, les forêts communautaires, les forêts sacrées et les plantations forestières qui connaissent un certain statut de protection et de gestion durable des ressources naturelles.

Malgré ces classements, l'état des aires protégées est depuis des années inquiétant. La plupart d'entre elles sont peu gérées surtout les forêts classées - sont dégradées jusqu'à l'extinction due aux prélèvements et aux installations illicites mettant la richesse de la biodiversité en péril.

Les plantations forestières couvrent environ une superficie de 42.000 ha. Les espèces utilisées sont surtout exotiques notamment les pins, le teck, les acacias, les anacardiens, le gmelina, etc. La presque totalité appartient à l'État, cependant la tendance actuelle est de créer des plantations communautaires, familiales ou privées.

La Guinée regorge encore d'une faune sauvage relativement abondante et variée vivant dans les réserves, forêts classées et zones encore boisées. En effet, la faune sauvage guinéenne compte 1117 espèces d'insectes, 260 espèces de mammifères, 518 espèces d'oiseaux, 140 espèces de reptiles et 76 espèces d'amphibiens (MPTE/PNUE, 1997). Parmi celles-ci, certaines espèces emblématiques comme l'éléphant (*Loxodonta africana*), le lion (*Panthera leo*), le buffle (*Syncerus caffer savanensis*) ou l'hippopotame (*Hippopotamus equinus*), le chimpanzé sont bien représentées.

Toutefois, le braconnage tend à devenir un phénomène majeur de destruction de la faune sauvage dans la plupart des parcs (sauf à Zياما et à Nimba). Par exemple le marché de viandes de brousse de Faranah est particulièrement important et serait massivement approvisionné avec des animaux abattus dans le haut Niger (braconnage pratiqué dans l'aire centrale de la Mafou).

Pour une gestion efficace et durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques, les politiques, plans et stratégies (la politique nationale de l'environnement, la stratégie de gestion participative des forêts, la stratégie nationale de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées et la nouvelle politique forestière) mises en place par les Ministères compétents, reconnaissent, qu'en fait les communautés de base dans "leurs terroirs" sont les vrais gestionnaires des ressources.

Ils s'articulent sur trois options fondamentales (sociale, économique et écologique) et autour de six axes stratégiques qui sont par ailleurs conformes à la volonté politique de décentralisation et de développement durable, ces axes stratégiques sont :

- la promotion de l'initiative privée et le partenariat ;
- la précision du mode de gestion des ressources aux différentes échelles ;
- l'amélioration des capacités d'intervention des différents partenaires par un dispositif ; d'appui formation-conseil efficace ;
- la promotion de l'investissement aux différentes étapes des filières ;
- l'articulation de la gestion des ressources aux différentes échelles spatiales et organisationnelles ;

- la conservation de la diversité biologique et restauration des écosystèmes.

Les réponses relatives aux différentes pressions sur les formations forestières (sylviculture) sont entre autres :

- encourager la sylviculture pour permettre de maintenir et de retrouver la diversité floristique et faunique des forêts, notamment en incitant les propriétaires à conserver et à accroître leurs besoins en leur offrant de la formation et du soutien ;
- encourager la mise en place de mesures visant l'aménagement forestier durable des forêts, notamment par le soutien des organismes réalisant des travaux sylvicoles respectueux de l'environnement et visant la réhabilitation des forêts ;
- soutenir la Direction Nationale des Eaux et Forêts pour (i) la Recherche et Développement (R & D) en partenariat avec les universités et (ii) le transfert technologique forestier avec des structures pilotes pour :
 - o augmenter les superficies traitées sous la supervision de professionnels de la forêt afin d'améliorer la qualité des forêts et ;
 - o accroître les compétences en sylviculture.

3.1.5 Energie

La Guinée affiche les performances énergétiques les plus faibles de la sous région. Les guinéens vivent littéralement dans le noir et le manque d'eau courante. Une situation qui désespère tous les habitants et préoccupe les gouvernants. Donner de l'électricité et de l'eau de manière permanente aux populations est une priorité nationale de premier ordre.

Pourtant le potentiel énergétique est énorme. Le réseau hydrographique du pays est très dense (1165 cours d'eau). Il peut développer un potentiel hydroélectrique estimé à 6 000 MW pour une énergie garantie de 19 300 GWH/an. A ce jour, seulement 2 % de ce potentiel est mis en valeur et ne profite qu'à 8% de la population.

En plus, le pays dispose de ressources biomasse, estimées à 30 millions de m³ de bois par an d'un potentiel solaire de 4,8 Kwhm²/jour, avec un gisement éolien qui offre une vitesse moyenne de vent de 3 m/s et des énergies fossiles (pétrole, gaz, uranium etc...) avec des indices prometteurs.

Le développement du secteur est confronté à trois contraintes principales, à savoir :

- le cadre institutionnel ;
- le sous-investissement et ;
- la gouvernance du secteur ;

Pour que l'énergie joue son rôle dans le développement du pays, il faudrait prendre en considération le poids de la facture énergétique et le financement des infrastructures, la préservation et le développement des ressources nationales, la sécurité et la diversité de l'approvisionnement, le prix de l'énergie, et la protection de l'environnement.

Dans le plan quinquennal il est prévu de rénover et d'étendre le réseau de distribution électrique et d'adduction d'eau aux populations, de construire des centrales hydroélectriques et thermiques ainsi que des stations de pompage et d'épuration des eaux. Les projets inscrits au plan sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17: Projets d'investissement dans le secteur de l'énergie en million de francs guinéés

Titre de Projet	Années				Total (MGNF)	bailleurs
	2010 (MGNF)	2011 (MGNF)	2012 (MGNF)	2013 (MGNF)		
Energie						
Adjonction d'une capacité de production thermique de 100 MW			726 332	311 285	1 043 132	BND
Construction d'une nouvelle ligne 110 kV, Matoto - Tombo Création poste Hamdallaye			182 000	63 700	245 700	
Réhabilitation Extension Réseau Electrique Conakry (PREREC)	37 660	54 134			91 794	BID/BAD
Réhabilitation et extension du réseau de distribution Conakry Phase 2			209 300	131950	341 250	BAD/BID / BND
groupes pour les lieux Stratégiques (palais + case belle vue)	434				434	
Augmentation de la capacité du poste kipé			23 040	32 256	55 296	
Complément pour la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution de Faranah, Kankan, N'Zérékoré et Labé			32 760	72 000	104 760	BIDC/BND
Projet d'amélioration Efficacité secteur Electricité (PAESE)	36 505				36 505	
Projet d'amélioration Efficacité secteur Electricité phase 2			9 720	77 760	87 480	IDA
Amenagement du barrage hydroélectrique de Daboya			118 300	63 700	182 000	
Programme d'éclairage public		16 598	4 409		21 007	BND
Réhab. Réseaux Capitales Régionales (Faranah, kankan et N'zérékoré)	35 348	6 691			42 039	BIDC
Centrale électrique de manéah	4 000				4 000	
Fourniture et installation de 3 500 000 lampes à basse tension			36 400	24 115	60 515	IDA/WAPP /BND
Construction d'un dispatching			45 500	20 020	65 520	
Campagne Economie d'énergie						
Projet réhabilitation Poste Sonfonia 60/20 kV			22 750		22 750	
Réhabilitation Système protection du réseau interconnecté			52 780		52 780	WAPP
projet électrification rurale			45 500	158 340	203 840	BAD/BND
TOTAL	113 947	77 423	1 508 791	955 126	2 660 802	

NB: les chiffres sont évalués en milliards de francs guinéés

Amélioration de l'accès des populations du milieu rural et périurbain aux services énergétiques.

Le milieu rural guinéen où vit la majorité des populations les plus pauvres est caractérisé par un taux d'électrification particulièrement faible qui ne dépasse guère 2%.

A ce jour, au niveau de l'ensemble du pays, 16 localités rurales sont dotées d'installations électriques ouvrant ainsi des opportunités pour le développement de nombreuses activités économiques et sociales (petite menuiserie, vidéo clubs, télé centres etc..). Ces effets économiques sont accompagnés d'effets sur la protection de l'environnement en termes d'utilisation du bois de chauffe bien qu'il soit difficile d'en déterminer le poids.

L'objectif visé par le Gouvernement est de doter chacune des 304 CR d'une unité électrique. Pour y arriver les mesures suivantes sont nécessaires :

- soutenir le Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD) ;
- promouvoir l'initiative privée dans le secteur et ;
- explorer d'autres sources d'énergies notamment les énergies propres ou non polluantes.

Amélioration de l'accès à l'eau potable

L'objectif visé pour 2010 était de porter le taux d'accès à l'eau potable à 90% au niveau national; à 92,8% en milieu urbain et à 77,9% en zone rurale; mais à cause des difficultés de financement du secteur, les résultats n'ont pas été atteints.

En se fondant sur les conclusions de l'étude qui a permis l'élaboration du Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (PNAEPA), on se rend compte que l'objectif d'un taux d'accès à l'eau potable pour 77,9% des ménages en zone rurale en 2010 est difficilement réalisable ; ce taux étant actuellement de 67,1% selon les données de l'ELEP.

Il reflète cependant une grande amélioration par rapport à la dernière enquête (QUIBB 2002) qui avait établi le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale à 52,8% et à 62,3% au niveau national.

Les efforts du Gouvernement devront porter durant la période 2010-2011 sur la mise en œuvre du Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (PNAEPA qui se fixe pour objectif de réduire de moitié, en 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable en faisant passer le taux de desserte de 42,25% à 71,12%.

3.1.6 Mines

Situation actuelle

La République de Guinée est exceptionnellement riche en ressources minières dont les réserves sont variées et très importantes. Elle dispose également de grandes potentialités hydroélectriques réparties sur tout le territoire national. Ce qui constitue des atouts majeurs pour son développement économique.

Le Secteur minier représente en moyenne 15 % du PIB, 20 à 25 % des recettes courantes de l'Etat et 80 % des recettes d'exportation.

Potentiel Minier

Tableau 18: Résultats d'exploration et de prospection des substances minérales

N°	Substance Minérale	Réserves en tonne de Minerais	Teneur en %	Zone d'Extension
1	Bauxite	24.000.000.000	40 – 50	Boké, Gaoual, Tougué, Pita, Dabola, Fria, Kindia
2	Fer	9.000.000.000	37 – 70	Nimba, Simandou, Beyla, Gaoual, Forécariah, Lola, N'Zérékoré, Faranah, Yomou, Conakry
3	Nikel	>185.000	0,7 – 0,9	Conakry
4	Titane	>192.000	75 kg/m3	Boffa, Boké, Benty
5	Calcaire	>200.000.000		Siguiiri, Souguéta, Mali, Tougué
6	Cuivre, Nickel, Cobalt Plomb, Zinc	Anomalies		Kakoulima, Labé, Kissidougou, Kindia, Forécariah, Siguiiri, Mali.
7	Or	Pas évalué	0,5 - 1g/m3 dans les placers PPB - +1gm3 dans les primaires	Bassin Birrimien Kankan - Siguiiri, Mamou, Faranah, Gaoual, N'Zérékoré, Beyla, Kérouané, Mandiana
8	Uranium	Indices / Anomalies		Gaoual, Mali, Kérouané, Kissidougou, Kankan, Beyla, etc.
9	Diamant	Réserves prouvées : 25 millions de carats. Réserves Probables : 500 millions de carats.		Sud Est Guinée, Kindia, Forécariah, Dinguiraye, Télémélé, Kérouané, Beyla, Macenta.
10	Guano	Pas évalué		Kindia, Boké etc..
11	Sel marin	Pas évalué		Coyah, Boffa, Boké, etc...
12	Hydrocarbures	En exploration		On shore et off shore
13	Agrégats	Pas évalué		Tout le territoire
14	Terres rares	2 000 000	0.05 à 0.8	Boffa, Boké, Kindia

Contraintes : elles se résument par :

- connaissance non exhaustive de la structure géologique ;
- inventaire partiel du potentiel minéral du pays ;
- manque de financement pour la recherche et la prospection ;
- absence d'infrastructures de base pour la réalisation des projets de développement Minier ;
- environnement minier très peu développé –Industries connexes (fabrique d'intrants, explosifs, chaux, ciments) ;
- faiblesse dans les techniques de négociations des Conventions Minières ;
- manque de suivis et de contrôles des Projets et Sociétés ;
- conflit de compétence des structures au sein du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- interférence à tous les niveaux dans la gestion et de la promotion du secteur minier ;
- faiblesse des capacités opérationnelles des structures décentralisées et déconcentrées ;
- absence de programme formalisé et continu de renforcement des capacités des ressources humaines.

Stratégie

Recherche et Prospection

Aujourd'hui, à la faveur de l'embellie du marché des produits finis, de grandes sociétés minières sont actives sur le terrain pour la recherche entre autres du Nickel-Cobalt, de l'Uranium, du Fer, et du pétrole et éléments de terres rares. D'autres s'intéressent au Calcaire et au Granite. Toutefois, l'effort de recherche doit être poursuivi, par exemple, la partie orientale de la Guinée est non couverte pour la recherche des Bauxites et autres.

Le potentiel minéral de la Guinée est loin d'être circonscrit et précisé, d'où la nécessité de poursuivre l'inventaire des ressources minérales à travers la certification des anomalies et des indices.

Augmentation de la production

Cette augmentation est l'un des objectifs de la nouvelle politique minière du Département des Mines. Celle-ci prévoit d'augmenter les capacités de production annuelle de nos Unités Industrielles existantes à court terme, rehausser à moyen terme le niveau de participation de la Guinée au marché mondial de l'alumine en vue de fortifier l'économie nationale et à long terme assurer le leadership mondial de la filière bauxite, alumine et aluminium.

Transformation sur place

L'industrie minière de la Guinée reste encore caractérisée par un niveau quasi insignifiant de transformation locale de minerais bruts.

Cet état de fait engendre un manque à gagner important en valeur ajoutée et en expertise. Dans le domaine de l'or, la filière devrait être suivie de la mine jusqu'au raffinage pour avoir les autres minéraux accompagnateurs constituant le bonus et le malus des Promoteurs.

Valorisation

Dans le concept de valorisation des ressources minérales, la vision de développement doit se fonder sur les objectifs suivants :

- étudier et connaître la composition des substances minérales en vue de déterminer leur valeur économique et de s'assurer de la qualité du produit à introduire sur le marché mondial. Cette démarche doit être appuyée par un laboratoire national performant et des cadres de haut niveau de qualification ;

- transformer les matières minérales en produits semi-finis et finis : raffinerie d'alumine, fonderie d'aluminium, raffinerie d'or et tailleries de diamants et toutes autres industries de transformation des minéraux ;
- mettre en œuvre le plan d'action urgent pour le développement des projets d'infrastructures, des projets de transformation à petites et grandes échelles, des projets d'industries associées et connexe et la rationalisation de l'exploitation artisanale.

Tout cela dans une synergie en vue d'un développement équilibré et durable.

Développement des infrastructures

- **Transport** : développement du transguinéen ; développement d'autres méthodes de transport tel que les minéroducts
- **Energétique** : Développement des centrales hydroélectriques de Cogon, de Kaléta et de Souapiti
- **Industries connexes** : usines de fabrication des explosifs à usage civil, fabrique de chaux et/ou de ciment, fabrique d'acides et de cyanure et ateliers de montages d'engins et d'équipements miniers.

Projets Miniers

Conventions :

- révision de certaines dispositions des conventions et accords pour les adapter aux réalités socio-économiques actuelles ;
- méthodes et procédures de développement des projets : Concertation et planification ;
- suivi et contrôle permanents depuis la conception jusqu'aux phases opérationnelles et commerciales.

Autres projets de valorisation

- raffinage de l'or : obtention d'un meilleur titrage de l'or, des minéraux associés et d'une valeur ajoutée ;
- taillerie de Diamant : obtention d'une valeur ajoutée et d'un bonus lié aux rebuts ;
- valorisation d'autres substances : granits, argiles, guano, etc. ;
- eaux minérales : appropriation des permis d'exploitation ;
- rationalisation de l'exploitation artisanale.

Tous les domaines alluvionnaires devraient être rétrocédés et réservés aux exploitants artisanaux.

Trois actions prioritaires de lutte contre la pauvreté sont retenues, à savoir :

- l'exploitation des carrières de sable et de gravier ;
- meilleure restructuration et encadrement des filières d'exploitation de l'or et du diamant ; et
- recensement des zones de marais salants en vue de maîtriser la production nationale.

Accroissement des revenus miniers

L'objectif visé dans le développement de l'activité minière reste dans un sens large l'accroissement de la richesse nationale qui se traduit par un développement à la base et l'augmentation significative des revenus de l'Etat. Cet objectif ne peut être atteint que par une gestion saine et rigoureuse du secteur à travers le suivi et le contrôle de l'activité minière.

Suivi de l'activité minière

Renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la régulation, du suivi et du contrôle.

Contrôle opérationnel

Comité technique de suivi devant permettre le suivi opérationnel des opérations minières depuis les carreaux mine jusqu'à la vente du produit d'exportation.

Développement durable

Un des profits que l'Etat peut tirer du secteur minier, est l'impact des activités minières sur le développement des communautés rurales. Dans ce cadre, il est possible de favoriser les initiatives locales, de rendre efficace la gestion de l'environnement et de mieux gérer les contributions des sociétés minières aux communautés afin que celles-ci puissent profiter durant et après l'activité minière. Elles pourraient aussi construire des activités indépendantes ou connexes de la mine tout en préservant la biodiversité et les forêts.

En outre, les populations à la base devraient être impliquées dans la gestion des contributions communautaires des sociétés minières à grandes et petites échelles, à l'image de la préfecture de Siguiri.

3.1.7 Transport

Analyse rétrospective et état des lieux de la situation du secteur des transports

Jusqu'en 1984, le fonctionnement du système des transports était étroitement contrôlé par l'Etat. Les fortes rigidités inhérentes à ce type de fonctionnement en diminuaient très sensiblement l'efficacité et en augmentaient le coût pour l'économie nationale.

Depuis la libéralisation de l'économie, la gestion du secteur s'appuie essentiellement sur les mécanismes du marché.

Dorénavant, le rôle dévolu à l'Etat dans le secteur des transports consiste en :

- la poursuite de son désengagement des activités de transport ;
- la promotion des conditions d'opération garantissant la libre entreprise et l'équité de la concurrence ;
- la promotion du secteur privé par des facilitations fiscales et tarifaires, la qualification des capacités de gestion et l'organisation efficace des groupements et associations socio-professionnelles;
- la professionnalisation des opérateurs dans leurs activités ;
- le renforcement des capacités de l'Administration des transports, des PME et des Associations socioprofessionnelles;
- l'harmonisation du suivi et du contrôle de l'application du cadre légal et réglementaire.

La mission principale assignée au Ministère Délégué Chargé des Transports est la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des transports terrestres, aériens, maritimes, fluviaux et de la météorologie.

Le document de référence du Ministère Délégué des Transports est le Plan National de Transports (PNT), élaboré en 2002 avec l'appui de l'Union Européenne.

Ce document fait le point de l'évaluation du secteur notamment le cadre institutionnel, les contraintes pesant sur le développement des transports ainsi que les propositions de solutions déclinées sous forme de programmes et de projets.

Il a permis également de disposer d'une base de données sur le marché des transports routiers, ferroviaire, aérien et maritime en termes de demandes actuelle et future.

Dans le domaine des transports aériens, la Guinée dispose de quatorze (14) aéroports dont onze :

- un (1) ouverts à la circulation publique à savoir l'aéroport international de Conakry-Gbéssia ;
- trois aéroports régionaux : Kankan, Labé, N'Zérékoré (non fonctionnels) ;
- sept aéroports secondaires : Boké, Faranah, Fria, Kissidougou, Macenta, Sambailo et Siguiri, tous avec des pistes en latérite (non fonctionnels).

Par ailleurs, cinq aérodromes exploités par des sociétés minières : Gbenko (Compagnie diamantaire), Kamsar et Sangarédi (tous deux de la Compagnie de bauxite CBG), Léro (SMD) et Kiniero (SEMAFO).

Actuellement, le marché est desservi par 8 compagnies aériennes dont deux (2) Compagnies européennes (Air France et Brussels Airlines), six (6) compagnies africaines.

Le trafic passager international se situe en moyenne autour de 300.000, le trafic intérieur autour de 15.000 passagers par an et le fret aérien à 5.000 tonnes par an¹⁶.

La demande de transport aérien pour 2011 est estimée à 55.000 passagers en trafic domestique et à 500.000 passagers environ pour le trafic international avec 16.000 mouvements d'aéronefs et 7.000 tonnes de fret.

Cependant, cette demande étant tributaire du niveau d'activités économique et touristique du pays, laisse présager un dépassement de cette prévision de trafic avec l'avènement des grands projets miniers, donc une croissance remarquable du PIB, excellent indicateur d'évaluation de la demande future de transport aérien.

Dans le domaine des transports maritimes, la Guinée dispose de deux ports principaux, le port de Conakry (principal port de commerce) et celui de Kamsar (port minéralier), et d'un certain nombre de petits ports secondaires et de débarcadères.

Le trafic global du Port Autonome de Conakry pour l'année 2010 se chiffre à 7.077.754 Tonnes, soit une croissance de 12, 56 % comparativement à la même période en 2009. ¹⁷

Ce trafic pour fin 2011 sera largement dépassé au regard des données observées au cours du premier semestre de ladite année.

De bonnes perspectives s'ouvrent au trafic de commerce général du port de Conakry avec la mise en œuvre du 3^{ème} Projet portuaire et le développement du trafic de transit malien grâce au bitumage de la route le reliant à Bamako ainsi qu'avec la mise en œuvre du futur projet de reconstruction de la voie ferrée Conakry-Kankan-Kérouané permettant l'interconnexion aux réseaux ferroviaires du Mali et du Burkina Faso.

Il existe un fort potentiel pour le cabotage en matière de transport de personnes et de marchandises le long des côtes tant au niveau sous régional que domestique.

Quant au trafic fluvial, il reste quasiment marginal car tributaire de l'état de navigabilité du fleuve Niger, actuellement sérieusement ensablé.

Dans le domaine des transports routiers et ferroviaires, il est à noter que le réseau routier de la République de Guinée est en mauvais état dû principalement au manque d'investissement enregistré pendant les dix dernières années.

Contrairement aux réseaux de transports miniers de la CBG (bauxite), de celui de Friguia (alumine) et de la SBK (bauxite), l'exploitation du réseau ferroviaire public, long de 662 Km, est interrompue depuis plus d'une décennie et dont la réhabilitation et la reconstruction sont une priorité des nouvelles autorités.

Dans le domaine de la Météorologie, la Direction Nationale de la Météorologie est dotée de services déconcentrés implantés à Conakry et dans les différentes préfectures du pays ainsi que de banques de données climatiques et des systèmes d'exploitation efficaces.

La Direction dispose d'un réseau de stations d'observations météorologiques composé de :

- 12 Stations synoptiques dont 5 principales qui fonctionnent 24h/24 ;
- 12 stations météorologiques d'aérodromes ;
- 27 Stations agro climatiques ;
- 1 Station de Météorologie Maritime au port de Conakry ;
- 1 Station de radiosondage de l'atmosphère à Conakry;
- 33 postes d'observations pour le suivi de l'évolution de la pluviométrie a travers le pays.

Ce réseau de stations permet de mieux connaître et utiliser les ressources climatiques bénéfiques et créatrices de biens et de richesses. Il permet également de prendre des mesures préventives pour parer aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques et d'exploiter de manière efficiente les ressources climatiques dont recèle le pays (potentialité énergétique solaire et éolien, ressources en eau etc.).

En matière de cadre législatif et réglementaire, il existe outre le code des investissements, la Loi sur le BOT et la Loi fixant le régime des Associations en République de Guinée, une réglementation bien définie pour l'accès à la profession de transporteur et l'exercice des activités de transports y compris celles d'auxiliaires.

Le secteur des transports occupe une place de choix dans l'économie guinéenne qui a enregistré un taux de croissance de 1,9% en 2010 suite à une dégradation connue en 2009 où la croissance a reculé de 0,3%. Cette faible reprise de la croissance est imputable en grande partie aux contreperformances enregistrées dans les secteurs secondaire et tertiaire qui ont connu des taux de croissance de 2,3% et 1,3% contre des objectifs initiaux de 4,2% et 3,1%.

Le secteur des transports a été affecté par la lente évolution des activités minières et commerciales et par les services des Administrations. Son taux de croissance n'a été que de 1,4% en 2010. Toutefois, il faut rappeler que le secteur a connu une baisse de taux de croissance de 0,5% en 2009.

Avec l'avènement de la 3^{ème} République et l'ouverture du pays aux investisseurs étrangers, le secteur des transports devrait connaître un taux de croissance de 3,6% en 2011 avant d'atteindre en moyenne 5,2% en 2012-2014.

Le Gouvernement poursuit les actions visant à transférer la responsabilité de la croissance économique et de la création d'emplois au secteur privé conformément aux orientations de la politique économique prônée par la troisième République.

Ces actions sont soutenues par un effort d'assainissement du cadre macro-économique et financier, de renforcement des infrastructures de base telles que les transports, les télécommunications et de

renforcement du cadre institutionnel par l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire des affaires en faveur du secteur privé.

Actuellement, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un programme de référence convenu avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale en vue de mobiliser d'importantes ressources financières pour la relance de son économie.

Les contraintes du secteur des transports sont d'ordre administratif, institutionnel, infrastructurel et réglementaire.

Au plan administratif, on note :

- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- l'insuffisance des budgets de fonctionnement ;
- le vieillissement et l'insuffisance du personnel spécialisé;
- le manque de statistiques;

Au plan institutionnel :

- l'absence de sociétés structurées de transport public urbain et interurbain ;
- l'absence de compagnie aérienne et maritime de droit guinéen ;
- le coût élevé des prestations ; et
- le manque d'Associations socioprofessionnelles représentatives.

Au plan des infrastructures et équipements :

- 2 l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de transport ;
- 3 l'insuffisance et la vétusté du parc automobile de transport des personnes et des biens ;
- 4 l'inexistence de voie ferrée de transport de voyageurs ;
- 5 la faiblesse de la capacité des infrastructures portuaires et aéroportuaires ;
- 6 l'inexistence de moyens navals pour le transport maritime ; et
- 7 l'occupation illégale des domaines et infrastructures de transport.

Au plan du cadre légal et réglementaire :

- l'absence de politique de désenclavement par voie maritime et fluviale ;
- le coût élevé des transports (charges d'exploitation) ;
- l'insécurité des personnes et des biens dans les transports ; et
- la faible participation de l'Etat dans le transport de minerais.

Stratégie de développement du secteur

En vue de faciliter la circulation des personnes entre ses différentes localités, la République de Guinée s'est dotée d'une politique de transport fondée sur la libéralisation des secteurs marchands concurrentiels et la promotion du secteur privé, acteur de croissance.

L'objectif stratégique de cette politique est le développement des infrastructures et les services de transport en vue de contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté en dotant le pays d'un système de transport performant, permettant de satisfaire au moindre coût et dans les meilleures conditions de sécurité, les besoins de transports urbains, interurbains et internationaux de personnes et de biens.

Les objectifs spécifiques du secteur sont les suivants:

- disposer de réseau de desserte et de services de transport routier internes et externes étoffés, performants, sûrs, offrant au moindre coût dans des conditions acceptables de transport, de sécurité et de préservation de l'environnement ;
- assurer le développement des transports maritimes et fluviaux en vue de promouvoir les échanges nationaux et internationaux et de faciliter la sécurité, la mobilité des personnes et de leurs biens ;
- assurer le développement des transports et services aériens en vue d'améliorer la mobilité, l'offre et les conditions de transport des personnes, du fret et de la poste ;
- fournir en permanence à tous les usagers, des informations météorologiques fiables et appropriées en vue de contribuer au développement socioéconomique du pays et à la sécurité des personnes et leurs biens ;
- renforcer les capacités de l'administration des transports, des PME et des associations professionnelles.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan quinquennal 2011-2015, deux axes stratégiques ont été identifiés, à savoir :

Axe 1 : l'amélioration de l'offre, de la mobilité et des conditions de transports des personnes et des biens ;

Axe 2 : le renforcement des capacités institutionnelles des administrations.

3.1.8 Travaux publics

Contraintes :

a)- Contraintes économiques et financières

- la faible capacité de mobilisation des ressources intérieures ;
- la lenteur dans le décaissement ;
- l'insuffisance des fonds de contre partie exigés par les projets et le retard dans leur mise à disposition.

b)- Contraintes institutionnelles

- les lenteurs administratives ;
- le non respect de la législation et la réglementation du sous secteur ;
- L'insuffisance dans la coordination des activités ;
- L'insuffisance de motivation du personnel ;
- La faible qualification du personnel.

c)- Contraintes technico-physiques

- le vieillissement du parc ;
- la forte pluviométrie ;
- l'hydrographie très dense ;
- le relief et la végétation variés ;
- l'insuffisance des recherches dans le sous secteur.

Objectif principal

L'objectif principal est de disposer de réseaux interconnectés de routes nationales, routes préfectorales et routes communautaires offrant un niveau de service adapté aux besoins, accompagnant le désenclavement des zones de production et assurant les liaisons avec les pays limitrophes.

Objectifs spécifiques

- protéger et conserver le patrimoine d'infrastructures ;
- réhabiliter et moderniser les réseaux d'équipement et d'infrastructures ;
- désenclaver les centres économiques régionaux.

La stratégie de développement du sous secteur comporte les grandes orientations suivantes :

- la remise en état du réseau de routes anciennement revêtues ;
- l'élimination des points critiques sur des réseaux de routes nationales ;
- l'amélioration des pistes rurales permettant d'accéder aux principales régions agricoles ;
- la construction de routes revêtues entre les grands centres d'activités économiques ;
- le renforcement progressif du système et des moyens d'entretien courant ;
- le remplacement progressif des bacs ;
- la promotion des PME des Travaux Publics.

Tableau 19: Investissements prévus dans le Secteur des Travaux Publics (2011-2015) en millions de francs guinéens.

Titre du projet	Années						Total	Bailleurs
	2 010	2011	2012	2013	2014	2015		
Route Labé- Tougué-Dinguiraye- Siguiri	2 100	1 360	2 780	96 000	312 800	391 200	806340	OMVS/SITRAM
Voirie Primaire de Kankan 20Km	14 555	75 000	75 000				164 555	BND
Réhabilitation Route– Kissidougou Guéckédou-Sérédou 211Km	111000	73 000	20 800				204 800	UE
Etude Remplacement des Bacs par des ponts	2 114	2 140	-				4 254	BADEA
Aménagement 2x2 Voies Tombo-Gbèssia	174620	40 100	68 033	19 589			295 342	AFD / BAD/GG
Route Labé – Seriba - Madina – Gounass	85 000	105 200	85 200	1 200			276 600	BDEA/BID/BAD/FKD
Travaux Route Boké-Quebo	672	1 569	30 500	158500	121 000		312 241	BAD/BID/GG
Aménagement Voies Express Sonfonia – Kagbélen	-	5 500	5 500	100000			111 000	BND
Route Matoto - Enta – Dabompa T5 Sud	37 000	4 003	110 320				158 883	FKD/BND
Etude et Réalisation Kankan- N'zérékoré-Yomou- Frontière Libéria	1 800	61 950	214 634	7 000	500 000		785 384	BADEA pr, APD DAO
Construction Ponts Kaka, Soumba, Fanyé et Dandaya	10 535	9 500	-	2 000			22 035	JICA
Réhabilitation Voiries Capitales Administratives et villes de l'intérieur	15 714	7 776700	60 000		1 238		7 836 001	BND
Réhabilitation Route Mamou – Dabola – Kouroussa	13 500	83 900	107 856		119 400		324 656	UE
Etude Echangeurs sur la Route le Prince	-	3 500	3 500	2 000			9 000	BND
Aménagement Transversale T5 sud								BADEA/GG
Construction pont Cogon								UE
Aménagement route Matoto-Enta lot1								BND
Aménagement route Enta-Dabompa lot2								BND
Aménagement Bretelle Enta-Sonfonia		45 875	151 700				197 575	BND
Etude diagnostique des Transports en Rép. de Guinée								UE
Etudes liaison routière Kankan-Madiana-Odiéné-Boundiali					5 000		5 000	BAD
Etude de la route de contournement ville de Boké								BND
Etude de la route de contournement ville de Coyah		5 000	203 000	122000			330 000	BND
Etude Route d'accès Barrage Kaléta (Koubia RN3-Kassiyah)								CWE (Chine)
Acheminement en Guinée de deux ponts secours de France								FER
Etudes APS route Boké-Gaoual								BADEA
Etude et construction pont Taouyah								Société Matière France
Etude du pont route de contournement Ville Tanéné								BND
Etude APS route Kissidougou-Kankan				168000	200 000		368 000	BADEA
Construction liaison routière Lola-Danané								BAD
Etudes et construction de cinq ponts sur le réseau revêtu								UE
Etudes et réhabilitation route Coyah-Farmoriah			14 800	151700			166 500	UE
Route Petit Bateau	50 000	3 500	-				53 500	BND
Construction Gare Routière à Conakry	8 500	11 300	-	1000			20 800	BAD
Labé – Mali – Kédougou (6 lots)	-	450 000	810 000				1 260 000	BID, FSD, GG et autres

3.1.9 Industries manufacturières

Depuis 1986, le Gouvernement guinéen a mis en œuvre un Programme de réformes structurelles et financières destinées à marquer le passage de l'économie centralisée à l'économie libérale fondée sur l'initiative privée.

Mais la contribution du secteur industriel à la formation du PIB est nettement insuffisante au regard de son potentiel de croissance et l'environnement du secteur privé singulièrement du secteur industriel reste marqué par une série de contraintes qui entravent son développement, notamment :

- l'insuffisance et la non compétitivité des facteurs de production (eau, électricité, transport, communication) dont les coûts très élevés ne sont pas favorables à la rentabilité des entreprises et à la compétitivité des produits industriels ;
- le manque de zones industrielles et zones franches viabilisées ;
- le système judiciaire inefficace ;
- la forte pression fiscale souvent favorable au secteur informel au détriment du secteur structuré ;
- l'inadaptation du système bancaire ne disposant pas de produits financiers propres au financement de l'investissement à moyen et long termes et ;
- le manque de professionnalisme, d'esprit d'entreprise et de formation des opérateurs économiques.

Face à ces dysfonctionnements récurrents, des mesures correctives ont été initiées et mises en œuvre, dont les plus marquantes sont :

- la relance des unités industrielles privatisées en arrêt d'activité ;
- la facilitation de l'accès au crédit pour les entreprises ;
- la constitution d'une banque de données et d'informations industrielles ;
- l'aménagement primaire des zones industrielles de Conakry et la sécurisation de celles de l'intérieur ;
- la reconversion technologique et la mise à niveau des unités industrielles ;
- l'amélioration de la qualité des produits locaux et la systématisation de la vérification de la conformité aux normes de tous les produits destinés au marché local et à l'exportation et ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs ;

Potentialités

Les perspectives industrielles de la Guinée, au regard de ses potentialités naturelles sont variées et porteuses d'espérance. En effet, les filières agricoles permettent l'implantation d'unités agro-industrielles compétitives.

Par ailleurs, les ressources halieutiques et sylvo-pastorales sont des sources de matières premières pour l'industrie des protéines animales, pour l'industrie du bois et de la construction et l'industrie du lait et ses dérivés.

Aussi, les matières minérales de surface (sable, granite, ardoise et latérite) permettent le développement rapide de l'industrie des matériaux de construction et du coup, l'essor du secteur du bâtiment et des travaux publics (routes, ponts, barrages etc.).

Au regard de l'expansion croissante des sociétés minières, il se dégage des opportunités immenses de sous-traitance pour les PME/PMI autour des bassins miniers.

Enfin, le potentiel industriel que constituent les entreprises industrielles privatisées en arrêt et une bonne stratégie de relance permettront de redynamiser le tissu industriel du pays.

Stratégie de développement du secteur

La volonté politique affichée par les nouvelles autorités devrait favoriser le développement des activités de production et de distribution des biens et services, en vue d'accélérer la création de revenus pour une redistribution équitable au niveau des populations afin d'éliminer l'extrême pauvreté.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Industrie et des PME mesurant cet enjeu, s'attèle à l'amélioration du cadre physique, institutionnel et règlementaire de l'investissement dans le secteur industriel et des PME, à travers :

- la valorisation et la transformation des ressources naturelles ;
- la relance des entreprises industrielles privatisées en arrêt d'activité ;
- la mise à niveau des entreprises industrielles pour affronter la compétition internationale ;
- la conquête des marchés régionaux et sous régionaux ;
- la réalisation des infrastructures de base et l'amélioration des coûts de facteurs de production ;
- le développement des pépinières micro – entreprises et de PME/PMI spécialisées dans la transformation des produits locaux en milieu rural et péri – urbain ;
- le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes ainsi que l'accès au crédit en leur faveur ;
- le transfert et l'adaptation des technologies et ;
- la sécurité et la viabilité des zones industrielles.

3.1.10 Tourisme et artisanat

Tourisme

Contraintes:

- faible structuration du secteur ;
- manque de promotion des produits touristiques;
- faible investissement dans l'hébergement, la restauration et les prestations;
- faible fréquence et coût élevé de la desserte aérienne,
- faible renforcement des capacités des ressources humaines;
- faible financement du développement et de la promotion touristique ;
- insécurité permanente et manque d'eau et d'électricité.

Potentialités

Plus d'une centaine de sites naturels, culturels et écologiques particuliers ont été répertoriés et offrent des possibilités d'aménagement pour le tourisme balnéaire, de santé, de découverte, intégré, culturel, sportif (spéléologie, escalade, randonnée) et d'écotourisme.

Il existe aussi des aires protégées comprenant des forêts classées (156 ha pour une superficie totale de 1.182.133 ha). Quatre (4) aires protégées font l'objet d'une attention particulière; ce sont: la Baie de Sangaréah, le Parc National du Badiar, le Parc National du Haut Niger et le Mont Nimba.

Des sites du moyen âge africain : Niani, Niagassola (SossoBala)

- Des sites Négriers de renom et de triste mémoire: Dominyah, Farinyah, Fortin de Boké etc.
- Des vestiges de la résistance à la pénétration coloniale: Bissandougou ;
- Timbo, Niagassola (Fort Gallieni) ;
- Les sites touristiques : plage de Bel-Air, Voile de la Mariée, Cascades de la Soumba,

Politiques envisagées :

Orientations globales du secteur :

Celles-ci se déclinent sur plusieurs plans dont les plus importants sont :

Au plan du marché :

- une connaissance réelle des marchés ;
- une connaissance de comportement de ces clientèles.

Au plan de l'investissement :

- attirer les investisseurs étrangers du secteur ;
- encourager les investisseurs privés locaux et faciliter leur orientation vers les sources de financement.

Objectifs à atteindre :

- améliorer le cadre institutionnel et juridique du secteur ;
- renforcer les compétences techniques et professionnelles des Ressources humaines ;
- accroître la productivité et la compétitivité du secteur ;
- créer des emplois productifs et stables ;
- accroître l'offre touristique et ;
- promouvoir la destination Guinée.

Mesures et actions à entreprendre**Au plan des Produits Touristiques :**

- construction et rénovation des hôtels ;
- désenclavement et aménagement des principaux sites touristiques ;
- promotion des produits touristiques ;
- Identification, protection et mise en valeur du patrimoine touristique et ;
- Finalisation et opérationnalisation des sites de Farinyah, le voile de la mariée, la Baie de Sangaréah et le Fortin de Boké ;

Au plan des Infrastructures et des prestations touristiques:

- création et formation d'un corps professionnel d'inspecteur du Tourisme;
- inspection régulière des lieux touristiques ;
- chartérisations de la Destination;
- inventaire des fêtes et cérémonies traditionnelles locales;
- Sensibilisation des populations locales au fait touristique;

Au plan du Financement et de la Promotion:

La relance et l'intensification des investissements touristiques appellent l'instauration d'un cadre d'intervention plus attractif d'où la nécessité de:

- révision l'actuel Code des Investissements ;
- mise en place d'un Crédit hôtelier;
- dotation de l'Office National du Tourisme en capital;
- confection des supports promotionnels (dépliants, affiches, CD-ROM);
- participation aux Salons régionaux et internationaux du tourisme et ;
- renforcement des capacités d'intervention de l'Office National du Tourisme (ONT).

Financement requis :

Tableau 20 : Financement requis pour le secteur du tourisme (en millions de GNF)

N°	ACTIONS	COUT	PÉRIODES					SOURCE DE FINANCEMENT		
			2011	2012	2013	2014	2015	BND	APD	PRIVE
1	Élaboration du Guide de l'investisseur	200	100	100				X		
2	Mise en place du C .A de l'Office National du Tourisme (ONT)	PM		X						
3	Création d'un cadre de concertation et de sensibilisation à l'intention des professionnelles du tourisme	250	125	125				X		
4	Instauration d'une taxe sur le billet d'avion		X							
5	Mise en place du capital de l'ONT	2.000		2000				X		
6	Collecte, traitement et diffusion des données statistiques du secteur	1.800.	360	360	360	360	360	X		
7	Élaboration d'un compte satellite du Tourisme	1.500			500	500	500	X		
8	Formation en technique d'archivage, de rédaction administrative et en informatique	30	6	6	6	6	6	X		
9	Mise en place et promotion d'une stratégie de communication du Ministère (Revue, émission radio télévisée, communiqué de presse)	600	120	120	120	120	120	X		
10	Organisation des séminaires, ateliers et voyages d'études en faveur du personnel de l'Administration du secteur	500	100	100	100	100	100	X		
11	Édition des supports promotionnels (dépliants affiches, brochures, guides, films...),	3.250	650	650	650	650	650	X		
12	Mise en œuvre du projet Système de Gestion de la Destination	190		225				X		X
13	Participation aux foires et salons	2.138	427.6	427.6	427.6	427.6	427.6	X		
14	Organisation des éductours	1.500	300	300	300	300	300	X		
15	Aménagement et viabilisation des sites touristiques	25.855,2	5.172,1	5.172,1	5.172,1	5.172,1	5.172,1	X		
16	Projet national de Construction des escales d'aisance	1.883,1		940	943.1			X		
17	Projet de Construction des infrastructures éco touristiques « écolodges »	24.837		8279	8279	8279				
18	Réhabilitation du site touristique du Fortin de Boké	784.677	313.870	470.807				X		
19	Réhabilitation des vestiges de Farinya à Boffa : Route de l'esclave	950			950			X		
20	Projet écotourisme : Baie de Sangaréya	2.409		1286.5	1122.5			X		
21	Projet de Développement du Tourisme dans un Réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest	243.347		1.200	118.121	124.027		X	X	
22	Projet d'actualisation de l'étude et Aménagement de Bel Air	730,5		730.5				X		
23	Travaux additifs au contrat n° 2009/095/1/1/2/2/G relatif à la rénovation et à l'extension du siège du MHTA	673, 9		673, 9				X		
24	Acquisition de mobilier de bureau	1.549,5		1.549,5				X		
25	Finaliser la convention collective du tourisme et de l'hôtellerie	45		45				X		
26	Réaliser la classification hôtelière suivant les normes de la CEDEAO	250			250			X		
27	Évaluer périodiquement les établissements par rapport à la mise en œuvre de la réglementation	450	90	90	90	90	90	X		
28	Rehausser le standing des établissements publics disponibles à Conakry et dans les capitales régionales	625	312.5	312.5				X		
29	Apporter un appui technique pour la structuration de la FEPATOUR	125	25	25	25	25	25	x		
30	Participer au suivi des travaux de réhabilitation, extension et de reconstruction des hôtels Camayenne, Kaloum et Niger	620	10	340	270					X
31	Organisation des journées de réflexion sur le tourisme	450	450					X		
32	Sensibilisation au fait touristique des forces de sécurité et de la population	500	100	100	100	100	100	X		
33	Paiement des arriérés de contribution à l'OMT	2.302,5	1.151,3	1.151,3				X		
34	Recensement des établissements d'hébergement, de restauration et de loisirs	400		400				X		
35	Réalisation d'un répertoire ou d'un guide des établissements hôteliers, de restauration et de loisirs	200		200				X		
36	Organisation de manifestations économiques aux niveaux local, régional et national	750		187.5	187.5	187.5	187.5	X		
37	Participation aux manifestations économiques en Afrique et dans le monde	1.500		375	375	375	375	X		

Résultats attendus :

- le cadre institutionnel et juridique est amélioré ;
- les compétences techniques et professionnelles des ressources humaines sont renforcées ;
- la productivité et la compétitivité sont accrues;
- les emplois productifs et stables sont créés ;
- l'offre touristique s'est accrue;
- la destination Guinée est promue.

Artisanat

Contraintes rencontrées et leçons tirées

Contraintes rencontrées

- faiblesse du cadre institutionnel ;
- faible application du cadre juridique et fiscal ;
- insuffisance de formation professionnelle ;
- faible capacité d'accès au financement ;
- difficultés d'approvisionnement et de commercialisation et;
- insuffisance d'infrastructures.

Leçons tirées

Les efforts menés par les structures d'encadrement de l'Etat et certains intervenants avec l'appui d'ONG ont eu des résultats probants bien que circonscrits au strict champ de leur intervention.

Il convient également de noter que le cadre institutionnel du secteur de l'Artisanat a considérablement évolué même si les allocations de ressources en sa faveur restent faibles par rapport à son apport à l'économie.

Potentialités

Le secteur englobe près d'une centaine d'activités exercées dans des milliers de petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national : forge, menuiserie, poterie, fonderie, natterie , teinturerie, bijouterie, couture, etc. Il contribue fortement au PIB et aux recettes publiques. De plus, le secteur de l'Artisanat fournit plus de 40% de la production manufacturière, occupe environ 15% de la population active guinéenne et plus de 30% de la population urbaine. Il contribue à la valorisation des matières locales, à la satisfaction des besoins essentiels des populations, à la création d'emplois, à la formation, aussi bien des jeunes déscolarisés que non scolarisés, par l'apprentissage traditionnel.

Politiques envisagées

Orientations globales du secteur

Une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat (LPDArt) assortie d'un schéma directeur a été élaborée. En outre, dans la dynamique de la décentralisation et de la participation, des expériences novatrices sont en cours. Ainsi, de nombreuses organisations professionnelles se sont constituées au niveau préfectoral, régional et national afin de donner une nouvelle impulsion au développement du secteur.

Des réflexions entreprises avec les professionnels et partenaires du secteur ont permis de fixer, dans l'esprit de la LPDArt, des orientations stratégiques axées sur:

- la mise en œuvre du code de l'artisanat et de ses textes d'application ;
- la mise en place des comités paritaires de l'artisanat ;
- la création de Chambres de Métiers ;

- la création d'infrastructures (villages artisanaux, centres de formation par apprentissage, la démultiplication à l'échelle nationale de projets d'appui à l'autopromotion des artisans et technologies appropriées) ;
- la création de mini-tanneries ;
- l'appui à la mise en place des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'artisans ;
- la réalisation d'un recensement national des artisans ;
- l'amélioration et le renforcement du cadre institutionnel ;
- l'encadrement des structures professionnelles et promotion de l'artisanat ;
- le développement de systèmes de financement appropriés au secteur artisanal ;
- l'amélioration des conditions de travail par la facilitation de l'accès aux facteurs de production et infrastructures physiques ;
- la facilitation de la commercialisation des produits ;
- la promotion du statut économique et social des femmes dans le secteur et ;
- la promotion de l'intégration des groupes vulnérables dans le secteur.

La mise en œuvre de la LPDArt aura un impact sur plusieurs plans :

- la création et l'expansion d'activités rémunératrices et génératrices de richesse ;
- la promotion d'un plein emploi productif et librement choisi ;
- la participation économique des groupes défavorisés ;
- l'accroissement de l'épargne et des investissements ;
- la formation et la valorisation des ressources humaines ;
- la stimulation de l'innovation, de l'esprit d'entreprise, du développement technologique et de la recherche ;
- l'accès aux marchés nationaux et internationaux et ;
- la réduction des importations et la croissance de la production nationale dans plusieurs catégories de biens et services.

Objectifs :

- doter le secteur de mesures de promotion spécifique ;
- favoriser l'harmonisation et la coordination des interventions ;
- accroître la productivité et la compétitivité de l'artisanat guinéen ;
- créer des emplois productifs et stables ;
- valoriser les matières premières locales et le patrimoine culturel du pays.

Mesures et actions à entreprendre:

- amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ;
- amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des entreprises artisanales ;
- valorisation des matières premières locales et du patrimoine culturel ;
- amélioration de la contribution du secteur au PIB.

Résultats attendus :

- le cadre juridique, fiscal et institutionnel est amélioré ;
- un système d'information est mis en place ;
- les programmes de formation sont améliorés ;
- les compétences techniques et entrepreneuriales des maîtres artisans sont renforcées ;
- l'accès au crédit et aux autres sources de financement est facilité ;
- l'approvisionnement en équipement, matériel et matières premières est facilité ;
- les conditions de commercialisation des produits sont améliorées ;
- l'infrastructure de soutien à l'Artisanat est développée et ;
- **les femmes sont impliquées dans l'ensemble des activités de l'Artisanat.**

Tableau 21 : Financement requis pour le secteur de l'artisanat (en millions de GNF)

N°	ACTIONS	COUT DES INVESTISSEMENTS	PÉRIODES					SOURCE DE FINANCEMENT				
			11	12	13	14	15	BND	APD	PRIVE		
	Recensement des artisans	5.000,0			5.000,0							
	Élaboration d'un Programme de filières,	200,0		200,0								X
	Exécution du Programme de développement de trois (3) filières	PM										X
	Finalisation et signature du Protocole d'Accord de Coopération avec le Royaume du Maroc	PM										X
	Élaboration et signature du Protocole d'Accord de Coopération avec le Burkina Faso	PM										X
	Organisation d'ateliers régionaux d'appropriation de la LPD'Art		100	100								X
	Renforcement des capacités managériales des élus des Fédérations d'artisans au niveau préfectoral, régional et national		100	100								X
	Réorientation du Centre Bambou Rotin de Guinée en un centre national de Technologies Appropriées	500.000.000	100	100								X
	Finalisation du processus d'adhésion de la Guinée à l'UEMOA pour la mise en œuvre du programme communautaire de l'artisanat		100	100								X
	payement des cotisations au CODEPA et au CMA, création des chambres de métiers		100	100								X

N°	ACTIONS	COUT DES INVESTISSEMENTS	PÉRIODES					SOURCE DE FINANCEMENT			OBSERVATIONS
			11	12	13	14	15	BND	APD	PRIVE	
1	Introduction de nouvelles technologies de production	500			25	15	10				
2	Introduction de normes de qualité des produits artisanaux		15	5	5	5	5				
3	Protection des dessins et modèles authentiques fruits de la création des artisans				10	5	5				
4	Renforcement des capacités de production des ressources humaines du secteur de l'artisanat par des actions de formation, de perfectionnement, d'appui pour l'acquisition d'équipements performants etc		30	15	15	20	20				
5	Organisations de manifestations économiques au niveau local, régional et national		50	20	20	10	10				
6	Facilitation de l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics et privés		5	5	5	5	5				
7	participation aux manifestations économiques en Afrique et dans le monde		50	20	20	10	10				
8	promouvoir le commerce électronique au niveau du secteur de l'artisanat		50	20	20	10	10				
10	Mobilisation des ressources internes		2.000	2.000	1.000	500	500				
11	Diversification des bailleurs		50	20	20	10	10				
12	Renforcement des capacités de gestions du fonds de Développement et de Promotion des Activités artisanales		100	100	100	100	100				
			6.000.000.000								

N°	ACTIONS	COUT DES INVESTISSEMENTS	PÉRIODES					SOURCE DE FINANCEMENT			OBSERVATIONS		
			11	12	13	14	15	BND	APD	PRIVE			
1	Mise en place d'un projet national d'assistance à l'artisanat	3.000		1500	500	500	500						
2	Organiser le système d'apprentissage; Élaborer le programme de formation et de perfectionnement technique	8.000		5000	500	500	500		X				
3	Élaborer les manuels pédagogiques			700	100	100	100		X				
4	Mettre en œuvre suivre et évaluer les programmes de formation		200	100	100	100		X					
5	Création et animation d'un espace de concertation avec tous les intervenants et partenaires du secteur de l'artisanat autour de la problématique de l'approvisionnement des artisans en matières premières et secondaires	600		20	10	10	10						
6	Étude des offres et des demandes des matières premières et secondaires			100	25	15	10						
7	Organisation des circuits d'approvisionnement			20	10	10	10						
8	Mise en place des centrales d'achat			200	50	50	50						
9	Mise en place d'ateliers collectifs			100	20	20	10						
10	Mise en place de galeries d'exposition			100	20	20	10						
11	Mise en place de projets artisans pilotes	1.000		300	100	50	50						
12	Mise en place d'un fichier national des entreprises artisanales			100	50	25	25						
	TOTAL	12600	0	8340	1485	1400	1375	0	0	0	0		

3.1.11 Commerce

Contraintes

- manque de professionnalisme ;
- non respect de la réglementation et des exigences de qualité ;
- insuffisance des investissements ;
- les circuits de commercialisation des produits mal définis et non suivis par les opérateurs économiques ;
- inexistence de structures d'accueil ;
- des structures nationales d'encadrement et de promotion des opérateurs économiques qui n'ont pas les moyens et les prérogatives nécessaires pour assurer l'accomplissement correct et efficace de leur mission ;
- absence de stratégie de promotion des exportations ;
- faiblesse des moyens financiers, humains et techniques ;
- le poids important du secteur informel (plus de 75% des activités) ;
- insuffisance et le manque de fiabilité des statistiques commerciales du pays ;
- les taux d'intérêts des banques ne sont pas incitatifs ;
- le manque de caisse de stabilisation.

Objectif global

Assurer l'efficience du secteur en vue d'accroître son apport au développement économique et social.

Objectifs spécifiques

- créer des circuits commerciaux internes débouchant sur des produits à fort potentiel de valeur ajoutée ;
- dynamiser les circuits existants pour l'exploitation optimale des capacités de production ;
- approvisionner correctement et régulièrement les populations en denrées de première nécessité à des prix abordables ;
- renforcer le rôle des institutions nationales d'encadrement et de promotion du secteur privé ;
- reconquérir la part du marché international qui était jadis occupée par des produits guinéens ;
- diversifier des exportations guinéennes en donnant la priorité aux produits transformés ;
- promouvoir de nouveaux produits gagnants sur les marchés extérieurs et pour lesquels la Guinée dispose d'un important potentiel ;
- améliorer l'image du commerce extérieur guinéen sur l'arène internationale.

Stratégie

Elle est axée sur :

- la construction d'infrastructures de base (pistes rurales, magasins de stockage, marchés régionaux et/ou de gros, marchés d'intérêt national, chambres froides) ;
- l'organisation dans le pays de manifestations économiques à caractère commercial comme les foires et expositions nationales et internationales, les salons spécialisés ;
- la construction des infrastructures pour accueillir ces manifestations commerciales ;

- l'extension du port conteneur ;
- la construction d'un port sec à Kagbélen.

Plan d'action

Renforcement des capacités Ministère du Commerce et amélioration du cadre institutionnel d'exercice des activités de commerce.

Activités à mener :

- révision de la politique nationale de promotion et de développement des exportations ;
- élaboration d'une politique nationale de concurrence ;
- élaboration d'un Code de Commerce ;
- recensement national des entreprises de tous les secteurs en vue de la mise en place d'un Fichier National des Entreprises (FNE) ;
- appui à la réalisation d'un Centre International d'Exposition ;
- construction des sièges de la Chambre du Commerce au niveau national et local ;
- réalisation d'installations de stockage et de conservation.

Coût : 5 585 927 dollars US sur 5 ans.

Révision de l'étude Diagnostique d'Intégration du Commerce (EDIC) et de la matrice d'actions prioritaires

Activités

Réaliser deux révisions de l'EDIC et de la matrice d'actions prioritaires.

Coût : 200 000 \$US.

Soutien au fonctionnement du Comité National d'appui à la Politique Commerciale de la République de Guinée.

Activités à mener : Organisation de cours de formation, d'activités d'information, de sensibilisation, de voyages sur le terrain, participations à des rencontres internationales (conférences ministérielles de l'OMC, CNUCED, etc.)

Coût : 100 000 \$US sur 5 ans.

Appui aux communautés productrices de produits gagnants

Activités à mener : Visites de terrain, sensibilisation, information, formation des producteurs, assistance technique et matérielle pour l'accès aux marchés des produits, voyages d'études dans les pays producteurs pilotes et dans les pays clients, fournitures d'intrants et d'équipements agricoles.

Coût : 1 400 000 \$US sur 5 ans.

Création d'un réseau d'information commerciale :

Activités à réaliser

- Assurer la liaison opérationnelle des différents points de collecte d'informations commerciales,
- Création ou renforcement (formation, équipements, documentations, liaisons internet, des institutions).

Commerce extérieur

Sur le plan structurel, la balance commerciale de la Guinée est positive, ayant bénéficié de la réhabilitation du secteur minier (bauxite, diamants et or), qui vient en tête des exportations, contribuant 80% des recettes sur les exportations. Parmi ces minerais, avec l'effondrement des

cours de l'alumine de plus de 40% suite à la crise économique mondiale, l'or est venu en tête pour devenir la principale source de recettes sur les exportations (plus de 48%), par rapport à 29% pour la bauxite. Les importations sont composées de biens et équipements intermédiaires 33,5% de denrées alimentaires et autres produits de consommation 24%, des oléagineux 11,9%. La troisième plus grande source de recette sur les exploitations est constituée : de service 13,8%, et des importations de service 30,5%. La structure commerciale rend la Guinée très vulnérable aux cours extérieurs et aux chocs liés à la demande ; les exportations de produits ont diminué de 11,9% en termes de valeur en 2009, par rapport à des augmentations de 17% en 2008 et de 11,8% en 2007, alors que les importations sont passées de 25,5% à 22% du PIB. Par ailleurs, l'absence d'aide extérieure, en raison des crises financière et politique, a contribué à l'augmentation du déficit de la balance des paiements.

Les échanges commerciaux de la Guinée sont concentrés dans quelques marchés depuis 2000. La structure commerciale n'a pas changé : le volume des exportations vers les Pays de la CEDEAO est marginal avec moins de 4% surtout en raison de la prédominance des exportations des produits miniers. Ceci explique le fait que l'Union Européenne est la principale destination des exportations du pays avec 60% des exportations suivi des Etats-Unis avec 20%. Les importations en provenance de la CEDEAO bien que comportant les réexportations à partir de la Sierra Leone et de la Gambie, estimées à environ 15% des importations totales par rapport à 10% en provenance des Etats Unis sont toujours inférieures aux importations de l'Union Européenne.

Législations commerciales : la Guinée n'a pas encore élaboré de code commercial, mais elle se sert de plusieurs instruments pour orienter la mise en œuvre de ses échanges commerciaux. Depuis 1992 la Guinée a mis en œuvre plusieurs réformes de nature réglementaire et institutionnelle destinées à renforcer les échanges commerciaux et/ou assurer un environnement des affaires plus favorables au développement des activités économiques et financières. Toutefois, l'adoption des instruments a été caractérisée par leur fragmentation par rapport à leur pertinence aux échanges commerciaux. Par conséquent, il y a lieu d'harmoniser les instruments et si nécessaire, de procéder à la révision de certains pour en faire un code commercial, tout en veillant à assurer la conformité de ce code avec les politiques commerciales.

Accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux : La Guinée est devenue membre de l'organisation mondiale du commerce O.M.C le 25 octobre 1995, après avoir mis en application de facto le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) le 24 juin 1994. Ceci a permis au pays de se conformer au système commercial multilatéral et de participer aux conférences ministérielles de l'O.M.C. Le pays appuie normalement les positions des pays en développement et des pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (A.C.P) sur les questions de mise en œuvre /en application préconisant un système basé sur des règles précises et fermes, susceptible de garantir l'accès au marché et de promouvoir la croissance, le développement, la création de l'emploi au niveau mondial. Toutefois, la capacité de la Guinée à tirer profit des dispositions de l'O.M.C est limitée en fonction de ses capacités de préparation de la documentation appropriée, de se conformer à certaines normes internationales techniques et phytosanitaires et même de disposer des capacités de production nationale adéquate. La Guinée espère renforcer son adhésion à l'O.M.C en vue de tirer davantage de profit de l'organisation, surtout de l'initiative d'aide pour le commerce afin de diversifier son secteur commercial et de renforcer ses capacités de production pour une plus grande participation dans le commerce régional et mondial.

La Guinée bénéficie actuellement des dispositions relatives à l'initiative de « tout sauf les armes » de 2001 (T.S.A) avec l'Union Européenne qui lui facilitent l'accès au marché de l'Union Européenne et n'exigent pas de réciprocité de la part du pays dans le cadre de l'A.P.E. Une nouvelle relation est en cours de réciprocité entre l'Union Européenne et la CEDEAO. La principale caractéristique de l'A.P.E, qui pourrait avoir des implications importantes pour les échanges

commerciaux du pays et ses recettes commerciales, est sa nature de réciprocité et non discriminatoire, qui implique la suppression des préférences commerciales et l'élimination progressive des obstacles au commerce parmi les partenaires. En conséquence, l'accord implique un accès mutuel des marchés des uns et des autres, la libéralisation du commerce des services, la promotion des investissements et la concurrence. Alors que les APE sont fondés sur la notion de promotion des investissements et la concurrence et comprennent également l'assistance technique et financière pour le commerce et le développement, leur impact pourrait être mitigé, en raison de la fragilité du système productif guinéen aux nombres des autres questions clés des négociations sur les APE. Il faut inclure les différences liées aux objectifs du programme, le calendrier et les configurations des pays qui pourraient affecter le processus de ZLE et la CEDEAO ; la nécessité de disposer des ressources nécessaires pour le développement des capacités de production des Pays de la CEDEAO; l'impact de la CEDEAO, en raison de l'incapacité de celle-ci de concurrencer avec les entreprises européennes et les difficultés liées au respect des normes sanitaires et phytosanitaires SPS et autres conditions techniques entravant toujours l'accès des produits de la CEDEAO au marché de l'Union Européenne.

Les produits guinéens bénéficient également d'un accès préférentiel non réciproque aux marchés des USA dans le cadre de la loi pour la croissance et les opportunités en Afrique (LCOA-AGO). Toutefois, la performance du pays en matière d'exportations vers les Etats Unies dans le cadre de la LCOA demeure encore faible, bien que le potentiel existe pour une augmentation des exportations non traditionnelles (mangues, textiles et vêtements).

La Guinée jouit de l'accès préférentiel aux marchés des pays en développement dans le cadre du système généralisé des références aux marchés des pays en développement dans le cadre du système généralisé des préférences et le pays a signé des accords commerciaux bilatéraux avec la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, la Gambie, la Turquie et la Chine. Seul l'accord avec le Maroc contient des dispositions préférentielles. Ces dispositions préférentielles offrent quelques incitations destinées à accroître les exportations dans le cadre de l'agriculture et les industries légères. Ces opportunités sont plus pertinentes pour les court, moyen et long termes.

Accords commerciaux régionaux : la Guinée est membre de l'Union Africaine qui a remplacé l'OUA en juillet 2001. En 2000 les Chefs d'Etats Africains ont approuvé le Nouveau Partenariat pour le Développement (NEPAD) comme programme de l'Union Africaine destiné à promouvoir les réformes internes pour le renforcement du développement et l'allègement de la pauvreté. Pour la réussite de la mise en œuvre des programmes du NEPAD, il faut renforcer les partenariats à trois niveaux :

- au niveau mondial avec les donateurs extérieurs ;
- au niveau régional avec les pays Africains ;
- au niveau interne avec le secteur privé et la société civile.

Accords commerciaux sous régionaux : la Guinée est membre de la CEDEAO, dont le traité a été révisé en 1993 pour relancer le processus d'intégration économique en vue d'aboutir à l'union douanière en 2000 et une union économique et monétaire en 2004. Les délais n'ont pas été respectés. Il faut inclure le maintien des zones de libre échange grâce à la mise en œuvre du SLEC et du TEC (tarif extérieur commun) de la CEDEAO à la fin de 2011. La Guinée est membre de l'Union du Fleuve Mano et de la ZMAO qui est actuellement entrain de mettre en œuvre des programmes pour la création d'une Union Economique et Monétaire. La Guinée maintient les relations étroites avec tous ses pays voisins, dont ceux de l'UEMOA.

Questions liées à la facilitation commerciale

Facteur important lié à l'incapacité du pays à faire preuve de compétitivité et de tirer profit de la libéralisation commerciale et de l'accès préférentiel au marché provient des coûts excessifs des

transactions et des retards enregistrés le long de la chaîne commerciale transfrontalière les conséquences sur les prix peuvent être directes, sous forme de frais douaniers, de frais portuaires ou frais de location, pour corrompre les responsables, soient indirectes, sous forme de coût résultant des retards et du manque de fiabilité au processus de dédouanements.

Les défis liés à la facilitation commerciale contribuent à augmenter les prix des produits échangés, revenant plus chers qu'ils n'auraient coûté, avec généralement un climat de découragement par rapport au volume des échanges commerciaux.

Il existe d'autres défis liés à la facilitation commerciale, telle que les coûts encourus par l'Etat sous forme de perte et de recette, de fraude accrue et de difficultés de mise en œuvre des politiques commerciales ainsi que les coûts dont est victime l'économie en raison de la réduction de l'efficacité, suite à la distorsion de l'allocation des ressources. Ceci pourrait également réduire les flux d'investissements étrangers directs.

Enjeux et défis liés à la chaîne de transit et de commerce

En Guinée et à l'intérieur du pays, ces coûts et ces retards de transactions impliqueraient également des transfrontalières et de transit, mais les processus des douanes constituent souvent le défi le plus important en matière de flux commerciaux. Toutefois, depuis 2007 la Guinée a entrepris des réformes tarifaires et douanières importantes, dont l'adoption du tarif extérieur commun.

Le pays a lancé l'informatisation des processus douaniers dont l'adoption d'ASYCUDA. Une plus grande amélioration est apportée au processus pour les rendre conformes aux normes internationales. La non harmonisation des inspections physiques qui peuvent être effectuées par le service douanier, la police, la gendarmerie et les maisons d'emballages, qui peuvent pénaliser les opérations transfrontalières et de transit ainsi que la surcharge des exportations par conteneur.

Ils existent d'autres défis liés à la facilitation commerciale, avec la publication de *Doing business and Africa* de 2011 qui classe la Guinée 179^e sur 183 pour le climat global des affaires et 129^e sur 183 pays pour la facilité du commerce transfrontalier, la préparation de la documentation, la manutention portuaire, le transport vers l'intérieur du pays et autres ce qui réduit la facilité du commerce transfrontalier à des degrés divers.

3.1.12 Urbanisme et Habitat

La situation de l'Urbanisme et de l'Habitat a enregistré peu d'avancées significatives. Les principaux projets d'Urbanisation et d'amélioration de l'Habitat n'ont pas connu une mise en œuvre effective.

Les conséquences de cette situation sont nombreuses, on peut citer entre autres, (i) dans les quartiers spontanés, les populations occupent des parcelles d'habitation sans le moindre aménagement ou équipements de première nécessité (les ouvrages d'assainissement collectifs : caniveaux, collecteurs et réseaux d'égouts etc.) ; (ii) les aménagements de la voirie et l'installation des équipements sont réalisés après l'occupation des sites par la population ; (iii) dans la plupart des centres urbains et à cause du manque de système de drainage, des dépressions se forment pendant l'hivernage constituant des gîtes larvaires, sources de contamination ; (iv) Les quartiers spontanés et non aménagés constituent un handicap pour réaliser des opérations d'assainissement optimales et entravent même l'accès des véhicules de collecte des déchets. Aussi, le mode de vie rural caractérisant les populations des quartiers spontanés constitue un handicap à leur participation aux opérations d'assainissement ; (v) le développement économique, la hausse du revenu per capita, l'amélioration des réseaux d'échanges et d'informations, les économies d'agglomérations qui sont des facteurs caractéristiques des villes, encouragent la venue des populations à la recherche de meilleures conditions de vie. Il s'en suit un développement anarchique de l'habitat, une densité importante d'habitats, un nombre élevé de fonctions urbaines toutes enchevêtrées les unes dans les

autres, et le non-respect des Schémas et des plans directeurs d'Urbanisme avec l'émergence de nombreux quartiers spontanés.

Cette situation rend difficile l'équipement de ces zones en infrastructures de base et pose des problèmes tels que :

- une forte demande de lots d'habitation;
- une occupation illicite des places publiques, espaces verts, bas fonds et berges;
- un accroissement des besoins de déplacements et de moyens de transport urbain ;
- une absorption des villages environnants et leur transformation en quartiers sans réhabilitation ;
- une dégradation du milieu urbain et une détérioration du cadre de vie ;
- un manque de viabilisation des zones industrielles et leur sécurisation.

Aussi, nous assistons de plus en plus dans les grandes villes guinéennes à la détérioration des espaces verts et des places publiques suite à des changements au niveau de leur vocation principale. Ces changements sont souvent dictés par des contraintes financières, administratives ou sociales. Les villes se trouvent ainsi dépourvues progressivement de ses espaces de décongestionnement et par conséquent, exposées à des risques de plus en plus importants de pollution et de dégradation du milieu.

Les bas-fonds et les berges sont de plus en plus occupés. Cette occupation anarchique engendre de sérieux problèmes environnementaux et de fonctionnement, parmi lesquels on peut citer :

- des conditions d'hygiène précaires et d'insalubrité générale pour l'ensemble de la population concernée ;
- des risques constants d'inondation et par conséquent d'insécurité ;
- une perturbation du bon écoulement des eaux pluviales ;
- une insuffisance d'infrastructures urbaines de base avec des difficultés d'accès.

C'est pour trouver des solutions pérennes à toutes ces contraintes que le Gouvernement guinéen, sous l'égide du Ministre en charge de l'Urbanisme et de la Construction, s'est doté d'un document de planification stratégique intitulé « VISION HABITAT 2021 », pour la période 2010-2021 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette vision découle du cadre stratégique suivant :

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui ont été formulés en 2000, en particulier les objectifs 7 relatifs à la réalisation d'un environnement durable et 11 qui visent, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100.000.000 d'habitants des taudis. Dans ce cadre, l'indicateur 32 porte sur la « proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements ».

Le DSRP de la Guinée, aligné sur les OMD intègre également la problématique de l'Habitat.

Le Plan d'Action Nationale Environnementale (PNAE).

La « Vision Habitat 2021 » s'appuie également sur un cadre législatif et réglementaire dont les principaux instruments sont le code de l'Urbanisme adopté en 1998, le code foncier et domanial (CFD) de 1992, ainsi que le code des collectivités.

L'Habitat est un secteur transversal qui a un impact sur la vie économique et sociale dont il subit également les conséquences. Cette interactivité doit être prise en considération dans tout le processus de mise en œuvre des politiques, programmes et projets.

La vision stratégique de la politique nationale de l'habitation est la création d'un cadre de vie sain et sécurisé par la promotion d'un habitat répondant aux besoins des populations dans une perspective de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable.

Cette vision se fonde sur un diagnostic approfondi des problèmes d'habitat en Guinée et s'inscrit dans les cadres stratégiques internationaux et nationaux.

Au niveau national, l'objectif défini par la Politique de l'Habitat (PNGHG) est l'amélioration des conditions de vie de 75% des populations vivant dans des taudis et l'augmentation de manière substantielle de la proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation à moyen et long termes des logements.

Ensuite, l'orientation stratégique en matière de développement spécial et foncier, s'articule autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux, et le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier pour mieux conduire le développement spatial.

La mise en œuvre de cette orientation stratégique est soutenue par les axes d'intervention suivante :

- la maîtrise de la planification et du développement de l'espace national ; et
- la maîtrise de la planification et du développement de l'espace urbain.

Objectifs spécifiques

- assurer l'équipement des villes secondaires et de centres ruraux (aménagement du territoire) ;
- améliorer le cadre de vie et le fonctionnement de la ville de Conakry (aménagement du territoire) ;
- améliorer l'accès à des parcelles viabilisées et la sécurité de la propriété foncière et de l'occupation du logement ;
- mettre en place des mécanismes synergiques d'aménagement de parcelles et de production de logements décents et accessibles au plus grand nombre des guinéens ;
- améliorer la gouvernance dans le secteur.

Stratégies de mise en œuvre

Composante Développement Spatial Aménagement du territoire

L'atteinte des objectifs en matière de développement spatial passe tout d'abord par :

- l'actualisation et l'application des outils de planification spatiale ; et
- la création d'un Fonds National pour l'Aménagement du Territoire.

Composante Foncière

En ce qui concerne le foncier, les actions convergeront vers la vulgarisation des textes réglementaires :

- le Code Foncier et Domanial, le Code de l'Urbanisme, le Code des Collectivités Locales ;
- l'identification et la sécurisation des réserves foncières de l'État, des propriétés des collectivités et des personnes privées et leur documentation dans des bases de données informatisées afin d'en assurer une gestion transparente ;
- l'élaboration de Plans d'Occupation des sols ou de Plans fonciers pour les Communes urbaines et communautés rurales ;
- la mise en place de systèmes d'informations foncières ;
- la constitution de nouvelles réserves foncières ;

- la mise en place d'un projet d'enregistrement des propriétés foncières de l'État, des Collectivités locales et du CFD.

Composante Logements neufs

Pour promouvoir l'accès au logement il s'agira :

- de rendre opérationnel le Fonds National de l'Habitat qui existe déjà;
- d'encadrer l'autoproduction de l'habitat ;
- d'élaborer des normes et standards de logement social ;
- de développer des industries de la construction et des partenariats public-privé.

Composante Habitat précaire - assainissement

Les stratégies d'amélioration de l'habitat existant sont :

- l'éradication des taudis ;
- la restructuration et la rénovation urbaine ;
- l'assainissement des eaux usées et des ordures ménagères.

Composante gouvernance du secteur

La mise en œuvre des actions sera accompagnée par :

- le renforcement des capacités de planification, d'exécution, et de gestion au niveau central et des communes dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- l'amélioration du cadre de travail ;
- le développement d'une culture de civisme, d'efficacité et de gestion transparente du secteur de l'habitat.

3.1.13 Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Informations

Depuis une décennie, le Gouvernement guinéen appuyé par les partenaires au développement a fourni des efforts importants en faveur de la communication et des nouvelles technologies de l'Information.

Ces efforts ont porté sur la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel qui a permis l'adoption et la promulgation de certaines lois relatives à la Poste, aux Télécommunications, NTIC.

Le secteur est caractérisé par l'existence :

- de cinq Opérateurs Télécoms qui totalisent environ 4 millions d'abonnés ¹⁸(SOTELGUI 14%, Areeba 42%, Intercel 6%, Orange 20% et Cellcom 18%) opérationnels ;
- d'un taux de pénétration de la téléphonie mobile passé de 2% en 2005 à plus de 40% en 2010 ; soit une augmentation de 38% en cinq (5) ans, ce qui est largement au-dessus de l'objectif de 25% en 2010 ;
- d'un exploitant public postal et des Sociétés de messagerie ;
- d'une dizaine de fournisseurs d'accès Internet.

Le Département a enregistré des acquis ci-après :

- l'existence d'une lettre de politique sectorielle en cours de révision ;
- la libéralisation du secteur des Postes et Télécommunication ;
- l'ouverture à la concurrence ;
- l'existence d'un document de stratégie nationale pour les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'essor fulgurant du taux de pénétration téléphonique mobile ;

- le niveau relativement bas des tarifs téléphoniques ;
- la création et l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) ;
- la transposition des Actes Additionnels de la CEDEAO dans le Droit Guinéen en cours.

Malgré les efforts fournis, des contraintes persistent encore, parmi lesquelles on peut citer :

- le faible taux de pénétration téléphonique fixe (0,31 %) ;
- le très faible taux de pénétration informatique (<1%) ;
- les émetteurs OC (Sonfonia) et OM (Labé, Kankan, N'Zérékoré) obsolètes ;
- l'insuffisance de services postaux (1 Boîte Postale pour 1000 Hbts) ;
- l'opérationnalisation de l'Agence des Systèmes d'Information (AGTIC) ;
- l'opérationnalisation du Consortium d'exploitation du câble sous marin (GUILAB) ;
- l'aggravation chronique du déficit énergétique.

Objectifs

L'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les stratégies ci-après :

- la réduction de la fracture numérique par la vulgarisation des nouvelles technologies et l'amélioration des services d'accès ;
- la restructuration des entreprises et établissements sous tutelle (OPG, Sotelgui, ARPT) en vue d'optimiser leur rendement ;
- la maximisation de revenus de l'Etat par un contrôle plus efficace des taxes qui lui sont dues ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel du Département.

Stratégie :

Globalement la stratégie dans le secteur des télécommunications se résume en sept (7) grands axes :

Axe 1 : la mise en place d'un cyber législation et d'un cadre institutionnel approprié ;

Axe 2 : le développement des compétences des ressources humaines dans le domaine des NTIC ;

Axe 3 : une épine dorsale mutualisée pour le transport des données, de la voix et de la vidéo ;

Axe 4 : une offre de services de communications de qualité à l'échelle nationale ;

Axe 5 : la réforme et le développement du secteur postal ;

Axe 6 : une promotion des TIC pour le développement ;

Axe 7 : une coopération dynamique.

La poste

Stratégie de réforme du secteur postal

Des objectifs stratégiques doivent soutenir la vision du Gouvernement à propos de la restructuration et du développement du secteur postal. Il est indéniable que la réussite de cette œuvre dépend du soutien sans faille de l'Etat, concrétisé par un acte volontariste de *régulation du marché postal*, de *restructuration et de dynamisation d'un opérateur désigné* multiservices qui doit assurer une prestation du service postal universel et garantir des produits postaux de qualité en République de Guinée.

Afin de dynamiser tout le secteur postal et de l'interférence dans la gestion quotidienne, il serait souhaitable de minimiser l'emprise directe de l'Etat sur l'Autorité de Régulation et sur l'opérateur désigné.

Actions pour améliorer et compléter le cadre légal et réglementaire

- actualiser et faire signer les textes d'application de la loi, entre autres :
- le projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des postes ;

- préparer un projet de décret portant sur le Fonds de développement et de modernisation du service postal universel ;
- préparer un projet de décret sur la délimitation des services réservés en lieu et place du monopole postal tel défini dans la loi de 2005 ;
- préparer un contrat de performance entre l'Etat et l'OPG dans lequel seront définis les niveaux de performance à atteindre par l'OPG avant toute subvention de l'Etat relative à la compensation des obligations de prestation de service universel ;
- accompagner l'OPG à mettre en place une comptabilité analytique en vue de déterminer le coût du service universel;
- réaliser une étude complète pour une meilleure connaissance du marché postal ;
- revoir le réseau des bureaux de poste dans son ensemble car ces bureaux sont souvent mal situés et ils ne répondent plus aux normes d'accueil d'une entreprise qui se veut moderne et dynamique.

Le rôle des opérateurs privés

Les opérateurs privés en Guinée jouent un rôle non négligeable dans le développement de l'activité postale. Ils contribuent à la satisfaction des besoins de la clientèle, à l'amélioration de la qualité de service de l'opérateur désigné par l'interconnexion et les partenariats dans le cadre de certains services postaux. Leur présence sur le marché participe au financement du fonds de développement du Service Postal Universel. Ils participent à l'accessibilité des produits et services postaux à une frange de la population (nantie).

Les objectifs à court et moyen terme

Les objectifs à court terme

Les principaux objectifs à atteindre à court terme sont les suivants :

Les objectifs relevant de la responsabilité de l'Etat

- réaliser une étude complète pour une meilleure connaissance et maîtrise du marché postal ainsi que de l'état de la demande en matière de services postaux;
- actualiser et compléter le cadre légal du secteur ;
- élaborer une nouvelle déclaration (lettre) de politique sectorielle ;
- définir et mettre en place les modes de financement du service postal universel,
- délimiter le périmètre du service réservé en introduisant un critère de prix ;
- préparer un contrat de performance entre l'Etat et l'OPG ;
- rétablir l'équilibre financier de l'OPG.

Les objectifs relevant de la responsabilité de l'OPG

- repenser la forme et l'implantation des bureaux de poste en adaptant la structure du réseau aux normes demandées par l'Etat, en fonction de l'activité locale et en s'appuyant sur des partenariats locaux;
- dynamiser la fonction commerciale par la révision de l'offre de prestations et la création de nouveaux produits adaptés aux besoins des clients;
- mettre en place des méthodes d'amélioration de la qualité de service, assorties d'un système de suivi, de relevé et de publication de la qualité de service pour toutes les prestations postales; l'implantation de l'IPS est nécessaire à cela ;
- renforcer les capacités des ressources humaines ;
- instaurer un système de gestion, de reporting et de contrôle efficace et performant ;
- développer des partenariats ;
- développer les capacités opérationnelles de l'EMS.

Les objectifs à moyen terme

- l'élaboration et la mise en place d'un plan de développement à moyen terme de l'opérateur désigné qui s'appuierait sur les résultats des
- actions à court terme entreprises dans le cadre du PIDEP;
- la transformation du service EMS en une filiale de la poste dont le capital pourrait être ouvert aux partenaires privés nationaux et/ou étrangers.

Tableau 22 : Récapitulatif des coûts du plan de réforme et de développement postal (PIDEP)

Projets	Coûts (USD)
Projet 1: Analyse du marché postal et détermination du plan de modernisation et de l'offre du service postal universel	60'000
Projet 2: Fonctionnement de l'Agence de régulation	250'000
Projet 3: Nouveaux Statuts de l'OPG	20'000
Projet 4: Réhabilitation financière de l'OPG (refinancement de l'entreprise)	25'000
Projet 5: Elaboration et Mise en œuvre d'un Plan directeur Informatique de la Poste	2'500'000
Projet 6: Rehabilitation des infrastructures postales	2'537'000
Projet 7: Modernisation des équipements et du matériel d'exploitation	580'000
Projet 8: Développement et modernisation de l'EMS et des Colis	300'000
Projet 9: Relance des services Chèques postaux et Caisse d'Epargne	500'000
Projet 10: Diversification des activités de l'OPG	1'211'000
Projet 11: Développement du transpostal	1'600'000
Projet 12: Formation du personnel	210'000
Projet 13: Le Plan de développement à long terme de l'OPG	600'000
Total des investissements*	10'393'000

3.1.14 Communications

Etat des lieux du secteur

Au cours des dix dernières années, la situation du secteur de la Communication note quelques réalisations et difficultés rencontrées et suggère quelques pistes de solutions.

Après une longue période de turbulence que le pays a connu, notamment de 2007 à 2010, le Ministère de la Communication se dote progressivement de textes de restructuration pour tous les services qui la composent, ensuite suivront l'approbation, la signature et l'ameublement des cadres organiques.

Par ailleurs, le Gouvernement a régularisé la situation administrative et juridique des radios privées installées à la faveur de la libéralisation de l'espace audiovisuel intervenue en 2006. C'est ainsi qu'il a procédé à la signature d'agrément et conventions d'établissement avec Cinquante Deux (52) radios privées et Six (6) Télévisions privées.

En synergie avec le Conseil National de la Communication (CNC), le Ministère de la Communication a procédé à la révision des textes règlementant la création et l'exploitation des radios et télévisions privées en République de Guinée.

Pour donner un environnement sain et encourager les différents promoteurs privés, un projet de création, d'équipement et d'exploitation d'un laboratoire audiovisuel a été introduit dans le cadre du plan quinquennal 2011-2015, pour un coût global d'environ 45.000.000.000 FG. Ce projet vise à doter le pays d'infrastructures digne de nom pour le renforcement des capacités professionnelles des jeunes journalistes et techniciens en quête de leur premier emploi et de ceux qui sont en service.

Le secteur a été confronté à une insuffisance de moyens financiers, techniques et logistiques qui ont empêché l'achèvement de l'étude de faisabilité et la construction de son siège à Koloma, pour environ 20.750.000.000 FG, le renouvellement des équipements des 4 stations régionales de la Radio Rurale de Guinée pour un montant de 2.700.000.000 FG.

Parmi les réalisations des dernières années, il est à noter l'ouverture des médias à tous les courants de pensée, la couverture médiatique des campagnes des élections présidentielles, législatives, communales et communautaires, l'instauration d'une ligne éditoriale propice aux médias du service public, la démocratisation de l'accès aux médias du service et l'élaboration des projets de textes de lois des médias du service public.

Difficultés rencontrées

En dépit des efforts louables consentis au niveau des programmes de la Télévision Nationale, quelques difficultés subsistent encore :

- faiblesse du budget de production ;
- 1. faible capacité d'achat de films ;
- 2. absence d'échange de produits à diffuser ;
- 3. insuffisance de personnel qualifié ;
- 4. faible desserte en énergie électrique.

Aujourd'hui, la grille des programmes de la Radio Nationale est composée d'une cinquantaine d'émissions dont la production se heurte à certaines difficultés. Au nombre de ces difficultés, on peut retenir :

- l'insuffisance du budget de production ;
- l'insuffisance du matériel léger de reportage ;
- l'absence de moyens de déplacement des producteurs à l'intérieur du pays.
- l'insuffisance de cassettes audio ;
- l'absence d'un programme de formation et/ou de perfectionnement du personnel.

Les mêmes problèmes se posent au niveau de la production des émissions en Langues Nationales.

Défis

L'un des défis majeurs de la RTG concerne la couverture nationale. A ce titre, l'idéal serait de réaliser la couverture géographique du territoire national, cela suppose des sites appropriés, localisés sur des sommets élevés en des endroits généralement d'accès difficiles.

Avec l'arrêt définitif de l'analogique programmé pour le 17 juin 2015, une nouvelle stratégie de rééquipement doit impérativement être envisagée. Cela devra naturellement être accompagné par une formation adéquate.

Solutions proposées

- Mise en place effective et urgente d'un budget mensuel, trimestriel ou semestriel de production pour chaque émission retenue dans la grille des programmes ;
- Rendre plus accessibles les consommables (cassettes) pour les producteurs d'émissions ;
- Augmenter le matériel léger pour la prise de son ;
- Identifier et résoudre les besoins de formation et de perfectionnement du personnel des programmes ;
- Motiver les producteurs d'émissions, notamment les collaborateurs extérieurs par des primes, surtout pendant les jours fériés ;
- Mettre le matériel roulant de la RTG à la disposition des producteurs d'émission.

Globalement, la politique de développement du secteur des télécommunications devrait contribuer de façon effective à l'achèvement des OMD. A cet effet, une attention particulière sera accordée aux actions suivantes :

- accroissement de la couverture téléphonique et de l'accès à l'internet
- amélioration de la qualité des services
- accès à la fibre optique
- amélioration de l'accessibilité financière des populations aux services des NTIC
- amélioration des infrastructures favorables au développement des NTIC.

Tableau 23 : Projets 2011-2015 du secteur communications et NTI

N°	Code	TITRE	COÛT	Etat d'avancement
ANCIENS PROJETS				
1	43097	Projet de rénovation des quatre stations régionales de la RRG	2.700.000.000 GNF	DAO et contrat sous signature au MEF
2	43101	Etude et construction du siège du Département	20.750.000.000 GNF	DAO et contrat sous signature au MEF
3	43099	Extension bâtiment R+2 en bureaux de la DNSI et DNSD	4.473.586.259 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
NOUVEAUX PROJETS				
4		Projet de technologie de l'information au Ministère de la Communication	25.000.000.000 GNF	Contrat avec commission des audits
5		Fourniture d'un car de reportage avec accessoires à la RTG Koloma	645.331 €	DAO et contrat sous signature DNMP
6		Fourniture pièces détachées à la RTG KOLOMA	81.889 €	DAO et contrat sous signature DNMP
7		Fourniture pièces détachées à la RTG BOULBINET	757.336.720 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
8		Fourniture pièces détachées à la DNS de DIFFUSION	509.181.435 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
9		Fourniture intrants à l'Agence Guinéenne de Presse (AGP)	183.630.206 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
10		Fourniture intrants au Quotidien National HOROYA	922.225.000 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
11		Fourniture équipements Radio Rurale de Lélouma et Tougué	680.351.030 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
12		Fourniture d'équipements techniques à la DINAM	189.999.000 GNF	DAO et contrat sous signature DNMP
13		Réalisation du passage de l'analogique au numérique des médias à l'horizon 2015	415.000.000.000 GNF	Recherche de financement
14		Création d'un laboratoire audiovisuel (espace de formation et de perfectionnement in vitro)	39.242.000.000 GNF	Recherche de financement
15		Construction et équipement de quatre stations régionales de la RTG dans les quatre régions naturelles du pays	61.500.000.000 GNF	Recherche de financement
16		Etudes et construction des directions régionales de la communication dans les quatre régions naturelles	20.000.000.000 GNF	Recherche de financement
17		Appui aux renforcements des capacités de la presse nationale (Construction et équipement Imprimerie de la Presse)	25.000.000.000 GNF	Recherche de financement

CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

3.2.1 Santé et Hygiène Publique

La situation sanitaire de la Guinée est préoccupante ; comme l'indiquent les indicateurs de démographie et de santé ci-après :

- la mortalité infantile est de 91 pour mille ;
- la mortalité des moins de 5 ans est de 163 pour mille ;
- la mortalité maternelle est de 980 décès maternels pour cent mille naissances vivantes ;
- la séroprévalence du VIH sida est de 1,5% sur l'ensemble de la population ;
- l'espérance de vie à la naissance est de 55 ans pour les femmes et de 53 ans pour les hommes ;
- 40% des populations sont exclues des soins de santé de base.

Les populations meurent généralement de maladies infectieuses et parasitaires notamment le paludisme, les infections respiratoires et les diarrhées sur fond de malnutrition.

Certaines maladies qui avaient disparu réémergent. Il s'agit de la trypanosomiase humaine africaine, la tuberculose, la lèpre qui assombrissent le tableau des maladies existantes en Guinée.

D'autres maladies telles que le VIH SIDA, l'hypertension artérielle, le diabète, le cancer du col utérin, les maladies nosocomiales, les maladies de la prostate prennent de plus en plus une place inquiétante dans le tableau épidémiologique du pays. Il en est de même des accidents de circulation et la toxicomanie sous toutes ses formes.

Cette situation est aggravée par le fort taux de croissance démographique (3,1%), la pauvreté (54,6%), l'insalubrité, l'insuffisance d'approvisionnement en eau potable, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme.

Tableau 24 : répartition des infrastructures sanitaires

Type d'infrastructure	Quantité	Bon état	A rénover
Postes santé (villages)	614	123	391
Centres de santé	410	201	209
CMC (centres médico-communautaires)	07	04	03
Hôpitaux préfectoraux	26	15	11
Hôpitaux régionaux	07	04	03
Hôpitaux nationaux	03	03	03

La plupart de ces infrastructures sanitaires ne répondent pas aux normes techniques et fonctionnelles requises, de même leur plateau technique ne permet pas de prendre en charge certaines pathologies courantes.

Par exemple à l'intérieur du pays, les hôpitaux préfectoraux et régionaux ne disposent d'aucun service spécialisé en cardiologie, ophtalmologie, ORL, neurologie, urologie etc.

Disponibilité de Médicaments

Les besoins en médicaments et consommables des structures publiques ont été estimés en 2009 à 51 milliards 482 millions GNF, l'Etat a financé 9 milliards 300 millions GNF et les partenaires extérieures ont financé 11 milliards GNF soit au total 20 milliards 300 millions GNF.

Le GAP à couvrir est de 31 milliards 182 millions de GNF et est supporté par les populations, ce qui explique le taux élevé d'exclusion pour les soins essentiels. Le système d'approvisionnement en

médicaments est incapable d'assurer la disponibilité permanente des médicaments et autres matériels médico-sanitaires pour les structures de soins. Cette situation entraîne la prolifération du marché illicite des produits pharmaceutiques de mauvaise qualité. Aussi le ministère de la santé a perdu le contrôle de l'approvisionnement et de distribution des médicaments.

En 2009, les médicaments enregistrés à la rentrée par la Direction Nationale des pharmacies et laboratoires se chiffraient à 44 milliards de francs guinéens, alors que dans les registres de la douane on a noté une entrée dont la valeur s'élevait à 167 milliards de franc guinéen soit une différence de 123 milliards pour la même période.

Le Personnel du Secteur de la Santé

Le personnel du secteur s'élève à environ 10 000 agents avec une forte concentration à Conakry qui garde près de 50 % des effectifs. Cette mauvaise répartition du personnel qui défavorise les zones rurales, fait que de nombreux centres de santé sont fermés ou fonctionnant avec un seul agent. En outre, certaines catégories professionnelles : sages-femmes, infirmiers d'Etat, préparateurs en pharmacie, techniciens de santé publique et de laboratoire sont quasi inexistantes.

Financement du Secteur par l'Etat

Le financement du secteur de la santé par l'Etat n'est que de 2,3% du Budget de l'Etat contre 15% (comme le recommande l'OMS), l'absence d'assurance maladie, la mauvaise gestion des ressources du secteur dont entre autres les évacuations sanitaires abusives, réduisent l'accès des populations nécessiteuses aux soins dont elles ont réellement besoin.

Gouvernance

Les problèmes de gouvernance se caractérisent par la mauvaise gestion des ressources. L'insuffisance de collaboration intersectorielle, la faible appropriation des services de santé par les communautés et l'insuffisance voire l'absence de contrôle du département sur les structures sanitaires.

Le système d'informations sanitaires est peu performant à cause de l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et du sous financement.

Contraintes liées à la mise en œuvre du programme de santé.

Le secteur est caractérisé par :

- une faible implication des communautés dans la gestion des services de santé ;
- l'insuffisance de la collaboration intersectorielle ;
- l'insuffisance du partenariat public privé ;
- l'insuffisance de coordination des interventions des partenaires ;
- insuffisance de budget alloué à la santé ;
- forte dépendance du secteur des ressources extérieures.

Actions à court terme

- organiser les Etats généraux de la santé ;
- acheter et distribuer les médicaments et les consommables pour les urgences médico-chirurgicales à Conakry et dans les grands centres urbains de l'intérieur ;
- acheter et distribuer les kits et des boîtes de césarienne pour rendre effectif la gratuité de la Consultation Pré Natale (CPN), l'accouchement y compris la césarienne ;
- poursuivre l'installation et la formation des membres des structures de gestion communautaire (Comité de santé et d'hygiène) ;
- planifier une augmentation progressive de la part de la santé dans le budget national ;
- exécuter de manière rigoureuse les conclusions des Etats Généraux ;
- remise à jour des ordinogrammes dans les hôpitaux ;

- renforcer la Direction Nationale de l'hygiène publique ;
- élaborer une Politique Nationale de Réhabilitation de Laboratoires Publics.

Actions à moyen et long terme

En matière de ressources humaines

- assurer l'adéquation formation/emploi du personnel de la santé (près de 10000 médecins sont actuellement sans emploi) ;
- assurer l'insertion professionnelle des jeunes agents de la santé dans le cadre de la politique jeunes ;
- redéployer le personnel en zone rurale par la mise en place d'une politique d'incitation et de motivation ;
- élaborer et diffuser les textes d'application du statut particulier du personnel de santé ;
- élaborer une politique de développement des ressources humaines assortie d'un plan de carrière.

Disponibilité des médicaments

- renforcer et/ou restructurer la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) en tenant compte des recommandations des différents audits en vue d'assurer l'approvisionnement régulier des structures en médicaments ;
- encourager la production locale du médicament ;
- opérationnaliser le système de contrôle de l'entrée des médicaments sur le territoire national ;
- acheter les médicaments/ vaccins essentiels et consommables et les rendre disponibles dans les structures de soins
- réhabiliter les services de grandes endémies ;
- prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida.

Infrastructures sanitaires

Réhabiliter et équiper les infrastructures et rendre opérationnels les services des urgences en les dotant d'équipements et de ressources humaines ;

- rendre opérationnels les services de maintenance des hôpitaux en les dotant de ressources humaines, financières et logistiques
- construire des écoles de santé à régime d'internat.

Financements publics

- augmenter graduellement la part du secteur de la santé dans le budget de l'état jusqu'à concurrence de 15% ; sur la base de 6 dollars US/personne et par an ; même si la Banque Mondiale a retenu 13 dollars US/personne et par an pour la région Africaine au sud du Sahara. Ainsi, les besoins actuels du secteur de la santé sont évalués au plus bas mot à 60 millions de dollars US par an ;
- mettre en place le financement innovants ; taxes sur le tabac, l'alcool, les billets d'avion et les taxes sur les transactions financières ;
- encourager les collectivités au financement de la santé ;
- développer un système de solidarité face à la maladie par l'assurance maladie obligatoire pour les travailleurs des secteurs public et privé ;
- étendre les mutuelles aux groupements d'intérêt économiques, aux coopératives, aux artisans.

Lutte contre les maladies

- assurer la gratuité de soins liés à la grossesse et à l'accouchement y compris la césarienne par l'achat de boîtes de césarienne, des kits de médicaments et consommables ;
- restructurer les programmes de santé publique sur la base de leur reconfiguration par mode de transmission ;
- élaborer et mettre en œuvre de nouveaux programmes ;
- poursuivre la relance des soins de santé primaire ;
- faire assurer \par l'Etat une subvention substantielle des premiers soins d'urgence, à défaut de les rendre gratuits en mettant à la disposition des équipes des kits de médicaments et consommables par pathologie.

Gouvernance

- appliquer les textes législatifs et règlementaires relatifs au secteur de la santé.
- appliquer le code des collectivités locales ;
- renforcer le partenariat public-privé ;
- soutenir les ONG et associations du secteur santé ;
- systématiser le suivi/évaluation, la coordination, le contrôle et les audits ;
- développer et mettre en place un manuel de procédures administratives.

Hygiène publique

- créer et rendre opérationnel un service national d'hygiène chargé du contrôle de la qualité de l'eau, de l'air, des produits alimentaires et chimiques ;
- renforcer la collaboration intersectorielle entre les différents acteurs impliqués dans l'hygiène publique, et améliorer leur capacité d'intervention ;
- développer un système de communication pour le changement de comportement afin d'amener la population à adopter de bonnes pratiques favorables à l'hygiène.

Médecine traditionnelle

- renforcer l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système national de santé ;
- systématiser la collaboration avec les tradi-thérapeutes et les intégrer dans le système de suivi évaluation du ministre de la santé ;
- créer un cadre juridique pour l'exercice de la médecine traditionnelle.

Recherche

- mettre en place un fond d'appui à la recherche médicale ;
- développer des points d'excellence dans la recherche médicale au niveau des hôpitaux nationaux et régionaux ;
- vulgariser les résultats des différentes recherches.

Secteur privé de la santé

- renforcer le contrôle et la supervision de ce sous secteur et apporter un soutien financier au secteur associatif.
- redéfinir le cadre institutionnel des formations sanitaires des sociétés minières et industrielles en tenant compte des réalités géographiques et environnementales ;
- créer un cadre juridique pour l'exercice de la profession ;
- promouvoir leur implication effective dans la prise en charge des collectivités et ou faciliter l'accès de ces populations au système.

Les interventions dans le secteur sont résumées dans le tableau ci-après:

Tableau 25 : Répartition des activités prioritaires entre les structures centrales pour la mise en œuvre du PNDS

Activités prioritaires en fonction des axes stratégiques	DNEHS	DNPL	DNPSC	DNSFN	BSD	DAAF	CON
Lutte contre la maladie et la réduction de la mortalité maternelle et néonatale							
Maladies infectieuses et parasitaires: tétanos, rougeole, tuberculose, poliomyélite, diphtérie, coqueluche, hépatite B, fièvre jaune, shigellose, infections respiratoires aiguës (IRA), maladies diarrhéiques							
Paludisme, Tuberculose, Infections sexuellement transmissibles (IST) y compris le SIDA, Onchocercose et lutte contre la cécité, Maladies chroniques et héréditaires: lèpre, hypertension artérielle, diabète, asthme, drépanocytose, carie dentaire, maladies mentales							
Surveillance épidémiologique et lutte contre les épidémies							
Médecine traditionnelle							
Intégration des activités, la recherche et la collaboration intersectorielle							
Carences nutritionnelles et alimentaires							
Santé de la reproduction et mortalité maternelle : La prise en charge des grossesses à risque et des urgences obstétricales, l'accouchement sous surveillance, la lutte contre les mutilations sexuelles chez les filles, la promotion de la planification familiale, la prise en charge des IST en tant que cause importante de stérilité, le dépistage du VIH chez les femmes en grossesse, la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH-SIDA							
La prévention primaire, secondaire et tertiaire							
Renforcement institutionnel							
Révision de l'organigramme du MSP							
Définition des relations hiérarchiques							
Elaboration de la loi sur les établissements de santé							
Textes sur la réforme du secteur privé médical							
Textes sur le secteur pharmaceutique							
Révision des textes sur les instances							
Elaboration de textes sur la décentralisation							
Plan de recherche en santé							
Textes sur le concept de la supervision							
Document technique sur l'intégration							
Stratégie nationale de surveillance épidémiologique							
Textes sur la restructuration des hôpitaux nationaux							

Amélioration de l'offre de soins et de l'utilisation des services							
Plan de développement des infrastructures à moyen terme							
Révision du paquet minimum d'activité							
Plan d'équipement des infrastructures							
Politique de rationalisation des prescriptions							
Programme d'amélioration de la qualité des soins							
Elaboration du document sur les propositions tarifaires							
Plan de développement des mutuelles							
Plan de développement des ressources humaines							
Les normes d'effectifs							
Plan de recrutement							
Plan d'affectation du personnel							
Adoption du statut particulier du personnel de la santé							
Textes sur les critères de nomination et d'évaluation du personnel							
Plan des besoins de formation							
Plan directeur de formation continue							
Programme d'assistance technique							
Promotion de la santé							
Stratégie nationale de communication							
Financement et mécanismes de suivi							
Elaboration des normes de coûts							
Elaboration du budget des plans de Développement des services de santé (PNDS, PDRHS, ...)							
Elaboration du tableau de partage des coûts							
Définition des procédures de budgétisation							
Définition des instances de coordination							
Elaboration des indicateurs de processus et de résultat							

DNEHS : Direction nationale des établissements hospitaliers et de soins,
 DNPL : Direction nationale de la pharmacie et des laboratoires,
 DAAF : Division des affaires administratives et financières,

DNPSC : Direction nationale de la prévention et de la
 BSD : Bureau de Stratégies et Développement
 CON : Conseillers



3.2.2 Education pré-universitaire

Analyse rétrospective et état des lieux de la situation de secteur au cours des dix dernières années

Le diagnostic du système éducatif montre que les moyens financiers diminuent d'année en année, alors que la population scolaire croît à un rythme soutenu. La nécessité d'inverser cette tendance s'impose, au risque de voir le système imploser. On relève également que le budget alloué à l'enseignement secondaire (14% du budget national) est largement insuffisant.

A cela s'ajoute : (i) des arbitrages inadéquats entre les différents ordres d'enseignement ; (ii) la ventilation non optimale entre les catégories des dépenses ; (iii) la forte centralisation de la gestion des ressources financières et matérielles au niveau des services financiers centraux et ; (iv) la rareté des ressources au niveau des services déconcentrés.

Contraintes rencontrées et leçons tirées

Malgré les nombreux efforts consentis par l'Etat et les partenaires, la problématique de l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement n'ont toujours pas trouvé de réponse satisfaisante.

Cette situation se caractérise par : (i) l'insuffisance d'infrastructures scolaires due à la faible intervention de l'Etat, (ii) l'extrême pauvreté dont le seuil est estimé à 58% en 2010, (iii) un ratio élève/classe assez élevé dans le secondaire et au primaire dans les zones à forte concentration démographique ; (iv) un recul du taux brut de scolarisation au niveau national de 79% à 76%, (v) un taux d'achèvement du cycle élémentaire qui reste encore à améliorer, (vi) le manque total d'allocation budgétaire en faveur des structures déconcentrées, (vii) la gestion des ressources humaines qui ne répond pas entièrement aux objectifs d'une utilisation optimale en vue de couvrir les besoins, (viii) le non paiement des salaires aux nouveaux enseignants constitue un facteur de démotivation, (ix) le bas niveau de l'offre éducative, (x) l'insuffisance d'outils de planification et de gestion du système affectant l'efficacité interne du système, (xi) l'absence quasi-totale de bibliothèques, de laboratoires et de centres de documentations.

A cela s'ajoutent : (a) une augmentation inquiétante du redoublement, passant de 9% en 2007 à 15% en 2009 au primaire, de 14% en 2007 à 26% en 2009 au secondaire, (b) un faible taux de transition entre le primaire et le collège d'une part, entre le collège et le lycée d'autre part, (c) un faible niveau académique et professionnel d'un grand nombre d'enseignants, (d) de nombreux projets de formation continue des maîtres financés par les partenaires, mais non intégrés dans un système cohérent et efficace pour une amélioration des pratiques.

Enjeux et défis

Pour répondre aux attentes justifiées des populations guinéennes et atteindre les objectifs de l'éducation pour tous à l'horizon 2015, il est urgent de développer une offre d'éducation plus adaptée aux besoins de ces populations, plus efficace dans les apprentissages dispensés et à moindre coût. Ce défi qui nous interpelle passe par :

- le relèvement du financement public dont la majeure partie est consacrée aux dépenses de salaires des personnels (92% du budget 2011 du MEPU-EC)
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement/apprentissage en mettant un accent particulier sur le niveau d'acquisition des connaissances chez les élèves et la formation académique et pédagogique de nombreux enseignants,
- la mise en œuvre d'un programme régulier de supervision et d'encadrement de proximité des enseignants
- l'acquisition de ressources pour les investissements en infrastructures et équipements,
- l'acquisition de manuels, fournitures et intrants pédagogiques,

- une gestion efficace et transparente des ressources humaines,
- une sensibilisation des acteurs contre les maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/Sida.

Politiques envisagées

Orientations globales du secteur

Les orientations globales du secteur sont essentiellement axées sur les options stratégiques suivantes :

- conforter les progrès de l'éducation de base par l'amélioration de la couverture et de la rétention, la qualité des apprentissages et la correction des disparités ;
- développer des mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire ;
- intensifier la formation des enseignants polyvalents du secondaire ;
- capitaliser et généraliser les expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;
- accorder une attention particulière aux préoccupations transversales relatives à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, à la promotion de l'équité, à l'éducation civique, environnementale, artistique et sportive dans les écoles et établissements scolaires.

Objectifs à atteindre

L'Etat Guinéen s'est doté d'une *Loi d'orientation de l'Éducation* en 1989 qui sert de cadre de référence aux différents plans de développement du secteur.

Les principaux objectifs de cette Loi visent :

- l'allocation de ressources publiques suffisantes à l'éducation ;
- le développement équilibré du système, avec en priorité l'expansion du primaire ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation et ;
- l'élimination des disparités entre zones urbaines et rurales, et entre filles et garçons.

Cette loi tente d'apporter juste à temps une réponse adéquate aux interrogations et demandes de la société sur la raison sociale, économique et culturelle de l'éducation.

Mesures et actions à entreprendre en fonction des objectifs

Pour atteindre ces objectifs, trois composantes ont été retenues: l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion.

Au niveau de l'accroissement de l'accès,

Assurer :

- le développement de la carte scolaire ;
- l'incitation à la demande de scolarisation par la sensibilisation des communautés ;
- l'amélioration du taux de rétention et la généralisation des expériences positives pour le maintien des enfants à l'école, et de la jeune fille en particulier ;
- l'accroissement des capacités d'accueil à travers la réalisation d'un programme de construction/réhabilitation d'infrastructures et d'équipements ;
- la normalisation des écoles à cycle incomplet ;
- l'amélioration de la pratique des classes multigrades et la réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration démographique ;
- l'allocation de subventions à l'enseignement privé ;

- la mise en place de mécanismes de régulation des flux d'élèves entre les différents niveaux d'enseignement pour assurer un développement cohérent et équilibré du système.

Au niveau de l'amélioration de la qualité

Il faut :

- définir des critères rigoureux et veiller à leur respect strict pour la sélection des candidats à la formation initiale des enseignants ;
- procéder à des réformes curriculaires ;
- produire et/ou acquérir des manuels et matériels didactiques appropriés ;
- assurer une formation continue des enseignants en fonction des besoins ;
- renforcer l'encadrement de proximité des enseignants en situation de classe au primaire ;
- redynamiser la santé scolaire et développer les cantines scolaires au niveau des écoles élémentaires ;
- mettre en place un dispositif de formation initiale intensive et continue de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées ;
- renforcer le dispositif du contrôle administratif et pédagogique des personnels ;
- Procéder à la diversification des filières d'enseignement au secondaire, en les mettant en adéquation avec les besoins du développement national ;
- améliorer la qualité de l'offre d'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur la formation des professeurs du secondaire.
- renforcer les aptitudes de communication en langue française et en calcul des maîtres ;
- envisager l'utilisation progressive des langues nationales dans le processus d'amélioration des apprentissages ;
- envisager l'aménagement des coins-lecture et des bibliothèques ;
- doter les établissements du secondaire de laboratoires ;
- créer, développer et équiper des centres d'accès Internet.

Au niveau du renforcement de la gestion,

Il s'agira d'entreprendre :

- l'introduction de l'approche budget programme sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme;
- le renforcement des mécanismes de mise à disposition des ressources financières aux niveaux central et déconcentré de l'éducation;
- l'appui aux projets d'école et d'établissement et aux plans préfectoraux et communaux de développement de l'éducation sur la base d'un plan stratégique de développement du secteur ;
- l'octroi de subventions pour la promotion des établissements d'enseignement privé ;
- le relèvement de la part du budget national consacrée à l'enseignement pré-universitaire ;
- le renforcement du partenariat Ecole-Communauté ;
- la restructuration des services centraux et déconcentrés de l'éducation ;
- le transfert de ressources et de responsabilités aux collectivités locales dans la gestion de l'école dans le cadre de la décentralisation ;
- l'utilisation d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- l'adoption de mesures incitatives, notamment l'application du statut particulier des enseignants ;
- le renforcement du dispositif de pilotage du système éducatif en vue de favoriser le développement d'initiatives par les acteurs des structures d'exécution, les partenariats et les espaces de concertation ;

- la mise en place d'une stratégie de communication du secteur incluant les Technologies de l'Information et de la Communication de l'Education (TICE) pour faciliter la circulation de l'information et la mise en synergie des actions des différents intervenants ;

Pilotage, coordination et modalités d'exécution du Programme Sectoriel de l'Education (PSE)

Le PSE permet au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Education Civique d'insérer dans un cadre cohérent l'ensemble des interventions utiles à la mise en œuvre de sa politique. Cette approche sectorielle répond au souci de traiter de manière globale et efficace l'ensemble des besoins de développement du secteur et de faciliter le pilotage et le suivi des interventions par l'administration responsable, en concertation avec les autres acteurs du système éducatif.

Modalités d'exécution du PSE

Il existe au sein du secteur de l'éducation, un programme fédérateur dénommé Programme Sectoriel de l'Education (PSE) dans lequel doivent s'inscrire tous les intervenants. Cette approche programme a été initiée depuis le premier programme Education Pour Tous, malgré quelques difficultés d'articulation au niveau des départements ministériels en charge de l'éducation au moment de son élaboration. Elle est maintenant bien comprise par les cadres et gestionnaires du secteur et ceux des ministères partenaires, ainsi que par les Partenaires Techniques et Financiers.

En vue d'une maximisation des ressources humaines, financières et matérielles, l'approche programme dans laquelle doivent s'inscrire, à terme, les activités de tous les intervenants du secteur (Etat, Collectivités Territoriales, PTF, Communautés bénéficiaires, ONG, Associations et Secteur privé) contribue au renforcement des zones de synergie possible.

Toutes les structures du MEPU-EC et tous les établissements sous sa tutelle sont impliqués dans la mise en œuvre du PSE. Leur rôle est celui qui leur est attribué par l'organisation réglementaire en vigueur.

D'autres structures externes à l'éducation participent aussi à l'exécution du PSE, ce sont :

- le MEF ;
- le Ministère en charge de la Fonction publique ;
- les Autres ministères qui gèrent des programmes ou projets ayant des volets éducation (petite enfance, alphabétisation, construction réhabilitation d'établissements,...) ;
- les Collectivités territoriales ;
- les Donateurs en gestion directe ;
- les Institutions des Nations Unies ;
- les ONG ;
- les Associations communautaires ou caritatives ;
- les Prestataires d'enseignement privé.

Les différentes structures et instances du MEPU-EC qui sont en relation avec ces participants externes veillent, de manière générale, à établir et maintenir avec eux :

- une approche concertée et cohérente avec les orientations du secteur au cours du processus de planification, de programmation et de budgétisation des activités ;
- une mise en œuvre des activités coordonnée et conforme aux PAAB et/ou aux engagements approuvés par les instances du PSE ;
- un échange régulier d'informations et de données sur la mise en œuvre des activités et sur les résultats obtenus suivant des fréquences et dans des formats convenus.

Le Centre de Coût (CC) est la cheville ouvrière de la programmation, de l'exécution et du suivi du PSE.

Le Centre de Gestion assume pour lui et pour les autres Centres de Coût qu'il dessert les fonctions de gestion financière et de gestion des achats. Il est le relais obligé vers l'ordonnateur des dépenses financées par le Trésor Public et est l'ordonnateur des autres dépenses des PAAB.

Financement requis

Le tableau ci-dessous présente le coût des investissements et des interventions en cours et nouveaux par action, ainsi que les sources de financement.

Tableau 26 : Projets (2011-2016) DU MEPU-EC

AXES	ACTIONS	STRUCTURE RESPONS.	RESULTATS ATTENDUS	COUT TOTAL (.000 GNF)	Financement (BND/FINE X)	Coût par Année (.000 GNF)à			
						2012	2013	2014	2015
AMELIORATION DE L'ACCES	Construction et équipements de salles de classe au primaire	SNIES	*Les sites sont identifiés pour les constructions *1000 nouvelles salles de classe construites et équipées *80% des écoles primaires sécurisés	13 880 000	PSE	2 776 000	2 776 000	2 776 000	2 776 000
	Accroissement des capacités d'accueil au secondaire	SNIES	*2000 nouvelles salles de classe construites et équipées *La taille des salles de classe réduite de 120 en moyenne à 75	38 000 000	PSE	7 600 000	7 600 000	7 600 000	7 600 000
	Réhabilitation et équipement d'écoles et salles de classe sinistrées au primaire et secondaire	SNIES/IRE	*90% des écoles sinistrées sont réhabilitées et équipées *1000 salles de classe sont réhabilitées *les conditions d'études améliorées	75 000 000	BND	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
	Sensibilisation des communautés pour la scolarisation des enfants surtout des filles	DNEE/IRE/DPE	Tous les enfants en âge d'aller à l'école surtout les filles sont scolarisés	5 750 000	BND	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000
	Identification et formation des enseignants du niveau moyen au primaire	SNFPP	*Les compétences académiques sont améliorées *12 000 enseignants sont formés	16 621 356	PSE	3 324 271	3 324 271	3 324 271	3 324 271
AMELIORATION DE LA QUALITE	Réformes curriculaires et élaboration des guides	IGE/INRAP	*Les programmes et guides d'exploitation d'enseignement sont réactualisés	625 000	PSE	125 000	125 000	125 000	125 000
	Production et/ou acquisition des manuels et matériels didactiques appropriés	INRAP	*Les plans études sont adaptés Les écoles et établissements sont dotés de manuels adaptés et de matériels didactiques appropriés	37 126 249	PSE	7 425 249	7 425 249	7 425 249	7 425 249
	Renforcement de l'encadrement de proximité des maîtres en situation de classe	DSEE/DPPE / DCE/DNEE/IGE	*Les personnels d'encadrement et de supervision pédagogique formés et outillés *Les enseignements /apprentissage sont améliorés	45 000 000	BND	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
	Extension progressive des infirmeries scolaires dans les établissements scolaires	SSU/MSHP	*Les infirmeries sont créées et fonctionnelles *L'accès des élèves et enseignants aux soins de santé primaire est amélioré	2 400 000	BND	480 000	480 000	480 000	480 000
	Développement et extension des cantines scolaires au primaire	DNEE	*Une extension des cantines *1800 écoles élémentaires disposent de cantines	90 000 000	BND	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
	formation continue des enseignants du secondaire	DNESG/SNPP	3504 professeurs de collège ont amélioré leur pratique de classe	1 932 953	PSE	386 590	386 590	386 590	386 590

Mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue de professeurs polyvalents	ISSEG/DNESH	*Un dispositif de formation initiale et continue est mis en place *La formation initiale de 3000 professeurs polyvalents est assurée	1 615 000	PSE	323 000	323 000	323 000	323 000	323 000
Renforcement du dispositif de contrôle administratif et pédagogique des enseignants et administrateurs	IGE/Directions	*Missions de supervision relatives à l'application des textes et instructions sont effectuées le suivi et encadrement des enseignants et administrateurs sont systématisées	1 250 000	BND	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Diversification ou reprofilage des filières et programmes de l'enseignement secondaire	DNESH/IGE/INRAP	*Les profils et filières de formation sont créés dans les 8 lycées régionaux	9 000 000	BND	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Ouverture d'une Ecole Normale Supérieure pour la formation des enseignants du secondaire	Cabinet	*La qualité de l'offre d'enseignement secondaire est améliorée *la prestation des enseignants du secondaire répond aux normes de compétences	PM	BND					
Renforcement des aptitudes de communication en langue française et en calcul des enseignants	DNESH/DNEE	*Le niveau de formation académique des enseignants en français et en calcul est amélioré	1 506 000	PSE	301 200	301 200	301 200	301 200	301 200
Institution progressive des langues nationales dans le processus d'amélioration des apprentissages	DNEE/IGE	*Acquisition d'outils et méthodes de réintroduction des langues nationales *Adhésion au programme de réintroduction expérimentale des langues nationales	45 000 000	BND	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Préparation de la rentrée scolaire	IGE/SNESCO	*Ateliers ou missions préparatoires sont tenus *Fournitures à usage collectif et les matériels didactiques sont disponibles *les ateliers régionaux des examens nationaux sont tenus	250 000 000	BND	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Organisation des examens nationaux	IGE/SNESCO	*Mise en œuvre du processus *Diffusion et analyse des résultats des différents examens	225 000 000	BND	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Evaluation des apprentissages des élèves du primaire	CNCESE	*les acquis des élèves du primaire sont évalués et un rapport est disponible	2 510 000	PSE	502 000	502 000	502 000	502 000	502 000
Organisation de la semaine nationale du civisme	DNEC	*Education citoyenne renforcée à travers la sensibilisation des citoyens * la culture de paix et non violence est diffusée	PM	BND					
Aménagement des coins de lecture au primaire et création des bibliothèques et de centres Internet au secondaire	SINDA	*Les écoles disposent de coins de lecture au primaire *8 bibliothèques avec salles Internet au secondaire	83 300 000	BND	16 660 000	16 660 000	16 660 000	16 660 000	16 660 000

RENFORCEMENT DE LA GESTION

Elaboration des plans de développement et annuels avec l'approche budget programme	DGSPDE	*Plans de développement des services sont disponibles *Plans d'actions annuels budgétisés (PAAB) élaborés et mis en œuvre	12 000 000	PSE	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Appui aux projets d'écoles et établissements	DNEE/DN ESG	*Les subventions sont octroyées aux écoles et aux établissements scolaires *les outils de gestion des écoles élaborés et exécutés *Les projets d'écoles et établissements sont élaborés et mis en œuvre	90 000 000	PSE	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Restructuration des services centraux du MEPU-EC	Cabinet	*Un cadre organique est adapté au besoin des services centraux *Les attributions et responsabilités des services sont clairement définies *Les textes relatifs à la restructuration sont appliqués	875 000	BND	175 000	175 000	175 000	175 000
Redynamisation du partenariat école-communauté	IRE/DPE	*Rôles et responsabilités des acteurs sont clairement définis *Les communautés participent activement à la gestion des écoles et établissements scolaires	PM	BND				
Renforcement des capacités des services en management, leadership et suivi-évaluation	DGSPDE	*Les chefs de services centraux et déconcentrés sont formés et outillés *Une gestion efficace et transparente est effective	1 125 000	PSE	250 000	250 000	250 000	250 000
Renforcement des normes et réglementations de l'enseignement privé	DNEPUP	*la supervision systématisée des écoles privées, est effective *Les textes réglementaires relatifs aux contrôles pédagogiques et administratifs sont appliqués *La liste des écoles autorisées à fonctionner, est publiée	1 375 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000
Amélioration de la gestion des enseignants (Recrutement, affectation de nouveaux enseignants et redéploiement)	DRH	*La répartition des enseignants est optimisée *Un outils de gestion informatisé mis en place	PM	PSE				
Evaluation de l'impact de la prime de performance des enseignants	CNCESE	Les indicateurs de performance sont disponibles	11 000 000	FINEX	4 400 000	4 400 000	4 400 000	4 400 000

3.2.3 Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Situation présente

La Guinée, à l'image de beaucoup de pays de la sous région, a longtemps privilégié l'enseignement général au dépend d'une formation professionnelle et technique de qualité. Ceci s'est traduit, dans les faits, par une inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi. En conséquence, le pays enregistre un manque total d'ouvriers qualifiés.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle forme les jeunes dans soixante dix (70) filières regroupées dans quarante six (46) corps de métiers repartis entre les trois (3) secteurs de l'économie nationale (primaire, secondaire et tertiaire).

Le dispositif de formation technique et professionnelle se compose de 105 institutions publiques et privées qui totalisent pour l'année scolaire 2009/2010, un effectif de **20197** apprenants dont **9164** filles/femmes.

Une analyse des effectifs en ETFP permet de constater que le secteur tertiaire attire plus de candidats que les secteurs primaire et secondaire. Le secteur primaire est le moins prisé ; ce qui contraste avec le potentiel économique disponible dans ce secteur (6,2 milliards d'hectares de sol cultivable, contre 1,2 milliards mis en valeur¹⁹). La non pertinence des formations dispensées et le manque de politique d'insertion des diplômés en sont les causes essentielles. Ainsi, le constat établi est l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et une faible insertion socioprofessionnelle des diplômés.

Le secteur de l'enseignement technique/professionnel est le moins pourvu en ressources au sein du système éducatif. Ce manque de ressources (matières d'œuvre, équipements, énergie électrique...), fait que l'essentiel de la formation professionnelle dispensée dans nos institutions est environ à 80% théorique. Le constat qui se dégage est la régression progressive de la part de ce secteur dans le budget du secteur de l'éducation qui est passé de 11% en 1999 à 8% en 2002, 6,2% en 2006, 5,4 % en 2008 et 3,29% en 2009. Cette tendance doit être corrigée au plus vite car l'ET-FP partout ailleurs, est de plus en plus considéré comme secteur prioritaire et porteur de croissance et doté de ressources en conséquence.

Enjeux et défis

L'enseignement technique et professionnel est un secteur névralgique de l'économie nationale de nos jours. Au regard des grands enjeux qui se dessinent pour les prochaines années en République de Guinée, notamment dans les secteurs : minier, agricole, industriel, santé et des services, etc... la préparation des jeunes à leur insertion socioprofessionnelle, s'avère impérieuse. Ainsi, le développement de ce sous secteur serait un gage certain pour créer la richesse nationale, réduire la pauvreté et prévenir d'éventuels mouvements sociaux en évitant de pénaliser notre main d'œuvre sur son propre marché de travail.

Pour atteindre cet objectif ultime, le système, à travers le développement des compétences professionnelles, devra jouer un rôle essentiel et faire preuve de pro activité, d'efficacité et d'efficience tout en étant capable de répondre et de s'adapter régulièrement aux besoins du marché du travail et de la société guinéenne.

Il est utile de rappeler que les efforts entrepris ces dernières années par notre Gouvernement, appuyé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont permis d'améliorer

considérablement le taux brut de scolarisation (TBS) du primaire, créant ainsi une massification au niveau du secondaire général. Cette situation engendre une forte pression sur le secteur de l'ET-FP, appelé logiquement, dans une dynamique de régulation des flux, à prendre en charge cet important effectif.

A titre d'illustration, les résultats aux examens nationaux pour la session 2011 sont suffisamment évocateurs de l'importance de la clientèle potentielle de l'ET-FP. Au baccalauréat unique, le taux de réussite était de 22% pour 57.508 candidats. Au BEPC et à l'examen d'entrée en 7^{ème} année pour la même, le taux de réussite était de 31 et 21% respectivement pour des effectifs de candidats de 97.598 et 157.298.

Il convient de noter que 60% de la population guinéenne a moins de 25 ans et ¾ de cette population vit en milieu rural. 70% de la population est au chômage. Il est de la plus grande importance de trouver une réponse à ce problème. En effet, une étude du YERP (Regional Program for Youth Employment) a démontré que le règlement de la question du chômage permet d'augmenter le PIB de 12 à 19%.

Au regard de ces enjeux les principaux défis à relever sont :

- le sous financement du sous secteur;
- l'insuffisance et la vétusté des infrastructures;
- l'inadaptation des programmes de formation;
- l'insuffisance et l'obsolescence des équipements;
- l'insuffisance du personnel enseignant;
- la faible qualification d'une bonne partie du personnel et son vieillissement;
- l'absence de matières d'œuvre et d'énergie électrique;
- la prédominance de la formation théorique dans la plupart des centres de formation;
- l'insuffisance de filières porteuses par rapport au marché de l'emploi;
- la faible implication du milieu professionnel dans la formation;
- la faible insertion socioprofessionnelle des diplômés.

Politiques envisagées

Le plan de développement de la main d'œuvre repose sur une politique de viabilisation et de valorisation de la formation technique et professionnelle en assurant la formation d'une main d'œuvre qualifiée en fonction des besoins de l'économie nationale. Aussi, l'amélioration de l'employabilité de la jeunesse guinéenne est une dimension importante de ladite politique.

Le plan de développement de la main d'œuvre technique et professionnel est basé sur une réorganisation générale des dispositifs et une rénovation des modes de gestion.

Les composantes essentielles des orientations stratégiques sont :

- l'information et la concertation ;
- le développement des ressources humaines ;
- le partenariat avec le secteur privé ;
- la rénovation de la carte scolaire ;
- l'équité entre les garçons et les filles ;
- les bibliothèques et les centres de documentation ;
- la stratégie de maintenance des équipements et infrastructures scolaires ;
- l'introduction, voire la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les cursus scolaires et dans la gestion du système ;
- la mise en place de passerelles internes et externes au sein du système éducatif dans son ensemble pour favoriser la mobilité professionnelle et l'évolution de carrière ;

- la mise en place de mécanismes d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ;
- le développement de la compétitivité des institutions de formation pour en faire des centres d'excellence dans la perspective de l'intégration sous régionale et la spécialisation des états dans l'espace CEDEAO ;
- la mise en œuvre d'un système cohérent de certification et d'accréditation de diplômes conformes aux normes sous régionales et internationales.

Objectifs à atteindre

- offrir une alternative aux finissants du cycle primaire et du premier cycle du secondaire, à travers des programmes de formation professionnelle de courte durée;
- assurer une qualification à ceux qui ont appris leurs métiers dans le réseau d'apprentissage non formel et qui, avec plus de qualification seront les véritables agents du développement socio-économique de notre pays;
- renverser la pyramide professionnelle actuelle devant amener à former plus d'agents de développement que des concepteurs.

Objectifs Spécifiques :

Il s'agit entre autres:

- d'élargir et diversifier l'offre de formation professionnelle et technique en augmentant le nombre et le profil des centres d'enseignement professionnel ;
- de favoriser et soutenir l'orientation des élèves dans les établissements professionnels en vue de disposer d'un nombre suffisant de cadres moyens ;
- d'adapter la politique de formation professionnelle aux besoins du marché pour assurer une insertion immédiate des élèves à la fin de leur cycle,
- de créer et de développer des centres d'apprentissage en faveur des enfants qui n'ont pas été au-delà du primaire ou du premier cycle du secondaire,
- de créer des centres d'apprentissage aux arts et métiers pour un accès rapide à l'emploi.
- de renforcer les capacités institutionnelles et humaines y compris la formation des formateurs.

Financement requis

Le coût total de la stratégie de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sur une période de 5 ans est estimé à **688 453 463 172 GNF**.

Il se rapporte aux actions/projets correspondant aux volets ci-après:

- développement des institutions de formation du secteur primaire de l'économie ;
- développement des institutions de formation du secteur secondaire de l'économie ;
- développement des institutions de formation du secteur tertiaire de l'économie ;
- formation des formateurs ;
- promotion de l'emploi ;
- renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Les actions/projets relevant du secteur primaire concernent les institutions de formation ci-après :

- une (1) Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) ;
- un (1) Centre d'Education à l'Environnement pour le Développement (CEED) ;
- quatre (4) Ecoles nationales d'Agriculture et d'Elevage (ENAE).

Les actions/projets du secteur secondaire concernent les institutions de formation ci-après :

- seize (16) Centres de Formation Professionnelle (CFP) ;
- un (1) Centre de Perfectionnement en Technique Automobile et Mécanique (CEPERTAM) ;

- deux (2) Ecoles Nationales des Arts et Métiers (ENAM) ;
- douze (12) Centres de Formation Professionnelle Post primaire (CFPPP) ;
- un Centre d'Éducation Technologique et Artisanal (CETA).

Les actions/projets relevant du secteur tertiaire concernent les institutions de formation ci-après :

- un Centre National de Formation Touristique et Hôtelière (CENFOTH) ;
- une École Nationale de Secrétariat d'Administration et de Commerce (ENSAC) ;
- quatre Écoles Régionales de Secrétariat d'Administration et de Commerce (ERSAC) ;
- une École Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT).

Les actions/projets relevant de la formation des formateurs concernent les institutions de formation ci-après :

- une École Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) ;
- une École Nationale d'Éducation Physique et des Sports (ENEPS) ;
- huit Écoles Normales d'Instituteurs (ENI).

Les projets relevant de la promotion de l'emploi concernent :

- l'installation de 22 Maisons de l'Emploi à Conakry et à l'intérieur du pays ;
- la révision de la politique nationale de l'emploi ;
- l'enquête et le recensement des entreprises et des demandeurs d'emploi ;
- la mise en place de la plate-forme des Services publiques de l'emploi ;
- renforcement des capacités de l'AGUIPE.

Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines comprend entre autres :

- formation des cadres des unités administratives ;
- équipement des unités administratives ;
- mise en place d'un système informatisé de Gestion de l'ETFP ;
- fourniture de moyens logistiques ;
- connexion Internet du système ETFP ;
- maintenance des infrastructures, équipements et aménagements ;
- assistance technique.

Tableau 27 : Coût global des actions/projets de l'enseignement technique et formation profes.

N°	Actions/Projets	Montants (GNF)	Montant (USD)
1	Secteur Primaire	68 565 090 000	10 548 476
2	Secteur Secondaire	270 106 787 560	41 555 192
3	Secteur Tertiaire	194 752 448 044	29 961 925
4	Formation des formateurs	30 225 037 568	4 650 006
5	Emploi	68 648 000 000	10 561 231
6	Renforcement des capacités institutionnelles et humaines	56 156 100 000	8 639 400
TOTAL		688 453 463 172	105 915 918

Mise en œuvre et suivi/évaluation de la stratégie sectorielle

Modalités d'exécution des projets

Les différents volets et projets du plan seront exécutés par les structures pérennes du Département, permettant le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Mesures envisagées pour le suivi et évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du plan quinquennal au niveau de l'EETFP, sera assuré par un Comité Stratégique National de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Il bénéficiera de l'appui des services suivants :

- les Directions nationales et services d'appui du Département de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- les services déconcentrés de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- les départements ministériels techniques partenaires;

Des dispositifs complémentaires de suivi et d'évaluation seront créés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Formation Professionnelle. Ces dispositifs permettront de réajuster/réorienter la mise en œuvre du plan en fonction des insuffisances constatées et des succès réalisés. Il s'agit de :

- un cadre national de concertation impliquant l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, secteur privé, Société civile, partenaires techniques et financiers) sur la formation professionnelle ;
- un cadre régional de concertation entre les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la politique de Formation Professionnelle et les Collectivités territoriales.

Mesures envisagées pour renforcer l'outil statistique au niveau de la gestion du secteur

Le service des statistiques et de la planification sera outillé, instrumenté et responsabilisé de manière à accroître son efficacité dans la collecte, l'analyse/traitement et la diffusion des données statistiques tant en matière de scolarisation (formation professionnelle) qu'en matière de données sur l'emploi.

3.2.4 Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Depuis l'accession de la Guinée à la souveraineté nationale, seuls l'Institut Polytechnique de Conakry (actuelle Université Gamal Abdel Nasser), l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG), le Centre de Recherche Océanographique de Conakry Rogbané (CERESCOR) et l'Institut Pasteur de Kindia ont été conçus et construits comme institutions d'enseignement supérieur (IES) publiques et de centres de recherche. Toutes les autres IES publiques actuelles résultent d'opérations de réaffectation et de modification de bâtiments existants. Ceci explique l'exiguïté et l'inadaptation des sites et campus alloués aux institutions, les infrastructures vétustes et en nombre insuffisant.

Les effectifs pléthoriques d'étudiants dans les IES demeurent une préoccupation majeure et cette situation impacte négativement la qualité des enseignements. Des efforts allant dans le sens de leur maîtrise et de leur rationalisation sont déjà entrepris. La pyramide des âges et la qualification du corps enseignant méritent une plus grande attention et des mesures énergiques de mise en adéquation compte tenu des exigences des nouveaux programmes issus de la réforme du système LMD adopté par l'enseignement supérieur guinéen, ce en dépit des difficultés qu'il connaît.

Les équipements sont obsolètes, inadaptés ou manquants. On observe presque partout dans ces IES une insuffisance endémique de laboratoires et de consommables, de moyens et de réseau de communication fiables et de connectivité Internet. Les ressources bibliothécaires nécessaires ne sont pas suffisantes ou disponibles.

Dans le domaine de la recherche scientifique et de la documentation, la quasi-totalité des institutions se caractérise par une insuffisance notoire d'infrastructures et d'équipements. Les rares constructions entreprises demeurent inachevées. L'équipement est insuffisant et vétuste.

Un des atouts de l'enseignement supérieur guinéen est l'existence d'une composante privée qui vient en appui au système public pour faire face à la forte demande sociale et à la démocratisation du sous-secteur. Cette composante mérite d'être accompagnée afin de mieux jouer son rôle dans un partenariat public-privé réussi orienté vers la qualification de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du développement.

Dans le but d'améliorer la situation en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la vision poursuivie par le département durant cette période et les années à venir est de bâtir une école supérieure d'excellence et une recherche de qualité capables de concrétiser l'ambition du Chef de l'Etat annoncée dans son discours à la Nation à l'occasion du 2 octobre 2011 de faire de la Guinée un pays émergent. La stratégie formulée par le Président de la République dans ce discours envisage de restructurer l'espace de formation et de recherche autour de cinq grands pôles universitaires et d'un nombre également réduit de centres de recherche d'excellence.

Pour y parvenir, les actions ci-après sont à entreprendre durant le plan quinquennal 2011-2015.

Enseignement supérieur

- soutenir la stratégie de restructuration de l'espace national de l'enseignement supérieur en construisant et équipant cinq (5) nouvelles universités : une université nationale et quatre universités régionales ;
- soutenir les études de faisabilité de ces cinq nouvelles universités y compris un plan d'harmonisation de la construction des nouvelles universités, d'absorption des IES actuelles et de recyclage de leurs infrastructures ;
- soutenir un programme intérimaire de rénovation et d'équipement des laboratoires, salles spécialisées, salles de classe, amphithéâtres et bibliothèques des IES actuelles ;
- soutenir les actions concourant à la maîtrise et à la rationalisation des effectifs des étudiants en guinée et à l'extérieur ainsi qu'à celles de leurs parcours ;
- soutenir la réforme LMD par une meilleure dotation en ressources pédagogiques, internet, stages, programmes semestrialisés, etc. ;
- soutenir et renforcer les bibliothèques des IES pour appuyer le système LMD ;
- soutenir et renforcer la formation ouverte et à distance ;
- systématiser et soutenir la mise en place de programmes de formation continue dans les IES
- soutenir et accélérer la mise en place des masters et écoles doctorales notamment pour la qualification des jeunes enseignants devant assurer la relève ;
- soutenir la professionnalisation des programmes de formation ;
- renforcer la formation des étudiants à l'esprit d'entreprise ;
- appuyer la création de technopoles dans les IES de génie en faveur des étudiants finissants ou diplômés en technologies nouvelles : biotechnologies, tic, ...
- appuyer la création d'un observatoire de l'emploi et du marché du travail ;
- soutenir et encourager les efforts de qualification de l'enseignement supérieur privé (recrutement d'un corps enseignant propre et permanent, non duplication des programmes du public et spécialisation dans les programmes de masters et doctorats, ouverture de programmes en sciences fondamentales, recrutement des étudiants sur concours, ...) ;
- soutenir la mise en place de nouveaux modes de financement et de diversification du financement des IES tenant compte de leurs missions (enseignement, recherche et service à la communauté)
- soutenir la recherche universitaire ;

- appuyer l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire Valerie Giscar d'Estaing de Faranah dans la mise au point et la production de semences améliorées dans la plaine de founkama ;
- soutenir et encourager les projets de Technologies de l'Information et de la Communication pour l'enseignement et la recherche (TICER) et la production de contenus multimédia pour l'enseignement et la recherche ;
- soutenir la construction d'une infrastructure de réseau numérique de télécommunications haut débit à base de fibre optique (projets de dorsale numérique et de connectivité nationale) ;
- soutenir la création et le fonctionnement d'une chaîne de radiotélévision scientifique dans les IES ;
- soutenir la pleine implication des IES dans le processus de développement local et national ;
- soutenir la coopération interuniversitaire à l'échelon sous-régional, africain, francophone et international ;
- soutenir la mise en place d'un fonds spécial de prêts bancaires aux étudiants pour financer leurs études de LMD (remboursables par leurs futurs employeurs ou les emprunteurs devenus entrepreneurs).

Recherche scientifique

- ériger le centre de recherche scientifique de Conakry Rogbané (CERESCOR) et de l'institut Pasteur de Guinée (IPG) Kindia en centres d'excellence régionaux, ainsi que la rénovation et le renforcement conséquents de leurs infrastructures et équipements ;
- soutenir la création d'un centre national de recherche en sciences humaines et sociales ;
- soutenir la création d'un institut national de recherche en sciences fondamentales (mathématique, physique, chimie, biologie,...) ;
- appuyer la création d'une Agence nationale d'innovation et de valorisation de la recherche ;
- soutenir la mise en place de masters et doctorats dans les institutions de recherche ;
- appuyer le regroupement des structures de recherche autour des grands centres de recherche (nationaux et d'excellence) en fonction des affinités thématiques ;
- renforcer la synergie entre les structures de recherche et les 5 nouvelles universités ainsi qu'avec toutes les IES dans la période intérimaire courant jusqu'à la pleine fonctionnalité de ces nouvelles universités ;
- soutenir la rénovation, l'équipement et le fonctionnement des institutions de recherche et centres de documentation et d'information ;
- soutenir l'appui institutionnel et juridique à la recherche (application de la loi d'orientation de la recherche scientifique, fonctionnalité des instances de coordination et de régulation, suivi-évaluation des activités, etc.) ;
- soutenir le renforcement du partenariat entre les structures de recherche, les PME/PMI et les associations de producteurs ainsi que leur mise en réseau ;
- améliorer le financement de la recherche par la création d'une ligne budgétaire substantielle et la mise en place d'un fonds national de recherche ;
- soutenir la mise en place des unités incubatrices d'entreprises pour valoriser les résultats de recherche ;
- soutenir les prix d'incitation à l'excellence scientifique, à la créativité et à l'innovation : Prix du Président de la République pour la meilleure invention, Prix Karamo Kourouma, etc.

Actions transversales enseignement supérieur et recherche

- appuyer la création, auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un institut de la gouvernance universitaire et scientifique (innovation pédagogique, innovation scientifique, gouvernance administrative, pédagogique et scientifique, gestion de l'assurance qualité, évaluations, suivi-évaluation, etc.) ;

- appuyer l'institutionnalisation des Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- soutenir le fonctionnement et la régularité des instances nationales d'intégration et de régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche (conseil supérieur, états généraux) ;
- soutenir la mise en place d'un réseau national éducation et recherche (RNER) et son raccordement aux réseaux académiques sous-régionaux, africains et internationaux (WACREN, GEANT, etc.) ;
- promouvoir et soutenir une convention CEDEAO et africaine de mobilité académique et scientifique ;
- soutenir la création d'un Centre Interuniversitaire de ressources TIC (stockage de données, point d'échange Internet, sites miroir) ;
- soutenir le paiement régulier des cotisations financières des IES et IRS aux institutions dont elles sont membres ;
- doter les Directions Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de sièges équipés et fonctionnels.

Les investissements du secteur, inscrits dans le programme des investissements publics 2012-2014 sont estimés à environ 525 milliards de FG.

Tableau 28: Projets d'investissement public 2012-2014 de l'ESRS (en million GNF)

Projets	2012	2013	2014	Total
Réhabilitation/Equipement des universités	6000	24712	34712	65424
Réhabilitation /Construction Instituts de Recherche (CIRIT, CEDUST et CERIPA)	6100	9883	19883	35866
Construction Centres Universitaire régionaux N'zérékoré	6000	4000	6000	16000
Construction/Achèvement Centre Universitaire Labé	22000	4500	34100	60600
Construction /Rénovation Université Sonfonia	111	-	15000	15111
Réhabilitation /Construction Ouvrages UGAN	5200	48013	48013	101226
Construction Institut Sup. Architecture et Urbanisme (ISAU)	6700	-	-	6700
Programme de construction de cinq (5) universités en Guinée	-	31100	45000	76100
Projet Appui Institut Supérieur Agronomie, Vétérinaire Valery Giscard D'Estaing, Faranah	14690	18940	10750	44380
Projet de construction de l'Institut supérieur des mines et géologie de Boké	3500	4250	24250	32000
Projet de construction de l'Institut supérieur de tourisme et d'hôtellerie à Coyah	3500	5750	34250	43500
Construction de l'Institut de formation à distance et la bibliothèque Universitaire Centrale	4100	2300	22300	28700
TOTAL	77901	153492	294250	525651

3.2.5 Alphabétisation, Education non formelle et Promotion des Langues Nationales

Etat des lieux

A partir de 1984, avec l'avènement de la deuxième république, la Conférence Nationale de l'Education tenue en Mai de la même année, jeta les bases d'une nouvelle orientation fondée sur :

- le retour du français comme langue d'enseignement tout en maintenant les langues nationales comme langues d'alphabétisation en même temps que le français ;
- la refondation des programmes en vue d'une meilleure adéquation éducation /formation/emploi ;
- et le renforcement de l'éducation de base.

Une politique éducative a été adoptée le 19 septembre 1989 et confirmée en 1990. Dans ce contexte, un Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education (PASE) en deux phases et un programme Education Pour Tous ont été mis en œuvre entre 1992 et 2007.

Malgré les efforts déployés sur les deux fronts, celui de l'expansion de la scolarisation des enfants et de l'alphabétisation des adultes, l'analphabétisme touche encore une frange importante de la population, marqué par de grands écarts entre sexes, régions et zones.

Réalisations et progrès enregistrés

La Guinée a réalisé au cours des dix dernières années des progrès remarquables en matière d'accès et d'équité aussi bien dans le formel que dans le non formel. En dépit de ces efforts, le taux d'analphabétisme global est de 64,62%. Ce taux figure parmi les plus élevés de la sous région pour une moyenne de 62%. Il faut reconnaître que les statistiques sont fortement marquées par des grands écarts entre sexes, régions et zones.

La statistique de la population analphabète par région se présente comme suit :

- **la région de Boké** : 65,68% en zone urbaine contre 72,83% en zone rurale pour un total de 71,44% (62,41% Homme, 73,39% Femme);
- **la région de Conakry** : 38,51% (31,14% Homme, 46,85% Femme) ;
- **la région de Faranah** : 61,47% en zone urbaine contre 83,17% en zone rurale pour un total de 77,47% (69,70% Homme, 84,73% Femme) ;
- **la région de Kankan** : 53,54% en zone urbaine contre 76,04% en zone rurale pour un total de 70,76% (55,80% Homme, 83,62% Femme) ;
- **la région de Kindia** : 38,86% en zone urbaine contre 62,78% en zone rurale pour un total de 57,42% (46,89% Homme, 67,22% Femme) ;
- **la région de Labé** : 67,32% en zone urbaine contre 72,20% en zone rurale pour un total de 71,21% (60,46% Homme, 80,18% Femme) ;
- **la région de Mamou** : 39,67% en zone urbaine contre 78,83% en zone rurale pour un total de 72,04% (60,58% Homme, 82,29 Femme) ;
- **la région de N'Zérékoré** : 54,94% en zone urbaine contre 74,73% en zone rurale pour un total de 69,45% (61,78% Homme, 76,74% Femme).

Ce qui nous donne au niveau national 47,45% en zone urbaine contre 73,74% en zone rurale pour un taux de 64,62% (57,19% Homme, 73,48% Femme).

Contraintes

- faible accès aux offres d'AENF ;
- faible capacité nationale à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation - éducation non formelle;
- faible mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi – évaluation et différentes interventions.

Les enjeux et défis de l'AENF

- la construction et équipement des centres d'alphabétisation et des centres NAFA
- la mise en place d'une stratégie nationale pertinente et adaptée ;
- l'amélioration de la qualité des apprentissages et des prestations ;
- la promotion de la transparence dans la gestion des projets et programmes ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- la capitalisation et la pérennisation des acquis.

Les atouts et opportunités

Catégories	Atouts
Au plan politique	- la volonté politique du Gouvernement l'existence d'un code de collectivité ;
Au plan institutionnel	- l'existence de structures déconcentrées pour la gestion des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; - la formation des 1400 alphabétiseurs
Au plan social	- l'intérêt et l'engouement que les communautés de base portent à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle ; - un élan participatif et une dynamique de mobilisation ; - l'existence d'une importante diaspora guinéenne mobilisable dans l'AENF
Au plan technique	- le nombre appréciable d'opérateurs et de structures qualifiés intervenant dans le secteur ; - un début de respect des normes et valeurs éducatives dans les livrets ;
Au plan financier	- l'implication de plus en plus marquée des partenaires techniques et financiers ; - les acquis de la première phase de la mise à l'essai concluante de la stratégie du « faire faire » dans le cadre du PEPT ; - le renforcement des capacités des structures centrales et décentralisées - la disponibilité d'outils pédagogiques dans les centres NAFA - les nouvelles approches pédagogiques dans les centres d'alphabétisation (EPC, REFLECT...) - l'amélioration de l'offre par l'initiation socioprofessionnelle

Stratégies

Objectifs

L'objectif général est de réduire pour la période le taux d'analphabétisme de 50%.

Spécifiquement, il s'agit de :

- améliorer l'accès des jeunes et adultes analphabètes, non scolarisés et déscolarisés à des programmes d'AENF ;

- améliorer la qualité des offres d’alphabétisation et d’éducation non formelle ;
- mettre en œuvre un mécanisme de pilotage, de coordination, de financement et de suivi-évaluation.

En vue d’atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont envisagées, à savoir :

- la mobilisation de l’ensemble des acteurs du pays et de la diaspora autour de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle ;
- la mise en place d’un cadre institutionnel cohérent et adéquat ;
- le développement du partenariat Etat/Société civile ;
- la mise en œuvre accélérée des compétences transférées aux collectivités ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des différents acteurs ;
- la correction des disparités d’accès liées au genre, aux régions et aux zones ;
- l’implication des institutions spécialisées ;
- la mise en place d’un environnement lettré ;
- la mise en place d’un observatoire pour le suivi de l’évolution du sous-secteur.

Politique envisagée

La politique nationale vise à offrir à un plus grand nombre de citoyens des opportunités d’accès aux programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle de qualité.

Programmes et cibles

Programmes	Cibles
alphabétisation fonctionnelle des jeunes et adultes avec priorité « femmes et jeunes filles ».	<ul style="list-style-type: none"> - jeunes et adultes non ou peu alphabétisés âgés de 15 ans et plus ; - travailleurs analphabètes ou peu alphabétisés du secteur moderne et du secteur informel.
alphabétisation professionnalisant des jeunes.	les adolescents non scolarisés et déscolarisés âgés de 15-25 ans.
alphabétisation des Elus locaux et des APEAE.	Elus locaux et membres des associations de parents d’élèves.
formation dans les Centres NAFA.	Les enfants non scolarisés et déscolarisés âgés de 10-14 ans.
alphabétisation des personnes en situation difficile/ groupes marginaux.	<ul style="list-style-type: none"> - les personnes en situation difficile (jeunes de la rue et dans la rue, en pénitence, les déplacés, les réfugiés, etc.). - les groupes marginaux (apprenants des foyers coraniques et les enfants des populations nomades, les handicapés).

Résultats attendus de la politique d’AENF

- le taux d’analphabétisme des jeunes et adultes est réduit de 50% en 2020 ;
- les disparités entre les différentes zones et en genre sont considérablement réduites ;
- des locaux construits et équipés en quantité et en qualité sont disponibles à tous les niveaux ;
- les structures en charge de l’AENF sont dotées de personnel qualifié et en nombre suffisant.
- les curricula des cinq (5) programmes d’AENF donnent satisfaction aux bénéficiaires ;
- un cadre complet favorable à la pérennisation des acquis et au non retour à l’analphabétisme est mis en place et fonctionnel ;

Un fonds national d’AENF opérationnel est mis en place

Financement

Il sera mis en place un fonds national d'AENF alimenté par l'Etat, les collectivités décentralisées, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Tableau 29 : Financement de l'AENF (en milliards GNF)

N°	Projets	2011		2012		2013		2014		2015		Coût total
		Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	coût	Qté	coût	
1	Construction de DPA/DCA et équipement	5	2,7	10	5,4	10	5,5	10	5,5	3	1,6	21
2	Construction de centres nafa	2	1,2	15	8,8	10	5,9	5	3	5	3	23
3	Construction d'IRA			8	5							5
TOTAL		7	3,9	33	19	20	11,5	15	8,8	8	4,6	49

Mise en œuvre et suivi-évaluation

- la promotion des démarches innovantes intégrées ;
- la concentration des actions sur les femmes et leurs enfants dans les zones rurales ;
- la promotion de l'environnement lettré durable et la prise en compte du multilinguisme ;
- le développement de méthodologies de passage des langues nationales au français ;
- l'utilisation des caractères coraniques harmonisés et le N'KO dans les offres d'AENF ;
- la vulgarisation des bonnes pratiques innovantes telles que l'approche REFLECT ;
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus d'apprentissage ;
- l'intégration des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans les différentes politiques nationales et sectorielles de développement ;
- le développement des curricula et du matériel didactique ;
- la prise de mesures incitatives pour la production d'écrits en LN ;
- la formalisation du partenariat avec les institutions d'enseignement professionnel et supérieur et avec les autres institutions spécialisées ;
- l'opérationnalisation du suivi/ évaluation.

Tableau 30 : Budget prévisionnel 2011-2015 (en GNF)

N°	Désignation	Quantité	Coût Unitaire	Coût Total
	I. Dépenses d'investissement			
1	Construction équipement IRAPLN	8	616 889 938	4 935 119 504
2	Construction équipement DPAPLN	38	554 876 318	21 085 300 084
3	Construction équipement Centres Nafa	250	585 977 289	146 494 322 250
4	Construction équipement CAF	250	455 000 000	113 750 000 000
5	Construction équipement CAP	250	500 000 000	125 000 000 000
6	Construction équip-biblioth. Villageoises	250	791 314 299	197 828 574 750
7	Construction équipement CNFPA	1	3 000 000 000	3 000 000 000
8	FONAEF	1	5 000 000 000	5 000 000 000
	II. Dépenses de fonctionnement			
9	Sensibilisations	10	300 000 000	3 000 000 000
10	Appui aux ONG	150	100 000 000	15 000 000 000
11	Matériels et supports didactiques	250 000	10 000	2 500 000 000
12	Matériels d'apprentissage	250 000	15 000	3 750 000 000
13	Campagnes d'alphabétisation	10	200 000 000	2 000 000 000
14	Elaboration du D P N P LN	1	779 220 000	779 220 000
Total général				644 122 536 588

3.2.6 Promotion de la Jeunesse

Situation de la Jeunesse en Guinée

Elle se caractérise par les problématiques ci-après :

- l'éducation et la formation au sein de la jeunesse ;
- l'emploi décent des jeunes ;
- la jeunesse et la santé ;
- la participation de la Jeunesse à la vie publique et associative ;
- la Jeunesse, prévention des conflits et migrations ;
- l'animation socio-éducative au bénéfice de la jeunesse ;
- les infrastructures socio-éducatives ;

Etat des lieux :

- contribution à la mise en place de plusieurs associations et mouvements de jeunesse ;

- effectivité de partenariat avec les institutions nationales, internationales et les partenaires techniques et financiers ;
- réalisation de quelques infrastructures socio-éducatives ;
- existence des Centres d'Ecoute, de Conseils et d'Orientation pour Jeunes (CECOJE)
- formation des structures administratives et associatives ;
- élaboration d'une Lettre de Politique Nationale de la Jeunesse et du Sport et d'un Plan Stratégique de Développement de la Jeunesse et du Sport 2010 – 2020 ;
- réalisation d'une Etude sur la Cartographie des Infrastructures Socioéducatives et Sportives en cours de validation ;
- vulgarisation de la Charte Africaine de la Jeunesse ;
- mise en place des centres de recyclage des déchets plastiques et de fabrication des boulets combustibles à Cobayah, Gbessia Port I, Taouyah et Kenien en collaboration avec l'ONUDI ;
- mise en œuvre de la composante entrepreneuriat jeunesse du Programme Emploi Jeunes sur financement du Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ) ;
- mise en œuvre du Programme Vivres Contre Apprentissage (VCA) en partenariat avec le PNUD, le PAM et l'OCI/Guinée. Ce programme a formé 1.000 jeunes sans qualification dans 18 corps de métiers encadrés par 200 artisans ;
- mise en place du site Internet du FONIJ ;
- financement de 9 projets de jeunes par le FONIJ ;
- financement de 37 projets par le partenaire financier du FONIJ, le CAFODEC.

Cadre stratégique de promotion de la jeunesse

Enjeux et défis :

Rendre les jeunes citoyens responsables, engagés et épanouis, qui participent au développement national et à l'intégration régionale.

Atouts :

- la volonté politique manifeste du Gouvernement par la création d'un Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ;
- l'existence de plusieurs associations et mouvements de jeunesse ;
- l'existence de plusieurs partenaires techniques et financiers évoluant dans le domaine de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ;
- l'existence des programmes et projets de création d'emplois pour les jeunes ;
- l'existence de cadres d'animation au plan national et sous régional ;
- l'existence d'un grand dynamisme associatif ;
- l'existence des possibilités d'ouverture et échanges avec d'autres jeunes de la sous-région ;
- une capacité de mobilisation des ressources extérieures par les associations de jeunes ;
- le développement d'une conscience et d'une pratique citoyenne plus marquées ;
- l'engagement dans des actions de développement communautaire et local.

Politiques Envisagées

Le processus de planification stratégique a permis la définition de 6 orientations stratégiques :

- rendre opérationnel l'environnement réglementaire, juridique, institutionnel ;
- doter le secteur d'infrastructures ;
- doter le secteur en ressources humaines qualifiées ;
- promouvoir l'accès des jeunes à l'emploi décent et aux initiatives économiques ;
- favoriser la participation des jeunes au processus de développement et à la vie ;
- favoriser la participation des jeunes au processus d'intégration régionale et de coopération internationale.

Coût :

Le coût des interventions est estimé à 482 milliards GNF pour les cinq années du Plan.

3.2.7 Affaires Sociales et Protection des couches vulnérables

Depuis son accession à la souveraineté nationale le 2 octobre 1958, la République de Guinée a inscrit les questions de la Promotion de la Femme et du Genre ainsi que la Promotion et la Protection des enfants, des personnes âgées et handicapées parmi les préoccupations politiques, économiques et sociales de la Nation.

Cette volonté politique s'est traduite par la ratification de la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits des couches vulnérables que sont en majorité les femmes, les enfants et les personnes âgées et handicapées afin d'assurer l'amélioration de leur statut social, économique, juridique et politique.

Contraintes générales

Le domaine des Affaires Sociales, de la Promotion et de la Protection des couches Vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées et handicapées...) reste confronté à des contraintes majeures, notamment :

Au plan institutionnel : La sous représentation du Ministère en charge du domaine dans les structures déconcentrées, l'absence de plan de carrière et de formation pour les cadres et agents, l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel ;

Au plan matériel : l'insuffisance et la vétusté des infrastructures à tous les niveaux ainsi que le manque de moyens logistiques et d'équipements ;

Au plan financier : La faiblesse des allocations budgétaires au regard de la mission dévolue au Département (0,15% du BND)

Enjeux et défis

Le Ministère en charge des Affaires Sociales, de la Promotion et de la Protection des Couches Vulnérables, en dépit de tous les efforts entrepris par les Gouvernements successifs reste encore confronté à des multiples défis dont entre autres :

- **le taux élevé d'analphabétisme des femmes**. Les femmes jouent un rôle important dans l'économie nationale (surtout informelle), mais en dépit de leur rôle d'agents économiques actifs, elles sont en majorité analphabètes ;
- **la faible représentativité des femmes dans les instances de décision**. Dans la Fonction publique, les femmes ne représentent qu'environ 24,76% de l'effectif total des fonctionnaires ;
- **la persistance et la recrudescence des violences faites aux femmes et aux enfants** : les formes et l'ampleur des violences contre les femmes et les enfants prennent des proportions inquiétantes et varient d'une région à une autre dans le pays ;
- **les Mutilations génitales féminines (MGF)**, malgré tous les efforts entrepris par la communauté internationale et les acteurs locaux, représentent encore une réelle menace pour la santé des jeunes filles ;
- **les problématiques émergentes** (abandon, traite, trafic d'enfants et l'exploitation des enfants par le travail pénible sont une réalité en Guinée ;
- **le faible appui à la participation effective des enfants** à travers le Parlement des Enfants de Guinée (PEG) ;

- *le manque de données statistiques fiables sur les couches vulnérables : la mise en place de banques données statistiques fiables sur les couches vulnérables n'est pas encore bien perçue comme élément clé de la planification ;*
- *les difficultés institutionnelles illustrées par le manque de logistique et d'équipement* du département, toutes choses qui ne favorisent pas l'atteinte des objectifs assignés à ce secteur pour la prise en charge des couches vulnérables ;
- *l'absence de politique et de mécanisme d'accompagnement et d'insertion* des personnes handicapées, âgées, carcérales, réfugiées, sinistrées, déplacées, Sans domiciles Fixes ... ; en vue du respect des droits humains qui leurs sont reconnus ;
- la prévalence du VIH/SIDA.

Politiques envisagées

Orientations Globales

Les grandes orientations vont s'articuler autour de :

- la promotion de l'éducation préscolaire à travers l'augmentation de la capacité d'accueil, la formation (initiale et continue) et la production de matériels didactiques, ludiques et informatifs ;
- la protection de tous les enfants en particulier ceux ayant des besoins spécifiques d'assistance ;
- le renforcement du pouvoir économique des femmes et leur formation aux nouvelles technologies ;
- la promotion du Genre en vue de l'amélioration du statut juridique, politique et social de la femme ;
- la mise en place d'un cadre familial favorable à l'épanouissement physique, mental et social des individus et le développement de leurs capacités à participer à la construction nationale ;
- la promotion et la protection des personnes handicapées, âgées, carcérales, réfugiées, sinistrées, déplacées, Sans Domiciles Fixes ;
- la prévention du VIH/SIDA et la prise en charge des orphelins du SIDA.

Objectifs à atteindre

- améliorer le taux brut de préscolarisation de 7,3% en 2011 à 10,75% en 2015 ;
- redynamiser le comité de suivi de l'application de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ;
- favoriser l'autonomisation des femmes à travers leur accès à l'emploi et aux microcrédits ;
- promouvoir la politique du Genre pour une amélioration du statut de la femme et sa pleine participation aux instances de décision ;
- promouvoir la politique de Protection et du vieillissement ;
- développer les Centres d'autopromotion féminine pour une réinsertion économique et sociale des femmes et filles en difficulté ;
- développer des mécanismes fiables d'insertion et d'accompagnement des personnes handicapées, âgées, carcérales, réfugiées, sinistrées, déplacées, Sans domiciles Fixes ;
- réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA.

Résultats escomptés :

- 10,75 % des enfants de 0 à 6 bénéficient d'un encadrement adéquat dans des institutions préscolaires construites et opérationnelles;
- 60 % des enfants ayant besoins de mesures spécifiques de protection sont prises en charge ;
- le pourcentage de femmes dans les instances de décision a augmenté de 25% d'ici 2015 ;
- le pourcentage de femmes ayant accès aux microcrédits a augmenté de 45% d'ici 2015 ;
- les cellules Genre sont installées dans tous les départements et institutions et sont opérationnelles ;

- le taux de prévalence du VIH/SIDA a baissé.

Actions à mener :

- construction du siège du Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales, de la promotion Féminine et de l'Enfance ;
- renforcement des capacités institutionnelles des services centraux et déconcentrés et le réseau des groupements féminins /associations ;
- amélioration du statut juridique, social et politique ainsi que le renforcement du pouvoir économique de la femme ;
- construction /équipement de 7 écoles maternelles régionales et de 250 centres d'Encadrement Communautaire (CEC) et l'achèvement des travaux de rénovation de l'école maternelle du 2 octobre ;
- construction du siège du Parlement des enfants de Guinée ;
- construction de 2 centres de loisirs pour enfants ;
- appui aux orphelinats ;
- études sur le vieillissement et élaboration de la politique nationale du vieillissement en Guinée ;
- mise en place d'une base de données statistiques fiables sur les couches vulnérables ;
- appui au Fonds de Développement Social et de solidarité ;
- construction de cinq (5) centres de géronto –gériatrie ;
- finalisation et adoption de la politique nationale de protection sociale ;
- élaboration de la politique nationale sur le Handicap ;
- développement des programmes de formation du personnel spécialisé (travailleurs sociaux, enseignants spécialisés en langue des signes et à l'écriture braille, techniciens orthopédiste, kynésistes) ;
- rendre fonctionnel le centre de formation des travailleurs sociaux ;
- approvisionnement du Centre National Orthopédique et ses antennes en équipements et matières premières orthopédiques ;
- finalisation des travaux de construction et d'équipement de l'institut des jeunes Aveugles de KanKan ;
- étendre la couverture sociale des travailleurs privés, mixtes, publics et indépendants ;
- renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ;
- renforcement des capacités du personnel et d'intervention ;
- assurer le suivi et l'évaluation des programmes ;
- assurer la formation des formateurs sur les disciplines des services sociaux.

Coût :

Le coût des interventions est estimé à 159 milliards GNF pour les cinq(5) années du plan

3.2.8 Genre

Les disparités de genre sont constatées dans les activités économiques, le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation, la santé, et la sphère politique et publique.

La promotion du genre est confrontée à un ensemble de contraintes dont notamment :

- faiblesse du cadre institutionnel et de coordination des questions du genre ;
- insuffisance dans la mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion du genre ;
- inexistence d'un budget programme de financement des questions d'égalité entre les sexes ;
- faiblesse de la capacité opérationnelle des mécanismes de suivi et d'application de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) ;
- insuffisance de concertation et d'échange entre les organisations féminines.

Actions à entreprendre :

- allocation de ressources financières aux structures en charge de la promotion féminine ;
- création et renforcement des capacités des divisions genre dans tous les départements ministériels en termes de formation et d'équipement ;
- rénovation et équipement des centres de Cameroun, Kaloum et Ratoma ;
- prise en charge salariale des directrices et monitrices des centres d'appui à l'auto Promotion féminine ;
- mise en œuvre effective de la politique nationale de promotion féminine à travers de nouveaux programmes et projets ;
- allocation d'un budget conséquent aux questions du genre dans tous les secteurs ;
- création d'un fonds spécial, à l'image de l'Union Africaine, pour la réalisation de la décennie Africaine de la Femme en Guinée ;
- poursuite de la mise en place des mécanismes de suivi et d'application de la CEDEF dans les préfectures ;
- formation et équipement des structures de suivi et d'application de la CEDEF ;
- renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile à travers l'appui direct en termes de ressources matérielles et financières pour la réalisation des objectifs des questions d'égalité et d'autonomisation des femmes ;
- création d'espaces de concertation et d'échange d'expérience des organisations féminines à tous les niveaux par la construction des Maisons de la Femme.

Le coût des interventions est estimé à 60 milliards GNF pour les cinq années du Plan.

3.2.9 Arts et Culture

La culture est un secteur important du développement de la nation. Elle est garante de l'unité, de la cohésion sociale, du progrès démocratique et du rayonnement international du pays parce que dépositaire des valeurs identitaires communes. Elle détermine la capacité des communautés et des individus à coexister et à s'accepter dans la tolérance et la paix.

La culture est aussi un facteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Elle est de plus en plus, la matière première des métiers de la culture que sont le cinéma, le théâtre, la danse, la musique, la littérature, l'artisanat, et l'art. C'est un secteur créateur d'emplois et de richesses si toute l'attention lui est accordée.

La création du Ministère de la culture et du Patrimoine Historique marque la volonté des nouvelles autorités à donner un cachet particulier au développement de ce secteur longtemps marginalisé.

Au cours du plan quinquennal, la construction du palais de la culture et l'inventaire général du patrimoine culturel national consacreront le retour de ce secteur important aux premières loges des domaines prioritaires de l'Etat. Le palais de la culture réunira en son sein le musée national, le théâtre national, et la bibliothèque nationale, ainsi que des espaces multiculturels, d'animation, d'échange et de recherche. Par ce billet la culture deviendra un pourvoyeur d'emplois et un générateur de revenus.

La faiblesse voir l'inexistence de ces institutions culturelles clefs durant les décennies écoulées a été un handicap majeur pour la jeunesse guinéenne qui n'a pas su éclore tous ses talents, généré les emplois et les revenus souhaités, faute de moyens.

La mise en œuvre des 2 projets culturels ci-dessus, permettrait pour une large part de résorber les difficultés de fonctionnement qui ont marqué l'administration culturelle du pays au cours des décennies écoulées.

Tableau 31 : financement des activités programmées (2012-2015)

N°	ACTIVITES	ECHEANCE		TOTAL (Millions GNF)
		DEBUT	FIN	
1	Finalisation du dossier de proposition d'inscription de l'espace culturel Gbérédour-Hamana sur la liste du patrimoine mondial	2012	2013	280,200
2.	Lancement des Travaux de construction de l'abri du Sosso Bala et du Musée des traditions orales à Niagassola, en exécution du contrat signé par le Gouvernement	2012	2013	5.937,356
3	Organisation du 15 ^{ème} Festival National des Arts et de la Culture <ul style="list-style-type: none"> • Podiums régionaux dans les chefs lieux des 8 régions administratives • Festival National à Boké 	SEP. 12 SEP 12	SEP. 12 OCT 12	1.600,000 1.600,000
4.	Etudes techniques pour la Réhabilitation du Centre Culturel de la Paillote (Espace de création et de diffusion de la musique)	2012	2013	350,000
5.	Paiement de la situation d'avancement des travaux du Centre culturel de Coléah (siège des Ballet Africains)	2012 2012	2012 2012	1.902,234
6.	Paiement des honoraires du Bureau d'Etudes et de Contrôle DINA SARL	2012	2013	200,000
7.	Enregistrement des nouveaux répertoires des Orchestres nationaux et Edition de nouveaux albums.	2012	2013	800,000
8.	Poursuite de la rénovation du Musée de Sandervalia	2012	2013	830,000
9.	Poursuite de la rénovation du Musée Fortin de Boké	2012	2012	456,000
10.	Recrutement et prise en charge pour 6 mois de 500 jeunes diplômés volontaires de la Culture et du Patrimoine pour l'identification des sites et monuments, et la collecte de données du patrimoine oral	2012	2013	1.600,000
11.	Construction de l'Académie de la Percussion à Dubréka Finalisation du dossier de construction d'un complexe culturel intégrant une salle de spectacles de 3500 places, un restaurant panoramique et un hôtel de 40 chambres, un parking et des VRD Réalisation du complexe culturel (10 millions d'Euros) Garantie du prêt (1 million d'Euros) Remboursement du principal et des intérêts	2012 2013 2012 2014 2015	2013 2014 2013 2014 2015	400,000 80.000,000 8.000,000 5.253,880 6.045,486
12.	Procéder au sauvetage et à la restauration des archives de la bibliothèque du Pr Djibril Tamsir NIANE Régler les honoraires du Cabinet d'Etudes	2012 2012	2013 2012	2.200,000 140,000

3.2.10 Sports

Contraintes

Les nombreuses contraintes qui entravent le développement de la jeunesse et du sport en Guinée présentent, les caractéristiques suivantes :

- l'absence d'une législation propre aux associations de jeunesse et d'une loi ou charte sur le sport ;
- l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures sportives et socio-éducatives ;
- l'absence de politique d'incitation qui ne favorise pas l'implication des opérateurs économiques dans l'importation d'équipements et la mise en place de petites unités de production d'articles de sport ;
- une insuffisance du système éducatif formel
- une forte inadéquation entre la formation et l'emploi ;
- un faible niveau de spécialisation de la plupart des cadres chargés de l'administration de l'éducation physique et du sport ;
- une utilisation non efficiente des cadres formés et un vieillissement du personnel d'encadrement des structures associatives et techniques ;
- l'absence de centres médico-sportifs suffisants et performants et de médecins sportifs ;
- l'inexistence d'une tradition de souscription de contrats d'assurance pour les pratiquants, les publics et les installations accueillant les manifestations sportives et de jeunesse ;
- La problématique du financement des activités sportives.

Objectifs et stratégies du secteur

Orientations stratégiques	Intitulés des Programmes	Objectifs généraux
<u>Axe 1</u> : Rendre l'environnement réglementaire, juridique, institutionnel et opérationnel plus propice au développement de la jeunesse et des sports	<u>Programme 1</u> Amélioration du cadre légal et réglementaire	<u>Objectif général</u> : Renforcer et rationaliser le cadre légal et institutionnel des secteurs de la jeunesse et des sports
	<u>Programme 2</u> : Renforcement institutionnel du Ministère	<u>Objectif général</u> : Renforcer les capacités d'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports
	<u>Programme 3</u> Plaidoyer et communication	<u>Objectif général</u> : Sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués pour une plus grande mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan Stratégique
<u>Axe 2</u> : Doter la Guinée d'infrastructures minimales nécessaires à la mise en œuvre optimale du Plan Stratégique de Développement du Sport	<u>Programme 4</u> Renforcement des infrastructures sportives	<u>Objectif général</u> : Doter la Guinée d'infrastructures minimales nécessaires au développement du sport
<u>Axe 3</u> : Doter la Guinée en ressources humaines qualifiées au service du développement du sport	<u>Programme 5</u> : Développement des compétences dans le domaine du Sport	<u>Objectif général</u> : Renforcer les compétences des acteurs de la gestion et de l'animation sportive
	<u>Programme 6</u> : Dispositif de suivi et d'évaluation du programme	<u>Objectif général</u> : Assurer un suivi et une évaluation réguliers de la mise en œuvre des activités du programme
<u>Axe 4</u> : Dynamiser l'efficacité des structures et mécanismes d'animation sportive	<u>Programme 7</u> : Dynamisation de l'animation sportive	<u>Objectif général</u> : Dynamiser les structures et mécanismes d'animation sportive

Coût :

Le coût estimatif du programme de promotion des sports s'élève à 770 milliards GNF pour les cinq années du Plan.

CHAPITRE III : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS TRANSVERSAUX

3.3.1 Administration publique

Etat des lieux

Des disfonctionnements de l'administration publique, caractérisés par le non respect des normes d'organisation administrative établies, le non respect de la déontologie de l'agent public, l'absence de sanctions et l'insuffisance de dialogue social ont entraîné une crise de confiance entre l'administration et les citoyens.

A ces anomalies s'ajoutent :

- le manque de protection sociale en faveur des agents de la fonction publique ;
- la rémunération insuffisante par rapport au coût de la vie ;
- la forte disparité dans la répartition des effectifs entre la capitale et l'intérieur du pays ;
- l'absence de plans de carrière dans la fonction publique ;
- la pléthore des effectifs ;
- le manque de qualification et capacités dans certains domaines ;
- le manque de rigueur dans le recrutement dans la fonction publique.

Réforme envisagée

La Guinée aspire à une nouvelle administration vouée à :

- garantir la bonne gouvernance en étant à l'écoute du citoyen ;
- promouvoir l'efficacité, la transparence, l'éthique, la responsabilité et l'obligation de rendre compte dans les services publics ;
- assurer le meilleur service à l'utilisateur par des prestations de service de qualité et de proximité ;
- garantir la sécurité des investissements et la promotion de l'initiative privée.

Le Haut Commissariat à la Réforme de l'Etat et à la modernisation de l'Administration a conçu avec l'appui du PNUD un cadre stratégique du programme de réformes institutionnelles et de modernisation de l'administration.

La réforme de l'Etat sera engagée sur la base des principes et orientations dégagés par ce cadre stratégique. La réforme concernera l'ensemble des actions de changement touchant aux valeurs, ainsi qu'aux modes d'organisation et de fonctionnement des institutions, de l'administration et des autres composantes de la société.

La réforme administrative, qui est une composante essentielle de la réforme de l'Etat, couvrira l'ensemble des actions portant sur les normes d'organisation, les structures, les procédures, la gestion des ressources humaines et les pratiques de l'administration publique, pour une amélioration de ses performances et la fourniture de prestations de service public de qualité.

Les réformes sectorielles mettront en œuvre des stratégies de nature à contribuer au développement économique, social et culturel, par un renforcement ou une amélioration, notamment de la justice sociale, de la croissance et de la productivité économique, de l'inclusion sociale, de la cohésion et de la solidarité nationale, et du rayonnement du pays.

Les objectifs de la réforme sont ceux définis dans le cadre stratégique, à savoir :

- redéfinir et clarifier les missions de l'Etat ;
- renforcer les capacités des ressources humaines ;
- rationaliser les structures et les normes de gestion ;
- renforcer la coordination et l'efficacité du travail du gouvernement ;
- promouvoir un environnement de travail motivant et moderne dans l'administration publique.

Actions envisagées

Le cadre programmatique et institutionnel de la réforme de l'Etat a été élaboré en 2011 et validé en début 2012. Il permettra de définir les étapes et les moyens nécessaires pour mener cette réforme. Dans l'immédiat, les actions suivantes concernant le volet fonction publique sont à entreprendre :

- création d'une école nationale d'administration publique ;
- mise en place d'un système efficace de protection sociale des fonctionnaires ;
- conception et mise en œuvre d'un schéma directeur informatique ;
- élaboration du guide pratique sur l'éthique et la déontologie pour les agents de la fonction publique ;
- bio métrisation des effectifs de l'administration publique en vue de la création d'un fichier unique ;
- actualisation des textes et cadres organiques des départements ministériels ;
- institutionnalisation et opérationnalisation des organes consultatifs de la fonction publique ;
- application de la loi 028 du 31 décembre 2001 portant statut général des fonctionnaires ainsi que ses décrets d'application.

3.3.2 Administration du Territoire et Décentralisation

Réalisations et progrès enregistrés :

- l'élaboration de la lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local ;
- la création d'une Direction Nationale de Développement Local (DNLD) ;
- l'élaboration des textes de loi fixant le régime des associations et régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuels à caractère non financier ;
- la mise en place d'un outil de référence pour la planification du développement local (guide harmonisé de planification) ;
- la mise en place d'un Service Préfectoral de Développement (SPD) dans les 33 préfectures ;
- la création d'un service d'assistance et de coordination des coopératives et des ONG ;
- la mise en place des programmes et projets d'appui aux collectivités locales (PACV, PDLG, PDSDHMG) etc..
- la réalisation d'infrastructures de base par les collectivités locales (école d'administration à Sérédou) ;
- le renforcement des capacités de gestion des élus locaux ;
- l'initiation des collectivités locales à la maîtrise des ouvrages.

Contraintes :

- la mal gouvernance ;
- la faiblesse des ressources techniques, scientifiques et financières ;

- l'insuffisance de connaissance du développement local au niveau des Départements sectoriels ;
- le faible niveau d'instruction des élus locaux ;
- l'absence des textes d'application du code des collectivités locales ;
- l'absence de mécanisme de suivi des collectivités locales ;
- l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements et le manque d'entretien ;
- l'insuffisance des centres secondaires d'Etat civil ;
- le manque d'informatisation des centres d'Etat civil ;
- l'insuffisance de collaboration entre les structures sanitaires et les services de l'Etat civil ;
- l'inadéquation des textes législatifs et réglementaire en vigueur ;
- la non appropriation des textes existants par les Administrateurs Territoriaux ;
- le manque de contrôle, de suivi et d'évaluation des Administrateurs Territoriaux ;
- le manque d'infrastructures, la défektivité et la vétusté de celles existantes ;
- le manque de plan de contingence en matière de gestion des catastrophes.

Atouts :

- la volonté politique des Autorités à tous les niveaux, consacrant le principe de la libre administration des collectivités locales ;
- le territoire national entièrement couvert en collectivités locales (38 Communes Urbaines, 304 Communes Rurales et la Ville de Conakry avec un statut particulier) ;
- l'existence du code des collectivités locales ayant pris en compte les anciens textes régissant la décentralisation ;
- l'émergence d'une société civile qui appui les collectivités locales dans la mise en œuvre du développement local ;
- la mise en route de nombreux programmes et projets pour impulser le développement local ;
- la promotion de la coopération décentralisée pour promouvoir le développement socioéconomique local ;
- l'engagement des collectivités locales dans le processus de planification locale ;
- l'existence de l'Observatoire National de la Décentralisation ;
- la création du Haut Conseil des collectivités locales annoncée par la nouvelle constitution ;
- l'existence d'un Délégué de l'Etat auprès de chaque collectivité locale (Sous-préfet, préfet ;
- l'existence des textes juridiques et réglementaires régissant l'Organisation, le fonctionnement et les attributions des Circonscriptions Territoriales ;
- l'existence d'un centre de perfectionnement des administrateurs territoriaux.

Politique :

- restauration effective de l'autorité de l'Etat ;
- responsabilisation des collectivités locales dans l'amélioration des services publics à la base.

Objectif général :

L'objectif global du Département est de moderniser l'Administration Territoriale en instaurant une prestation des services publics plus efficace au bénéfice de tous les citoyens.

Objectifs spécifiques :

- rénover et équiper les sièges des gouvernorats et préfetures;

- étendre et équiper l'école d'Administration de Sérédou ;
- améliorer le cadre institutionnel du développement local ;
- renforcer les capacités des collectivités locales ;
- renforcer les capacités techniques et professionnelles des associations ;
- lutter contre l'établissement des faux actes d'Etat civil ;
- renforcer la capacité des officiers et auxiliaires d'Etat civil ;
- faire signer le décret portant application de la Lettre de Politique Nationale de la Décentralisation ;
- faire une étude sur la possibilité de transférer 32 domaines de compétences et moyens aux collectivités locales.

Actions :

- élaboration des projets bancables ;
- identification et préparation des ressources humaines chargées de la mise en œuvre de ces projets et programmes ;
- mise en place des régions en tant que collectivités locales ;
- adaptation de l'organisation des services de l'Etat au besoin de la décentralisation ;
- coordination de l'action publique au niveau régional, préfectoral et local.

Mécanisme de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation préconisé est de type participatif et sera axé sur les activités suivantes :

- élaboration des rapports de suivi –évaluation ;
- élaboration des bilans trimestriels et annuels.

Financement requis

Le financement du secteur est estimé à 172 milliards GNF pour la période du Plan quinquennal.

3.3.3 Justice

Globalement, l'état de la Justice en Guinée est caractérisé par un délabrement particulièrement attentatoire aux libertés individuelles, qui s'explique par trois raisons majeures :

- l'absence de culture démocratique et du respect de la séparation des pouvoirs ;
- le manque de formation et de moyens des magistrats et des officiers de police judiciaire ;
- la justice demeure encore trop mystérieuse et méconnue par la plupart des citoyens, et les dysfonctionnements en tous genres qui la caractérisent ont ruiné son crédit.

Il est urgent de restaurer la confiance des justiciables, des opérateurs économiques et des partenaires au développement en réhabilitant la justice et en la rendant crédible.

La construction d'un Etat de droit et le renforcement du processus démocratique passent en premier lieu par la justice qui doit être indépendante, impartiale, efficace et crédible.

Le Ministère de la Justice a organisé en mars 2011 les états généraux de la justice. Il en a découlé des propositions faites autour de cinq thèmes :

- indépendance de la justice ;
- infrastructures, équipements et documentations judiciaires ;
- carte judiciaire et pénitentiaire ;
- exécution des décisions de justice ;
- intégration judiciaire

Le constat fait est résumé comme suit :

- insuffisance et vieillissement des effectifs des magistrats et des greffiers ;

- manque de formation initiale et continue des magistrats et greffiers dans des conditions satisfaisantes ;
- non-application depuis 20 ans de la loi organique portant statut de la magistrature ;
- inertie du conseil supérieur de la magistrature ;
- insuffisance et éloignement des juridictions ;
- désordre dans la gestion des juridictions ;
- coût élevé des procédures ;
- vétusté et exigüité de la plupart des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
- insuffisance et octroi irréguliers des crédits de fonctionnement ;
- insécurité des magistrats et des palais de justice ;
- interférence des autorités administratives dans les affaires judiciaires ;
- manque de spécialisation des magistrats ;
- non-respect des délais de procédure ;
- vénalité très fréquentes des décisions de justice ;
- jugements interminables ;
- inexécution des décisions de justice.

Ce constat, connu depuis des décennies, est alarmant. Il est temps d'éradiquer ces maux qui freinent la promotion de l'Etat de droit et porte préjudice à la stabilité, à la réconciliation nationale, à la paix sociale et au développement économique et social.

Une stratégie complète est en cours de formulation. Elle sera centrée sur les cinq thèmes précédemment évoqués. Dans le court terme, un financement important est requis pour :

- la construction, réhabilitation, la rénovation et l'équipement des tribunaux ;
- la réforme de la carte judiciaire ;
- la refonte de la carte pénitentiaire ;
- le renforcement des moyens humains, financiers et logistiques.

3.3.4 Environnement

La Guinée s'est engagée dans la voie d'un développement durable, basée sur une gestion rationnelle des ressources naturelles et une protection efficace de l'environnement.

Cependant, la pression démographique de plus en plus forte a entraîné une plus grande production de nourriture, un commerce anarchique et a engendré des pratiques inquiétantes de déforestation, de dégradation des sols et des terres, de manque d'assainissement, avec des mutations climatiques aux conséquences nombreuses (catastrophes naturelles par exemple) pour l'environnement biophysique et humain. Ces phénomènes ont des effets néfastes sur l'équilibre écologique et le développement socio-économique national.

A ces phénomènes s'ajoute une administration environnementale aux missions souvent remises en cause par des perpétuelles instabilités institutionnelles et qui est de plus en plus confrontée à une véritable définition de sa mission régaliennne.

Analyse rétrospective et état des lieux de l'Environnement

Au cours de ces dernières années, la situation environnementale de la Guinée a été caractérisée par la dégradation continue des ressources et des écosystèmes (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollutions et nuisances, assèchement et ensablement de cours d'eau, perte de biodiversité, urbanisation non contrôlée, exploitation minière intensive hors normes, etc.) et une détérioration très poussée du cadre et de la qualité de vie des populations, favorisée et accélérée par les effets

conjugués des facteurs climatiques et anthropiques et de la quasi - absence d'outils de planification et de mécanismes de contrôle, de suivi-évaluation des actions menées.

Ces ressources dont les principales sont la terre et l'eau, les ressources floristiques, fauniques, halieutiques, pastorales et minières constituent la base fondamentale du développement économique et social du pays.

Stratégie de développement du Secteur de l'environnement

Enjeux

Les enjeux en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement sont d'ordre politique, économique, social et éducatif.

Au niveau politique : c'est l'environnement qui sous tend le développement. Sa prise en compte dans toutes les actions à mettre en œuvre pour le développement national à travers les différents plans, programmes, projets et politiques serait un levier pour le développement durable du pays. Cette dimension doit se matérialiser par la bonne gouvernance économique, social et écologique et les engagements du pays dans les différentes instances au niveau international, régional et sous régional en matière d'environnement ;

Au niveau économique : la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale est très importante car plus de 80 % de la population y tire sa richesse et du même coup contribue à la réduction de la pauvreté d'où sa prise en compte dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le commerce mondial est intimement lié à la gestion de l'environnement ;

Au niveau social : l'environnement fait partie intégrante de la vie sociale. Chaque citoyen a droit à un environnement sain et décent. Ce lien doit être renforcé par des actions allant dans le sens de la préservation du cadre et de la qualité de vie des populations et la valorisation des savoirs locaux qui participent fortement à la préservation des milieux récepteurs.

Au niveau éducatif : la promotion de l'éducation environnementale dans tous les ordres d'enseignement est l'assise d'une éthique environnementale, base de l'écocitoyenneté. Prise en compte dans la politique éducative, outre l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement, c'est le canal par lequel on concilie les intérêts des différents acteurs par l'instauration d'une gouvernance environnementale ;

Au niveau culturel : une politique conséquente par des rituels inscrits dans la culture. C'est à ce niveau que se dégagent les aspects spirituels des différents groupes d'intérêts et qu'il faut valoriser pour une gestion durable de l'environnement.

Défis

Les défis à relever se situent à deux niveaux à savoir : **(i) la gestion des ressources naturelles**, à ce niveau les défis sont multiples et s'articulent au tour de la lutte contre la dégradation des sols, la maîtrise des ressources en eau, l'amélioration de la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale, la préservation de la diversité biologique terrestre et maritime, l'approvisionnement durable en énergie, l'adaptation aux effets néfastes et l'atténuation des changements climatiques, la maîtrise des risques biotechnologiques (importation, transfert et utilisation de matériel biologique génétiquement modifié); une meilleure utilisation des mécanismes de financement de la coopération internationale ; **(ii) L'amélioration du cadre de vie**, malgré les dispositions juridiques et techniques telles que la Stratégie du Développement Industriel et la stratégie nationale du sous secteur de l'assainissement, des contraintes réelles existent dans la gestion du cadre et de la qualité de vie des populations. Ces contraintes, essentiellement

anthropiques et climatiques se manifestent aussi bien en milieu urbain que rural (insuffisance dans l'organisation des différents acteurs, l'organisation insuffisante dans le domaine de l'assainissement et des aménagements paysagers, notamment des PME/PMI du secteur, insuffisance des ouvrages de collecte et de traitement des déchets, insuffisance dans la gestion des ordures ménagères et des déchets spéciaux ; la promotion des aménagements paysagers etc.).

Les catastrophes naturelles tels que les sécheresses, les inondations, les tremblements de terre ont besoin d'outils de gestion performants incluant la prévention.

A ce sujet, il faut noter la nécessité impérieuse de faire adopter et mettre en œuvre une loi d'orientation sur la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, assortie de mesures de délocalisation des sites à risques d'inondations.

Potentialités

La flore et la faune guinéenne sont très riches et diversifiées en raison même de la multitude des sites écologiques répartis dans les quatre régions naturelles. On trouve dans le pays presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale, 3077 espèces végétales et 3273 espèces animales sont recensées et réparties dans les différents écosystèmes. Le domaine forestier classé couvre 4,80 % du territoire national, il représente une proportion appréciable des superficies forestières du pays (11.400 km² sur 25.500 km². La Guinée Forestière est la mieux pourvue avec plus de 7 % de sa superficie ; viennent ensuite la Moyenne Guinée (6%) ; la Haute Guinée (3%) et la Guinée Maritime (2,8%).

Les potentialités hydriques de la Guinée sont énormes (château d'eau de l'Afrique de l'Ouest), avec 13 milliards de m³ d'eau souterraine et une pluviométrie moyenne (1988 mm/an inégalement répartie dont les pics peuvent atteindre 4 000 mm à 4 500 mm de pluie par endroit).

Les ressources en eau de surface renouvelables, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km³/an. Les ressources en eaux souterraines sont peu et mal connues, mais elles sont évaluées à 72 km³ dont 38 km³ renouvelables en année de pluviométrie moyenne. Considérant la partie commune d'eau de surface et d'eau souterraine à 38 km³/an, les ressources en eau renouvelables totales s'élèvent à 226 km³/an (FAO, 2005).

Politiques envisagées

Orientations globales : Les orientations suivantes sont retenues pour gérer les ressources naturelles, assurer une protection durable de l'environnement afin de mieux contribuer au développement socio économique national, à savoir :

- développer un cadre juridique cohérent et veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires existants, en complétant les textes d'application des lois et décrets pris, et en harmonisant toute la législation en matière de ressources naturelles ;
- Créer des institutions gouvernementales stables et fortes pour gérer l'environnement ;
- promouvoir une participation plus grande des organisations de la société civile et du secteur privé à la gestion de l'environnement et aux changements de comportement ;
- réaliser périodiquement des inventaires du potentiel des ressources naturelles renouvelables;
- assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain ;
- développer et mettre en place un système de communication environnementale adéquat ;
- promouvoir la recherche dans les domaines liés au changement climatique, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification notamment dans les secteurs liés aux agro-carburants, aux produits forestiers non ligneux et à la sylviculture ;

- mener des actions de protection et de restauration de l'environnement des zones d'exploitation ;
- poursuivre l'harmonisation des politiques nationales avec les politiques adoptées au niveau des organisations d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest notamment la CEDEAO et ;
- mieux coordonner et suivre les accords de coopération en matière d'environnement pour plus de retombées en financement de programmes et projets en veillant à faire prévoir et payer les cotisations dues.

Objectifs à atteindre

- **Renforcer les Capacités humaines et matérielles des structures**
 - o recrutement de personnel pour étoffer les effectifs ;
 - o formation, perfectionnement et spécialisation des cadres et agents ;
 - o dotation des structures en matériels, logistiques et outils de travail ;
- **Améliorer le cadre juridique national sur l'environnement**
 - o actualisation des textes législatifs et réglementaires existants ;
 - o élaboration des textes d'application ;
 - o harmonisation des dispositions légales et réglementaires ;
 - o élaboration des normes environnementales ;
 - o paiement des cotisations et contreparties au titre des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels la Guinée a souscrit ;
 - o diffusion des textes de Lois et Conventions.
- **Améliorer les connaissances du patrimoine forestier et faunique**
 - o inventaire des ressources forestières et fauniques ;
 - o élaboration des plans d'aménagement.
- **Restaurer les écosystèmes dégradés**
 - o reboisement et mise en défens ;
 - o promotion des forêts communautaires et privées ;
 - o création et aménagement des forêts urbaines et périurbaines ;
 - o aménagement des espaces verts.
- **Renforcer le système d'aires protégées**
 - o viabilisation des aires protégées existantes ;
 - o création de nouvelles aires protégées ;
 - o mise en réseau des aires protégées ;
 - o protection des bassins fluviaux et des plages maritimes.
- **Améliorer le Cadre et la qualité de vie**
 - o appui au système d'assainissement et de traitement des déchets ;
 - o actualisation du répertoire national des établissements classés.
- **Développer un système de communication environnementale**
 - o renforcement du système d'éducation environnementale formelle et informelle ;
 - o mise en place de mécanisme d'échange d'informations ;
 - o renforcement du système de collecte, de traitement, de conservation et de diffusion des données et informations environnementales.
- **Développer des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques**
 - o identification et promotion des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.

Mesures et actions à entreprendre en fonction des objectifs

Elles se déclinent de la façon suivante :

- renforcement des capacités financière et technique et technologique des structures étatiques et des collectivités locales pour leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues ;
- renforcement du personnel des structures ;
- amélioration des compétences des ressources humaines ;
- renforcement du dispositif institutionnel, législatif et réglementaire favorable à la protection et à la gestion participative des ressources naturelles et de l'environnement ;
- amélioration des connaissances sur le potentiel forestier et faunique national ;
- poursuite des actions de classement des forêts de l'Etat et des collectivités ainsi que des aires protégées jusqu'au taux de 20 % du territoire national recommandé par la COP10 de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- promotion d'une gouvernance partagée environnementale et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie à travers le processus de décentralisation amorcé, responsabilisant les régions et les communes dans la gestion équilibrée de leurs ressources et de leur cadre de vie ;
- promotion de l'information, la communication, l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté afin de favoriser l'émergence d'une culture environnementale et modifier les comportements selon l'éthique environnementale ;
- mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement et payer les cotisations annuelles à leur adhésion ;
- promotion du développement et du transfert de technologies propres ;
- promotion du partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité.

Résultats escomptés

Les résultats ci-après sont attendus :

- les institutions publiques environnementales sont dotées en matériels, outils et logistiques adéquats pour les rendre stables, fortes et opérationnelles ;
- à travers la formation et la spécialisation, les ressources humaines ont acquis les compétences nécessaires, les rendant plus aptes à accomplir les tâches qui leurs sont confiées ;
- des textes législatifs et réglementaires cohérents sont élaborés diffusés et mis en application ;
- le contenu des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels la Guinée a souscrit est largement diffusé pour permettre le respect des engagements contractés au niveau sous-régional, régional et international en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- des inventaires exhaustifs des ressources naturelles (faune et flore) sont réalisés ;
- des plans d'aménagement et de gestion durable des ressources et des écosystèmes forestiers sont élaborés et mis en œuvre ;
- les écosystèmes dégradés sont inventoriés et restaurés par des actions de reboisement et /ou de mise en défens ;
- un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes incluant les écosystèmes marins, les mangroves, les montagnes est défini, aménagé et respecté ;
- la valorisation et l'utilisation durable des produits forestiers ligneux est promue ;
- un système de collecte et de suivi statistique sur les produits forestiers non ligneux est établi et leurs valeurs en termes économique et financier, leur usage, le volume de leurs prélèvements, les quantités et la valeur monétaire de leur exportation sont connues. ;
- un système de gestion foncière favorisant la durabilité des investissements est mis en place ;

- La politique nationale de l'assainissement est mise en œuvre afin de garantir un cadre de vie sain ;
- un système de communication environnemental est développé et mis en œuvre ;
- des actions favorisant la recherche et le transfert des technologies propres sont engagées afin de maîtriser les effets néfastes des changements climatiques sur le développement socio-économique du pays.

Mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie

La mise en œuvre du plan quinquennal sur l'environnement interpelle la contribution de tous les acteurs à travers un partenariat dynamique et participatif. Ce partenariat met en présence, l'État, les Collectivités décentralisées, la société civile, le secteur privé, les acteurs spécifiques, les partenaires techniques et financiers.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan quinquennal du secteur environnement (PQSE) est placé sous la supervision du Bureau de Stratégie et de Planification (BSP) du Ministère Délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts.

Tableau 31: Récapitulatif des coûts annuels des activités du secteur Environnement en dollars US

PROGRAMMES	2011	2012	2013	2014	2015
des capacités	2.500.000	2.625.000	2.750.000	2875.000	3.000.000
du cadre juridique national sur l'environnement	900.000	800.000	100.000	100.000	100.000
des connaissances du patrimoine forestier et faunique	1.500.000	1.000.000	500.000	500.000	500.000
des écosystèmes dégradés	800.000	700.000	500.000	500.000	500.000
du système d'aires protégées	2.000.000	1.500.000	500.000	500.000	500.000
du cadre et de la qualité de vie	1.000.000	375.000	375.000	375.000	375.000
nt d'un système de communication environnementale	1.750.000	250.000	250.000	250.000	250.000
x changements climatiques	2.500.000	1.125.000	1.125.000	1.125.000	1.125.000
rogramme nl. intég. gestion produits chimiques		169.000			
nvironnementale (COSIE)	1.351.000	338.000	68.000	68.000	136.000
on ATPC dans la Préfecture de KOUROUSSA.		147.000			
ction et rénovation latrines		1.150.000			
ration plan stratégique de gestion des déchets			540.000		
	14 301 000	10 179 000	6 708 000	6 293 000	6 486 000

Source : Ministère délégué à l'Environnement (Financement à rechercher)*

3.3.5 Guinéens de l'étranger

Comme il est explicité précédemment dans la section gouvernance, les contraintes et les enjeux attachés à la question des Guinéens de l'étranger sont suffisamment importants qu'ils méritent des actions et des mesures à la hauteur des implications sociales, économiques et politiques de cette question.

Les mesures envisagées par le Gouvernement dans ce cadre sont présentées dans le plan d'action suivant :

PLAN D' ACTIONS

Actions	Responsable	Montant Total		Échéances GNF
		GNF	USD	2011-2015
Immatriculation des GE, la mise à jour de l'état civil consulaire, collecter les données statistiques et démographiques sur les GE	SASP	14 000 000 000	2 153 000	X
Forum des investisseurs, création villages vacances implantation des maisons guinéennes dans les pays hôtes	DNAIP	7 280 000 000	1 120 000	X
Implication de la diaspora féminine au développement du pays, séminaire, atelier sur les genre et équité, voyage de sensibilisation (réconciliation) et activités culturelles des genres	DNASC	6 835 000 000	1 051 538	X
Négociations avec les partenaires et viabilisation des domaines	SAPHL	5 200 000 000	800 000	X
Installation, logistiques et formation des cadres	DRH	479 488 560	73 767	X
Couverture médiatique, audiences du Ministre, création site WEB, magasin, archives électroniques et gestion multimédia	SCODA	2 385 000 000	366 923	X
Guichet unique à l'aéroport, confection badges et logistique et colonies de vacances pour enfants de la diaspora	BAOS	2 600 000 000	400 000	X
Recherche et financement et acquisition des matériels techniques laboratoires (NTIC)	DAF	2 100 000 000	323 076	X
MONTANT TOTAL		40 879 488 560	6 288 304	

NB : SASP : Service d'Appui à la Statistique et prospectives, DNAIP : Direction Nationale d'Appui à l'Investissement et au Projet, DNASC : Direction Nationale des Affaires Sociales et Culturelles, SAPHL : Service d'Appui à l'Habitat et aux Logements, DRH : Division des Ressources Humaines, SCODA : Service Communication, Documentation et Archives, BAOS : Bureau d'Accueil, d'Orientation et Suivi, DAF : Division des Affaires Financières.

3.3.6 Défense et Sécurité

Le processus de réforme des forces de défense et de sécurité se déroule conformément aux actions suivantes :

- création du comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité ;
- élaboration du document de programme de la réforme du secteur de la sécurité ;
- renforcement de l'appui au Comité de pilotage, aux comités techniques sectoriels et aux ministères concernés par la réforme ;

- élaboration de textes de base des forces armées (statut général et statuts particuliers, code de justice militaire) ;
- restructuration des forces en fonction des besoins et des impératifs de défense ;
- mise en œuvre d'un programme de formation générale sur le « savoir être, le savoir vivre et le savoir faire du militaire » (18.190 militaires en formation sur l'ensemble du territoire national) ;
- mise en œuvre d'un programme de travaux routiers exécutés par le Génie militaire ; et
- la réalisation d'actions vigoureuses pour réduire la déperdition des recettes des services de police (amende des arbitrages).

Tableau 31 : Récapitulatif des investissements 2011-2015 pour le Département de la Sécurité et la Protection Civile (GNF)

Volet Investissements	2011	2012	2013	2014	2015
Formation	-	251 837 824 995	291 327 148 968	290 619 748 968	329 457 623 947
Equipements et Matériels	-	575 579 980 000	1004 008 125 000	588 803 125 000	555 803 125 000
Matériels Roulants		90 700 000 000	90 700 000 000	90 700 000 000	88 550 000 000
Construction	-	638 599 560 220	615 916 564 900	397 125 217 940	245 791 715 510
Entretien en Carburant	-	52 497 000 000	6 156 475 000	36 234 900 000	61 765 200 000
Entretien en Pneumatique	-	9 610 000 000	10 920 000 000	12 480 000 000	15 600 000 000
Entretien en Batterie	-	860 000 000	955 000 000	1 050 000 000	1 190 000 000
Totaux		1 619 684 365 210	2 019 983 313 860	1 417 012 991 900	1 298 157 664 450

QUATRIEME PARTIE : PLANS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT (SYNTHESE)

Les plans régionaux de développement ont été préparés en parallèle à l'élaboration du Plan national selon une démarche participative et inclusive de l'ensemble des intervenants des secteurs public et privé, des ONG, de la société civile et des populations à la base.

Il est à noter que le fascicule 3 du Plan quinquennal présente en détail la dimension régionale du Plan dont les principaux aspects stratégiques sont présentés ci-dessous.

REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE

Les priorités dans la Région

- amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité ;
- construction des infrastructures (routes, bâtiments...) ;
- aménagement des domaines agricoles ;
- protection de l'environnement ;
- création de l'emploi ;
- aménagement des ports ;
- formation du personnel (santé, éducation, sécurité et défense) ;
- réhabilitation et équipement des hôpitaux de la région.

Objectifs à atteindre

La vision de la stratégie poursuit les objectifs suivants :

- assurer une utilisation optimale de l'espace et des ressources naturelles ;
- promouvoir un développement multisectoriel équilibré et intégré ;
- assurer une intégration de l'espace économique régional dans l'espace économique national et ;
- mettre en place un cadre institutionnel propice à une décentralisation progressive des activités de développement.

Actions envisagées

Pour amorcer véritablement le processus de développement de la région, diverses actions sont envisagées notamment :

- promotion des investissements privés ;
- appui aux microréalisations ;
- renforcement de la productivité ;
- promotion de l'autosuffisance alimentaire des populations ;
- gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- protection de l'environnement ;
- poursuite de l'extension du réseau d'adduction d'eau aux périphériques des préfectures et assurer la fourniture d'eau potable à la population de façon régulière ;
- poursuite de la réalisation des forages dans les villages ;
- poursuite de la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires.
- réalisation d'un programme de formation continue des enseignants.
- sensibilisation de la population à l'utilisation des préservatifs.
- amélioration de l'offre, la qualité des soins et l'accessibilité aux structures de base ;
- amélioration de la couverture vaccinale par antigène ;
- réduction de l'évolution des maladies telles que le paludisme, la fièvre jaune, le VIH/SIDA et la tuberculose.
- recours aux travaux à haute intensité de main d'œuvre ;

- amélioration de la qualité de la formation et des critères de recrutement dans les écoles professionnelles.

ZONE SPECIALE DE CONAKRY

Le document de stratégie régionale de réduction de la pauvreté élaboré en 2006, a fait ressortir la nécessité d'améliorer sensiblement la gouvernance et l'environnement physique de la ville par des actions vigoureuses.

Objectifs à atteindre

- améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et humaines ;
- développer les infrastructures et les services urbains ;
- promouvoir les activités économiques et la protection de l'environnement ;
- améliorer l'accès aux services de l'éducation ;
- améliorer les services de santé.

Mesures et actions à entreprendre

- promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- lutte contre l'insécurité ;
- lutte contre l'impunité ;
- renforcement de la décentralisation ;
- promotion des organisations de la société civile ;
- développement des infrastructures et des services urbains ;
- appui au secteur privé ;
- renforcement des capacités des ressources humaines.

REGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH

La stratégie de développement de la région est articulée autour des axes suivants :

- développement de l'agriculture ;
- amélioration de la desserte en énergie électrique et en eau potable ;
- développement des infrastructures de base ;
- fertilisation des sols ;
- valorisation des produits agricoles, artisanaux et des sites touristiques ;
- amélioration des conditions techniques d'intervention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités ;
- facilitation de la circulation des personnes et de leurs biens ;
- amélioration des échanges inter-préfectures et communautaires ;
- amélioration du taux d'accès des populations surtout les plus pauvres aux services sociaux de base.

Objectifs à atteindre

L'objectif général est d'améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Objectifs spécifiques

- assurer un développement économique et social durable ;
- accélérer une croissance forte et durable en vue d'atteindre les OMD à l'horizon 2015;
- rompre avec le pilotage à vue de l'économie nationale.

Actions envisagées

- fertilisation des sols ;
- aménagement des terres hydro-agricoles ;
- réalisation de puits et aménagement des périmètres pastoraux ;
- renforcement de la synergie entre les acteurs ;
- conservation des fourrages ;
- facilitation de l'accès au crédit adapté ;
- amélioration de l'accès aux intrants et outillages agricoles;
- développement des infrastructures hôtelières ;
- amélioration de l'accès à l'eau, et à l'électricité ;
- renforcement de l'accès aux services de santé et de l'éducation ;
- désenclavement des zones de production et des sites touristiques;
- protection et restauration de l'environnement ;
- vulgarisation des textes de lois ;
- développement des infrastructures socio - éducatives, culturelles et sportives.

REGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN

La région est confrontée à d'énormes difficultés pour son développement à savoir :

- enclavement des zones de production ;
- accès difficile des paysans au crédit ;
- dégradation de l'environnement ;
- pauvreté du sol ;
- manque d'unités de transformation des produits agricoles dans la région ;
- faiblesse de la production de l'électricité et de l'eau ;
- insuffisance des infrastructures ;
- extrême mobilité des actifs agricoles vers les zones minières et les autres régions
- faible revenu des ménages ;
- accès difficile des populations aux denrées de première nécessité ;
- insuffisance d'institutions de micros finances essentiellement agricoles, adaptées aux besoins des populations;
- insuffisance d'approvisionnement en eau et en électricité des populations ;
- non maîtrise du potentiel des ressources financières mobilisables ;
- déforestation due aux feux de brousse, à la coupe abusive du bois et la carbonisation ;
- dégradation des sols;
- faible productivité des exploitations agricoles et pastorales etc.
- délinquance juvénile due essentiellement au manque d'emploi ;
- progression du taux de propagation des IST/VIH/SIDA ;
- conflits domaniaux ;
- conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- insalubrité des villes et autres grandes agglomérations.
- faible diffusion des textes législatifs et réglementaires ;
- faible connaissance du code des collectivités par les administrateurs ;
- faible participation des femmes à la gouvernance c'est-à-dire dans les instances de prise de décision ;
- mauvaise gestion des ressources mobilisées.

La stratégie de développement envisagée est conçue sur la base de la nécessité de lever ces contraintes et d'accélérer le développement de la région et ses localités. Il s'agit notamment de mener les actions suivantes:

- appui aux exploitations familiales et opérateurs économiques qui viennent s'impliquer activement dans la production agricole ;
- approvisionnement en intrants agricoles et mise en place au niveau régional d'une unité mécanisée de prestation pour faciliter les opérations culturales (labour, semis, récolte) ;
- mise en place d'un dispositif de stockage de l'excédent de production pour la constitution des banques de céréales ;
- rénovation et extension des centrales électriques existantes dans la Région ;
- amélioration de l'accès de la population à l'eau potable par la réalisation des points d'eau modernes ;
- accroissement de la production animale en vue de satisfaire les besoins de la population en protéine animale ;
- approvisionnement de la population en produit halieutique ;
- évaluation du niveau de dégradation des forêts, parcs, réserves et sites RAMSAR.

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

La région dispose de grandes potentialités :

- potentiel hydro- agricole important ;
- pluviométrie abondante ;
- existence de 2 centres de recherche agronomique et d'un centre de vulgarisation agricole ;
- existence des projets d'aménagement hydro agricole importants ;
- existence d'un réseau hydrographique dense ;
- présence de nombreuses plantations d'arbres fruitiers ;
- présence de nombreuses forêts classées et naturelles ;
- existence de nombreux groupements en cultures maraichères ;
- présence d'un important cheptel de bovins ;
- existence de 5 barrages hydroélectriques ;
- potentialité minière.

La problématique de développement de la région est caractérisée par :

- faible niveau de productivité du secteur primaire ;
- insuffisance d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant surtout dans les zones rurales ;
- insuffisance d'infrastructures sanitaires de proximité et de médicaments essentiels ;
- faible rendement des exploitations agricoles ;
- insuffisance des domaines aménagés ;
- enclavement de certaines zones de production ;
- insuffisance d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles ;
- conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- non pérennisation des structures d'encadrement ;
- vol de bétail ;
- Insuffisance de la surveillance côtière ;
- Insuffisance d'équipements ;
- pirateries des zones côtières par les grandes sociétés de pêche étrangères ;
- faible taux de desserte en eau potable et en électricité ;
- taux élevé d'analphabétisme.

La stratégie de développement envisagée est définie en fonction des potentialités et contraintes de la région et est conçue autour des 5 axes suivants :

- développement et expansion économique ;
- développement des infrastructures ;
- développement social et lutte contre la pauvreté ;
- gouvernance et développement institutionnel ;
- défense et sécurité.

REGION ADMINISTRATIVE DE LABE

Les stratégies à mettre en œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des populations devront graviter autour des priorités suivantes :

- le désenclavement des zones de production pour faciliter la circulation des personnes et des biens ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- le renforcement de la gouvernance et l'accès au microcrédit.

L'objectif général de ce plan quinquennal est d'améliorer les conditions de vie des populations de la région

Les objectifs spécifiques sont :

- promouvoir la gouvernance ;
- développer les infrastructures de base (eau, électricité, télécommunications, pistes rurales, routes et gares routières) ;
- développer la production agropastorale, protéger et restaurer l'environnement ;
- développer les activités économiques (industrie, mines et carrières, transport, commerce, tourisme, hôtellerie et artisanat ;
- améliorer l'offre et l'accès au micro crédit ;
- renforcer l'accès aux services de l'éducation ;
- renforcer l'accès aux services de santé ;
- améliorer la situation des femmes, de la petite enfance et des jeunes
- améliorer l'état des infrastructures administratives, sportives et socio éducatives.

Domaines d'intervention :

- gouvernance ;
- infrastructures de base ;
- production agropastorale et protection de l'environnement ;
- promotion des activités économiques ;
- accès au microcrédit ;
- accès aux services de santé ;
- accès aux services de l'éducation ;
- amélioration de la situation des femmes, de la petite enfance et des jeunes ;
- infrastructures administratives, sportives et socioéducatives.

REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU

Six axes prioritaires ont été retenus conformément aux orientations nationales qui sont:

- amélioration de la gouvernance ;
- développement des infrastructures ;
- développement des activités économiques ;
- développement de la production agro-pastorale ;
- protection de l'environnement ;

- renforcement de l'accès aux services sociaux de base.

Objectif à atteindre

L'objectif général visé par la réalisation de ce plan quinquennal de Mamou tel que souhaité par l'ensemble des populations est d'assurer le développement socio économique durable par la réduction significative de la pauvreté.

Les actions envisagées sont :

Amélioration de la gouvernance à travers :

- la promotion de la transparence dans la gestion ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- la vulgarisation des textes réglementaires et légaux, la promotion des médias de proximité ;
- le renforcement de la décentralisation ;
- la promotion des organisations de la société civile ;
- la promotion de la dimension genre ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;

Développement des infrastructures de base (routes, pistes, eau, électricité, télécommunication)

Développement des activités économiques (commerce, artisanat, transport, tourisme, hôtellerie, transferts et services).

Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

- le renforcement de la prévention des principales maladies ;
- l'amélioration des infrastructures et équipements sanitaires ;
- la qualification et le redéploiement du personnel ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux médicaments essentiels ;
- la promotion des médicaments génériques ;
- l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ;
- la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles IST - VIH / SIDA ;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Développement de la production agro pastorale et protection de l'environnement

- formation et encadrement des organisations paysannes ;
- renforcement des capacités des services techniques ;
- désenclavement des zones de production ;
- aménagement des plaines et bas-fonds ;
- facilitation de l'accès aux intrants ;
- intensification des cultures fruitières et développement des techniques de conservation et de transformation des fruits et légumes.

REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE

La stratégie de développement de la région vise à atteindre les objectifs suivants :

Objectif général

Améliorer les conditions de vie des populations de la région.

Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- promouvoir la bonne gouvernance ;
- développer les infrastructures de base
- développer la production agro-pastorale, protéger l'environnement ;
- développer les activités économiques ;
- améliorer l'offre et l'accès au micro crédit ;
- renforcer l'accès aux services sociaux de base
- améliorer la situation des femmes, de la petite enfance et des jeunes
- améliorer l'état des infrastructures administratives, sportives et socioéducatives.
-

Pour atteindre les objectifs susvisés, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

Gouvernance

Pour promouvoir la bonne gouvernance, les actions suivantes sont envisagées : (1) la promotion de la transparence dans la gestion ; (2) la lutte contre la corruption et l'impunité ; (3) le renforcement de la décentralisation ; (4) la promotion des médias de proximité ; (5) la promotion des organisations de la société civile ; et (6) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Infrastructures de base

Le développement des infrastructures doit contribuer en priorité à l'amélioration de la couverture géographique de la région en infrastructures de base. Pour cela les stratégies suivantes devront être mises en œuvre : (1) le développement des infrastructures de transports ; (2) le développement des infrastructures énergétiques ; (3) le développement des infrastructures de production et de distribution d'eau potable ; (4) le développement des infrastructures urbaines et ; (5) le développement des infrastructures de télécommunications.

Production agropastorale et protection de l'environnement

Dans le cadre du développement de la production agropastorale et la protection de l'environnement, la stratégie s'appuie sur les actions suivantes (1) le développement et la diversification de la production agricole ; (2) le développement et la diversification de la production animale ; (3) l'amélioration des infrastructures du monde rural ; (4) la promotion des filières porteuses pour la diversification des sources de revenus ; (5) le renforcement des capacités des producteurs et productrices ; (6) la restauration et la conservation des ressources naturelles et ; (7) la valorisation des ressources naturelles.

Promotion des activités économiques non agricoles

Au regard des activités économiques observées dans la région, il est envisagé : (1) l'organisation et la professionnalisation des différents acteurs des filières et ; (2) la création et le développement des infrastructures de base, notamment : l'électricité, l'eau, les routes et les télécommunications.

Offre et accès au microcrédit

Pour faciliter l'accès des populations et particulièrement celles des zones rurales à des microcrédits pour développer des activités génératrices de revenus, il est envisagé : (1) le renforcement des capacités et la consolidation des Associations de Services Financiers de proximité et ; (2) la promotion d'autres institutions de micro finance.

Renforcement de l'accès aux services de santé

L'objectif du renforcement de l'accès aux services de santé requiert la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes : (1) la prévention de la lutte contre le VIH/SIDA ; (2) le renforcement de la prévention et la lutte contre les principales maladies ; (3) l'amélioration des infrastructures et équipements de santé ; (4) la qualification et le redéploiement du personnel ; (5) la promotion de la médecine traditionnelle ; (6) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations ; (7) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et ; (8) la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Accès aux services de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, la stratégie à mettre en place va porter sur : (1) le renforcement des services scolaires au primaire et au secondaire ; (2) le renforcement des services de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (3) le développement de l'université et des centres de recherche ; (4) le renforcement des services d'alphabétisation et des centres NAFA et ; (5) la promotion des bibliothèques publiques.

Amélioration de la situation des femmes, des jeunes et de la petite enfance

Cette importante couche de la population constitue un groupe vulnérable qui mérite une attention toute particulière. La stratégie portera à ce niveau sur : (1) l'appui aux activités génératrices de revenus des femmes ; (2) l'appui à la formation des groupements et associations féminins ; (3) la poursuite de la formation dans les centres NAFA et des séances d'alphabétisation à l'intention des femmes ; (4) l'appui à la création et au fonctionnement des centres d'encadrement communautaire et des établissements d'enseignement préscolaire et ; (5) l'appui aux associations et groupements de jeunes.

Amélioration des infrastructures administratives, sportives et socioéducatives

Pour restaurer l'autorité de l'état et améliorer l'état des bâtiments administratifs, la stratégie à mettre en œuvre va s'appuyer sur : (1) la rénovation et l'équipement des bâtiments administratifs ; (2) l'aménagement de terrain de sport et ; (3) la réhabilitation des maisons de jeunes pour la relance des activités artistiques et culturelles.

COÛT ET FINANCEMENT ANNUALISÉS (EN MILLIARDS GNF) : RÉGION ADMINISTRATIVE DE BOKE

N°	Secteur	Echéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	Développement rural	0						
1	Agriculture	330,582	1322,328	1983,492	2314,074	661,164	6611,640	99,1
2	Elevage	1,714	6,857	1,029	1,110	3,428	14,138	0,2
3	Pêche / aquaculture	1,795	7,180	1,077	1,257	3,590	14,899	0,2
4	Environnement Forêt	7,715	3,086	4,629	5,401	1,543	22,374	0,3
5	Hydraulique villageoise	2,500	0,100	1,500	1,750	5,001	10,851	0,2
	Sous total secteur I	344,306	1339,551	1991,727	2323,592	674,726	6673,902	95,9
II	Infrastructures de Base	0					0	0,0
1	Eaux	6,251	2,501	3,750	4,376	1,250	18,128	20,0
2	Electricité	1,453	5,810	8,715	1,017	2,905	19,900	22,0
3	Télécommunications	1,257	5,026	7,539	8,796	2,513	25,131	27,7
4	Routes	9,464	3,786	5,678	6,625	1,893	27,446	30,3
	Sous total secteur II	18,425	17,123	25,682	20,814	8,561	90,605	1,3
III	Développement Social	0					0	0,0
1	Santé	2,099	8,396	12,593	14,692	4,198	41,978	31,3
2	Education	1,787	7,144	1,072	1,250	3,572	14,825	11,1
3	Affaires Sociales	3,421	1,368	20,524	2,052	6,842	34,207	25,5
4	Jeunesse, art et culture	2,152	8,609	12,914	15,066	4,306	43,047	32,1
	Sous total III	9,459	25,517	47,103	33,060	18,918	134,057	1,9
IV	Bâtiments administratifs et urbanisation	0						##
1	Urbanisme/habitat	1,233	4,931	7,310	8,630	2,466	24,570	44,3
2	Assainissement	1,716	1,716	1,716	1,716	1,716	8,580	15,5
3	Tourisme et Hôtellerie	1,114	4,456	6,684	7,798	2,228	22,280	40,2
	Sous total IV	4,063	11,103	15,710	18,144	6,410	55,430	0,8
V	Autres (Renforcement des capacités)	0,081	0,323	0,485	0,566	0,162	1,617	100,0
	Sous total V	0,081	0,323	0,485	0,566	0,162	1,617	0,02
	Total Général	376,334	1 393,617	2 080,707	2 396,176	708,777	6 955,611	100

**COUT ET FINANCEMENT ANNUELISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE
CONAKRY**

N°	Secteur	Échéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture	0,000	28,707	23,569	13,559	5,189	71,024	60,6
2	Elevage	0,000	0,203	0,002	0,002	0,002	0,209	0,2
3	Pêche / aquaculture	0,000	1,505	0,665	0,672	0,740	3,582	3,1
4	Eaux Forêt	0,000	0,271	0,202	0,150	0,210	0,833	0,7
5	Environnement	0,000	2,067	1,602	1,483	1,259	6,411	5,5
6	Voirie Urbaine	0,000	13,600	10,000	8,000	2,000	33,600	28,7
7	Assainissement	0,000	0,170	0,079	0,071	0,065	0,385	0,3
8	Tourisme Hôtellerie	0,000	0,070	0,750	0,350	0,040	1,210	1,0
	Sous total secteur (I)	0,000	46,353	36,040	23,866	9,400	117,254	2,1
II	INFRASTRUCTURE DE BASE							
1	Habitat	0,000	733,991	602,869	572,342	551,741	2460,943	94,5
2	Travaux Publics	0,000	88,555	26,455	16,555	6,255	137,820	5,3
3	Equipement	0,000	1,584	0,550	1,500	0,500	4,134	0,2
	Sous total secteur (II)	0,000	824,130	629,874	590,397	558,496	2602,897	47,4
III	DEVELOPPEMENT SOCIAL							
1	Santé	0,000	1,403	0,233	0,052	0,123	1,811	6,7
2	Education	0,000	0,041	0,041	0,041	0,164	0,287	1,1
3	Affaires sociales	0,000	5,626	5,302	0,930	0,919	12,777	46,9
4	Etat civil	0,000	0,100	0,600	0,400	0,000	1,100	4,0
5	Gouvernance	0,000	4,195	3,126	1,707	0,783	9,811	36,0
6	Renforcement des capacités	0,000	0,457	0,040	0,000	0,000	0,497	1,8
7	Jeunesse	0,000	0,628	0,220	0,100	0,000	0,948	3,5
	Sous total secteur (III)	0,000	12,450	9,562	3,230	1,989	27,231	0,5
IV	BATIMENT ADMINISTRATIF ET URBANISATION							
1	Urbanisme habitat	0,000	47,593	36,869	24,287	9,505	118,254	4,3
2	Dev Infrastructures	0,000	824,130	629,874	590,397	558,496	2602,897	94,7
3	Dev Sociale et Gouvernance	0,000	12,450	9,562	3,230	1,866	27,108	1,0
	Sous total secteur (IV)	0,000	884,173	676,305	617,914	569,867	2748,259	50,0
	Total	0,000	3534,45	2704,39	2471,235	2279,609	5495,6	100,0

COÛT ET FINANCEMENT ANNUELISÉS (EN MILLIARDS GNF) : RÉGION ADMINISTRATIVE DE FARANAH

N°	Secteurs	Échéances					TOTAL	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture	0	54,19	51,60	59,71	51,23	216,73	38,79
2	Elevage	0	4,40	3,19	3,07	2,57	13,24	1,95
3	Pêche / aquaculture	0	3,10	3,36	2,56	2,04	11,05	1,54
4	Environnement Eaux Forêt	0	16,24	13,04	11,80	11,59	52,67	8,77
5	Hydraulique villageoise	0	68,43	66,10	65,40	64,63	264,56	48,94
	Sous total secteur I	0	146,36	137,29	142,54	132,05	558,24	33,92
II	INFRASTRUCTURES DE BASE						-	
1	Eau	0	43,23	1,54	0,54	0,54	45,85	14,69
2	Electricité	0	18,60	16,55	2,12	2,13	39,40	12,62
3	Télécommunication	0	2,43	0,37	0,12	0,12	3,03	0,97
4	Route	0	77,64	68,61	39,25	38,41	223,90	71,72
	Sous total secteur II	0	141,90	87,07	42,03	41,19	312,19	18,97
III	DEVELOPPEMENT SOCIAL							
1	Santé	7,711	19,22	19,09	16,55	19,13	81,69	31,48
2	Education	0	34,14	29,93	27,05	25,23	116,33	44,83
3	Affaires Social	0	4,51	2,61	1,70	1,70	10,52	4,05
4	Jeunesse art et culture	0	16,39	16,49	9,77	8,32	50,96	19,64
	Sous total secteur III	7,711	74,25	68,11	55,06	54,37	259,50	15,77
IV	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET URBANISATION							
1	Urbanisme habitat	0	65,16	53,12	47,44	40,37	206,10	88,26
2	Assainissement							
3	Tourisme et Hôtellerie	0	1,34	4,03	11,63	10,43	27,42	11,74
	Sous total secteur IV	0	66,50	57,15	59,07	50,79	233,51	14,19
V	Autres	0	70,98	69,01	78,17	64,07	282,23	100,00
	Sous total secteur V	0	70,98	69,01	78,17	64,07	282,23	17,15
Total secteurs		7,711	641,89	505,70	418,90	383,66	1 645,67	100,00

COÛT ET FINANCEMENT ANNUALISÉS (EN MILLIARDS GNF) : RÉGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN

N°	Secteur	Échéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture/Pistes rurales	68,04	204,11	170,10	136,08	10,21	588,53	52,183
2	Elevage	0,63	1,89	1,57	1,26	0,94	6,29	0,558
3	Pêche / aquaculture	0,63	1,90	1,58	1,27	0,95	6,34	0,562
4	Environnement Eaux Forêt	2,38	7,14	5,95	4,75	3,57	23,78	2,108
5	Hydraulique villageoise	45,84	173,52	114,60	91,68	68,76	494,40	43,837
6	Météorologie	0,85	2,54	2,12	1,70	1,27	8,48	0,752
	Sous total secteur (I)	118,36	391,10	295,92	236,73	85,70	1 127,82	57,579
II	INFRASTRUCTURE DE BASE							
1	Electricité	0,75	2,25	1,88	1,50	1,13	7,50	1,615
2	Télécommunication	4,20	12,60	10,50	8,40	6,30	42,00	9,042
3	Voiries urbaines et inter urbaines	41,25	123,76	103,14	82,51	61,88	412,54	88,811
4	Mines	0,25	0,74	0,62	0,49	0,37	2,47	0,533
	Sous total secteur (II)	46,45	139,35	116,13	92,90	69,68	464,51	23,715
III	DEVELOPPEMENT SOCIAL							
1	Santé	23,50	70,50	58,75	47,00	35,25	235,02	68,765
2	Education	7,79	23,37	19,47	15,58	11,68	77,90	22,792
3	Affaires sociales	1,04	3,11	2,59	2,07	1,56	10,36	0,529
4	Jeunesse art Sport cultures	1,85	5,55	4,62	3,70	2,77	18,49	5,410
	Sous total secteur (III)	34,18	102,53	85,44	68,35	51,27	341,77	17,448
1	Urbanisme habitat	1,70	5,10	4,25	3,40	2,55	16,99	68,955
2	Tourisme Hôtellerie	0,77	2,30	1,91	1,53	1,15	7,65	31,045
	Sous total secteur (IV)	2,46	7,39	6,16	4,93	3,70	24,64	1,258
	Total des secteurs	201,46	640,38	503,65	402,91	210,34	1 958,74	100,0

COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

N°	Secteur	Échéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture	16,00765	91,5857	59,2678	73,9899	41,9413	282,7923	76,3
2	Elevage	0,0	3,1865	3,4617	2,5050	2,4725	11,6257	3,1
3	Pêche / aquaculture	0,0	1,9831	1,8631	1,2127	0,4500	5,5089	1,5
4	Environnement Eaux Forêt	2,3945	0,0	3,5352	2,4471	1,7288	10,1056	2,7
5	Hydraulique villageoise	8,4020	22,2602	10,7104	9,9977	9,0606	60,4309	16,3
	Sous total secteur (I)	26,8042	119,0155	78,8382	90,1524	55,6532	370,4634	45,3
II	IINFRASTRUCTURE DE BASE							
1	Eau	0,0	0,0	0,06	0,0	0,0	0,0	0,0
2	Electricité	3,225	0,0	0,625	0,625	0,625	5,1000	2,7
3	Télécommunication	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	Routes	17,9992	41,99818	62,5324	30,7524	32,5824	185,8646	97,3
	Sous total secteur (II)	21,2242	41,9982	63,1574	31,3774	33,2074	190,9646	23,3
III	DEVELOPPEMENT SOCIAL							
1	Santé	2,4680	5,75876	10,0156	5,4869	3,3495	27,0788	15,2
2	Education	11,8816	27,72378	42,3497	14,9989	17,5497	114,5037	64,5
3	Affaires sociales	0,0	7,305	7,156	3,950	2,594	21,0050	27,0
4	Jeunesse art Sport cultures	0,0	4,670	5,9274	3,145	1,328	15,0704	8,5
	Sous total secteur (III)	14,34966	45,45754	65,4487	27,5808	24,8212	177,658	21,7
IV	BATIMENT ADMINIST URBANIS							
1	Urbanisme habitat	5,62158	13,11702	23,7921	15,0564	20,1112	77,6983	97,9
2	Assainissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	Tourisme Hôtellerie	1,675	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6750	2,1
	Sous total secteur (IV)	7,29658	13,11702	23,7921	15,0564	20,1112	79,3733	9,7
V	Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des secteurs	139,3492	439,1765	462,4727	328,3339	267,586	818,4592	100,0

COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE LABE

N°	Secteurs	Échéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture	0,188	77,1	90,7	53,0	37,1	258,0	65,1
2	Elevage	0,8	4,2	4,6	3,8	1,5	14,8	3,7
3	Pêche / aquaculture	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1
4	Environnem Eaux Forêt	0,0	3,2	4,3	5,8	2,1	15,4	3,9
5	Hydraulique villageoise	0,0	30,0	36,3	27,7	13,9	108,0	27,2
	Sous total secteur (I)	1,0	114,6	136,0	90,4	54,6	396,4	7,8
II	Infrastructure de base							
1	Eau	0,0	630	450,0	540	180	1800,0	35,6
2	Electricité	16,0	12	15,0	18	11	72,0	1,4
3	Télécommunication	3,0	8,83	13,2	15,43	8,39	48,9	1,0
4	Route	555,6	422,22	414,2	248,1	325,9	1966,0	38,9
	Sous total secteur (II)	574,6	1073,1	892,4	821,5	525,3	3886,8	76,9
III	DEVELOPPEMENT Social							
1	Santé	2,2	18,89	26,9	24,82	3,59	76,4	1,5
2	Education	0,1	86,5	127,5	119,5	32,2	365,8	7,2
3	Affaires sociales	0,0	3,5	2,9	1,4	1,3	9,1	0,2
4	Jeunesse art et cultures	0,03	13,8	11,04	2,6	1,01	28,5	0,6
	Sous total secteur (III)	2,4	122,7	168,3	148,3	38,1	477,8	9,5
IV	Bâtiments administ urbanisat							
1	Urbanisme habitat	6,02	28,83	45	42,06	11,38	133,3	2,6
2	Assainissement	0	0,6	2,2	3,9	1,8	8,5	0,2
3	Tourisme Hôtellerie	0,5	2,8	4,6	3,9	0,6	12,4	0,2
	Sous total secteur (IV)	6,5	32,2	51,8	49,9	13,8	154,2	3,1
V	Autres	18,53	30,32	30,02	27,8	29,45	136,1	100,0
	Sous total secteur (V)	18,53	30,32	30,02	27,8	29,45	136,1	2,7
	Total	1187,37	2715,37	2526,78	2247,96	1293,01	5053,3	100,0

COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE MAMOU

Secteurs	Echéancier					Total	%
	2011	2012	2013	2014	2015		
Développement rural (agriculture, élevage, pêche aquaculture, environnement eaux forêt hydraulique villageoise)	232,295	232,295	232,295	232,295	232,295	1161,475	38,1
Infrastructure de Base (eau, électricité, télécommunication, route)	174,6	174,6	174,6	174,6	174,6	873	28,7
Développement Social (éducation, santé, affaire social, jeunesse, sport, art et culture)	145,124	145,124	145,124	145,124	145,124	725,62	23,8
Bâtiment administratif et urbanisation	5,577	5,577	5,577	5,577	5,577	27,885	0,9
Autres : CR /CU suivi / évaluation	51,682	51,682	51,682	51,682	51,682	258,41	8,5
Total	609,278	609,278	609,278	609,278	609,278	3046,39	100,0

COUT ET FINANCEMENT ANNUALISES (EN MILLIARDS GNF) : REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE

N°	Secteur	Échéances					Total	%
		2011	2012	2013	2014	2015		
I	DEVELOPPEMENT RURAL							
1	Agriculture	296,0883	592,1766	888,2649	888,2649	296,0883	2960,883	30,9
2	Elevage	4,4397	8,8794	13,3191	13,3191	4,4397	44,3970	0,5
3	Pêche / aquaculture	37,6396	75,2792	112,9188	112,9188	37,6396	376,3960	3,9
4	Environnement Eaux Forêt	598,9466	1197,8932	1796,8398	1796,8398	598,9466	5989,4660	62,4
5	Hydraulique villageoise	22,2212	44,4424	66,6636	66,6636	22,2212	222,2120	2,3
	Sous total secteur (I)	959,3354	1918,6708	2878,0062	2878,0062	959,3354	9593,3540	65,0
II	INFRASTRUCTURE DE BASE							
1	Eau	84,3166	168,6332	252,9498	252,9498	84,3166	843,1660	69,9
2	Electricité	0,9	1,8	2,7	2,7	0,9	9,0	0,0
3	Télécommunication							0,0
4	Routes	36,3740	72,748	109,1220	109,1220	36,3740	363,7400	30,1
	Sous total secteur (II)	120,6915	241,3830	362,0745	362,0745	120,6915	120,69150	8,2
III	DEVELOPPEMENT SOCIAL							
1	Santé	1,3	2,516	3,774	3,774	1,3	12,6	0,0
2	Education	63,6731	127,3474	191,0193	191,0193	63,6731	636,7322	80,6
3	Affaires sociales	15,3066	30,6132	45,9198	45,9188	15,3066	153,0650	19,4
4	Jeunesse art Sport cultures	0,7	1,4	2,1	2,1	0,7	7,1	0,0
	Sous total secteur (III)	78,981667	157,96453	236,945	236,944	78,981667	789,81687	5,4
IV	BATIMENT ADMINIST URBANIS							
1	Urbanisme habitat	25,8304	51,6608	77,4912	77,4912	25,8304	258,3040	22,9
2	Assainissement	66,6271	133,2542	199,8813	199,8813	66,6271	666,2710	59,1
3	Tourisme Hôtellerie	20,2484	40,4968	60,7452	60,7452	20,2484	202,4840	18,0
	Sous total secteur (IV)	112,7059	225,4118	338,1177	338,1177	112,7059	1127,059	7,6
V	Autres	203,8255	407,651	611,4765	611,4765	203,8255	2038,255	100,0
	Sous total secteur (V)	203,8255	407,651	611,4765	611,4765	203,8255	2038,255	13,8
	Total des secteurs	2951,0799	5902,1623	8853,2398	8853,2378	2951,0799	14755,3999	100,0

ANNEXE : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2011

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
AXE I : BONNE GOUVERNANCE				228 845,6	43 505,4	124 627,5
Objectif 1 : Améliorer la gouvernance politique				201 901,7	16 950,0	124 239,0
<i>Résultat 1 : L'autorité de l'Etat est restaurée et le processus de développement local est relancé</i>				<i>128 174,0</i>	<i>3 935,0</i>	<i>124 239,0</i>
1	Organisation des états généraux de la décentralisation	MATD	LPNDDL validée	1 193,0	954,0	239,0
2	Allocation de crédits de fonctionnement aux administrations locales	MATD	LFI 2011, Crédits effectifs	1 981,0	1 981,0	
3	Relance des activités des projets en souffrance (PACV, PDU3)	MATD	Démarrage des projets	125 000,0	1 000,0	124 000,0
<i>Résultat 2 : Le dialogue sociopolitique est renforcé en vue de la poursuite du processus électoral</i>				<i>2 015,0</i>	<i>15,0</i>	<i>0,0</i>
4	Préparation du processus de réconciliation nationale	Primature	TDR disponibles, textes juridiques pris	2 000,0		
5	Recomposition de la CENI	MATD	Décret pris	15,0	15,0	
<i>Résultat 3 : Le processus de refondation de l'administration publique est lancé</i>				<i>20 051,7</i>	<i>6 000,0</i>	<i>0,0</i>
6	Lancement du recensement biométrique des effectifs civil et militaire	MTFP	Fichier biométrique	6 000,0	6 000,0	
7	Préparation des états généraux de la Fonction Publique sur le thème « Fonction Publique et réforme de l'Etat ».	MTFP	état des lieux réalisé programme de réforme disponible	14 051,7		
<i>Résultat 4 : la diplomatie guinéenne est relancée et orientée vers le développement</i>				<i>51 661,0</i>	<i>7 000,0</i>	<i>0,0</i>
8	Mise en place d'un cadre de dialogue et de concertation entre les partenaires et le gouvernement	MCI/M Plan MEF	Cadre mis en place Nbre réunions tenues	800,0		
9	Conférence internationale des donateurs sur la Guinée : mutation de la diplomatie guinéenne, en mettant un accent particulier sur les pays émergents, dans la perspective d'une mobilisation accrue des ressources financières pour le développement	MCI/M Plan MEF/MAE	Tenue conférence Volume engagements pris	1 700,0		
10	Ouverture d' Ambassades dans des pays émergents	PRG/MAE	Nbre ambassades ouvertes	41 886,0		
11	Préparation du forum des guinéens de l'étranger	MDGE	HCGE constitué	7 000,0	7 000,0	
12	Recensement des guinéens de l'étranger	MDGE/MAE/MP	Fichier existant	275,0		
Objectif 1.2 : Améliorer la gouvernance économique				26 863,9	26 475,4	388,5
<i>Résultat 1 : Le processus de planification est relancé et la visibilité de l'action gouvernementale est améliorée</i>				<i>24 505,8</i>	<i>24 117,3</i>	<i>388,5</i>
13	Finalisation de la SRP 2011-2012	M. Plan	Document adopté	688,5	300,0	388,5
14	Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation du plan d'actions prioritaires du gouvernement	M. Plan	fréquence des réunions	700,0	700,0	
15	Elaboration du Plan quinquennal 2011-2015	M. Plan	Plan disponible	3 000,0	3 000,0	
16	Lancement de l'Elaboration de "Guinée, Vision 2035"	M. Plan	Vision élaborée	288,3	288,3	
17	Finalisation de la phase préparatoire du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH)	M. Plan	Documents finalisés Financement mobilisé	5 379,0	5 379,0	
18	Renforcement des médias publics	M. Information	Rapports	14 450,0	14 450,0	
<i>Résultat 2 : La gestion des finances publiques est renforcée</i>				<i>1 302,0</i>	<i>1 302,0</i>	<i>0,0</i>
19	Préparation et adoption d'un	MEF/MDB	budget formel disponible			

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
	budget pour 2011					
20	Exécution du budget base caisse avec un respect rigoureux du plan de trésorerie	MEF/MDB	Fréquence du respect du plan de trésorerie			
21	Rationalisation des missions à l'extérieur, les prises en charge et hébergements ainsi que les évacuations sanitaires	MEF/MDB	Nbre de missions planifiées et réalisées			
22	Suppression des opérations extra budgétaires en recettes et en dépenses et respect du principe de l'unicité de caisse	MEF/MDB	Volume des recettes Nbre de compte échappant au contrôle du Trésor			
23	Assainissement des relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques (eau, électricité, téléphonie, ARPT SOGEAC, Port autonome)	MEF, MDB, MACEF	Versements effectués			
24	Application effective du code des marchés publics	MEF, MDB, MACEF	Part des marchés contractés selon les règles du code			
25	Suppression des exonérations ad hoc	MEF, MDB, MACEF	Volume des exonérations ad hoc			
26	Redéfinition du rôle de l'Etat dans les pèlerinages	MEF Ligue Islamique				
27	Evaluation des contrats de performance des régies financières	MEF, MDB, MACEF	Nbre de contrats évalués			
28	Sécurisation des recettes de pêche (redevances de pêche)	M Pêche	Volume recettes pêche	1 302,0	1 302,0	
Résultat 3 : Le taux de change est stabilisé				0,0	0,0	0,0
29	Intervention de la BCRG sur le marché de change des devises	BCRG	Taux de change			
30	Revue de la réglementation des changes et le cas échéant actualisation des textes avec les services concernés (BCRG, Banques, MEF, Sécurité)	BCRG	Application effective du régime de change			
Résultat 4 : Le contrôle de la gestion publique est renforcé et la corruption est sensiblement réduite				1 056,1	1 056,1	0,0
31	Evaluation de la position fiscale du secteur pétrolier	MEF, MDB, MACEF	Rapport			
32	Audit des secteurs stratégiques (mines, télécoms, pêche, Port Autonome, énergie et eau, etc.)	MEF, MDB, MACEF	Rapport Nbre d'inspection	548,1	548,1	
33	Audit des marchés publics	MEF, MDB, MACEF	Pourcentage de marchés audités	508	508,0	
Objectif 1.3 : Améliorer la gouvernance judiciaire				80,0	80,0	0,0
Résultat 1 : La réforme du secteur est lancée				80,0	80,0	0,0
34	Organisation des états généraux de la justice	M Justice	Document de réforme de la justice disponible	80,0	80,0	
AXE 2 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE				315 403,5	310 655,0	283,7
Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité alimentaire				195 361,8	190 897,0	0,0
Résultat 1 : Les denrées et produits de première nécessité sont rendus accessibles à la population				195 361,8	190 897,0	0,0
35	Amélioration de l'approvisionnement des populations en produits de première nécessité (riz, huiles végétales et autres)	MC/MEF/PRIMATURE	Stocks de denrées disponibles Prix des denrées	185 010,0	185 010,0	
36	Mise en place d'un mécanisme de stock de sécurité alimentaire	MC/MEF/MDB/M. Agri		3 083,5	3 083,5	
37	Assainissement de l'abattoir de Conakry	M Elevage		2 803,5	2 803,5	
38	Restauration des marchés de poissons de Kankan et Kouroussa	MPA	Marchés restaurés	100,0		
39	Remise en état des compresseurs frigorifiques des bases de pêche	MPA	6 fabriques de glaces et 12 chambres froides en fonction	750,0		

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
40	Restauration du ponton de Kamsar	MPA	Ponton restauré	898,6		
41	Acquisition de 4 camions frigorifiques	MPA	Camions disponible	1 280,0		
42	Acquisition d'une vedette rapide de surveillance côtière	MPA	Vedette acquise	1 301,2		
43	Approvisionnement en carburant p/c frigorifique centre de Kénien	MPA	4 chambres froides fonctionnelles	135,0		
Résultat 2 : L'appui aux activités féminines est renforcé				0,0	0,0	0,0
44	Lancement de l'assainissement des marchés de Conakry et des capitales régionales	MEE, MUHC, METPT	Nbre de marchés assainis			
Objectif 2.2 : Améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base				72 711,7	72 428,0	283,7
Résultat 1 : La santé de la reproduction et l'accès aux soins sont améliorés				60 028,0	60 028,0	0,0
45	Mise en service de l'Hôpital spécialisé de Kipé	M. Santé	Nbre de patients reçus	4 700,0	4 700,0	
46	Achat et distribution de médicaments pour la prise en charge des urgences médicochirurgicales	M. Santé	Stocks de médicaments achetés et distribués	3 500,0	3 500,0	
47	Achat et distribution de 225 000 kits pour accouchement et 11 250 kits pour césarienne aux hôpitaux et centres de santé pour rendre effective la gratuité de la césarienne et l'accouchement	MSHP	225 000 kits pour accouchement et 11250 kits pour césarienne sont achetés	28 828,0	28 828,0	
48	Gratuité de l'accès à la consultation et aux soins prénatals	M. Santé	Effectivité de la gratuité Nbre de patients consultés gratuitement	23 000,0	23 000,0	
Résultat 2 : La qualité de l'enseignement est améliorée				12 683,7	12 400,0	283,7
49	Renforcement des structures de formation des formateurs	MESRS	Nbre de structures touchées	10 000,0	10 000,0	
50	Lancement de l'Etude sur le financement de l'enseignement supérieur en Guinée	MESRS	Niveau avancement étude	283,7	0,0	283,7
51	Lancement de l'organisation de salons régionaux de l'emploi et de la formation technique pour 10 000 jeunes	MEFP	Nbre de salons tenus Nbre personnes touchées	1 000,0	1 000,0	
52	Concertation (salon) sur la mise en oeuvre des états généraux de l'éducation	MEPU	Document de concertation	300,0	300,0	
53	Validation du plan stratégique de réduction de l'analphabétisme à l'horizon 2020	M. Alphabet	Document	1 100,0	1 100,0	
Objectif 2.3 : Améliorer le cadre de vie des populations				22 450,0	22 450,0	0,0
Résultat 1 : L'environnement des ménages est assaini et sécurisé				22 450,0	22 450,0	0,0
54	Recensement, immatriculation et sécurisation des domaines et réserves foncières de l'Etat	M Urba	Fichier	5 000,0	5 000,0	
55	Campagne de nettoyage de Conakry et des villes de l'intérieur	MEE, MUCH, METPT	Nbre de campagnes réalisées	10 000,0	10 000,0	
56	Achèvement construction de la station d'épuration des eaux usées de Conakry (3ème PEA)	M. Urba	Degré achèvement station	3 850,0	3 850,0	
57	Réalisation des travaux de construction des ouvrages d'Assainissement du site de l'échangeur de Moussoudougou	M. Urba	Surface assainie	3 600,0	3 600,0	
58	Organisation d'une concertation entre tous les intervenants dans le processus de ramassage des déchets solides	MEEE, MUCH, METPT, MATD	Tenue de la concertation Document			
Objectif 2.4 : Favoriser l'emploi des jeunes				24 880,0	24 880,0	0,0

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
Résultat 1 : Un cadre de promotion de l'emploi des jeunes est créé				11 800,0	11 800,0	0,0
59	Organisation de séminaires de formation de 200 jeunes sur les techniques de recherche d'emplois	MJEJ	Nbre de jeunes formés et employés	200,0	200,0	
60	Journées de concertation sur l'emploi des jeunes	MJEJ	Rapports	600,0	600,0	
61	Appui à la création et au financement de microprojets de jeunes	MJEJ	Rapports	11 000,0	11 000,0	
Résultat 2 : Les capacités d'encadrement sportif des jeunes sont renforcées				13 080,0	13 080,0	0,0
62	Revêtement de la piste d'athlétisme du stade du 28 Septembre	MS	Espace revêtu	900,0	900,0	
63	Aménagement d'un terrain multidisciplinaire sur l'axe Bambéto-Cosa	MS	Terrain aménagé	150,0	150,0	
64	Aménagement d'espace multisports	MS	Espaces aménagés	12 000,0	12 000,0	
65	Elaboration des textes de création du Tribunal Arbitral du sport	MS	Texte adopté	30,0	30,0	
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES				498 754,1	498 676,1	0,0
Objectif 3.1 : Améliorer l'accès en eau et électricité				188 713,1	188 635,1	0,0
Résultat 1 : Les réformes institutionnelles du secteur sont engagées et la fraude est considérablement réduite				0,0	0,0	0,0
66	Création de brigades antifraude et de sécurisation des installations électriques	MEE	Effectivité de la brigade Nbre d'agents mobilisés			
67	Mise en place d'un comité de gestion et d'un comité interministériel de suivi de EDG et SEG	MEE	Rapports du comité			
Résultat 2 : Les capacités de production d'électricité sont renforcées et le réseau de transport et de distribution est amélioré				170 136,0	170 136,0	0,0
68	Remise en bon état de la ligne 110kV Donkéah - Grandes Chutes	MEE	Nbre pylônes installés	3 968,0	3 968,0	
69	Renforcement des postes sources (Tombo, Matoto et sonfoniah)	MEE	Nb postes renforcés	6 167,0	6 167,0	
70	Fourniture et installation de 3 500 000 lampes à basse consommation	MEE	Nb lampes installées	52 776,0	52 776,0	
71	Adjonction d'une capacité thermique en leasing	MEE	Taux de desserte	22 462,0	22 462,0	
72	Achat de produits pétroliers pour les groupes	M.E.E-EDG	Taux de desserte	84 763,0	84 763,0	
Résultat 3 : Les capacités de production et de distribution d'eau potable sont renforcées				18 577,1	18 499,1	0,0
73	Achat de 16 groupes électrogènes de 200- 400 KVA pour l'approvisionnement en eau des villes de l'intérieur	MEE	Nb groupes achetés et fonctionnels dans les villes	8 803,1	8 803,1	
74	Raccordement de la station de traitement d'eau du lac de Sonfonia au réseau électrique prioritaire de l'université de Sonfonia	MHE	Station raccordée	9 696,0	9 696,0	
75	Réalisation du forage de Kénien	MPA	Forage fonctionnel	78,0		
Objectif 3.2 : Améliorer les infrastructures de transport et de télécommunications				310 041,0	310 041,0	0,0
Résultat 1 : Les infrastructures de transport sont améliorées				301 041,0	301 041,0	0,0
76	Campagne d'élimination des points critiques sur les routes nationales	MTPT	Km de routes touchées	24 000,0	24 000,0	
77	Cantonnage manuel sur 2300 km du réseau revêtu	MTPT	Kms cantonnés	6 000,0	6 000,0	
78	Redémarrage des travaux de bitumage du tronçon Matoto-Enta-Dabompa	MTPT	Km de routes touchées	150 000,0	150 000,0	
79	Réhabilitation et bitumage des tronçons de routes à Conakry et dans les villes de l'intérieur	MTPT	Kms réhabilités	75 000,0	75 000,0	

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
80	Relance des travaux des transversales T 5 Sud et la bretelle de Enta Sonfonia	MTPT	Kms réalisés	45 875,0	45 875,0	
81	Réhabilitation du Bac de Bantala à Gaoual	MTPT	Bac rétabli	166,0	166,0	
Résultat 2 : L'offre de service de transport public est améliorée				9 000,0	9 000,0	0,0
82	Accroissement du nombre de bus disponibles sur le réseau de la SOGUITRANS	M. Transports	Nbre de bus remis sur le réseau	3 000,0	3 000,0	
83	Reprise de la signalisation routière de Conakry	M. Transports	Signalisations installées	6 000,0	6 000,0	
AXE 4. DEVELOPPEMENT ET EXPANSION ECONOMIQUES				207 209,7	183 209,7	24 000,0
Objectif 4.1 : Favoriser le développement du secteur minier				206 709,7	182 709,7	24 000,0
Résultat 1 : La production agricole est améliorée				205 377,0	181 377,0	24 000,0
84	Appui à la campagne agricole 2011-2012	M. Agri	Qté d'engrais fournis Qté de semences distribuées Volume de production	205 377,0	181 377,0	24 000,0
Résultat 2 : Le cadre juridique et institutionnel du secteur minier est amélioré				1 332,7	1 332,7	0,0
85	Définition d'une nouvelle politique minière (Déclaration de politique)	M. Mines	Document	50,0	50,0	
86	Révision du code minier	M. Mines	Document	1 282,7	1 282,7	
Objectif 4.2 : Promouvoir le développement des échanges				500,0	500,0	0,0
Résultat 1 : La réforme du secteur privé est lancée				500,0	500,0	0,0
87	Organisation des états généraux du secteur privé	MIPME M. Commerce MEF	Tenue des états généraux Nbre de participants	500,0	500,0	
88	Recensement et état des lieux des usines inactives	MIPME M. Commerce MEF	Fichier Fiches individuelles			
89	Renouvellement des chambres consulaires	MIPME M. Commerce MEF	Nbre de chambres renouvelées	320,7	320,7	
90	Mise en place d'un plan d'approvisionnement fiable des produits pétroliers en rapport avec la capacité de stockage et la vitesse de rotation des stocks	M. Commerce	Fréquence des approvisionnements			
AXE 5 : DEFENSE ET SECURITE				25 030,0	25 030,0	0,0
Objectif 5.1 : Mettre en œuvre la réforme des forces de défense et de sécurité				0,0	0,0	0,0
Résultat 1 : Le cadre juridique et institutionnel de la réforme est mise en place				0,0	0,0	0,0
91	Examen des recommandations du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité	M. Défense M Sécurité	Document, Lettre			
92	Création du Comité National de Pilotage de la RSS (Armée – Police – Justice)	PRG/PM	Décret pris			
93	Mise à jour de la Politique Nationale de Défense	M. Défense M Sécurité	Document			
94	Création du Conseil National de Défense	PRG/PM	Décret pris			
95	Réorganisation des services de Police et de la Protection Civile	M Sécurité	Document adopté			
Résultat 2 : Les relations civilo-militaires sont améliorées						
96	Levée des barrages militaires et mixtes	M Sécurité M. défense/Autres	Nbre de barrages supprimés			
97	Interdiction d'utilisation des forces de défense et de sécurité par les entités et personnes physiques privées	M Sécurité M. défense Autres	Nbre d'agents démobilisés auprès d'opérateurs économiques privés			
Objectif 5.2 Garantir la sécurité des personnes et des biens				25 030,0	25 030,0	0,0
Résultat 1 : Les conditions de vie et de travail des forces de sécurité sont renforcées				25 030,0	25 030,0	0,0
98	Achèvement de deux (2) bâtiments (R+3) pour le compte de la	M. Sécurité M. Urba	Nbre de bâtiments achevés	2 000,0	2 000,0	

N°	Axes/Objectifs/Résultats/Activités	Structures responsables	Indicateurs objectivement vérifiables	Coûts (millions GNF)	Sources de financement (millions GNF)	
					BND	FINEX
	Direction Générale de la Police Nationale					
99	Achèvement de la construction des Cantonnements des Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité (C.M.I.S) d'ENTA (Conakry), Kankan, Kindia, Nzérékoré, Labé et Kagbélen	M. Sécurité M. Urba	Nbre Cantonnements achevés	21 280,0	21 280,0	
100	Achèvement de la construction des Services d'Incendie et de Secours Kindia et Labé	M. Sécurité M. Urba	Nbre de centres d'incendie construits	1 750,0	1 750,0	
TOTAL GENERAL BUDGET PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES				1 275 243,0	1 061 076,2	148 911,2

Actions sans incidence budgétaire

SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AME	Accords Multilatéraux en matière d'Environnement
ANBGLC	Agence Nationale de la Bonne Gouvernance et de Lutte Contre la Corruption
ARPT	Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication
BND	Budget National de Développement
BSP	Bureau de Stratégie et de Planification
CC	Centre de Communication
CDE	Conventions relatives aux Droits de l'Enfant
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEC	Centre d'Encadrement Communautaire
CECOJE	Centre d'Ecoute et de Conseil pour les Jeunes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard de la Femme
CEED	Centre d'Education à l'Environnement pour le Développement
CEPERTAM	Centre de Perfectionnement en Technique Automobile et Mécanique
CES	Conseil Economique et Social
CFD	Code Foncier et Domanial
CNC	Conseil National de la Communication
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National de Transition
CTC	Cadre Technique de Consultation
DNDL	Direction Nationale du Développement Local
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDIC	Etudes Diagnostiques D'Intégration du Commerce
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
ENAE	Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage
ENATEF	Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
FNE	Fichier National des Entreprises
FONIJ	Fond National pour l'Insertion des Jeunes
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GIENP	Groupe Interministériel d'Experts Nationaux en Matière de Population
HAC	Haute Autorité de la Communication
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IMAO	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
LCOA	Loi pour la Croissance et les Opportunités en Afrique
LPDART	Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Paires
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MSEGUI	Modèle de simulation de l'Economie Guinéenne
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

ONT	Office National du Tourisme
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PASE	Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education
PDSD/HMG	Programme de Développement Social Durable de la Haute et Moyenne Guinée
PEG	Parlement des Enfants de Guinée
PSE	Programme Sectoriel de l'Education
PIDEP	Plan Intégral de réforme et de Développement Postal
PIP	Programme d'Investissements Publics
PNAE	Plan National d'Action Pour l'Environnement
PNAEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDH	Programme National de Développement Humain
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNR	Plan National de Transport
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PQSE	Plan Quinquennal du Secteur Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RD	Recherche et Développement
SPD	Services Préfectoraux de Développement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UCGP	Unité de Coordination et de Gestion du PNIASA

LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE PLANIFICATION

Président : Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Vice-président : Monsieur le Ministre du Plan

Rapporteur : Secrétaire Général du Ministère du Plan

Membres :

1. Monsieur le Ministre d'Etat des Travaux Publics et des Transports
2. Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement
2. Monsieur le Ministre d'Etat à la Sécurité et à la Protection Civile
4. Monsieur le Ministre d'Etat des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
5. Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances
6. Monsieur le Ministre des Audits, du Contrôle Economique et Financier
7. Monsieur le Ministre de l'Agriculture
8. Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
9. Monsieur le Ministre de l'Administration et de la Décentralisation
10. Monsieur le Ministre Conseiller du Président de la République Chargé des questions Stratégiques
11. Monsieur le Ministre Conseiller du Président de la République Chargé des questions macroéconomiques
12. Monsieur le Ministre Délégué au budget
13. Monsieur le Président du Conseil Economique et Social
14. Monsieur le Président du Conseil National de l'Organisation de la Société Civile
15. Madame la Présidente du Conseil National de Transition ou de l'Assemblée Nationale
16. Monsieur le Secrétaire Général de la CNTG
17. Un Représentant de la Chambre d'Agriculture
18. Un Représentant de la Chambre de Commerce
19. Un Représentant de la Chambre d'Industrie
20. Un Représentant de la Chambre des Mines